

# VILLE DE METZ

---

# PLAN LOCAL D'URBANISME

---

## Rapport de présentation

REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR		MISES EN COMPATIBILITE	
DCM	18/12/2008	DCM	24/09/2009	AM	21/04/2010	AP	17/05/2010
DCM	27/10/2011	DCM	26/11/2009	AM	20/01/2011		
DCM	27/10/2011	DCM	29/04/2010	AM	10/03/2011		
		DCM	28/10/2010	AM	01/09/2017		
		DCM	30/06/2011	AM	11/12/2018		
		DCM	26/04/2012	AM	06/02/2020		
		DCM	05/07/2012				
		DCM	26/09/2013				
		DCM	29/09/2016				
		DCM	15/12/2016				
		DCM	06/07/2017				
		DBM	05/02/2018				
		DBM	15/10/2018				
		DBM	10/02/2020				



# Introduction

---

La révision générale du POS de Metz a pour principal objet la transformation du document d'urbanisme communal en PLAN LOCAL D'URBANISME, tel que défini par la loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000 et les lois, décrets et textes subséquents.

Le présent rapport de présentation a été établi conformément aux dispositions de l'article R 123-2 du code de l'urbanisme. Conformément aux dispositions de l'article R 121-14 du code de l'urbanisme, la présente révision générale du POS de Metz en forme de PLU ne donne pas lieu à l'évaluation environnementale prévue à l'article L 121-10.

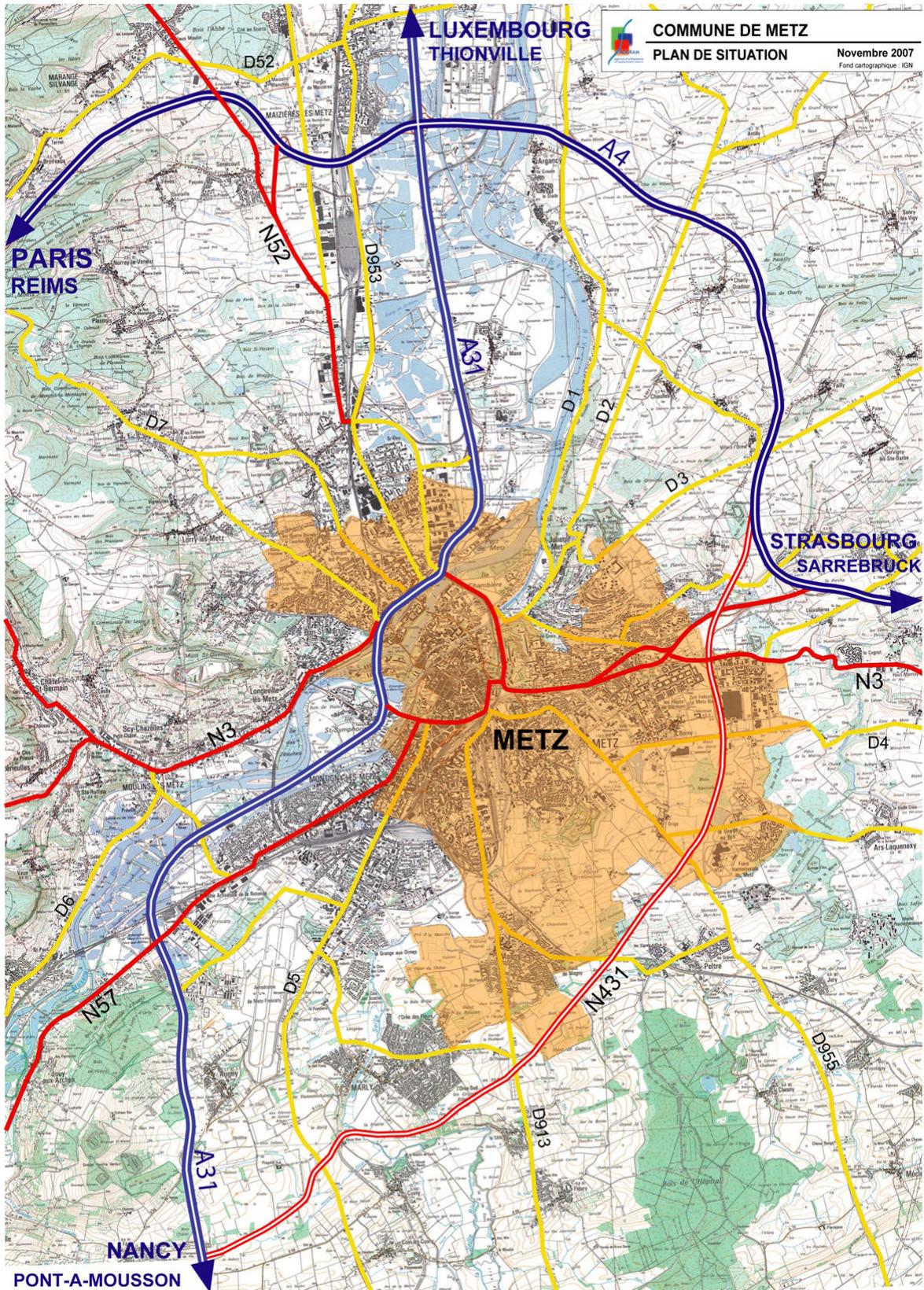
# Sommaire

---

<b>A / EXPOSÉ DU DIAGNOSTIC</b>	<b>p.5</b>
<b>1. L'évolution démographique</b>	<b>7</b>
1.1 Evolution et composantes de la démographie	7
1.2 L'évolution démographique des quartiers	14
<b>2 L'habitat</b>	<b>20</b>
2.1 Caractéristiques générales	20
2.2 La production de logements	21
2.3 Une tendance à la spécialisation	21
2.4 Un bâti de qualité	22
2.5 Le logement social	23
2.6 Le logement des populations spécifiques	25
2.7 Les quartiers ANRU	26
<b>3 Le développement démographique</b>	<b>27</b>
3.1 Une métropole transfrontalière au cœur de l'Europe	27
3.2 Une population active en hausse, mais de moins en moins dépendante de Metz	29
3.3 Des emplois concentrés dans le tertiaire	30
3.4 Des formations nombreuses	34
3.5 La recherche	35
3.6 Les TIC au service du développement local	35
3.7 L'immobilier d'entreprise	36
3.8 Les zones d'activités	37
3.9 Le tourisme	38
<b>4 L'agriculture</b>	<b>39</b>
4.1 Les terroirs agricoles	39
4.2 Les exploitations	41
4.3 Les modes de faire valoir	41
4.4 L'évolution de la surface agricole	41
4.5 Dessertes et cheminements principaux	42
<b>5 Les transports et les déplacements</b>	<b>43</b>
5.1 Le plan de déplacements urbains d'agglomération	43
5.2 L'organisation de la circulation à Metz	45
5.3 Les transports collectifs	50
5.4 Les modes de déplacements doux	52
5.5 La sécurité routière	54
<b>6 Les équipements et les services</b>	<b>56</b>
6.1 Les équipements de proximité	56
6.2 Les grands équipements	72
<b>B / ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	

	<b>p.79</b>
<b>1 Les milieux naturels et les espaces verts urbains</b>	<b>81</b>
1.1 Les caractéristiques géophysiques	81
1.2 Les milieux naturels	86
<b>2 Le paysage urbain et le cadre de vie</b>	<b>91</b>
2.1 Le développement historique et contemporain de la ville	91
2.2 Le patrimoine bâti	99
2.3 Les quartiers, l'habitat et la mixité urbaine	102
<b>3 L'environnement urbain : ressources, nuisances et risques</b>	<b>110</b>
3.1 La gestion de l'eau	110
3.2 Les autres risques naturels connus	113
3.3 Les nuisances atmosphériques et sonores	114
3.4 L'énergie et les déchets	115
3.5 Les risques technologiques et sanitaires	117
<b>C / JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLU ET MOTIF DES CHANGEMENTS APPORTÉS</b>	<b>p.121</b>
<b>1 La prise en compte des dispositions qui s'imposent au PLU</b>	<b>123</b>
1.1 Les dispositions générales en matière d'urbanisme	123
1.2 Les dispositions d'un SCOT	123
1.3 Le PLH d'agglomération	124
1.4 Les autres dispositions	125
<b>2 Explication des choix retenus pour établir le PADD</b>	<b>126</b>
2.1 La prise en compte des principes du développement durable	126
2.2 La nécessité pour Metz de se repositionner	128
2.3 La volonté de placer dynamique et qualité au service d'un fort potentiel de développement économique	129
2.4 Les intentions d'aménagement pour les quartiers	130
<b>3 Les dispositions réglementaires du PLU et les évolutions par rapport au POS</b>	<b>137</b>
3.1 Un nouveau cadre pour l'élaboration du PLU	137
3.2 Le zonage du PLU et les évolutions par rapport au POS	139
3.3 La nouvelle définition des règles écrites	145
3.4 Les dispositions particulières du PLU	147
<b>4 Les emplacements réservés et la politique foncière</b>	<b>148</b>
4.1 Les emplacements réservés	150
4.2 La politique foncière	150
<b>D / EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>p.151</b>
<b>1 Les incidences des orientations du Plan sur l'environnement</b>	<b>153</b>
1.1 Renforcer l'attractivité de Metz pour favoriser le développement économique de l'agglomération	153
1.2 Tendre vers un équilibre global entre démographie, emploi et une offre diversifiée en logements, en activités et en équipements	154
1.3 Orienter résolument l'aménagement et la gestion de l'espace vers la qualité urbaine, la qualité environnementale et le développement durable	156
<b>2 La prise en compte de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement</b>	<b>158</b>
2.1 Milieux et espaces naturels	158
2.2 Patrimoine et paysage urbain, cadre de vie	161
2.3 Environnement urbain, ressources, nuisances et risques	162

## Plan de situation



**A.**

## **EXPOSÉ DU DIAGNOSTIC**

- 1 > L'évolution démographique
- 2 > L'habitat
- 3 > Le développement économique
- 4 > L'agriculture
- 5 > Les transports et les déplacements
- 6 > Les équipements et les services



# 1 > L'évolution démographique

## 1.1 Evolution et composante de la démographie

Les premières années du nouveau siècle ont été marquées par un fléchissement de la croissance démographique de la commune. Ce phénomène, peut-être transitoire, conduit à s'interroger sur la quantité de logements qu'il faudrait construire dans les années à venir pour répondre aux besoins, et sur les espaces encore disponibles pour le développement de l'habitat. Le vieillissement de la population soulève d'autres interrogations, en particulier sur l'adaptation des équipements et des services publics aux transformations de la société.

### *Une croissance démographique soutenue jusqu'en 1999*

Depuis le début des années 60, la population de Metz a progressé régulièrement à un rythme d'environ 0,5% par an, ce qui représente 5 à 600 personnes supplémentaires chaque année dans la commune. Par comparaison, la région Lorraine a vu sa population diminuer entre 1975 et 1990, suite aux restructurations industrielles, pour se stabiliser dans la décennie 90 à un niveau proche de 2,3 millions d'habitants.

Population et logements, évolution 1968 - 2004

METZ	1968	1975	1982	1990	1999	2004	Evol. 90 - 99	Evol. 99 - 04
Population légale	113 586	117 199	118 502	123 920	127 498	n.d.	+0,32%	n.d.
Pop. sans doubles comptes	107 537	111 869	114 232	119 594	123 776	124 300	+0,38%	+0,08%
Pop. des résid. principales	101 319	105 728	109 101	113 802	116 590	116 469	+0,27%	-0,02%
Nombre total de logements	34 171	41 584	47 198	52 480	58 144	60 404	+1,15%	+0,72%
Résidences principales	32 392	37 762	43 276	47 791	53 012	55 318	+1,16%	+0,80%
Nbre de personne / logt	3,13	2,80	2,52	2,38	2,20	2,11		
Source : INSEE, recensements de la population							Evolutions moyennes en % par an	

Le parc de logements messins a augmenté pendant toute cette période à un rythme presque 3 fois plus rapide que celui de la population, 1,2% par an entre 1982 et 1999, soit 5 à 600 logements supplémentaires chaque année. En d'autres termes, chaque habitant supplémentaire a nécessité la création d'un logement supplémentaire. Dans la décennie 90, il aura même fallu 2 logements pour chaque habitant supplémentaire. Cette façon de présenter les choses est évidemment une simplification abusive, mais elle a le mérite de montrer qu'il n'y a pas de croissance démographique possible sans une augmentation conséquente du parc de logements.

Cette évolution peut s'expliquer par la réduction continue du nombre de personnes par logement, ratio qui est passé de 3,23 en 1962 à 2,20 en 1999 (cf tableau ci-dessus). Si 310 logements permettaient de loger 1000 personnes en 1962, il en fallait 455 en 1999 pour loger le même nombre de personnes. Cette

réduction de l'occupation moyenne des logements tient elle-même à un certains nombres de facteurs allant de la baisse de la natalité au vieillissement de la population en passant, aussi bizarre que cela paraisse, par le développement de l'Université de Metz.

### L'évolution depuis 1999

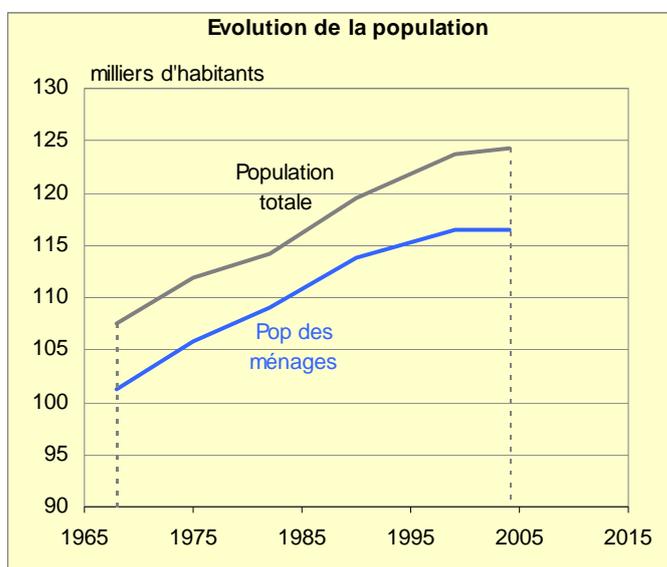
Sur la base des enquêtes de recensement réalisées en 2004 et 2005<sup>1</sup>, la population de Metz a été estimée à 124 300 habitants au 1er juillet 2004. On ne dispose pour l'instant que de données très fragmentaires, mais on peut néanmoins en retirer quelques enseignements.

La population totale de Metz est restée à peu près stationnaire entre 1999 (123 776 habitants) et 2004 (124 300 habitants). En revanche, la population des résidences principales a légèrement diminué. Concernant la population totale, il faut signaler que des modifications ont été apportées dans la façon de dénombrer les habitants par rapport aux recensements précédents, en particulier pour ce que l'on appelle la « population des collectivités ». C'est ainsi que les étudiants en résidence universitaire, les personnes hospitalisées en long séjour, et aussi les militaires stationnés dans la commune quand ils ne disposent pas d'un logement indépendant sont désormais comptabilisés à Metz alors qu'ils pouvaient l'être auparavant dans leur commune de résidence principale (celle de leurs parents par exemple pour les étudiants). La population des collectivités représentait 5 900 personnes au recensement de 1999.

L'évolution démographique se situe en dessous de la tendance observée au cours des 20 ou 30 dernières années (voir graphique). L'interprétation est délicate pour la population totale, du fait du changement de définition mentionné précédemment. Pour la population des ménages, l'arrêt de la croissance peut être jugé préoccupant dans la mesure où il témoigne d'une insuffisance de l'offre de logements.

Le nombre de logements occupés (les résidences principales) a augmenté à un rythme moins rapide qu'au cours de la décennie 1990 : on compte 2 188 logements de plus qu'en 1999, mais il manque quand

même un millier de logements pour retrouver le rythme de progression des années 1990-1999 (la croissance du parc de résidences principales est passée de 1,2% par an à 0,8% par an). L'augmentation du nombre de résidences principales, qui était de 580 logements par an dans la décennie 90, est tombée à 425 logements par an au cours de la période 1999-2004.



1. Le recensement de la population ne s'effectue plus comme auparavant tous les 7 à 9 ans, avec une enquête exhaustive et simultanée auprès de l'ensemble des habitants du pays. Il s'appuie désormais, pour les communes de plus de 10 000 habitants, sur une enquête annuelle auprès d'un échantillon de population (les occupants de 8% des logements de la commune), et pour les communes plus petites, sur une enquête exhaustive qui touche chaque année 20% des communes. A noter que pour celles-ci, les données de population déjà disponibles n'ont pas de valeur légale. Elles ne seront authentifiées qu'en 2008. Jusque là, la population légale reste celle qui a été établie lors du recensement de 1999, éventuellement modifiée par un recensement complémentaire.

## La taille des logements

Nombre de pièces des résidences principales

Nbre de pièces	1975	1982	1990	1999	Evol. 1975 -1999		Répartition	
					absolue	relative	1975	1999
1 pièce	3 233	3 780	4 462	6 301	+3 068	+94,9%	8,6%	11,9%
2 pièces	6 107	7 112	7 592	9 088	+2 981	+48,8%	16,2%	17,1%
3 pièces	10 215	11 032	11 808	12 583	+2 368	+23,2%	27,1%	23,7%
4 pièces	10 193	11 616	12 785	12 979	+2 786	+27,3%	27,0%	24,5%
5 pièces	5 331	6 504	7 726	8 151	+2 820	+52,9%	14,1%	15,4%
6 pièces ou plus	2 663	3 288	3 387	3 946	+1 283	+48,2%	7,1%	7,4%
<b>TOTAL METZ</b>	<b>37 742</b>	<b>43 332</b>	<b>47 760</b>	<b>53 048</b>	<b>+15 306</b>	<b>+40,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Source : INSEE, recensements de la population								

On pourrait se dire que si l'occupation moyenne des logements diminue, c'est en premier lieu parce que la taille des logements diminue. En fait, ça n'est pas le cas. Si l'on a réalisé beaucoup de petits logements depuis 1975 (+6 000 logements de 1 ou 2 pièces), le parc de grands logements s'est aussi fortement développé (+4 000 logements de 5 pièces ou plus). Globalement, la taille moyenne des logements est restée à peu près la même : 3,46 pièces par logement en 1975 et 3,40 en 1999. L'effet de ces évolutions sur la population municipale est négligeable : il se traduit en 25 années par un déficit d'habitants de l'ordre de 1%.

## Baisse de la natalité

La baisse de la natalité, très marquée depuis la fin des années 60, se traduit fort logiquement par une diminution du nombre d'enfants par famille. Le nombre annuel de naissances à Metz a diminué de 25% au cours des 30 dernières années<sup>2</sup>. Il faut remarquer toutefois que la natalité à Metz demeure nettement plus élevée que dans le reste de la Communauté d'agglomération. Le taux brut de natalité présenté dans le tableau ci-dessous témoigne de cette situation: il est de 15,5 naissances pour 1000 habitants et par an à Metz dans la période 1990-1999 contre 12,7 dans les autres communes de la CA2M.

Ce taux est calculé par rapport à l'ensemble de la population, y compris les enfants et les personnes âgées. Il pose des problèmes d'interprétation lorsqu'il s'agit de comparer des zones géographiques qui ont des structures par âge très différentes. Si l'on rapporte les naissances au nombre de femmes en âge de procréer, le taux de fécondité obtenu vient confirmer le constat précédent : il est plus élevé à Metz (54,3 naissances pour 1000 femmes par an pour la période 1990-1999) que dans le reste de la Communauté d'agglomération (48,9 naissances) ou dans le département de la Moselle (48,7 naissances). On ne dispose pour l'instant d'aucun élément d'actualisation des données de natalité depuis 1999.

Mouvement naturel, évolution 1962 - 1999

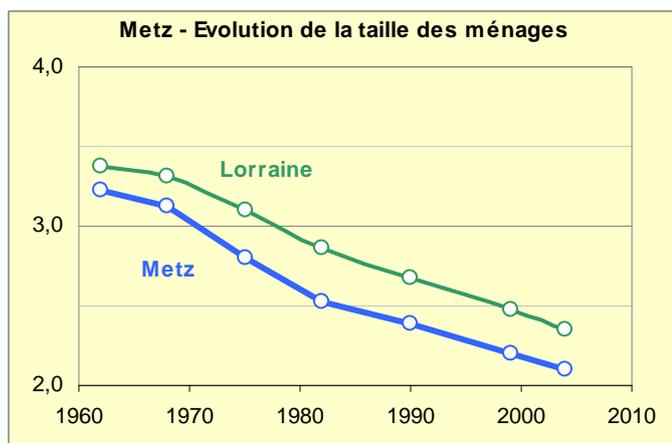
METZ	62-68	68-75	75-82	82-90	90-99
Naissances	15 084	17 205	15 641	17 549	16 983
- moyenne annuelle	2 520	2 467	2 223	2 192	1 885
Décès	6 182	7 128	7 145	7 575	8 200
- moyenne annuelle	1 033	1 022	1 016	946	910
Taux de natalité (/ 1000 hab. / an)	24,1	22,6	19,7	18,8	15,5
Taux de mortalité (/ 1000 hab. / an)	9,9	9,3	9,0	8,1	7,5
Source : INSEE, recensements de la population					

2. Il s'agit de naissances "domiciliées", c'est-à-dire que chaque naissance est rapportée à la commune de résidence de la mère (Metz par exemple si une femme qui y réside normalement accouche dans une autre commune).

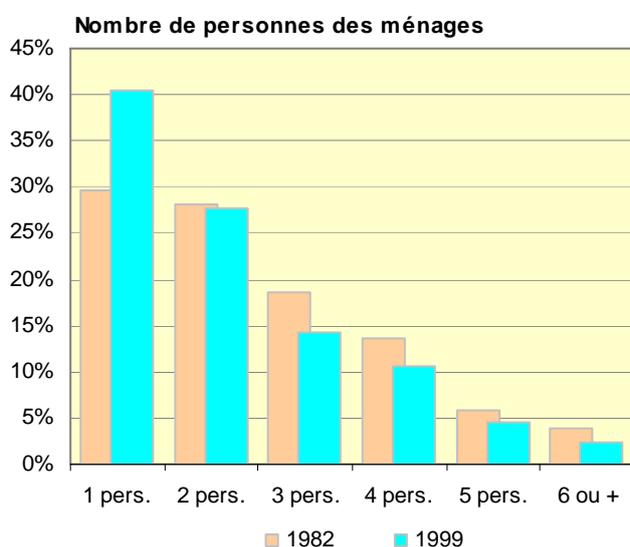
Malgré le vieillissement de la population, la mortalité n'a pas cessé de diminuer à Metz depuis le début des années 60.

### Décohobitation

Le terme de décohabitation recouvre un ensemble de phénomènes qui vont du départ des enfants du domicile parental, pour les études ou le travail, aux séparations et aux divorces. Sans être nouveaux, ces phénomènes peuvent prendre plus ou moins d'ampleur selon les périodes. Les séparations sont par exemple beaucoup plus nombreuses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient dans les années 60 ou 70. On note aussi qu'il est de plus en plus rare de voir trois générations cohabiter sous un même toit.



L'évolution de la structure des ménages<sup>3</sup> apparaît dans le graphique ci-dessus, où on note en particulier une forte progression du nombre de ménages d'une seule personne (+67% en effectifs entre 1982 et 1999). A Metz désormais, plus de 2 ménages sur 3 sont des ménages d'une ou deux personnes. Les ménages de 5 personnes ou plus ne représentent plus que 7% de l'ensemble, et leur nombre a baissé de près de 15% au cours des deux dernières décennies.



Dans le même ordre d'idées, le développement de l'Université de Metz et l'augmentation du nombre d'étudiants ont créé des besoins nouveaux en logements qui ont été couverts, au moins en partie, par la construction neuve ou la transformation de logements existants. Ces nouveaux ménages, en général des personnes isolées, contribuent également à la diminution du nombre moyen de personnes par logement.

Depuis 1999, la taille des ménages a continué de décroître, passant de 2,20 personnes par ménages en 1999 à 2,11 en 2004.

### Migrations résidentielles

Le développement de l'habitat en périphérie des villes est un phénomène aussi ancien que l'urbanisation. La période contemporaine n'a fait qu'en étendre les effets, en profitant des possibilités offertes par l'automobile. La ville de Metz, même si elle dispose d'un ban communal très étendu, n'a pu y échapper. En fait, depuis le début des années 60, elle perd de la population dans ses échanges avec le reste du

3. Ménage : par définition, un ménage est constitué de l'ensemble des personnes qui occupent un même logement, quels que soient leurs liens de parenté éventuels. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

territoire (son solde migratoire est négatif) : le nombre de personnes qui quittent la commune est toujours plus important que celui des personnes qui viennent s'y installer.

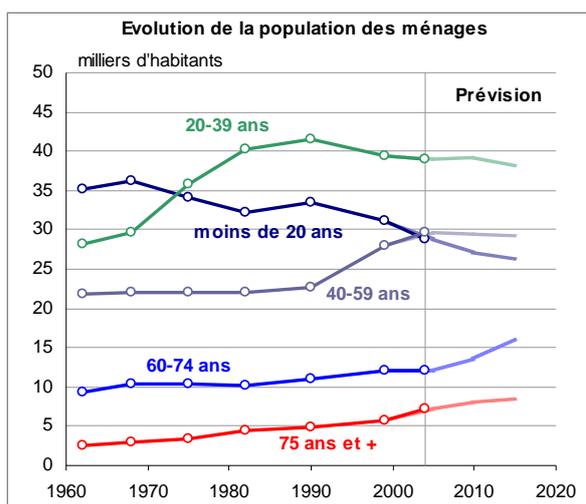
Variations de population, évolution 1962 - 1999

METZ	62-68	68-75	75-82	82-90	90-99
Variation de population	+4 766	+4 332	+2 363	+5 362	+4 182
Variation due au mouvement naturel	+8 902	+10 077	+8 496	+9 974	+8 783
Variation due au solde migratoire	-4 136	-5 745	-6 133	-4 612	-4 601
<b>Taux de variation annuels</b>					
Globale (en % par an)	+0,76%	+0,57%	+0,30%	+0,57%	+0,38%
Variation due au mouvement naturel	+1,42%	+1,32%	+1,07%	+1,07%	+0,80%
Variation due au solde migratoire	-0,66%	-0,75%	-0,77%	-0,49%	-0,42%
Source : INSEE, recensements de la population					

Ce sont souvent des couples avec de jeunes enfants qui quittent la ville centre pour aller s'installer en périphérie, ne serait-ce que pour trouver un logement spacieux à un coût raisonnable. Mais les échanges migratoires, comme on va le voir plus loin, ne se limitent pas au départ de familles messines. Les mouvements d'arrivées et de départs sont beaucoup plus complexes et, dans une large mesure, ce sont eux qui ont permis de maintenir à Metz une population relativement jeune.

### *Viellissement de la population*

Le vieillissement de la population renvoie à deux aspects de l'évolution de la société. La proportion croissante de personnes âgées dans la population et l'augmentation de l'espérance de vie liée aux progrès de la médecine. En tant que tels, ces phénomènes n'ont pas d'effet direct sur les besoins en logements et l'urbanisation, si ce n'est la nécessité de disposer de logements adaptés pour les personnes âgées. L'effet se situe en fait au niveau de la diminution de la taille des ménages, puisque de très nombreuses personnes âgées vivent seules dans leur logement.



La structure de la population par tranche d'âge s'est profondément modifiée au cours des 30 dernières années : baisse du nombre de moins de 20 ans et de leur proportion dans la population totale, augmentation du nombre de 75 ans et plus... Depuis le début des années 70, c'est la classe d'âge des 20-39 ans qui est la plus nombreuse dans la population messine. On voit sur le graphique ci-contre l'évolution des effectifs des grandes classes d'âge depuis le recensement de 1962, ainsi que les prévisions établies par l'INSEE pour la période 2000-2015.

La baisse continue de la population de moins de 20 ans depuis le début des années 70 est sans conteste le fait le plus marquant,

d'autant que cette évolution devrait se prolonger encore dans la décennie à venir. L'autre fait important est l'augmentation de la population de 60 ans et plus depuis le début des années 80. Sur le moyen terme, cette classe d'âge est d'ailleurs la seule qui soit appelée à progresser en effectif. On observe également sur ce graphique la propagation de la "vague démographique" du baby-boom dans les différentes classes d'âge : celle des 20-39 ans dès la fin des années 60, les 40-59 ans dans les années 80 et les 60-74 ans à partir de 2005-2010.

Evolution démographique 1968 - 1999 et projection à l'horizon 2015

Classes d'âge	Recensements de population						Prévision	
	1968	1975	1982	1990	1999	2004	2010	2015
Moins de 20 ans	37 760	35 314	33 064	32 247	29 836	29 800	28 200	27 300
De 20 à 39 ans	32 553	38 916	42 720	45 065	44 454	43 200	43 500	42 000
De 40 à 59 ans	22 775	22 641	22 800	24 257	29 455	30 500	30 200	30 000
De 60 à 74 ans	10 929	10 998	10 548	11 892	12 742	12 600	14 100	16 800
75 ans et plus	3 512	3 985	5 188	6 137	7 217	8 200	9 300	9 800
<b>TOTAL METZ</b>	<b>107 529</b>	<b>111 854</b>	<b>114 320</b>	<b>119 598</b>	<b>123 704</b>	<b>124 300</b>	<b>125 300</b>	<b>125 900</b>

Source : INSEE, recensements de la population et projection modèle Omphale

### Renouvellements de population

Les prévisions de l'INSEE ont été effectuées en tenant compte des échanges migratoires, qui sont particulièrement importants sur la commune de Metz. Pour illustrer cela, il suffit de noter que 58% des personnes de 20 à 29 ans qui ont été recensées à Metz en 1999 ne résidaient pas dans la commune en 1990. Le renouvellement de population par le jeu des déménagements et des emménagements est un phénomène de grande ampleur, qui touche un nombre de personnes bien plus important que ne le laissent envisager les chiffres du solde migratoire. Cela interdit en particulier de considérer les évolutions démographiques dans un cadre strictement communal, comme si la ville était totalement isolée du reste du monde.

On peut estimer l'importance des mouvements d'arrivée et de départ en s'appuyant sur le nombre de personnes qui n'ont pas quitté la commune entre deux recensements (voir le chapitre sur l'évolution dans les quartiers). Pour la période 1990-1999 par exemple, on sait que sur les 123.700 habitants recensés en 1999, 80940 résidaient déjà à Metz en 1990. Les enfants nés après 1989 sont comptabilisés au même lieu de résidence que leur mère.

Migrations, estimations pour la période 1975 - 1999

METZ	1975 - 1982		1982 - 1990		1990 - 1999	
	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle
Naissances	15 641	2 234	17 549	2 194	16 983	1 887
Décès	7 145	1 021	7 575	947	8 200	911
Mouvement naturel	+8 496	+1 214	+9 974	+1 247	+8 783	+976
Arrivées à Metz	46 183	6 598	45 064	5 633	50 512	5 612
Départs de Metz	52 316	7 474	49 676	6 210	55 113	6 124
Solde migratoire	-6 133	-876	-4 612	-577	-4 601	-511

Source : INSEE, recensements de la population

Sur cette base, on peut estimer à plus de 55.000 le nombre de personnes qui ont quitté Metz au cours de la décennie, et à 50.500 le nombre de celles qui sont venues s'y installer. Des flux très importants donc, et qui sont sans doute inférieurs à la réalité car des personnes ont pu quitter Metz pendant cette période et revenir s'y installer plus tard. Autre fait important, les mouvements ne sont pas d'égale importance dans toutes les classes d'âge.

On voit par exemple dans le graphique ci-contre que, dans les classes d'âge de 20 à 34 ans, les personnes qui résidaient en dehors de Metz en 1990 sont majoritaires (60% de la population pour les 25-29 ans). Les étudiants forment sans doute le groupe le plus important parmi ces "nouveaux messins" mais ils ne sont pas les seuls. Les quelques 20.000 étudiants ne sont pas tous logés à Metz et tous ne sont pas originaires de communes extérieures. D'autres catégories de population sont aussi venues s'installer à Metz au cours de la décennie 90.

Les recensements ne fournissent bien entendu aucune information sur la population qui ne réside plus à Metz. Mais il est clair que si les nouveaux résidents sont majoritaires dans certaines classes d'âge, pour des effectifs qui restent sensiblement les mêmes, c'est aussi parce que de nombreuses personnes de la même génération ont quitté Metz.

En 1990 par exemple, les 15-19 ans étaient environ 8.500 à Metz. En 1999 la même génération, à présent dans la classe 25-29 ans, compte environ 12.200 personnes, soit 3.700 personnes de plus. Il y a donc eu un apport de population non négligeable au cours de la décennie. Mais les choses sont plus complexes que cela parce que, parmi ces 12.200 personnes de 25 à 29 ans, 4.900 seulement résidaient à Metz en 1990. C'est à dire que, pour cette génération prise en exemple, 3.600 personnes sont parties au cours de la décennie, 4.900 sont restées à Metz et 7.300 sont venues s'y installer (on n'a pas tenu compte ici de la mortalité, l'essentiel étant de mettre en évidence le brassage de population).

### *Des besoins en logements toujours importants*

Selon une idée fautive malheureusement assez répandue, il ne serait pas nécessaire de construire de nouveaux logements lorsque la population n'augmente pas, ou qu'elle augmente très peu. En fait, comme on l'a vu précédemment, le nombre de logements nécessaires pour abriter une population donnée ne cesse d'augmenter : il est passé à Metz de 310 logements pour 1000 personnes en 1962 à 455 logements en 1999 et 475 en 2004. Au rythme actuel de décohabitation, on estime que le parc immobilier devrait augmenter de 400 à 500 logements chaque année pour simplement maintenir la population à son niveau de 2004.

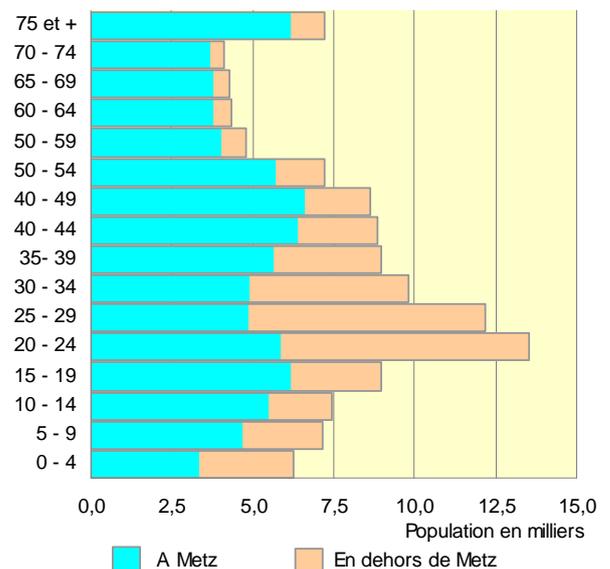
De la même façon, sur la base des prévisions effectuées par l'INSEE c'est-à-dire avec une progression assez faible de la population au cours de la décennie 2000-2010, on évalue à 410 environ le nombre de ménages supplémentaires qui devraient apparaître chaque année à Metz. Dans les années 90, le nombre de nouveaux ménages était de 580 par an.

En revanche, si le nombre de ménages devait rester stable au cours de la décennie (si la construction de logements était interrompue par exemple), la perte de population pourrait atteindre 5 à 6.000 personnes à l'échéance 2010.

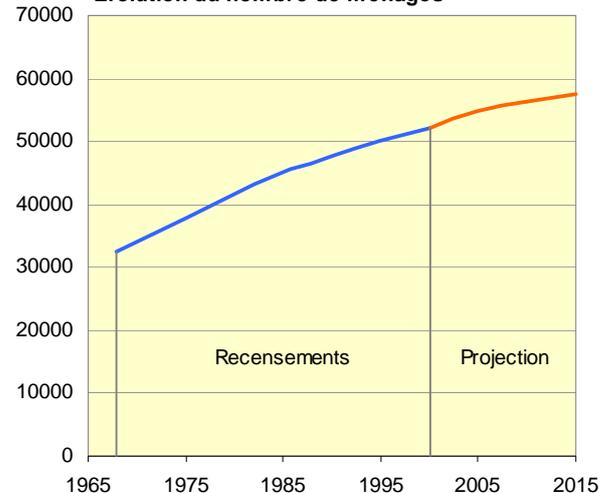
Permettre une augmentation du nombre de ménages, donc de logements occupés, ne signifie pas nécessairement construire de nouveaux logements. Pour être plus exact, on peut dire que ça ne se résume pas à cela. Il existe en fait des "gisements" de logements utilisables qui sont aujourd'hui soit vacants, soit utilisés de façon occasionnelle. Ils étaient plus de 5.000 à Metz au recensement de 1999.

Il est possible aussi d'augmenter le nombre de logements en transformant des locaux existants : un grand logement en 2 ou 3 petits logements, un grenier en local d'habitation, des anciens bureaux en logements, etc. C'est un phénomène qui est assez marqué dans les quartiers centraux. Au centre-ville par exemple, le

**Pop 1999 selon le lieu de résidence en 1990**

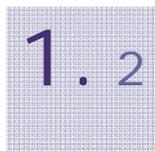


**Evolution du nombre de ménages**



parc de logements a augmenté de 1.205 unités entre 1990 et 1999 mais on ne dénombre au recensement que 759 logements réalisés après 1989. Même si l'information sur la date de réalisation des logements n'est pas tout à fait fiable, cela signifie quand même que plusieurs centaines de logements sont venus s'ajouter au parc du centre-ville en dehors des opérations de construction neuve ou de réhabilitation lourde.

Parmi les gisements possibles de logements, il nous semble qu'une attention particulière doit être portée aux logements vacants, parce que leur nombre est élevé à Metz et parce que la forte proportion de logements vacants dans certains quartiers témoigne de dysfonctionnements du marché immobilier.



## L'évolution démographique dans les quartiers

### Une redéfinition des quartiers messins

Les quartiers de Metz ont été redéfinis lors du recensement de 1999. A cette occasion, un nouvel échelon a été défini pour le traitement et la diffusion des données du recensement : l'IRIS 2000 (ilots regroupés pour l'information statistique). L'IRIS est un secteur géographique d'un seul tenant qui compte de 1.800 à 5.000 habitants pour les zones d'habitation, ou au moins 1.000 salariés pour les zones à dominante d'activité. C'est l'échelon le plus fin de diffusion des résultats du recensement. Cela constitue une avancée importante par rapport au recensement précédent, puisqu'auparavant les résultats ne pouvaient être diffusés en dessous d'un seuil de population de 5.000 habitants. La commune de Metz a été divisée en 48 IRIS.

C'est sur la base de ce nouveau découpage qu'ont été définis les quartiers de 1999, chacun étant formé de 2 à 8 IRIS selon ses dimensions. Dans la plupart des cas, on retrouve les quartiers habituels sans modification sensible par rapport à 1990 : Devant-les-Ponts, les Iles, le Sablon, Bellecroix, etc. Les changements les plus notables concernent le centre-ville (un seul quartier pour tous les ilots situés à l'intérieur de la rocade des boulevards), la Nouvelle ville (qui englobe à présent le quartier de la gare) et les quartiers de Queuleu et de Borny (la zone des Hauts de Queuleu qui était rattachée à Borny l'est désormais à Queuleu-Plantières). Pour les comparaisons 1990-1999, ce sont les quartiers de 1990 qui sont utilisés. Les données nécessaires pour reconstituer les quartiers de 1999 à partir du découpage de 1990 ne sont pas disponibles.

### Actualisation des données du recensement de 1999

A l'heure actuelle (octobre 2006), on ne dispose d'aucune donnée actualisée sur les quartiers messins, les statistiques sur la commune tout entière étant elles-mêmes très succinctes. La nouvelle méthode de recensement ne permet pas d'envisager des résultats à l'échelle du quartier avant 2009.

## Forte croissance démographique dans les quartiers centraux

Statut d'occupation des résidences principales. Evolution de 1990 à 1999

QUARTIERS 1990	Situation 1999					Evol. 1990-1999		
	Propr. occup.	Locat. privé	Locat. HLM	Autres statuts	TOTAL 1999	Propr. occup.	Locat. privé	Locat. HLM
Devant les Ponts	1 561	1 691	780	171	4 203	+155	-44	+237
La Patrotte - Metz Nord	758	783	1 739	242	3 522	+130	-133	-69
Les Iles	653	1 277	697	291	2 918	+39	+226	+82
Ancienne ville	482	1 884	906	213	3 485	+108	+184	+283
Bellecroix	440	436	1 327	79	2 282	+49	+151	+50
Queuleu-Plantières	2 124	2 324	1 210	357	6 015	+263	+34	+271
Centre ville	884	2 997	322	319	4 522	+161	+337	+171
Nouvelle Ville	1 078	2 243	328	172	3 821	+200	+58	+181
Sablon	2 251	4 784	1 529	369	8 933	+377	-182	+732
Magny	1 556	243	278	45	2 122	+177	+12	+31
Vallières-Les Bordes	1 861	930	1 040	92	3 923	+171	-22	+296
Borny-Grange aux Bois	1 734	806	4 253	509	7 302	+261	-143	+125
<b>TOTAL METZ</b>	<b>15 382</b>	<b>20 398</b>	<b>14 409</b>	<b>2 859</b>	<b>53 048</b>	<b>+2 091</b>	<b>+478</b>	<b>+2 390</b>

Source : INSEE, recensements de 1990 et 1999

Si la population messine a augmenté de 3,5% entre 1990 et 1999, cette évolution ne s'est pas faite de façon homogène sur l'ensemble de la commune. Certains quartiers ont enregistré une baisse de population, notamment La Patrotte-Metz Nord et Borny-Actipôle, deux grands quartiers d'habitat social, d'autres ont vu au contraire leur population augmenter, parfois de façon spectaculaire comme la Grange-aux-Bois (+40%).

La Grange-aux-Bois est l'un des secteurs privilégiés de développement de l'urbanisation, et l'on n'est pas surpris d'y observer une augmentation de la population. En revanche, la croissance démographique des quartiers centraux de la commune (Centre ville, les Iles et Nouvelle ville) est certainement l'un des faits les plus marquants de la décennie 90. Ces quartiers réalisent à eux trois la moitié de la croissance démographique de la commune, ce qui contredit au passage certaines idées reçues sur le dépeuplement du centre et les méfaits de la péri-urbanisation. A titre d'illustration, la croissance démographique des communes de la CA2M autres que Metz n'est que deux fois supérieure à celle des quartiers centraux de Metz.

Par ailleurs, la baisse de population dans les grands quartiers d'habitat social est aussi un phénomène important.

### Une population jeune dans les quartiers d'habitat social

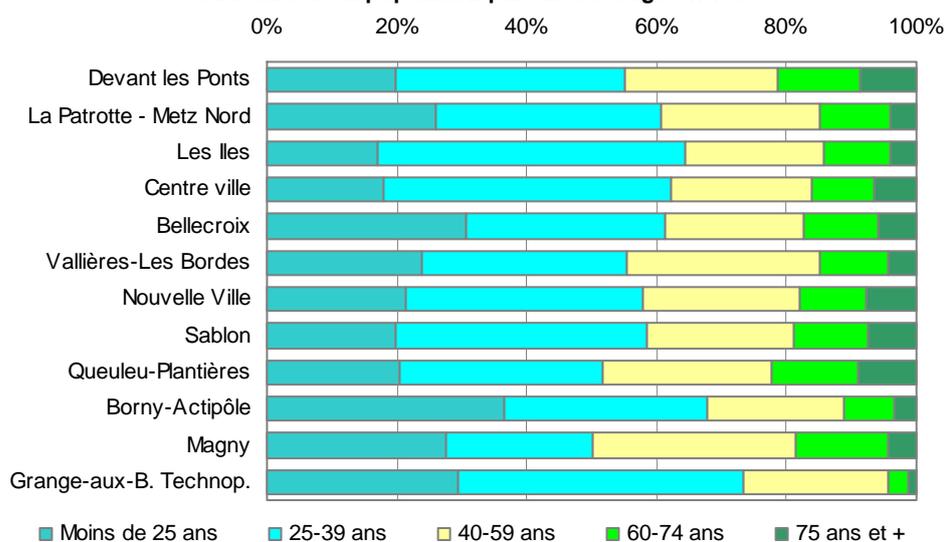
Cela étant, même s'ils ne sont pas épargnés par les problèmes de vieillissement, les quartiers d'habitat social conservent une structure de population qui les différencie fortement des autres quartiers messins. On le voit dans le tableau ci-dessous pour ce qui concerne la répartition par classes d'âge, puisque c'est dans les quartiers de Borny, Bellecroix, la Grange-aux-Bois et la Patrotte-Metz Nord que la proportion de jeunes de moins de 20 ans est la plus élevée. Elle l'est aussi à la Grange-aux-Bois qui mixte habitat social et non social et à Magny, où la proportion de logements sociaux est relativement faible, mais où le développement de l'urbanisation s'est fait principalement, au moins pour la période récente, sous forme d'habitat individuel. Comme on le sait, ce sont des familles avec enfants qui viennent occuper ce type de logements, ce qui explique la forte proportion de jeunes de moins de 20 ans dans le quartier.

Age du chef de ménage. Evolution de 1990 à 1999

QUARTIERS 1990	Situation 1999				TOTAL 1999	% moins 30 ans	Evol. 1990-1999	
	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 59 ans	60 ans ou plus			moins de 30 ans	de 30 à 39 ans
Devant les Ponts	1 012	749	1 285	1 157	4 203	24,1%	-18	-48
La Patrotte - Metz Nord	659	757	1 280	826	3 522	18,7%	-283	-97
Les Iles	925	505	863	625	2 918	31,7%	+291	-54
Ancienne ville	994	717	979	795	3 485	28,5%	+315	+92
Bellecroix	339	452	769	722	2 282	14,9%	+23	-16
Queuleu-Plantières	1 092	1 024	1 993	1 906	6 015	18,2%	+143	-178
Centre ville	1 387	919	1 242	974	4 522	30,7%	+365	+86
Nouvelle Ville	756	792	1 253	1 020	3 821	19,8%	+142	+7
Sablon	2 101	1 864	2 526	2 442	8 933	23,5%	+287	+104
Magny	74	347	1 008	693	2 122	3,5%	-74	-157
Vallières-Les Bordes	545	836	1 692	850	3 923	13,9%	-76	-198
Borny-Grange aux Bois	930	1 778	3 257	1 337	7 302	12,7%	-461	-399
<b>TOTAL METZ</b>	<b>10 814</b>	<b>10 740</b>	<b>14 409</b>	<b>13 347</b>	<b>53 048</b>	<b>20,4%</b>	<b>+654</b>	<b>-858</b>

Source : INSEE, recensements de 1990 et 1999

Structure de la population par classe d'âge en 1999



*Le patrimoine HLM, principal acteur du développement de l'habitat*

Les données issues des recensements sur les statuts d'occupation des résidences principales ne sont pas toujours en concordance avec les informations dont on dispose par ailleurs, notamment par les enquêtes auprès des organismes d'HLM. Pour l'ensemble de la commune, le nombre de logements HLM est sensiblement le même : 14.409 logements dans le recensement et 14.445 logements dans l'enquête au 1er janvier 1999. Mais les données par quartier font apparaître des écarts plus ou moins importants entre les deux sources.

A l'échelle communale, on constate que dans la période 1990-1999 ce sont les organismes d'HLM qui ont le plus contribué à l'accroissement du parc de résidences principales, avec une augmentation de 2.390 logements. Le nombre de propriétaires occupants a quant à lui augmenté de 2.091 unités et celui des logements locatifs privés, hors meublés et chambres d'hôtels, de 478 unités.

Population 1999 par grandes classes d'âge

QUARTIERS	Moins de 20 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 à 74 ans	75 ans et plus	Total	% moins de 20 ans	% 75 ans et plus
Devant les Ponts	1 738	3 090	2 076	1 129	752	8 785	19,8%	8,6%
La Patrotte - Metz Nord	2 177	2 890	2 046	889	338	8 340	26,1%	4,1%
Les Iles	1 172	3 257	1 467	704	286	6 886	17,0%	4,2%
Centre ville	2 416	6 004	2 949	1 283	894	13 546	17,8%	6,6%
Bellecroix	1 657	1 656	1 156	614	317	5 400	30,7%	5,9%
Vallières-Les Bordes	2 318	3 048	2 904	1 017	410	9 697	23,9%	4,2%
Nouvelle Ville	2 201	3 772	2 494	1 038	800	10 305	21,4%	7,8%
Sablon	3 360	6 641	3 819	1 941	1 291	17 052	19,7%	7,6%
Queuleu-Plantières	2 680	4 091	3 418	1 724	1 195	13 108	20,4%	9,1%
Borny-Actipôle	6 258	5 337	3 606	1 312	591	17 104	36,6%	3,5%
Magny	1 636	1 331	1 833	848	257	5 905	27,7%	4,4%
Grange-aux-B. Technopole	2 223	3 337	1 687	243	86	7 576	29,3%	1,1%
<b>TOTAL METZ</b>	<b>29 836</b>	<b>44 454</b>	<b>29 455</b>	<b>12 742</b>	<b>7 217</b>	<b>123 704</b>	<b>24,1%</b>	<b>5,8%</b>
Source : INSEE, recensement de 1999								

C'est dans le quartier du Sablon que l'accroissement a été le plus marqué, avec près d'un millier de résidences supplémentaires, et cela malgré la baisse importante du nombre de logements locatifs privés. Le Sablon est traditionnellement le secteur de l'agglomération où le locatif privé est le plus développé, mais on constate depuis quelques années un mouvement de revente des logements à des accédants à la propriété. Cela n'empêche pas une forte progression de cette offre de logement dans d'autres quartiers, en particulier dans les quartiers centraux.

De son côté, le patrimoine HLM s'est développé dans la plupart des quartiers messins, à l'exception des quartiers de grands ensembles. Les bailleurs sociaux ont participé à de nombreuses opérations immobilières, que ce soit en construction neuve, en rénovation ou en réhabilitation, et ont largement participé au cours de la décennie 1990 à l'amélioration de l'image de la ville : ZAC de la Visitation, anciens locaux de la Chambre des Métiers, îlot Saint Nicolas, zones d'urbanisation du Sablon, de Devant les Ponts ou de Queuleu, etc.

### *Mobilité : 10% des messins changent de logement chaque année*

Les thèmes de la mobilité et du renouvellement de population ont déjà été développés précédemment. Nous ne nous intéresserons donc ici qu'aux spécificités des différents quartiers dans ce domaine. Rappelons que la mobilité est déterminée, pour le recensement de 1999, sur le lieu de résidence des personnes en 1990.

## Changements de résidence 1990-1999

QUARTIERS	Popul. totale	Lieu de résidence en 1990			% même logement	Taux de mobilité annuel	
		Dans le même logemt	Dans un autre logement				
			Total	à Metz	hors Metz		
Devant les Ponts	8 785	3 765	5 020	1 726	3 294	42,9%	9,0%
La Patrotte - Metz Nord	8 340	3 838	4 502	2 036	2 466	46,0%	8,3%
Les Iles	6 886	2 170	4 716	1 644	3 072	31,5%	12,0%
Centre ville	13 546	4 018	9 528	3 355	6 173	29,7%	12,6%
Bellecroix	5 400	2 288	3 112	1 763	1 349	42,4%	9,1%
Vallières-Les Bordes	9 697	4 249	5 448	2 435	3 013	43,8%	8,8%
Gare - Nouvelle Ville	10 305	3 312	6 993	2 516	4 477	32,1%	11,8%
Sablon	17 052	6 270	10 782	4 509	6 273	36,8%	10,5%
Queuleu-Plantières	13 108	5 557	7 551	2 966	4 585	42,4%	9,1%
Borny-Actipôle	17 104	7 048	10 056	6 101	3 955	41,2%	9,4%
Magny	5 905	3 324	2 581	1 335	1 246	56,3%	6,2%
Grange-aux-B. Technopole	7 576	1 981	5 595	2 733	2 862	26,1%	13,8%
<b>TOTAL METZ</b>	<b>123 704</b>	<b>47 820</b>	<b>75 884</b>	<b>33 119</b>	<b>42 765</b>	<b>38,7%</b>	<b>10,0%</b>

Source : INSEE, recensements de 1999

On voit dans le tableau ci-dessus que si 10% de la population messine change de logement chaque année, cette proportion varie de 6% à Magny à 13% au centre-ville, pour atteindre 14% à la Grange-aux-Bois. A Magny, les ménages sont peu mobiles parce que, pour une large majorité d'entre eux, ils sont propriétaires de leur logement. Cela n'interdit pas la mobilité mais ça la contraint fortement. A la Grange aux Bois, où la proportion de propriétaires est loin d'être négligeable (34%) et où l'on s'attendrait plutôt à trouver un faible niveau de mobilité, les chiffres sont en partie surévalués du fait de l'importance du parc immobilier récent : 28% des logements ont été construits après 1989 et leurs occupants sont nécessairement arrivés dans la décennie 90.

Dans les autres quartiers, la part des constructions récentes est moins importante et les chiffres de mobilité reflètent peut-être plus fidèlement la réalité. On voit que la mobilité est plus élevée dans les quartiers centraux (Les Iles, Centre ville, Gare-Nouvelle Ville) où l'on a simultanément un parc immobilier à dominante locative, une proportion de petits logements supérieure à la moyenne et une importante communauté étudiante. Elle est relativement élevée aussi dans les quartiers d'habitat social (Bellecroix, Borny) ce qui tend à montrer que les locataires du parc HLM ne sont pas totalement bloqués dans leur parcours résidentiel.

### *Les jeunes ménages : surtout dans les quartiers centraux*

La répartition des résidences principales en fonction de l'âge du chef de ménage permet de mettre en évidence les quartiers privilégiés d'installation des nouveaux ménages, avec cette restriction que les jeunes ménages sont, dans bon nombre de cas, des étudiants vivant seul dans leur logement, et non pas des ménages au sens où on l'entend d'ordinaire.

Le tableau ci-dessous fournit à la fois la proportion de chefs de ménage de moins de 30 ans au recensement de 1999 et l'évolution du nombre de jeunes chefs de ménage entre 1990 et 1999. On constate que les quartiers centraux en "attirent" une grande partie : à eux trois, les quartiers des Iles, du Centre ville et de l'Ancienne ville accueillent 30% des jeunes ménages de la commune. Avec le Sablon et Devant-les-Ponts, ce sont près de 60% des chefs de ménage de moins de 30 ans que l'on totalise.

Dans les autres quartiers, la proportion de jeunes chefs de ménage varie de 3,5% à Magny à 19,8% dans la Nouvelle ville. Dans l'ensemble, ces informations sont assez difficiles à interpréter. Si près de 70% des chefs de ménage de moins de 25 ans sont des étudiants, la classe d'âge des 25-29 ans est constituée à 79% d'actifs ayant un emploi. Ajoutons à cela que chez les moins de 25 ans, 75% des ménages sont constitués d'une seule personne alors que, dans la classe 25-29 ans, cette proportion n'est que de 46%. C'est à dire que la classe d'âge des moins de 30 ans est constituée de population très différentes qui n'ont pas nécessairement les mêmes besoins en logement, ni les mêmes contraintes de localisation par rapport aux emplois ou aux établissements d'enseignement.

Les évolutions de 1990 à 1999 conduisent aux mêmes conclusions pour ce qui concerne les lieux d'installation privilégiés des jeunes ménages. Le rôle joué par les quartiers centraux apparaît de façon peut-être plus manifeste. On constate également une baisse importante du nombre de jeunes chefs de ménage dans les grands quartiers d'habitat social, et en particulier à Borny. L'ampleur de ce mouvement tient pour une large part à la dimension même de ces quartiers (en nombre de ménages, le secteur Borny-Grange aux Bois est le deuxième quartier messin, après le Sablon), mais on peut quand même s'interroger sur les capacités d'accueil du patrimoine social pour les jeunes ménages.

# 2 > L'habitat

## 2.1 Caractéristiques générales

Le parc de résidences principales se compose de 56 000 logements environ, cela représente 60% du patrimoine immobilier de l'agglomération messine (au sens administratif, c'est-à-dire les 40 communes de la CA2M).

Du fait de son statut de ville-centre, des caractéristiques singulières s'en dégagent:

- 83% de l'offre est constituée par un habitat de type collectif. De ce fait, le choix d'un habitat individuel engendre souvent un départ de la ville centre vers son agglomération (ou au-delà en fonction de ses revenus) ou vers les rares quartiers disposant en quantité de ce produit (Magny, la Grange-aux-Bois, Vallières-les-Bordes).
- Trois ménages messins sur 10 sont propriétaires de leur logement (56% des français). De ce fait, 7 foyers messins sur 10 sont locataires soit du parc HLM (27%) soit du parc privé (41%).
- En comparaison avec son agglomération, Metz se distingue également en terme de typologie des logements. La ville propose un parc de petits logements (type 1 et 2) important puisqu'il représente environ 30% de l'offre et, à l'inverse, une part de grands logements beaucoup plus restreinte (moins d'un logement sur quatre). De la nature de cette offre découle un marché très tendu en ce qui concerne les grands logements et au contraire, une vacance importante des petits logements, en particulier dans le secteur locatif. Cette vacance est le résultat d'une offre nouvelle abondante suite aux différents dispositifs de défiscalisation (« Besson », « Perissol », « De Robien »), produisant du petit logement locatif ne correspondant pas toujours à la demande en terme de niveau de loyers mais aussi de typologie. L'arrivée de ces nouveaux produits a également concurrencé le parc locatif des quartiers centraux qui propose souvent un degré moindre de prestations.

	Logements locatifs privés	Logements locatifs HLM	Total du parc locatif	Parc en propriété occupante	Parc immobilier total
<b>en absolu</b>	15 202	22 683	37 885	17 510	55 395
<b>en %</b>	41%	27,5%	68,5%	31,5%	100%

La commune présente certaines carences en terme de produits immobiliers. C'est ainsi qu'elle doit relever le défi, à l'identique d'autres villes attractives, des nouvelles formes d'habitat conjuguant les avantages de l'individuel plébiscités par la population tout en se souciant d'économiser le foncier (question de la densité). Deux autres enjeux majeurs : développer une offre en accession sociale afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement sur la ville centre alors que le marché devient de plus en plus ségréatif ; limiter l'impact des produits de défiscalisation qui ne correspondent pas toujours à la demande locale.

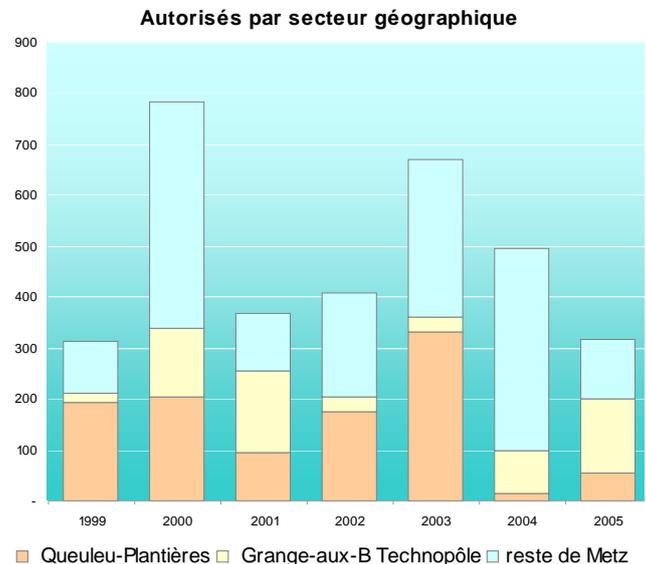
## 2.2 La production de logements

Sur la période 1999 - 2005, la production messine de logements neufs atteint un peu plus de 3 300 unités. Pour répondre aux besoins, le PLH de l'agglomération messine préconise une production annuelle comprise entre 400 et 500 unités pour la ville centre. Malgré une moyenne annuelle de 480 logements par an, la production messine se caractérise par une irrégularité importante.

Ce fort différentiel d'une année à l'autre est imputé à des difficultés liées à la disponibilité plus ou moins avérée du foncier. Ces dernières années, deux quartiers ont accueillis l'essentiel de l'offre immobilière nouvelle : le quartier de Queuleu en particulier par le biais de la ZAC des Hauts de Queuleu, et la Grange-aux-Bois.

Désormais, ces opérations de grandes ampleurs s'achèvent et la ville est confrontée à une certaine pénurie de foncier constructible.

Metz doit veiller à ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones afin de réguler un marché de l'habitat tendu du fait d'un foncier constructible devenu rare. Cette démarche participe également à enrayer le phénomène d'étalement urbain en permettant à des messins de demeurer sur la ville centre lorsqu'ils ont un projet immobilier.



## 2.3 Une tendance à la spécialisation

Dans un contexte de marché élargi, le parc d'agglomération a connu une croissance soutenue depuis 1990, notamment du fait de la bonne tenue de la construction neuve. La propriété augmente régulièrement, le parc locatif privé a longtemps eu tendance à stagner puis s'est considérablement revivifié depuis quelques années sous l'impulsion des dispositifs de défiscalisation. Le parc locatif social connaît une croissance ralentie et une faible diffusion dans le territoire métropolitain.

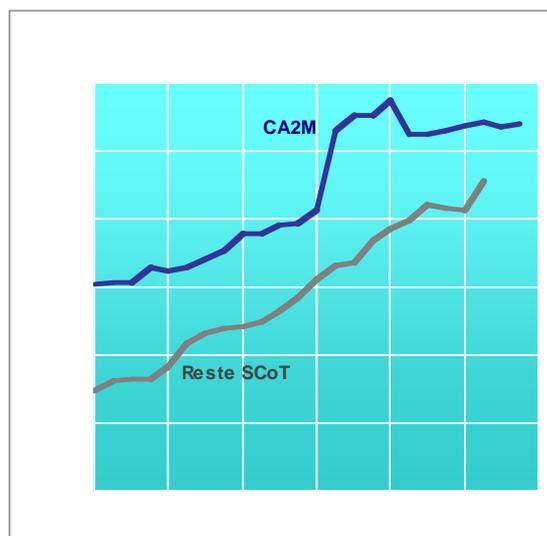
Le parc tend ainsi à être de plus en plus différencié entre les quartiers centraux messins auxquels il faut rajouter le Sablon ou encore les Iles (petits logements, locatif) et la périphérie (grand logement, accession, maison individuelle). Les logiques immobilières ainsi que le jeu des acteurs perpétuent cette spécialisation. Ainsi, la production immobilière messine peut être qualifiée d'urbaine. Les logements construits depuis 2000 sont pour 85% d'entre eux du logement en collectif et représentent dans 95% des cas un habitat destiné à la vente. Le milieu professionnel de l'immobilier (promoteurs, SCI...) réalise également 95% de cette production neuve.

La structure de l'offre de logements, toujours plus différenciée entre les quartiers centraux messins et la périphérie et la sélection des ménages par le jeu du marché font que les petits ménages de jeunes ou au contraire de personnes âgées se regroupent dans le centre-ville alors que les familles vont s'installer en banlieue et en périurbain. En parallèle à ces tendances, l'agglomération messine est confrontée à une

forte augmentation des coûts du logement tant à la vente qu'à la location. Cette inflation pèse sur les ménages et les incite à émigrer vers des zones moins onéreuses. Cette évolution n'est pas sans poser la question du développement d'une offre accessible au sein même de la ville centre.

Tandis que les ménages inactifs représentent une part croissante de la population messine, les cadres sont plus fortement implantés sur les communes résidentielles de la CA2M (coteaux de Moselle, Est de l'agglomération). Au sein de l'agglomération, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, principalement situés sur Metz, concentrent les ménages fragiles.

Pour répondre aux besoins de sa population, la ville doit veiller à proposer au sein des nouvelles opérations d'urbanisation un habitat diversifié mixant locatif privé et social, accession sociale ou « libre » et conjuguant des typologies variées.



## 2.4 Un bâti de qualité

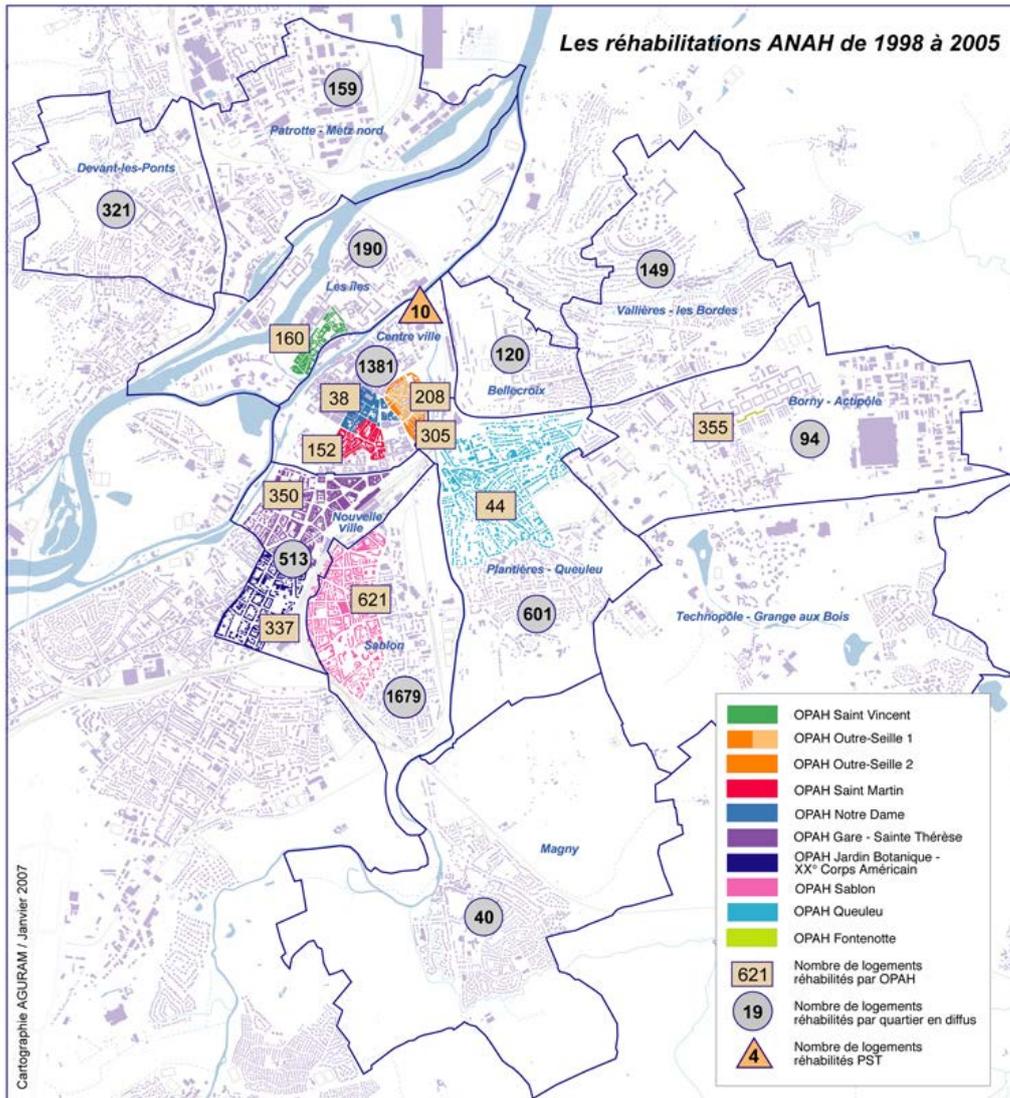
Trois facteurs majeurs expliquent le recul de la question du mal-logement sur Metz :

- Tout d'abord les efforts consentis par les particuliers pour (re)mettre en valeur leur patrimoine avec ou sans aides de l'état.
- Ensuite, la collectivité, consciente de l'impact négatif en terme d'image d'un parc obsolète, a pris l'initiative de réhabiliter ou d'inciter à la rénovation des immeubles les plus mal en point. Metz s'est révélée précurseur et particulièrement dynamique en terme de dispositif d'amélioration de l'habitat depuis plus de deux décennies avec la mise en œuvre de près d'une douzaine de dispositifs (OPAH ou PST).
- Enfin, et c'est le principal vecteur de la nette amélioration globale du bâti de la capitale lorraine, le marché local est si tendu et devenu si onéreux, qu'il est désormais intéressant pour les particuliers, les professionnels, les personnes morales ou encore les personnes aguerries utilisant les formes juridiques les plus efficaces dans ce type de démarche (SCI...), d'investir dans la réhabilitation lourde d'immeuble ou de logements. En fait, selon le secteur professionnel (FNAIM, Promoteurs locaux), le marché a atteint un niveau tel, qu'il est possible de faire du profit sur les opérations délaissées il y a encore quelques années.

La concrétisation la plus marquante de ces initiatives est la très forte diminution du parc inconfortable<sup>4</sup> lors de la période intercensitaire 1990-1999. De plus de 2 500 logements (5.3% du parc immobilier total de la commune), il diminue à 1 260 unités (2.3%). Grâce aux aides de l'ANAH, 2570 logements ont été améliorés dans le cadre d'une OPAH et depuis 1998, une dizaine en PST et surtout 5 244 en diffus. Toutefois, des efforts doivent encore être consentis comme l'atteste une estimation récente de 1650 logements privés potentiellement indigne<sup>5</sup> sur Metz. C'est pourquoi, la commune a lancé une réflexion pour initier un dispositif adéquat à la résorption du mal-logement.

<sup>4</sup> Un **logement inconfortable** ou sans confort est un logement sans installation sanitaire, ni WC intérieur (INSEE). Les données concernant l'inconfort des logements sont obtenues à partir des recensements INSEE. Elles permettent de caractériser l'état des logements, mais ne font pas référence au cadre réglementaire.

<sup>5</sup> La **notion d'habitat indigne** recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine; c'est un concept politique et non juridique. Cette notion recouvre les logements, immeubles et locaux insalubres, locaux où le plomb est accessible (saturnisme), immeubles menaçant ruine, hôtels meublés dangereux, habitats précaires, et dont la suppression ou la réhabilitation relève des pouvoirs de police administrative exercés par les maires et les préfets.

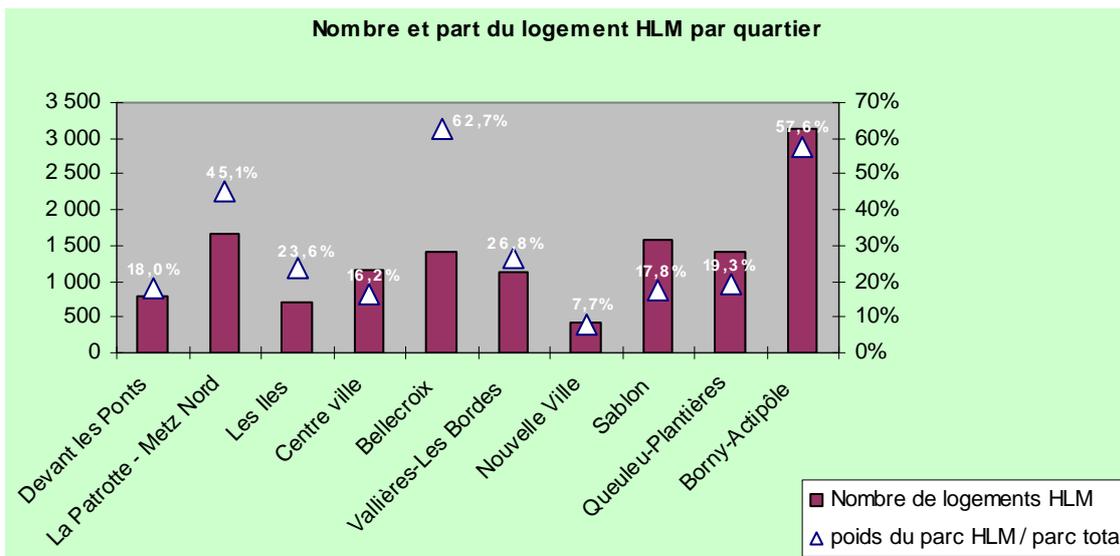


Dans le but de pérenniser un parc immobilier de bonne qualité et de résorber les situations d'habitat indigne, insalubre ou d'indécence existantes sur son ban communal, Metz doit instaurer un dispositif de lutte contre le mal-logement.

## 2.5 Le logement social

Les deux tiers du parc locatif social de la CA2M se concentrent à Metz ce qui représentent près de 15 000 unités et un quart du parc messin.

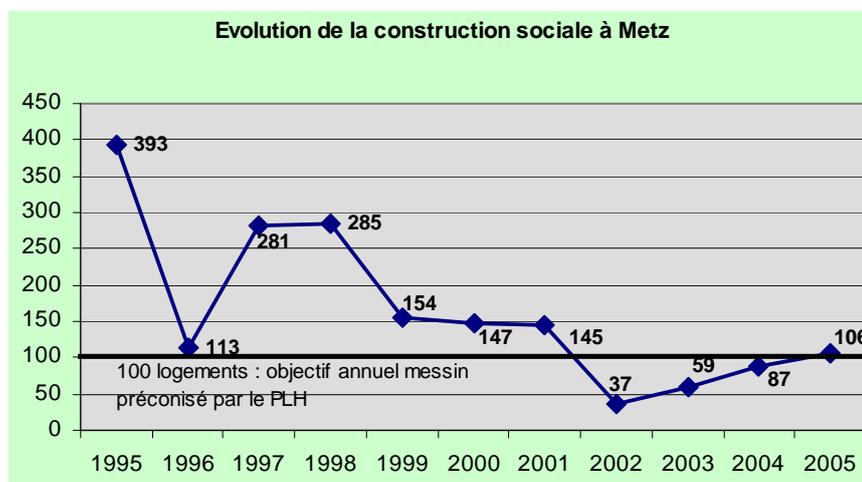
Bien que tous les quartiers, hormis la Nouvelle Ville, proposent une part de parc social d'au moins 15%, un phénomène de concentration infra communal apparaît clairement. C'est ainsi que l'ensemble composé de Borny-Technopôle, Metz Nord-La Patrotte accueille un tiers du patrimoine social de la ville et près de la moitié si l'on y ajoute le Sablon.



Le PLH de la CA2M, en cours de révision, préconise la réalisation de 250 logements sociaux sur l'agglomération messine dont une centaine sur Metz afin de répondre aux besoins locaux. Or, depuis 2002 date de la mise en œuvre du PLH, ce niveau n'a été atteint qu'une seule fois et encore, sont comptabilisés des opérations très particulières comme le logement étudiant ou encore les logement-foyers pour personnes âgées (subventionnés par du financement social). La production sociale est fortement contrainte sur un marché messin devenu de plus en plus concurrentiel. Toutefois, les efforts consentis lors de la période 1995-2001 et antérieure concernant le développement de ce segment immobilier permettent aujourd'hui à la ville de proposer plus d'un quart de son parc en logement locatif social.

A cet objectif, se cumule l'impératif fixé par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation urbaine) de reconstitution des démolitions de logements sociaux opérées dans le cadre des programmes de rénovation urbaine. 448 logements sont ainsi programmés sur la période 2005-2009.

Pour tendre à l'objectif de diversification de l'habitat et donc de mixité sociale, la ville doit inciter à la création de logements locatifs sociaux au sein de ses nouvelles opérations. Au même titre que son agglomération sur les communes qui la composent, elle doit veiller à une répartition plus homogène du produit locatif social au sein de ses quartiers.



## 2.6 Le logement des populations spécifiques

### *Une importante offre d'urgence*

Le bassin de Metz recouvre 335 places réservées à l'hébergement d'urgence. Elles sont, à de rares exceptions, toutes situées sur Metz. 183 sont gérées par le biais de 4 CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et 146 dans le cadre d'un HU (centre d'hébergement d'urgence). Cette offre spécifique se concentre essentiellement sur les quartiers centraux de Metz.

En complémentarité à cet hébergement, le 115 assure sur la ville comme sur l'ensemble du département la gestion d'un quota de nuitées d'hôtel.

### *Les Foyers de travailleurs*

Metz propose environ 1950 lits au sein de structures ayant vocation d'accueillir des travailleurs. L'offre peut se scinder en trois types d'institutions :

**Les FJT** (foyers de jeunes travailleurs) : Au nombre de 6 sur Metz, ils mettent à disposition 950 lits pour des jeunes (de 16 à 25 ans étant la population privilégiée) qui vivent hors de leur famille. Cette offre d'hébergement s'accompagne également d'un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement et leur restauration, ainsi que des moyens qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur insertion dans la vie sociale.

Un seul cas de foyer dit « divers » est relevé sur Metz, il s'agit de celui de la SNCF situé au Sablon présentant une capacité d'accueil de 300 lits.

**Les FTM** (foyers pour travailleurs migrants) : Créés à l'origine pour loger les travailleurs immigrés vivant seuls en France, le contexte économique et les politiques publiques ont fait évoluer les critères et ces structures pour qu'ils accueillent également des français célibataires ou éloignés de leur résidence principale par des obligations professionnels. De plus en plus, ils abritent une population en voie de précarisation ou d'exclusion sociale. 881 places sont disponibles sur Metz, réparties en 5 établissements (3 gérés et propriétés de la SONACOTRA, 2 gérés par l'AMLI et appartenant à l'OPAC de Metz et à Présence Habitat).

A terme, les FTM ont vocation à devenir des résidences sociales (nouvelle formule pour offrir à un public une solution semi collective en accueil transitoire et sous plafond de ressources). Cette transformation engendre de lourds aménagements du fait de l'adaptation des locaux. En parallèle à la CA2M et à l'Etat, la ville doit veiller à réunir les conditions nécessaires au bon déroulement de la démarche.

### *Le logement pour personnes âgées*

La commune messine propose environ 1800 places adaptées pour les personnes âgées. Cette offre se décline en 13 maisons de retraite regroupant 850 places, 14 logements-foyers accueillant près de 650 places, 5 unités de vie petites structures offrant 56 places et enfin, 2 unités de soins de longue durée dont la capacité d'accueil totale est de 270 lits.

Le taux d'équipement de la ville est bon (250 lits pour 1000 personnes de plus de 75 ans alors que le ratio départemental est de 110 et atteint 198 pour la CA2M) mais est loin de répondre aux besoins actuels et futurs.

En complément d'un besoin certifié de nouvelles structures spécialisées, le véritable enjeu du vieillissement de la population au regard de l'habitat est l'adaptation des logements à la perte de mobilité et aux différents handicaps de l'âge. Cela nécessite une politique volontariste en terme d'habitat mais aussi un fort développement des services d'aide à domicile.

### *Le logement des étudiants*

21 000 étudiants profitent des filières d'enseignement sur Metz. Cette population est issue pour les 2/3 du département et, selon l'INSEE, devrait fortement diminuer en parallèle des effectifs de l'académie de Metz-Nancy. Le chiffre d'une chute des effectifs de 7000 à 7800 éléments est avancé d'ici 2015 sur la région.

Plusieurs segments immobiliers apportent une réponse à cette demande bien particulière. Ainsi, Metz accueille 1555 places gérées par le CROUS, offre considérée comme étant de bonne qualité en comparaison à d'autres villes universitaires comme Nancy. Les grandes écoles ont fortement développé leur propre capacité d'hébergement avec plus de 1000 logements. Le secteur privé s'est aussi investi dans ce segment immobilier avec la création de résidences avec services pour une capacité d'accueil sur Metz de près de 500 lits. Les foyers logements messins répondent également à la demande étudiante, celle-ci s'inscrivant dans une optique de diversification des personnes accueillies dans le cadre de leur transformation en résidence sociale. Enfin, le parc de petits locatifs privés s'est fortement développé pour répondre à la forte demande émanant des étudiants sur les quartiers centraux de la ville en particulier (environ 10 500 logements, studios ou T2 sont proposés début 2 000, soit une progression de 20% en une décennie).

L'offre destinée à la population étudiante doit demeurer de qualité et être adaptée aux principales caractéristiques de cette demande : une très faible solvabilité et une forte mobilité.

### *Les gens du voyage*

Un document cadre régit les obligations communales pour l'accueil des gens du voyage, il s'agit du « schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage ». Approuvé en Février 2004, ce document spécifie pour Metz la mise en place de deux aires d'accueil d'une capacité totale de 80 places.

Le conseil Municipal a décidé de l'implantation de 36 places de stationnement de caravanes réservées à l'accueil des gens du voyage, conformément aux obligations imposées par le schéma départemental en cours de validité.

Ces emplacements sont répartis en deux sites, situés l'un au 19 avenue de Blida où 16 places sont à aménager et l'autre au 17 avenue de Blida où 20 places sont à créer.

## 2.7

### Les quartiers ANRU

Dans le cadre de la refonte des dispositifs nationaux d'aides aux quartiers en difficultés et en particulier la création de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la ville de Metz s'est engagée sur deux géographies précises, celle du GPV de Metz – Borny et celle du quartier inscrit au sein de l'ORU de Metz nord – Woippy (Boileau).

Les efforts consentis dans le domaine de l'habitat pour la restructuration du quartier de Metz-Borny sont conséquents avec près de 450 logements démolis et autant de reconstructions sur et hors site, un programme de 550 logements réhabilités et une vaste opération de résidentialisation. Concernant Boileau, le volet habitat comprend la réhabilitation de 136 logements et la démolition d'une tour de 68 logements.

Ces interventions juxtaposées à d'autres initiatives ont différents objectifs : désenclaver ces quartiers, offrir un nouvel habitat en diversifiant l'offre, insuffler une dynamique économique, proposer des services de qualité, installer un service public permanent... Ces mêmes quartiers ont été intégrés de longue date au sein du Contrat de Ville de l'Agglomération Messine (remplacé depuis le 01/01/2007 par les Contrat Urbain de Cohésion Sociale) qui en assure le volet social (actions dans le domaine de la prévention-santé, de l'éducation, de l'accès à la culture, du soutien au tissu associatif...).

Atteindre cet objectif de recomposition de l'offre sociale détruite dans le cadre de la restructuration des quartiers ANRU nécessite pour Metz de confirmer la programmation d'au moins 20% de logements locatifs sociaux dans les opérations d'urbanisation programmées. Pour fluidifier les parcours résidentiels et diversifier l'habitat, la ville doit continuer à introduire de l'accession et du locatif privé dans les quartiers politique ville.

# 3 > Le développement économique

## 3.1 Une métropole transfrontalière au cœur de l'Europe

Metz, capitale régionale de la Lorraine, se situe au cœur d'une région transfrontalière, la Grande Région (Wallonie, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Lorraine), et constitue l'une des quatre villes du Quatropole (avec Sarrebruck, Trèves et Luxembourg). La ville appartient également à l'une des quatre agglomérations françaises du Nord-Est reliées à Paris par le TGV Est Européen depuis le 10 juin 2007, avec Reims, Nancy, et Strasbourg. Cette position stratégique en fait une des agglomérations structurantes du quart Nord Est, au cœur de la banane bleue (dorsale économique et démographique dense de l'Europe occidentale).

L'aire urbaine de Metz, constituée de communes périurbaines et rurales dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille au sein de son pôle urbain (définition INSEE), s'étend sur 237 communes (soit 429 588 habitants), réparties sur trois départements : Moselle, Meurthe-et-Moselle, et Meuse. Ceci fait de Metz et de son pôle urbain une des aires d'influence les plus étendues du quart Nord-Est, devant Reims et Nancy, ainsi qu'un centre de décision incontournable.

### Les grandes aires urbaines françaises voisines de Metz

	Metz	Reims	Nancy	Strasbourg
<b>Nombre de Communes</b>	237	175	225	182
<b>Population</b>	429 588	291 735	410 508	612 104
<b>Taux d'activité</b>	44,8 %	46 %	44,7 %	47,7 %
<b>Taux de chômage déclaratif*</b>	12 %	13,4 %	11,4 %	9,5 %

Source : Insee, RGP 1999

En 1999, l'aire urbaine de Metz présente un taux de chômage déclaratif\* de 12 % (source RGP), soit un chiffre moyen comparé aux aires urbaines de Reims et Nancy. Seule l'aire urbaine de Strasbourg se détache par son taux de chômage plus faible. En 2007 le taux de chômage au sens du BIT\* de la zone d'emploi de Metz atteint 8,2%, inférieur à celui de la Lorraine (8,6%) et de la France (8,3%). Le taux d'activité<sup>6</sup>, de 44,8 %, se trouve dans la moyenne inférieure des grandes aires urbaines françaises voisines, plus proche de celui de Nancy que de Strasbourg.

L'aire urbaine de Metz affiche un léger retard dans la proportion d'étudiants et de diplômés du supérieur par rapport à ses voisines. Elle compte également un peu plus de non diplômés.

\* Le taux de chômage déclaratif issu du Recensement Général de la Population est naturellement supérieur à celui calculé selon les critères du Bureau International du Travail

6. Rapport entre la population active et la population totale

## Le niveau de formation des 15 ans et plus par aire urbaine

	Etudes en cours	Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP-BEP	Bac, Brevet professionnel	Bac+2	Diplôme supérieur	Total
<b>Reims</b>	31 108	39 696	33 880	14 967	48 808	25 232	19 172	18 858	<b>239 721</b>
	16,3 %	16,6 %	14,1 %	6,2 %	20,4 %	10,5 %	8 %	7,9 %	
<b>Nancy</b>	57 358	48 662	42 973	18 963	73 990	35 123	29 593	32 516	<b>339 178</b>
	16,9 %	14,6 %	12,7 %	5,6 %	21,8 %	10,4 %	8,7 %	9,6 %	
<b>Strasbourg</b>	67 178	76 431	53 435	24 392	129 604	54 668	43 919	53 837	<b>503 464</b>
	13,3 %	15,2 %	10,6 %	4,4 %	25,7 %	10,9 %	8,7 %	10,7 %	
<b>Metz</b>	<b>43 905</b>	<b>65 398</b>	<b>45 071</b>	<b>19 324</b>	<b>89 908</b>	<b>36 381</b>	<b>26 835</b>	<b>24 942</b>	<b>351 764</b>
	<b>12,5 %</b>	<b>18,6 %</b>	<b>12,8 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>25,6 %</b>	<b>10,3 %</b>	<b>7,6 %</b>	<b>7,1 %</b>	

Source : Insee, RGP 1999

En revanche, avec une augmentation de 1,4 % de 2000 à 2005, le bassin d'emploi de Metz présente un dynamisme supérieur aux autres bassins d'emplois présentés en matière de création d'établissements privés (8 972 établissements en 2005). Parallèlement, on observe une progression de l'emploi salarié privé de 1,9 % de 2000 à 2005 – également la plus forte progression des quatre bassins d'emplois observés –, soit 106 411 salariés en 2005.

## Etablissements privés employant des salariés par bassin d'emploi au 31 décembre de l'année

	Reims	Strasbourg	Nancy	Metz
<b>2005</b>				
<b>Etablissements</b>	6 848	15 921	8 922	8 974
<b>Salariés</b>	82 888	188 247	100 120	106 426
<b>Evolution 2000-2005</b>				
<b>Etablissements</b>	- 1,5 %	- 2 %	+ 0,7 %	+ 1,4 %
<b>Salariés</b>	+ 1,8 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %	+ 1,9 %

Source : Unedic

Ce bon résultat doit beaucoup au relatif maintien des effectifs dans l'industrie, dont la baisse s'est limitée à 1,2 %, contre 10 % en moyenne dans les trois autres bassins étudiés. Pour ces derniers, cette importante diminution a masqué les hausses relatives des secteurs de la construction et du tertiaire (l'agriculture étant un secteur peu représenté), également observées à Metz, tout particulièrement pour les établissements du secteur de la construction.

## L'employé salarié privé par bassin d'emploi au 31 décembre de l'année

2005		Reims	Strasbourg	Nancy	Metz
<b>Agriculture</b>	<i>établissements</i>	3	8	2	6
	<i>salariés</i>	19	71	7	21
<b>Industrie</b>	<i>établissements</i>	650	1 220	795	737
	<i>salariés</i>	15 494	31 833	15 309	20 376
<b>Construction</b>	<i>établissements</i>	768	1 288	880	1 063
	<i>salariés</i>	6 892	12 064	7 826	9 382
<b>Tertiaire</b>	<i>établissements</i>	5 427	13 405	7 245	7 166
	<i>salariés</i>	60 483	147 279	76 978	76 632
<b>Ensemble</b>	<i>établissements</i>	<b>6 848</b>	<b>15 921</b>	<b>8 922</b>	<b>8 972</b>
	<i>salariés</i>	<b>82 888</b>	<b>191 247</b>	<b>100 120</b>	<b>106 411</b>

	Evolution 2000-2005	Reims	Strasbourg	Nancy	Metz
Agriculture	<i>établissements</i>	- 25 %	+ 14,3 %	- 33,3 %	+ 28,6 %
	<i>salariés</i>	- 13,6 %	+ 16,4 %	- 56,3 %	- 8,7 %
Industrie	<i>établissements</i>	- 8,6 %	- 12,5 %	- 10,4 %	- 8,9 %
	<i>salariés</i>	- 8,2 %	- 13,3 %	- 10,9 %	- 1,2 %
Construction	<i>établissements</i>	+ 3,4 %	+ 0,3 %	+ 4,1 %	+ 12,8 %
	<i>salariés</i>	+ 6 %	- 7,4 %	+ 0,7 %	+ 3,5 %
Tertiaire	<i>établissements</i>	- 1,2 %	- 1,1 %	+ 1,7 %	+ 1 %
	<i>salariés</i>	+ 4,2 %	+ 4,3 %	+ 2,7 %	+ 2,6 %
Ensemble	<i>établissements</i>	- 1,5 %	- 2 %	+ 0,7 %	+ 1,4 %
	<i>salariés</i>	+ 1,8 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %	+ 1,9 %

## 3.2 Une population active en hausse

### Population active et emploi

		1990	1999	évolution 90-99
population totale (sans double compte)	<b>Metz</b>	<b>119594</b>	<b>123776</b>	<b>+ 3,5 %</b>
	Reste de la CA2M	85373	89224	+ 4,5 %
population active totale	<b>Metz</b>	<b>55426</b>	<b>57526</b>	<b>+ 3,8 %</b>
	Reste de la CA2M	39206	41061	+ 4,7 %
population active ayant un emploi	<b>Metz</b>	<b>47522</b>	<b>48957</b>	<b>+ 3 %</b>
	Reste de la CA2M	34831	36478	+ 4,7 %

Source : INSEE - RGP

A Metz, les populations totale, active (46 % de la population totale en 1999) et ayant un emploi (39 % de la population totale en 1999) évoluent toutes à la hausse. Le phénomène reste malgré tout moins marqué que sur les autres communes de la CA2M. Contrairement à ce que l'on observe sur le reste de la CA2M, à Metz la population active ayant un emploi augmente moins fortement que la population active totale.

### Lieu de travail des actifs de Metz

	1990	1999	évolution 1990-1999
<b>Metz</b>	<b>34447</b>	<b>32347</b>	<b>- 6,1 %</b>
CA2M (hors Metz)	5369	5862	+ 9,2 %
Moselle (hors CA2M)	5460	6803	+ 24,6 %
Meurthe et Moselle	1122	1667	+ 48,6 %
Reste France	864	828	- 4,2 %
Luxembourg	196	1329	+ 578,1 %
Allemagne	43	77	+ 79,1 %
Autres pays	21	44	+ 109,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>47 522</b>	<b>48 957</b>	<b>+3%</b>

Source : INSEE - RGP

Les actifs habitant Metz sont de moins en moins nombreux à travailler sur leur propre commune de résidence (- 6,1 % entre 1990 et 1999). En valeur absolue, les territoires en bénéficiant le plus sont essentiellement la Moselle - hors CA2M - (+ 1343), puis le Luxembourg (+ 1133). La CA2M pour sa part n'en gagne que 493. Les travailleurs transfrontaliers messins vers le Luxembourg connaissent une augmentation continue depuis plus de quinze ans : on en dénombre sur le ban communal de Metz en 2007 près de 2 800 (contre 2 260 en 2003).

Le secteur tertiaire représente plus de 82 % des actifs de Metz ayant un emploi. Les professions intermédiaires et les employés sont donc naturellement majoritaires (58 % de l'ensemble). Du fait de son statut de capitale régionale, 37 % de la population active messine travaille dans les « services publics » (éducation / santé, action sociale / administrations publiques), avec une forte représentation d'employés dans l'administration.

Le commerce (de gros, de détail et réparations) représente la seconde activité économique des habitants (12 % de la population active y travaillent). Viennent ensuite, avec 9,8 %, les services aux entreprises (services opérationnels, conseils et assistance), la construction (5,5 %), les transports (4,4 % grâce en particulier à la SNCF sur l'agglomération), la finance (3,3 %) et l'industrie automobile (2,3 % du fait de la présence de PSA sur Metz).

Le taux de chômage de la ville de Metz est de 14,3 % de la population active en 1999 (chômage déclaratif : source RGP), contre 12,8 % pour la CA2M dans son ensemble. Avec 5,6 % d'augmentation depuis 1990, le chômage évolue exactement au même rythme que pour la CA2M. Il est inégalement présent dans les différents quartiers.

### 3. 3

## Des emplois concentrés dans le tertiaire

### *L'emploi total en hausse (secteurs publics et privés, salariés et non salariés)*

Au total, 74519 personnes travaillent sur Metz en 1999 (estimation de l'emploi d'après le RGP migration domicile-travail), en augmentation de plus de 2 % par rapport à 1990. Dans le même temps, le reste du territoire de la CA2M voit son niveau d'emploi augmenter de 11,7 % (pour atteindre 29743 emplois en 1999).

Cet accroissement du nombre d'emploi depuis 1990 profite en particulier aux Emplois Métropolitains Supérieurs (définition INSEE : à fort contenu décisionnel), traduisant une situation géographique privilégiée et un certain rôle moteur en Lorraine.

Ces derniers sont passés sur le ban communal de Metz de 4 950 à 5 630 en dix ans (entre les deux recensements de la population de 1990 à 1999), représentant en 1999, 7,5% de l'emploi total.

Sur les 88 % des emplois tertiaires au lieu de travail, près de 20 % sont attachés aux services aux entreprises (13 %) et aux particuliers (7 %), 12 % concernent le commerce. L'industrie couvre pour sa part 8 % du total (grâce en particulier à l'usine PSA du quartier de Borny-Actipôle), contre plus de 3 % pour la construction.

L'emploi total de la ville de Metz représente en juillet 2006 au total 8 745 établissements (sur les 13 955 de la CA2M). Les principaux secteurs représentés sont : le commerce, l'immobilier-services aux entreprises (1 856 établissements), les services collectifs, sociaux et personnels (1 247) et la santé et l'action sociale (1 030).

**Nombre d'établissements à Metz par secteur d'activités en juillet 2006**  
(Source INSEE Sirene)

	<b>Metz</b>	<b>Ensemble CA2M</b>
Commerce	1 856	2 945
Immobilier, services aux entreprises	1 855	2 870
Services collectifs, sociaux et person.	1 247	1 954
Santé et action sociale	1 030	1 518
Hôtels, restaurants	591	814
Construction	500	1 082
Finance	392	543
Ind. manufacturières	379	658
Education	358	566
Transports et communications	253	418
Administration publique	204	296
Agiculture, pêche, extraction	49	215
Electricité, gaz et eau	25	70
Serv. dom. & act. extra-territoriales	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>8 745</b>	<b>13 955</b>

Parmi ces établissements, 13 ont plus de 500 salariés et plus de 6 600 en ont moins de 5. On dénombre également 6 624 « sièges » (sur les 10 834 de la CA2M).

### *Les grands établissements publics sont prépondérants*

Metz représente une puissance administrative forte et des emplois publics nombreux dans la santé, l'action sociale et l'éducation (qui protègent dans une certaine mesure l'agglomération des fluctuations économiques). Elle dispose d'un nombre assez important de grands établissements et sièges sociaux (de plus de 100 salariés), mais ils appartiennent surtout au secteur public.

### **Les principaux établissements dans l'administration et le secteur public à Metz au 1er janvier 2004**

<b>Nom de l'établissement (localité)</b>	<b>Secteur d'activité en NAF (code)</b>	<b>Tranche d'effectif salarié</b>
CENTRE HOSPITAL REGION METZ THIONVILLE	Activités hospitalières (851A)	2000 à 2999
VILLE DE METZ	Administration publique générale (751A)	2000 à 2999
SOC NAT DES CHEMINS DE FER FRANCAIS	Transports ferroviaires (601Z)	2000 à 2999
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE	Administration publique générale (751A)	1500 à 1999
SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET DE SECOURS	Protection civile (752J)	500 à 749
HOPITAL SAINTE BLANDINE	Activités hospitalières (851A)	500 à 749
REGION DE LORRAINE	Administration publique générale (751A)	500 à 749
HOPITAL BELLE ISLE	Activités hospitalières (851A)	500 à 749
DIR DEP SECURITE PUBLIQUE	Police (752G)	250 à 499
LA POSTE	Postes nationales (641A)	250 à 499

Source : INSEE - CLAP au 1er janvier 2004 - OREFQ

### *Des créations d'établissements nombreuses dans les services et la construction*

Metz bénéficie d'un niveau de créations d'entreprises en augmentation continue ces dernières années. Mais, proportionnellement au nombre d'entreprises privées, ces créations sont moins nombreuses sur Metz que sur le reste du territoire de la CA2M. On y observe également moins de créations par rapport aux radiations que sur l'ensemble de l'arrondissement Metz-Campagne. Le taux de défaillance d'entreprises (par rapport aux créations) est également relativement élevé à Metz. Par rapport au reste du territoire de l'agglomération messine, on observe une prépondérance de créations dans les hôtels-restaurants, les administrations publiques, l'immobilier-services aux entreprises et la finance.

La présence à Metz de l'incubateur d'entreprises Synergie ayant obtenu le label CEEI (Centre Européen d'Entreprise Innovante) est un élément positif.

### *Des établissements privés diversifiés, mais dont l'évolution est inégale*

Le nombre d'établissements à Metz est globalement en augmentation continue depuis 1991 (en particulier dans les secteurs des services et de la construction). Le centre-ville et la nouvelle ville représentent aujourd'hui les deux tiers des établissements de Metz (respectivement riches en établissements dans les secteurs du commerce et de l'immobilier ainsi que dans les services aux entreprises). Mais on observe une baisse de la présence relative de certains quartiers en terme d'implantation d'établissements (en particulier sur La Patrotte - Metz Nord). Le nombre d'établissements n'augmente pas dans le secteur des transports et communication (en particulier à Borny-Actipôle et sur La Patrotte-Metz Nord). Globalement, l'accroissement du nombre d'établissements est moindre que celui du reste du territoire de la CA2M. On notera en particulier certains secteurs globalement en perte de vitesse (services domestiques, industries - notamment agro-alimentaire - et commerce).

Les grands établissements privés sont relativement peu nombreux à Metz (PSA est l'unique grand établissement), l'activité est beaucoup représentée par le tissu de PME-PMI.

#### Les principaux établissements privés à Metz au 1er janvier 2004

Nom de l'établissement (localité)	Secteur d'activité en NAF (code)	Tranche d'effectif salarié
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	Construction de véhicules automobiles (341Z)	2000 à 2999
USINE D ELECTRICITE DE METZ	Distribution et commerce d'électricité (401E)	500 à 749
ARVATO COMMUNICATION SERVICES France	Conseil pour les affaires et la gestion (741G)	500 à 749
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	Banques mutualistes (651D)	250 à 499

Source : INSEE - CLAP au 1er janvier 2004 - OREFQ

### *L'emploi salarié privé dynamique porté par les services aux entreprises*

L'emploi salarié privé se répartit à Metz en 2005 de la façon suivante : 84,1 % dans le tertiaire (88 % des établissements), 11,2 % dans l'industrie (5,6 % des établissements) et 4,7 % pour le secteur de la construction (6,5 % des établissements).

#### Evolution du nombre d'emplois salariés privés à Metz (et sur la CA2M hors Metz)

	1991	2005	Evol. 91-2005
<b>Metz</b>	43 221	45 961	<b>+6,3%</b>
<b>CA2M hors Metz</b>	19 503	26 466	<b>+35,7%</b>

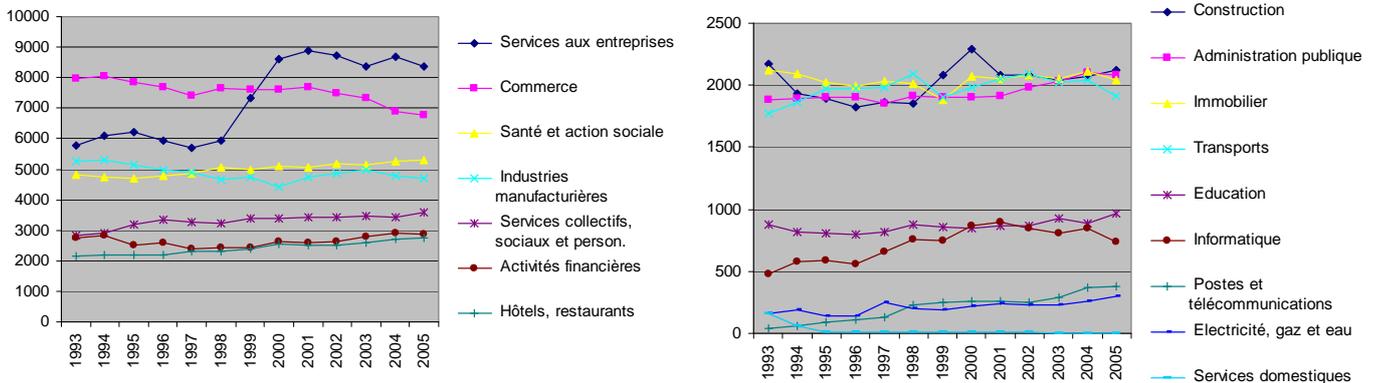
Source : Assedic

L'emploi salarié privé à Metz est en hausse de 6,3 % entre 1991 et 2005, contre + 35,7 % pour le reste de la CA2M. L'évolution suit la conjoncture générale française.

Les secteurs d'activité les mieux représentés à Metz en terme d'emplois salariés privés sont aujourd'hui les services aux entreprises (18,6 %, en forte hausse depuis 1998) et le commerce (15,1 %, en baisse tendancielle). Viennent ensuite, la santé et l'action sociale (11,8 %), l'industrie manufacturière (10,5 %, grâce en particulier à l'usine PSA de boîtes de vitesses), les services collectifs, sociaux et personnels (8 %, regroupant par exemple : l'assainissement et la gestion des déchets, les associations, les salons de coiffure...) et enfin la finance (6,4 %). Le secteur informatique est en hausse même s'il n'a pas encore une place significative.

### Evolution de l'emploi salarié privé par secteur d'activités à Metz entre décembre 1993 et décembre 2005

(Source Assedic. données provisoires pour 2005)



#### *Le commerce, un secteur économique bien enraciné dans l'histoire de Metz*

Le secteur du commerce stricto sensu représente le premier secteur d'activités de Metz avec 1856 d'établissements en juillet 2006 (2563 si on intègre en particulier les 591 hôtels-restaurants et 204 ventes par correspondance), dont 849 commerces de détail non alimentaire. Le commerce de gros est pour sa part à conforter (avec 341 établissements).

Par rapport aux autres agglomérations françaises, on constate un nombre très élevé de m<sup>2</sup> d'hypers et de grands magasins par habitant. La ville de Metz est une des très rares villes françaises à profiter à la fois du Printemps et des Galeries Lafayette. Sur son territoire, elle ne dispose que d'un hypermarché (Cora Borny), mais 18 supermarchés. Metz profite d'une zone d'influence commerciale importante et densément peuplée, s'étendant sur toute la région, voir au-delà des frontières proches (même si la concurrence des zones Semécourt et Talange est bien réelle).

La vacance commerciale observée sur le ban communal de Metz, contrairement à un constat usuel, n'est pas focalisée sur les quartiers mais plutôt sur le centre-ville (elle atteint 10,5 %), notamment sur sa partie Est (jusqu'à 22 %). Avec 21 % des établissements contrôlés directement ou indirectement par une enseigne (456 établissements), Metz se situe exactement au niveau de la proportion classique de 20 %. Les commerces messins montrent un bon état structurel, avec 8 % de commerces à rénover. Néanmoins, on constate un manque d'entretien significatif (qui concerne 45 % des établissements), ainsi qu'une offre manquant d'attrait en termes de vitrines, de choix et de volumes, ce qui implique une certaine fragilité de l'offre commerciale. Pour leur part, les valeurs locatives restent élevées sur Metz, mais avec des variations extrêmement importantes.

Le centre-ville présente quant à lui une offre commerciale proche de la moyenne des centre-villes d'agglomérations comparables, mais on note une présence légèrement plus forte en alimentaire spécialisé que la moyenne. « La plus grande zone commerciale piétonne d'Europe » (grâce notamment à de nombreuses places de parking et à une bonne desserte) est encore préservée du développement de la périphérie avec notamment une importante fédération de commerçants. On y observe des enseignes « phares » telles que Virgin ou la Fnac (véritables locomotives commerciales) et une offre riche et diversifiée (même si les commerces de bouche se font de plus en plus rares). On notera néanmoins en centre ville une densité de restaurants traditionnels relativement faible et une certaine fragilité de certains quartiers centraux (Gare, Quarteau, Outre-Seille...).

A l'Est, Metz-Borny, Metz-Technopôle et Metz-Sébastopol représentent un secteur à fort potentiel de développement (projets MAB et BMW en cours). Au nord, la zone commerciale des Deux Fontaines est à requalifier. Le centre bénéficiera également de deux projets importants en cours : 27 000 m<sup>2</sup> environ prévus sur le quartier de l'Amphithéâtre et le projet de reconversion, notamment commerciale, de l'ancien établissement annexe du commissariat de l'Armée de Terre sur le boulevard de Trèves. Plus globalement, le commerce de

proximité dans les quartiers est à renforcer, notamment dans le cadre de nouveaux pôles commerciaux d'émergence intermédiaires à soutenir (au Nord et à l'Ouest de Metz en particulier).

### *L'artisanat, bien représenté en valeur absolu, mais moins que sur l'agglomération en valeur relative*

Les 1342 établissements artisanaux de la ville de Metz (sur les 2586 de la CA2M) représentent environ 8500 emplois (estimation Aguram) dont 6600 salariés. Ils sont, par nature, 89 % à avoir moins de 10 salariés. Relativement au total des établissements, l'artisanat est un peu moins représenté sur le ban communal de Metz que sur l'ensemble de la CA2M (16% contre 18%).

Le tiers de ces établissements concernent le bâtiment et la construction. Viennent ensuite les secteurs commerce et nettoyage-laverie-coiffure (chacun représentent respectivement environ le septième de l'ensemble).

Tous secteurs confondus, ces établissements artisanaux sont, proportionnellement au reste des établissements, beaucoup moins nombreux sur Metz que sur le reste du territoire de la CA2M.

### *Des militaires encore très présents*

Au cœur d'une Lorraine traditionnelle terre d'accueil des forces armées, Metz occupe une place privilégiée et dispose d'un pouvoir de commandement considérable :

- Etat-Major de la Région-Terre Nord-Est (RT NE) issue du regroupement des Circonscriptions Militaires de Défense (CMD) de Metz (compétence territoriale s'étendant sur la région Alsace, Lorraine et Champagne-Ardennes), Besançon (Bourgogne et Franche-Comté) et Lille (Nord-Pas de Calais et Picardie).
- Etat-Major de la Région Nord-Est de Gendarmerie (Lorraine, Champagne-Ardennes et Alsace) et de la Circonscription de Gendarmerie de Metz, Etat-Major de la 7ème Légion de Gendarmerie Mobile (Lorraine, Champagne-Ardennes et Alsace) ;
- Siège du Commandement de la Force Aérienne de Combat (CFAC) ;
- Hôpital d'Instruction des Armées Legouest, le plus important pôle du service de santé des Armées.

En 2002, l'agglomération messine accueillait 8822 personnels civils et militaires, dont 4091 à Metz. Les principales unités implantées dans la ville centre sont : le second régiment de génie (815 personnes, caserne Seré de Rivières), l'hôpital d'instruction des Armées Legouest (691), l'Etat Major de la Région Terre NE (646 personnels, quartier de Lattre), la caserne Ney (557 personnels), la caserne de Gendarmerie Bettanier (400).

## **3.4** Des formations nombreuses

### *Une population de plus en plus formée*

La proportion des sans diplôme parmi les 15 ans ou plus à Metz s'élève en 1999 à 20,1 % (contre 18,8 % pour la CA2M). Elle est en nette diminution puisqu'elle s'élevait en 1990 à 26,3 % (contre 25 % pour la CA2M). Pour sa part, la proportion d'étudiants dans la population des 15 ans ou plus est plus importante aujourd'hui qu'en 1990. On observe en effet en 1999 16,8 % d'étudiants, contre 13,5 % en 1990. L'augmentation du nombre d'étudiants parmi les habitants est de plus légèrement plus rapide sur Metz que pour la CA2M (14,7 % pour la CA2M en 1999, contre 12,9 % en 1990). Dans les années à venir, on notera malgré tout une prévision à la baisse de l'effectif scolaire (baisse de la population jeune) pouvant déboucher à terme sur un manque de main d'œuvre qualifiée jeune pour les entreprises locales. La population est d'ores et déjà en moyenne moins qualifiée que les autres grandes agglomérations du Grand Est (voir 3.1) malgré les formations supérieures existantes sur Metz.

### *Des formations supérieures variées et relativement attractives*

On dénombre dans l'agglomération près de 21 000 étudiants dans l'enseignement supérieur (source Aguram 2004), presque exclusivement localisés à Metz au Saulcy près du centre-ville, au Technopôle et à Bridoux. Après la forte croissance de l'effectif dans les années quatre-vingt-dix (qui a plus que doublé en moins de 10 ans, en particulier au profit de la population universitaire et des écoles d'ingénieurs), le nombre se stabilise désormais. Les formations sont multiples et relativement variées, avec la présence de six grandes écoles de renommée nationale et internationale.

On dénombre malgré tout un nombre relativement moyen d'étudiants en troisième cycle par rapport à certaines autres villes françaises. Pour sa part, l'activité du Pôle Universitaire Européen Lorrain de Nancy-Metz tend à promouvoir une politique concertée en matière de formation et de recherche. L'objectif in fine est de mieux adapter les formations à la demande locale du tissu économique de la région pour la rendre encore plus attractive.

## 3.5 La recherche

### *Un domaine d'activités à développer*

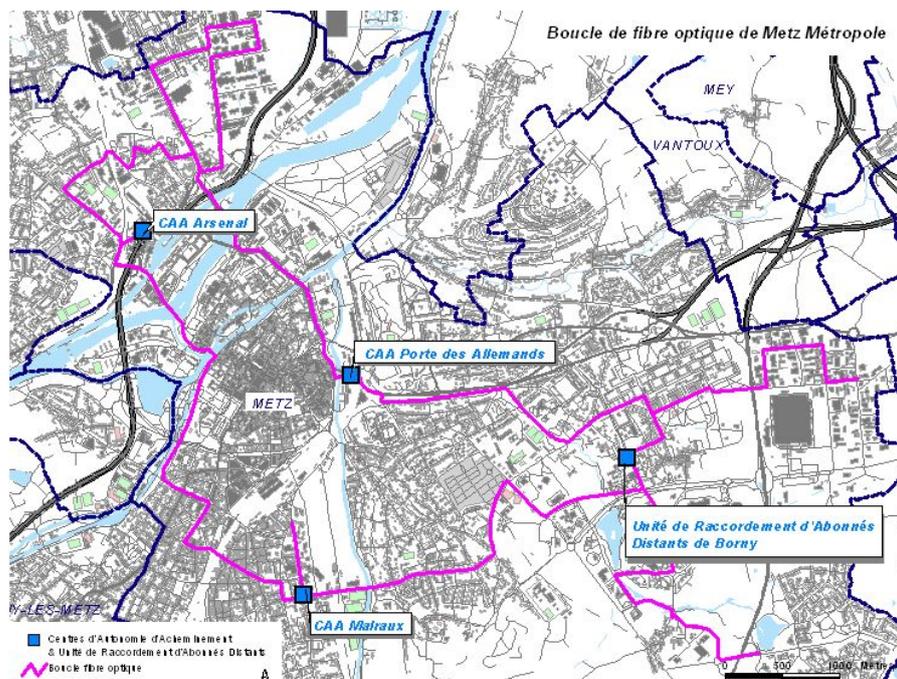
Le potentiel et les structures de recherche de Metz sont assez importants, mais presque exclusivement concentrés dans le secteur public, et sans doute insuffisamment exploités. La recherche privée reste faible et le tissu d'entreprises innovantes encore fragile. Les transferts de technologies sont à développer.

On notera en particulier certains pôles d'excellence, notamment dans les matériaux et la recherche fondamentale dans les domaines de la mécanique et les sciences cognitives.

L'avenir s'avère néanmoins porteur en matière de projets d'innovation, de recherche et de transfert de technologie. Le tout nouveau CIRAM (Centre d'Innovation et de Recherche Associé de Metz) implanté sur le Technopôle à proximité de l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers) envisage à terme de regrouper 500 chercheurs. Pour sa part le pôle de compétitivité Matériaux Innovants - Produits Intelligents (MIPI) commence déjà à profiter à Metz.

## 3.6 Les TIC au service du développement local

La position géographique de l'agglomération, et particulièrement sa situation de carrefour, est favorable au développement des Technologies de l'Information et de la Communication. De plus, la volonté affirmée des institutions de développer le très haut débit est un élément clef de succès indispensable au développement d'un territoire dont l'ambition est nationale et internationale. L'Arsenal de Metz est le premier lieu public de Lorraine à bénéficier de l'internet haut débit sans fil (Wifi). Metz profite également du réseau Renater (Réseau National De Télécommunication pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) qui relie déjà les établissements supérieurs et les centres de recherche publics français. La CA2M a développé son propre réseau à haut débit par fibre optique qui couvre l'ensemble du territoire de la ville de Metz (de Devant les Ponts à l'Actipôle et à la FIM en passant par l'hyper-centre, le futur quartier de l'Amphithéâtre et le Technopôle), mais qui est appelé à se développer encore. Cette boucle de fibre optique de Metz Métropole favorisera le développement de la concurrence entre les différents opérateurs de télécommunication.



On ajoutera à cela les projets de réseaux à haut débit du Quattropole (Quattro Net réunissant Metz, Luxembourg, Saarbrück et Trèves) et du Conseil Général de Moselle. De nouvelles formes de raccordement sont également à l'étude (en particulier en direction de Nancy) pour améliorer la connexion de la plaque messine avec les réseaux nationaux et internationaux.

De plus, France Télécom prévoit d'équiper Metz pour le très haut débit en 2008 au même titre que quelques autres grandes villes françaises.

Enfin, Metz obtient en 2007 pour la seconde année consécutive les 5@ décernées par l'association "Villes internet" qui distingue la qualité de la politique de la ville dans la mise en œuvre des nouvelles technologies de communication.

## 3.7 L'immobilier d'entreprise

### *Un marché soutenu*

Le niveau annuel moyen des transactions dans le centre-ville de Metz ces dix dernières années est d'environ 7 500 m<sup>2</sup>, celui de l'offre est quant à lui de 16 000 m<sup>2</sup>. L'offre est importante, apparemment structurellement incompressible, souvent ancienne et inadaptée. Les produits de moins de 100 m<sup>2</sup> représentent 61 % des produits anciens, contre à peine 20 % des récents. Les transactions concernent pour beaucoup des biens de plus de 250 m<sup>2</sup>.

Le Technopôle de Metz représente aujourd'hui un parc immobilier de près de 100 000 m<sup>2</sup>. Le niveau annuel moyen des transactions y est proche du centre-ville (environ 7 000 m<sup>2</sup>) alors que celui de l'offre est deux fois moindre (7 000 m<sup>2</sup>) avec un taux de vacance proche de 8 % mais un turn-over élevé. La demande se porte notamment sur des produits de plus de 800 m<sup>2</sup> divisibles (ainsi que sur des surfaces d'environ 70 m<sup>2</sup>).

En matière de locaux d'activités, Metz-Actipôle représente un niveau annuel moyen de transactions d'environ 11 000 m<sup>2</sup> pour une offre moyenne de 21 000 m<sup>2</sup>. Le stock disponible augmente tendanciellement depuis 1999 illustrant une ancienneté grandissante des produits. Parallèlement, le niveau des transactions s'abaisse.

Mais les attentes en matière d'immobilier d'entreprise ont évolué. Les entreprises recherchent des bâtiments de qualité disposant des derniers équipements et d'un environnement favorable pour leurs salariés.

Le stock de locaux anciens est structurellement important, en particulier en ce qui concerne les bâtiments d'activités. Globalement, il existe sur Metz une demande insatisfaite pour les PME-PMI.

70 à 80 % des transactions et des demandes de l'agglomération portent sur des surfaces de moins de 250 m<sup>2</sup>. Les carences de l'agglomération portent sur des produits inférieurs à 300 m<sup>2</sup> (pour PME-PMI) et dans une moindre mesure sur des plateaux de 800 m<sup>2</sup> pour les grandes demandes.

Le niveau soutenu des transactions, en particulier pour les bureaux, et les perspectives de développement de l'agglomération attirent aujourd'hui les investisseurs. Il s'agit d'anticiper au mieux les évolutions afin d'éviter que la production de locaux arrive en décalage par rapport à la demande du moment.

On observe ainsi aujourd'hui de nombreux projets de bureaux à court terme : on citera notamment les 20 000 m<sup>2</sup> de la première phase du quartier de l'Amphithéâtre, le lancement de 3 200 m<sup>2</sup> à la Grange-aux-Bois, 2 800 m<sup>2</sup> près du CESCO, plusieurs compte-propres pour terminer le Technopôle ainsi que sur la ZAC Sébastopol, la fin du World Trade Center (5 000 m<sup>2</sup>), la poursuite des Hauts de Queuleu (6300 m<sup>2</sup>), la première tranche (2 000 m<sup>2</sup>) des 10 000 m<sup>2</sup> du GPV de Borny, et 17 000 m<sup>2</sup> pour le Conseil Régional au Pontiffroy.

## 3.8 Les zones d'activités

### *Un besoin de foncier opérationnel insatisfait*

Metz-Technopôle s'est développé avec succès dans les années quatre-vingt dix. Il est aujourd'hui reconnu comme un pôle d'excellence dans un environnement paysager qualitatif. Initialement à vocation de haute technologie, il s'est dans les faits diversifié pour intégrer au final de nombreux services aux entreprises et établissements publics (à eux deux 56 % de l'effectif total en 2004, hors établissements d'enseignement supérieur, source SEM Technopôle) ou le secteur banque-assurance (7,4 %). Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), ainsi que l'informatique, représentent malgré tout une part importante (18 % de l'effectif total chacun), mais la recherche-développement est faiblement représentée (0,6 %).

On dénombre sur Metz neuf autres grandes zones à vocation d'activités en cours d'achèvement.

- Au Sud-Est :
  - La ZAC de la Grange aux Bois (13 ha, bientôt plus de disponibilité)
  - Metz-Hauts de Queuleu (33 ha en voie d'achèvement)
  - Metz-Petite-Voëvre (19 ha en voie d'achèvement)
  - Metz-Sébastopol (37 ha en cours d'achèvement)
  - Metz-Actipôle
- Au centre :
  - La ZAC de l'Amphithéâtre (38 ha en devenir)
- Au Nord-Ouest :
  - La rue des Alliés (5 ha avec le projet de La Poste)
  - Metz-Nouveau Port (65 ha dont environ 10 disponibles) et Metz-Zone Adjacente au Port

**Evolution des disponibilités foncières des grandes zones d'activités de Metz  
entre 1998 et 2005 (en ha)**

	Surface totale	Surface disponible en 1998	Surface disponible en 2005	Consommation d'espace sur 7 ans
<b>Metz-Technopôle</b>	186	14	1,2	<b>12,8</b>
<b>Metz-Actipôle</b>	148	1	0,7	<b>0,3</b>
<b>Metz-Petite-Voëvre</b>	19	6,3	3,22	<b>3,08</b>
<b>Metz-Hauts de Queuleu</b>	33	6	2,9	<b>3,1</b>
<b>Metz-Grange-aux-Bois</b>	13 *	4,6	3,9	<b>0,7</b>
<b>Metz-Sebastopol</b>	37	20	1,1	<b>18,9</b>
<b>Metz-Nouveau Port</b>	65	9	9	<b>0</b>
<b>Metz-Zone Adjacente au Port</b>	42	11	5	<b>6</b>
<b>Metz-Deux-Fontaines</b>	80	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>610</b>	<b>71,9</b>	<b>27,02</b>	<b>44,88</b>

\* surface allouée à l'activité sur les 189 ha de la ZAC  
Source : Observatoire des zones d'activités de la CA2M - Aguram

Metz bénéficie d'un potentiel foncier encore important par rapport à d'autres villes françaises, mais il s'avère encore non ouvert à l'urbanisation. L'essentiel du foncier aménagé à vocation d'activités a déjà été consommé (près de 45 ha sur les 7 dernières années). On observe en effet aujourd'hui un manque de disponibilités foncières immédiates pour des activités économiques diversifiées. Les projets en cours permettront d'y remédier : outre la ZAC Amphithéâtre à proximité de la gare TGV (avec à terme notamment 50 à 60 000 m<sup>2</sup> de bureaux), on citera en particulier l'extension du Technopôle en cours d'étude (110 ha) avec davantage de mixité et de densité, le projet d'une zone d'activités jouxtant le futur hôpital Mercy, l'offre immobilière du GPV Metz-Borny (avec sa Zone Franche), l'extension de l'Actipôle au nord ou à l'est.

Pour répondre davantage à la demande, il s'agit aujourd'hui de proposer une offre plus importante en parcelles destinées aux PME-PMI. Certaines zones d'activités économiques mériteraient également d'être restructurées ou requalifiées (Metz Nord, Port Mazerolle, Deux Fontaines, l'Actipôle...).

## 3.9 Le tourisme

### *Un secteur d'activités à part entière en développement*

La ville de Metz bénéficie d'un patrimoine culturel et touristique d'envergure. On citera en particulier l'arrivée prochaine de l'antenne décentralisée du Centre Pompidou dans le quartier de l'Amphithéâtre. La fréquentation soutenue de l'office de tourisme révèle notamment une proximité avec un bassin de population important (de Nancy aux pays frontaliers : Luxembourg et Allemagne). Mais elle apparaît aujourd'hui très saisonnière (juillet et août, malgré le marché de Noël) à l'image du tourisme fluvial qui, pour sa part, mériterait d'être encore développé. On notera néanmoins la requalification récente du port de Metz, ainsi que son nouveau Pavillon Bleu.

L'arrivée de Pompidou-Metz contribuera à amplifier cette fréquentation. Le potentiel touristique relativement important de Metz pourra ainsi être davantage connu et reconnu à l'échelle extra-régionale.

Le tourisme d'affaires n'est pas en reste. Le nombre de visiteurs dans les foires et salons est important au vu des autres agglomérations françaises. L'absence d'un véritable équipement pour satisfaire l'ensemble des congrès et des conférences potentiellement envisageables sur l'agglomération est amenée à être rapidement comblée par le futur Centre des Congrès dans le quartier de l'Amphithéâtre.

Les touristes et visiteurs de passage dans la CA2M ont à leur disposition des structures d'hébergement variées : l'hôtellerie traditionnelle, les formules locatives et hôtelières, et les hébergements ruraux. La ville de Metz dispose de 30 des 37 hôtels de la CA2M, dont le nouveau quatre étoiles en centre-ville (la Citadelle).

# 4 > L'agriculture

Une enquête exhaustive conduite par la chambre d'agriculture de la Moselle au cours du second semestre 2003 donne une image synthétique de l'agriculture messine et de ses perspectives d'avenir.

## 4.1 Les territoires agricoles

L'agriculture couvre 540 ha environ, soit 13% du territoire communal, au voisinage immédiat des zones urbanisées. Le territoire communal s'étend sur deux régions agricoles distinctes :

- **Le secteur sud-est**, aux confins ouest du plateau lorrain sud, est typique de l'openfield. De grandes cultures traditionnelles, céréalières (blé, orge, maïs), et oléagineuses (colza), se sont développées sur de riches sols limoneux et argilo-limoneux et offrent un paysage changeant de couleurs et de texture, dans l'espace et dans l'année. D'importantes surfaces restent en herbe pour l'élevage. Les exploitations sont de grande taille : 133 ha en moyenne.

Ce type d'agriculture reste structuré autour du village et des extensions urbaines de Magny, en particulier dans la plaine alluviale de la Seille et en rive gauche du ruisseau de Saint-Pierre, mais aussi sur le plateau sud de Queuleu – Tivoli et du Fort de Queuleu, autour de la ferme de Haute-Bevoye qui vient de perdre sa fonction de siège d'exploitation agricole. Ce secteur se prolonge jusqu'au Technopôle où l'avenue de Strasbourg marque une limite franche entre l'agriculture et la zone d'activités technologiques. Un siège d'exploitation perdure au cœur du village de Grigy. Les quelques espaces agricoles intégrés au développement urbain dans le secteur de Borny (entre les boulevards de la Défense et Solidarité ou à l'extrême sud de l'Actipôle) disparaissent dans le cadre de la réalisation des opérations d'aménagement en cours. Dans le secteur du Technopôle, l'agriculture constitue aujourd'hui un mode de gestion transitoire dans l'attente des développements urbains déjà inscrits dans des procédures opérationnelles (extension de la ZAC Technopôle à l'ouest de l'avenue de Strasbourg). Un espace tampon est préservé entre l'Actipôle et la Grange-aux-Bois. Des terres agricoles cultivées subsistent enfin sur les hauteurs de Vallières, à l'est de la ZAC de Saint-Julien – Vallières, dans les zones d'extension future de l'urbanisation déjà prévues au POS.

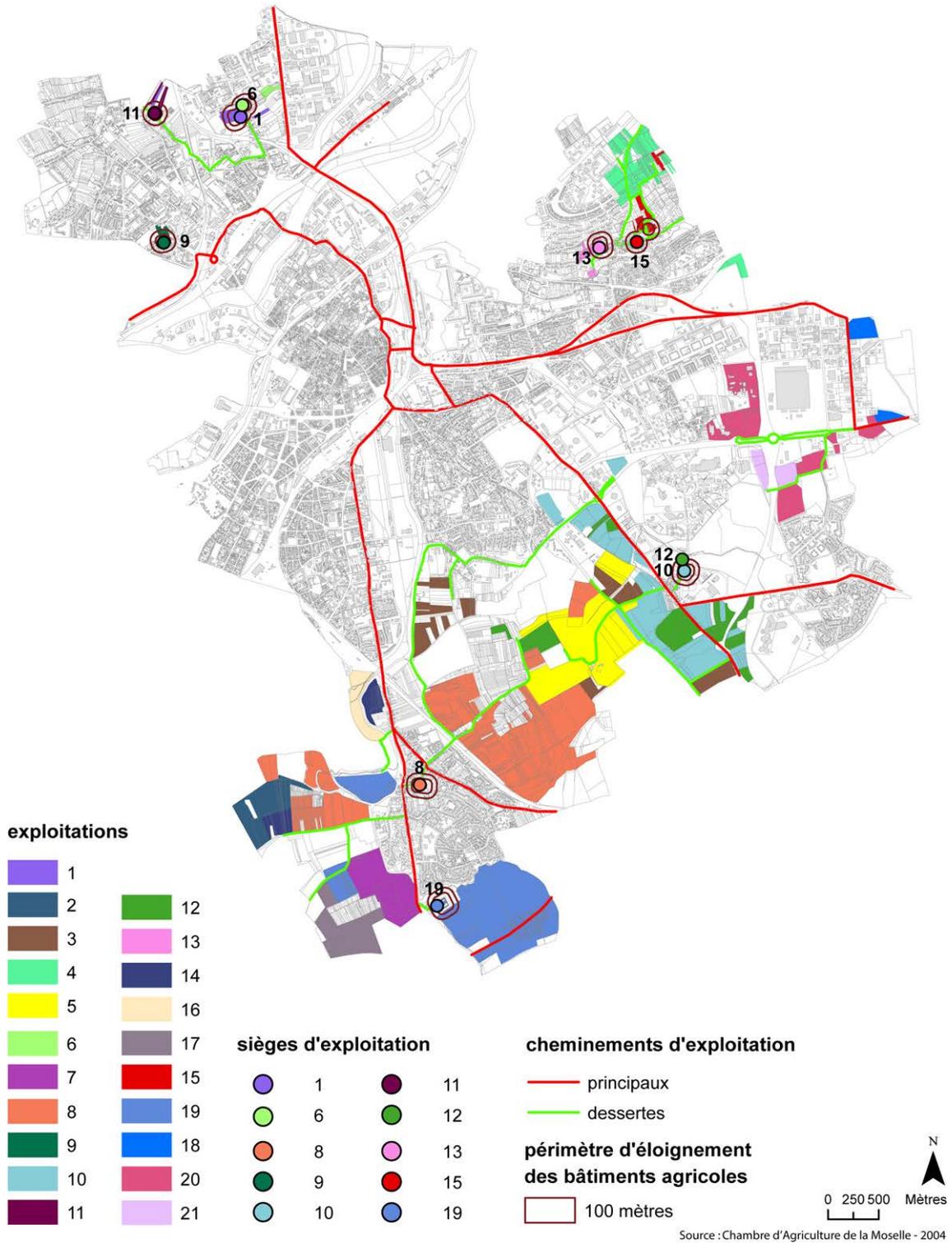
- **Le secteur nord-ouest** correspond au fond de vallée de la Moselle. Le sol sableux et les débouchés commerciaux du sillon mosellan ont favorisé le développement de l'horticulture et du maraîchage.

Les exploitations maraîchères forment dans les quartiers nord des poches enclavées dans le tissu urbain. Trois secteurs sont concernés : rue de la Ronde, au nord de Devant-les-Ponts (entre route de Lorry, rue de la Folie, route de Woippy et voie ferrée) et de part et d'autre de la route de Thionville (rue des Intendants Joba et entre route de Thionville et avenue des Deux-Fontaines).

Des activités maraîchères et horticoles se sont développées par ailleurs sur les hauteurs de Vallières, à l'est de la rue de la Charrière et rue Charlotte Jousse.

Les surfaces labourées couvrent 449 ha, soit 83% de la surface agricole utilisée du territoire communal. Les prairies couvrent 68,5 ha (13% de la SAU) et 23 ha sont consacrés aux cultures maraîchères, horticoles et arboricoles.

### Les exploitations agricoles



## 4.2 Les exploitations

La surface agricole est exploitée par 20 agriculteurs dont 10 ont leur siège d'exploitation sur la commune. Au vu du nombre d'exploitants, Metz est une véritable commune agricole. Les exploitations se répartissent comme suit :

- 11 exploitations – dont 6 ont leur siège à Metz - exercent des activités de maraîchage, horticulture et arboriculture.
- 6 exploitations – dont 3 implantées à Metz - pratiquent la polyculture, élevage. Il s'agit principalement d'élevage bovin (400 têtes dont 215 à Metz) mais aussi ovin (100 brebis). Ces exploitations sont en élevage allaitant, destinés en conséquence à la production de viande.
- 5 exploitations - 1 seule à Metz - pratiquent la polyculture.

2 exploitations ont des activités « mixtes » : polyculture - maraîchage pour l'une, polyculture, élevage et maraîchage pour la seconde.

Les 6 exploitations messines de maraîchage – horticulture emploient 42 salariés « équivalent temps plein (ETP) ». Les 4 autres exploitations messines génèrent 7 ETP. Les 20 agriculteurs présents à Metz emploient au total 63 ETP.

## 4.3 Les modes de faire valoir

L'analyse du mode de faire valoir des exploitations agricoles sur Metz révèle que 51% des surfaces (275 ha) sont exploitées sous forme de bail à terme et 32% (172 ha) sous forme de bail précaire. 17% seulement des terres agricoles sont exploitées en pleine propriété.

53% des surfaces maraîchères sont exploitées sous forme de bail à terme et 46,8% le sont en pleine propriété. Deux des six exploitants maraîchers ayant leur siège à Metz sont propriétaires de tous leurs terrains agricoles. Il n'y a pas d'occupation précaire dans ce type d'exploitation.

Eu égard à l'intérêt financier et stratégique de toute parcelle en zone urbaine, les propriétaires se défont difficilement de leurs parcelles et hésitent même à les donner en bail à ferme, d'où l'importance des occupations précaires et l'absence de remembrement agricole à Metz.

## 4.4 L'évolution de la surface agricole

Au cours des cinq dernières années, près de 200 ha de terres agricoles, soit 27% de la surface agricole utilisée messine, ont été perdus et urbanisés au profit d'infrastructures de voirie (RN 431 ou voie de contournement sud, emprise de la rue des Marronniers à Vallières), de zones d'habitat (Hauts de Queuleu et Grange-aux-Bois), et de zones d'activités ( Petite Woëvre et Sébastopol). Dans les zones de développement urbain futur, la ville de Metz organise depuis de nombreuses années une gestion transitoire de ces espaces par l'agriculture.

Les surfaces messines jouent un rôle important dans l'économie de leurs moyens de production et la réduction des terres agricoles n'est pas neutre. Les 10 exploitations messines exploitent 73% de la SAU du ban communal messin et 7 des 10 exploitations messines cultivent la majorité de leurs surfaces agricoles sur Metz. 9 exploitations agricoles sur 10 ayant leur siège à Metz ne seraient plus viables si elles devaient perdre leurs surfaces messines.

## 4.5 Dessertes et cheminements principaux

L'enquête de la Chambre d'Agriculture met enfin en évidence les cheminements principaux qu'utilisent les agriculteurs pour se rendre sur des parcelles situées à l'opposé de la ville par rapport à leur siège d'exploitation ou pour accéder au port de Metz et y livrer leur production. Deux axes sont individualisés :

- un axe Deux Fontaines – rue du Fort Gambetta – boulevard de Trèves – RN3 ;
- un axe Pont de Fer – boulevards du Pontiffroy – Paixhans – Maginot qui se scinde en deux : vers Magny ou vers l'avenue de Strasbourg.

# 5 > Les transports et les déplacements

## 5.1 Le Plan de Déplacements Urbains d'agglomération

Approuvé par le District de l'Agglomération Messine sur un périmètre de dix communes le 25 septembre 2000, le PDU de l'Agglomération Messine a été révisé et approuvé par la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole le 24 avril 2006 afin de prendre en compte l'élargissement du périmètre de transports urbains (trente-huit communes au 1er janvier 2006) et répondre aux nouvelles directives de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000.

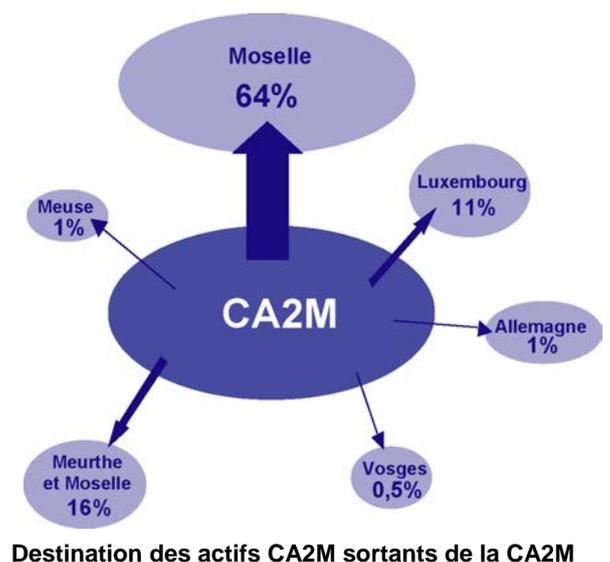
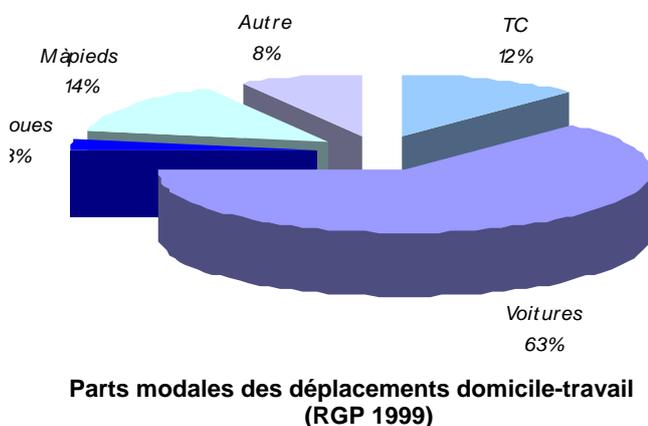
### *Une évolution permanente des déplacements sur Metz et l'agglomération*

L'évolution de la mobilité et plus globalement des déplacements sur une aire donnée est étroitement liée à son dynamisme économique que se soit en matière de logements, d'activités économiques, commerciales, universitaires, ...

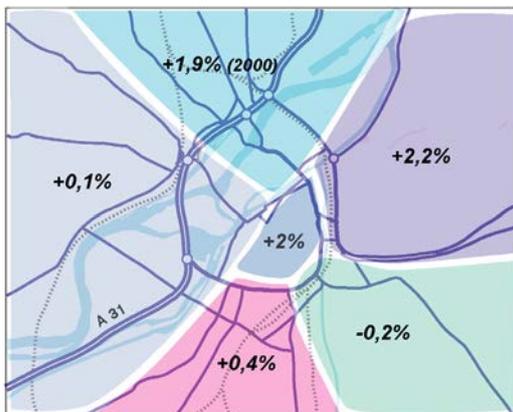
Entre 1990 et 1999, la population active messine ayant un emploi a augmenté de + 3%, (+ 4,7% sur le territoire de la CA2M hors Metz). Parallèlement, le nombre d'emplois sur le ban communal messin a augmenté de + 2% (+ 11,7% sur le territoire de la CA2M hors Metz).

De plus, les habitants de Metz et de la CA2M vont travailler de plus en plus loin au-delà des limites de l'aire urbaine. Près de 20.000 actifs sortent tous les jours de la CA2M pour rejoindre leur lieu d'emploi, la croissance du nombre d'actifs Messins travaillant au Luxembourg illustre ce constat.

Enfin, le taux de motorisation des ménages de la CA2M a progressé de plus de 20% entre 1990 et 1999, soit plus de 17.000 voitures sur la période intercensitaire.



Les déplacements domicile/travail représentent donc une part importante des flux enregistrés pendant les heures de pointe du matin et du soir et traduisent pour partie l'augmentation sensible des flux de circulation observés dans l'agglomération en général, et à Metz en particulier.



De ce fait, et malgré la mise en service de la Rocade Sud le 27 décembre 2004, les circulations enregistrées sur le ban communal Messin ne cessent de progresser pendant les heures de pointe dont l'amplitude est de plus en plus grande.

### *Les objectifs du PDU et ses incidences sur le territoire de Metz*

Dix objectifs principaux sont poursuivis à travers les actions arrêtées par le PDU :

- **Mettre en cohérence les stratégies développées dans les documents de planification déjà approuvés**

- **Affirmer la position de l'agglomération et de Metz dans l'espace Régional et Européen**

L'ensemble des infrastructures de transport de voyageurs mais aussi de marchandises doivent contribuer à développer l'attractivité de Metz, « porte est » de la France :

- Le TGV Est Européen et le réseau TER doivent améliorer les relations avec Paris, avec quelques grandes agglomérations françaises mais aussi avec le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, ...
- L'amélioration du réseau routier et autoroutier doit soulager et privilégier les échanges Nord-Sud.
- La voie d'eau doit pouvoir permettre le passage de bateaux chargés de trois niveaux de conteneurs entre Metz et Coblenze grâce à l'augmentation du tirant d'air sur la Moselle canalisée, ...

- **Mise en valeur et affirmation des centralités urbaines**

Au-delà du centre-ville Messin, ce sont toutes les centralités et pôles de quartiers qui doivent être privilégiés et confortés.

- **Améliorer l'accessibilité au centre ville de Metz, ainsi que la qualité des liaisons dans le pôle urbain continu et entre les bourgs**

Les actions du PDU devront tout autant privilégier l'accessibilité et les structures d'accueil de l'hypercentre de Metz depuis l'extérieur de l'agglomération, qu'améliorer son accessibilité depuis les communes de la CA2M en développant par exemple son réseau de transports collectifs.

- **Améliorer la qualité de vie**

La mise en valeur des espaces publics et la diminution des nuisances urbaines sont deux priorités affirmées dans le PDU

- **Améliorer la sécurité des déplacements**

Deux accidents sur trois surviennent en milieu urbain. Entre 2002 et 2006, le nombre d'accidents corporels enregistrés sur le ban communal Messin a diminué de 22%. Cependant, le nombre de tués a augmenté de +2,4% sur cette même période.

- **Définir la place et le rôle de chaque mode de déplacements**

Un meilleur partage de la voirie doit privilégier les modes alternatifs à la voiture

- **Promouvoir le développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de déplacements**

Le développement de l'intermodalité doit permettre d'optimiser et d'améliorer la complémentarité des différents réseaux de transports publics à travers notamment le développement des pôles d'échanges.

• **Développer une politique de stationnement**

Le stationnement est un outil très important de toute politique de déplacements car il est le point de départ et d'arrivée de tout déplacement automobile.

A ce titre, une politique de stationnement peut contribuer à favoriser des reports modaux vers les transports collectifs en particulier par la mise en place de parcs relais ou de parcs d'échanges à la périphérie de Metz.

• **Accompagner les politiques d'agglomération**

Parmi les politiques d'agglomération menées par la CA2M, plusieurs concernent particulièrement la Ville de Metz et répondent à cet objectif du PDU :

- Le développement de la cohésion sociale : Cet objectif prioritaire fixé par la loi S.R.U. trouve son application en matière de déplacements urbains et d'aménagements d'espaces publics sur différents quartiers ou opérations de Metz (GPV Borny, ORU Metz Nord, ...).
- Le développement et la restructuration d'équipements d'agglomération : la délocalisation du CHR Bon Secours sur le site de Mercy, l'extension du Technopôle ou encore la requalification de la FIM doivent prendre en compte de façon privilégiée la politique de déplacements de l'agglomération.
- Le développement et la mise en relation des sites universitaires : l'amélioration des moyens de transport alternatifs à l'automobile entre les trois principaux sites universitaires de Metz doit permettre la mutualisation des moyens développés à l'attention des étudiants (bibliothèques, salles de sport, restauration, ...)

## 5.2

### L'organisation de la circulation à Metz

Que ce soit à l'échelle de l'agglomération ou à l'échelle du ban communal Messin, le réseau de voirie tel qu'il existe actuellement ne pourra pas fournir une réponse suffisante, en termes de fluidité du trafic et de réduction des nuisances, à l'inéluctable croissance des déplacements motorisés. Les réseaux rapides de transit et de contournement de Metz (A31, voie rapide Est, rocade des boulevards et rocade externe du centre) ainsi que les principales pénétrantes traversant le tissu urbain dense (RN 57, RD 5, RD 955, etc...) sont d'ores et déjà saturés ou proches de la saturation. A titre indicatif, entre 1998 et 2002, les trafics annuels augmentent de 3 à 4% sur les autoroutes et de 3% sur les routes nationales. Les pénétrantes urbaines connaissent des taux de croissance du trafic plus faibles, leurs caractéristiques techniques ne leur permettent plus d'accueillir de trafic supplémentaire. Cela se traduit par un étalement des heures de pointe, un report des trafics sur des itinéraires parallèles qui apportent une augmentation des nuisances pour les riverains.

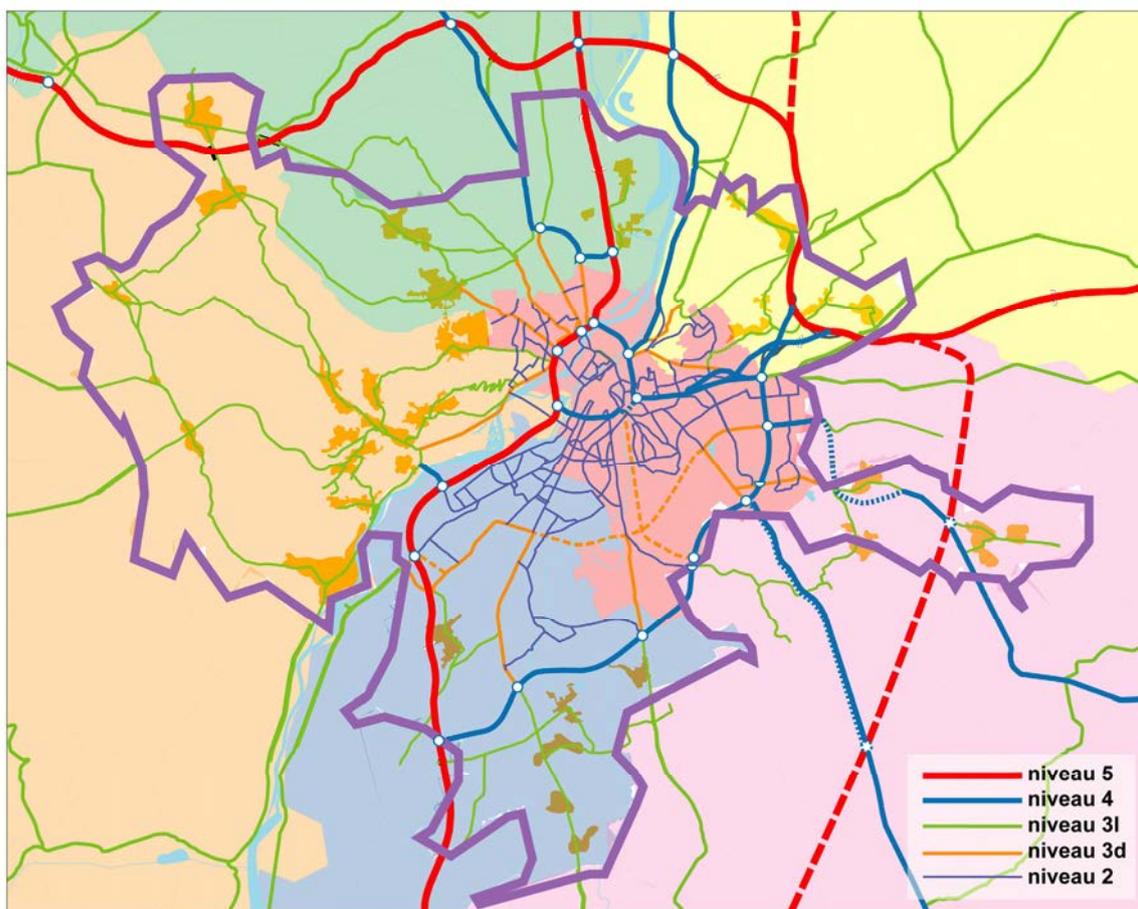
La dégradation des conditions de vie au coeur de Metz (l'encombrement des espaces publics, pollution atmosphérique et bruit) risque de repousser les habitants vers la périphérie, fragilisant ainsi Metz et son agglomération.

**Le PDU propose un mode différent d'exploitation du réseau viaire qui s'appuie sur l'orientation des trafics vers les infrastructures de contournement existantes ou en projet et qui organise le rabattement des voitures vers les modes de déplacements alternatifs et en particuliers les transports collectifs.**

### *La hiérarchisation du réseau viaire*

La hiérarchie du réseau viaire attribue une **fonctionnalité** à chacune des voiries du réseau. Les fonctionnalités qui sont définies sont des fonctionnalités souhaitées et correspondent à différentes échelles géographiques qui vont de l'aire urbaine aux quartiers du pôle urbain.

La hiérarchie proposée est volontairement limitée à l'exploitation du réseau actuel en intégrant les projets dont la maîtrise d'ouvrage est aujourd'hui connue.



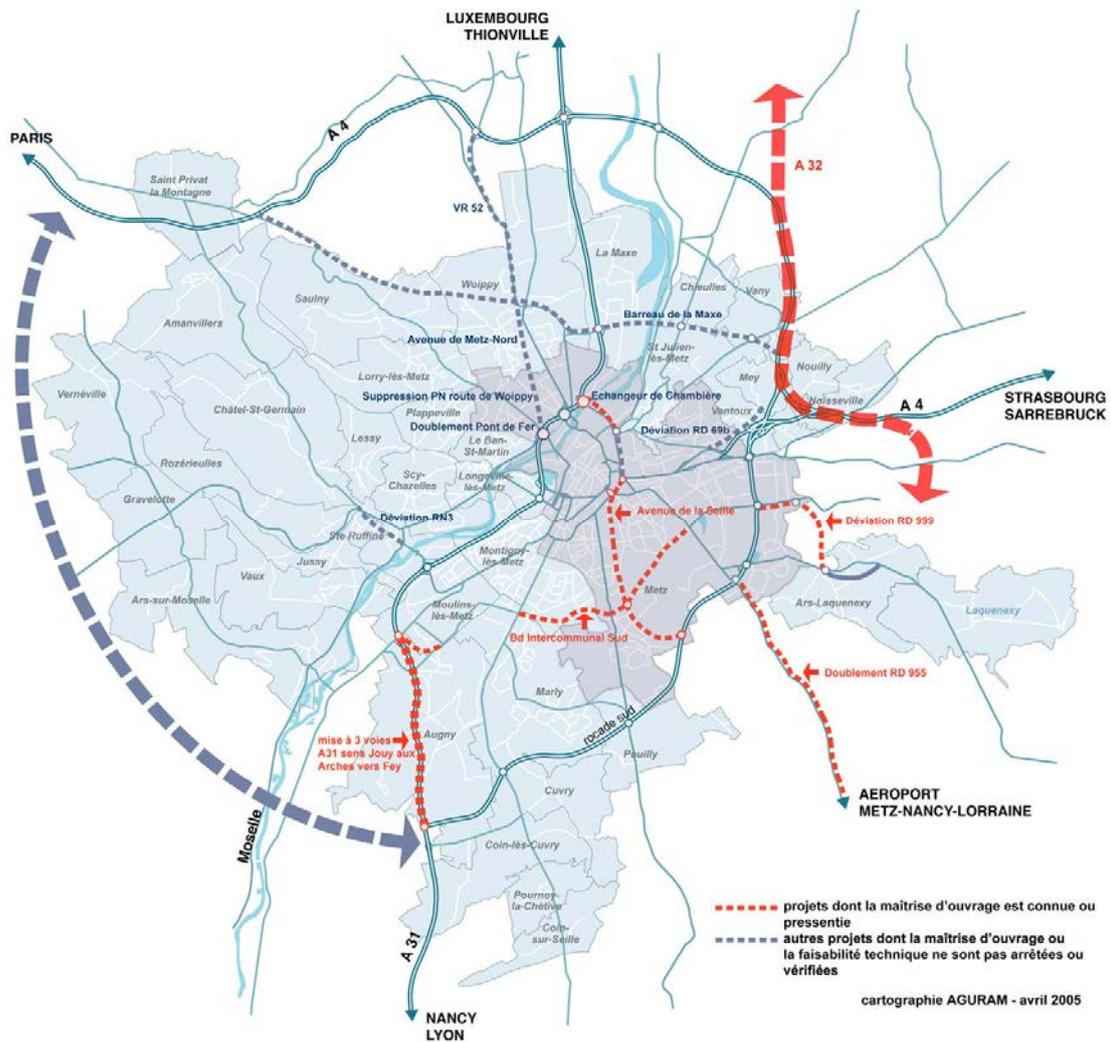
La hiérarchisation de voirie retenue par le PDU permet de préciser les fonctions à assurer par chacune de ces voies et d'orienter leur parti d'aménagement en terme de partage modal, de qualifier leurs impacts sur les milieux traversés et de préciser leurs vitesses autorisées recommandées.

Cinq niveaux hiérarchiques ont été définis.

### *Les projets d'infrastructures de voirie*

Le projet de plan de déplacements urbains a inscrit dans son outil de hiérarchisation du réseau viaire les projets déjà engagés quelle que soit leur maîtrise d'ouvrage (doublement de la route départementale 999, doublement de la route départementale 955...) ainsi que les projets dont la maîtrise d'ouvrage est actuellement connue (avenue de la Seille, boulevard des Frères Lacretelle et Boulevard Intercommunal Sud). D'autres projets de voirie, inscrits au DVA (« Dossier de Voiries d'Agglomération » : démarche de planification non finalisée sur l'agglomération Messine) ont été repris dans le PDU. Ils répondent toujours aux objectifs du PDU en matière de voirie, en favorisant les itinéraires de contournement, en améliorant le cadre de vie et en favorisant le rabattement vers les transports collectifs.

Ces projets peuvent concerner le réseau de grandes voiries rapides (niveaux 4 et 5) ou des voiries plus urbaines. A chacun de ces niveaux correspondent des objectifs différents mais concourant à la réalisation du plan d'ensemble.



Dans le PDU, certains projets qui concernent le ban communal messin ne disposent pas d'une maîtrise d'ouvrage. C'est le cas du projet associant la rocade externe à l'échangeur de Chambière est essentiel à la mise en place de la hiérarchisation du réseau viaire.

Dans le PDU approuvé, une priorité a été affirmée concernant ce projet, cependant les discussions entre les partenaires institutionnels devront se prolonger.

### *Le stationnement automobile*

Il faut distinguer le stationnement résidentiel privé sous forme d'emplacements de surface et de garages, du stationnement public sur voirie et dans les parcs de surface ou souterrains.

#### **Le stationnement privé**

Dans le centre ville (hyper centre et ancienne ville), le stationnement résidentiel privé est assuré sur la parcelle dans certaines cours d'immeubles et de façon plus importante dans les îlots qui ont fait l'objet d'une rénovation urbaine (parkings en ouvrage). Globalement, les capacités de stationnement privé paraissent être très en deçà des besoins des résidents et des activités qui s'exercent, en particulier dans les quartiers anciens réhabilités.

	Sur voirie		Parcs	TOTAL
	gratuite	payante		
Centre ville	2 594	1 942	6 741	11 277
Nouvelle Ville	871	761	378	2 010

Dans les pôles urbains proches du centre-ville (Nouvelle-Ville, Sablon, Plantières-Queuleu), l'offre en stationnement privé semble également être inférieure à la demande. Ces quartiers font ou ont fait l'objet d'opérations d'amélioration de l'habitat qui ont permis de remettre un certain nombre de logements vacants sur le marché mais sans tenir compte d'un déficit en stationnement privé.

Dans les centres anciens des quartiers périphériques, la configuration géométrique est fortement contrainte : les rues étroites et l'absence de places de stationnement résidentiel sont les causes principales de l'encombrement de la voirie par les résidents.

### Le stationnement public

Le stationnement public est présent dans l'ensemble des quartiers messins mais seuls le centre ville et le quartier Nouvelle Ville sont aujourd'hui concernés par le stationnement payant. La durée de stationnement et la tarification appliquée varient en fonction de l'éloignement de l'hyper-centre.

### L'offre de stationnement sur le domaine public (au 1/12/2006)



Le centre-ville connaît une forte pression de stationnement liée en particulier à sa vocation commerciale. Il dispose d'une offre en stationnement public de près de 11 300 places, supérieure à la moyenne des métropoles de province de taille comparable. Le stationnement gratuit (2 600 places) constitue potentiellement une offre de stationnement de longue durée pour les pendulaires et les résidents. 10 parcs de stationnement, dont 7 font l'objet d'une concession rassemblent les 6 700 places disponibles en parcs et accueillent annuellement environ 3,7 millions d'usagers horaires. Un jalonnement dynamique des parkings a été mis en place en 2000 afin d'informer les usagers en quête de stationnement et d'optimiser le remplissage des parcs.

Si ces parkings répondent principalement aux besoins des usagers horaires, ils offrent également une solution aux besoins en stationnement de longue durée. La différence de tarif entre les places sur voiries et celles des parcs n'est pas suffisante pour dissuader d'utiliser le stationnement de moyenne et de longue durée de la voirie. Malgré un suivi renforcé par les services municipaux et la fiabilité du matériel, le nombre d'heures payées par place et par jour est d'environ 3 heures pour 8 heures payantes.

En dehors du centre-ville, seul le quartier Nouvelle Ville fait l'objet d'une réglementation et d'une tarification du stationnement. Cette réglementation est ancienne à proximité de la gare SNCF où se développe l'essentiel de l'offre, et relativement récente (2002) autour de l'hôpital Bon Secours. L'ouverture du parc De Maud'huy en avril 2001 a précédé l'élargissement du périmètre de stationnement payant du quartier.

Les quartiers du Sablon et le bas de Plantières-Queuleu proposent une offre de stationnement de surface gratuite importante. Ces quartiers offrent de par leur proximité du centre ville et des équipements majeurs de l'agglomération (Gare SNCF, Hôpitaux, établissements scolaires...) des possibilités de stationnement gratuit pour les pendulaires.

Les quartiers périphériques accueillant des équipements d'agglomération (Metz-Technopôle) sont dotés des surfaces de stationnement nécessaires à leurs activités et il n'y a pas de concurrence entre résidents et pendulaires ou visiteurs.

Dans les quartiers périphériques qui ne disposent pas d'équipements ou d'activité fortement générateurs de déplacements, la présence de commerces de proximité peut générer des flux de visiteurs pour du stationnement de courte durée, qui entre alors en concurrence directe avec le stationnement des résidents. Le non-respect de la réglementation (stationnement alterné, marquage au sol, etc...) peut également être source de dysfonctionnements dans ces quartiers périphériques.

### **Les actions déjà engagées dans le cadre du PDU, les perspectives à intégrer**

Les actions concernant le stationnement public sur voirie sont le principal levier d'action de la collectivité. Dans le centre-ville, de nombreuses actions ont été engagées ou seront développées pour répondre aux objectifs généraux du PDU en matière de stationnement :

- la poursuite de la diminution de l'offre de stationnement de surface liée à la mise en valeur du patrimoine par des opérations de réaménagements d'espaces publics (place de Chambre, place Saint-Louis...), au développement de projets urbains (la suppression du parking de surface République en lien avec l'extension du parc souterrain Arsenal) ou à la mise en place de sites propres réservés à la circulation des transports collectifs ;
- la compensation de la perte des places de stationnement afin d'assurer la nécessaire promotion des activités marchandes et tertiaires de la ville ainsi que le redéploiement de la fonction habitat : mise en stationnement payant de la place Mazelle, réduction du nombre des abonnements pendulaires du parking Cathédrale au profit des visiteurs, réalisation des parcs de stationnement résidentiel boulevard Paixhans (250 places), place Mazelle (250 places) et rue de la Piscine (300 places).

La poursuite de la diminution du nombre de places de stationnement sur voiries est un objectif qui concerne également les pôles urbains proches du centre-ville. Elle est liée à la mise en place de sites propres réservés à la circulation des transports collectifs (avenue de Plantières et avenue de Strasbourg), à la mise en place de nouvelles infrastructures de voirie, ou à la requalification des espaces urbains. Le quartier de l'Amphithéâtre sera ainsi doté de plusieurs parkings dont le premier, en cours de réalisation

(709 places) permettra de satisfaire les besoins de stationnement des visiteurs occasionnels (manifestations sportives et spectacles) et des pendulaires (concentration d'emplois et proximité de la gare SNCF).

En ce qui concerne le stationnement privé, les PLU imposent des normes minimales pour favoriser le stationnement des résidents. L'article 28-1-2 de la LOTI, modifié par la SRU, permet de prendre des dispositions spécifiques concernant la modulation de la grille de stationnement pour les constructions de bâtiments à usage autre que d'habitation autour des axes lourds de transports collectifs ou à proximité d'une gare SNCF desservie par le réseau ferré TER, en l'occurrence la gare de Metz et la gare de Metz-nord.

Le PDU révisé précise que les obligations de réalisation d'aires de stationnement seront pondérées par un coefficient modérateur de 0,5 dans les secteurs du centre ville et dans les autres pôles urbains d'attraction (Nouvelle Ville, Sablon et Plantières-Queuleu), et un coefficient de 0,8 pour les autres secteurs concernés par l'axe lourd.

## 5.3

### Les transports collectifs

#### *Le réseau et le service des transports collectifs urbains*

Le réseau de transports collectifs urbains de la CA2M couvre l'ensemble du territoire métropolitain. Au cours des dernières années, il s'est adapté quasi instantanément au territoire de la CA2M et de la Ville de Metz en particulier et à ses extensions successives. Le réseau se compose de 15 lignes principales, radiales ou diamétrales, qui transitent toutes par le centre-ville de Metz (place de la République et gare SNCF). Au départ du terminus de la plupart d'entre elles, ces lignes sont prolongées par des « navettes » en rabattement pour desservir les communes extérieures.

Sur la Ville de Metz, la desserte est complétée par deux lignes minibus ainsi que par divers services spécifiques : services tardifs (ligne 11, derniers départs à minuit du centre-ville), services scolaires (Vallières, Magny), navette Bridoux, ...), service de transport de personnes à mobilité réduite.

Les deux lignes du réseau minibus circulent en centre-ville, à la fréquence d'un bus toutes les 8 minutes. Sur des circuits complémentaires, l'une et l'autre desservent la Préfecture, la place d'Armes, la place de la République, la place Saint-Louis et la gare SNCF.

Les lignes qui connaissent les trafics voyageurs les plus importants sont les lignes 11 (Grange-aux-Bois / Borny – Woippy Saint-Eloy), 3 (Woippy Le Pâtis – Sablon-Montigny), 1/21/31 (Moulins –Haut de Blémont / Actipôle), 5/25 (Châtel Saint-Germain / Jussy – Sainte-Ruffine – Moulins – Magny), 9/29 (Devant-les-Ponts – Corchade) et U (Université – Technopôle) ; leur fréquence de desserte à l'heure de pointe est de 6 à 8 bus à l'heure. Les autres lignes du réseau principal ont des fréquences de l'ordre de 4 bus à l'heure. Les lignes en rabattement sur les terminus des lignes principales assurent généralement moins de 25 rotations quotidiennes.

Avec un ratio de 30,9 km/habitant, le niveau de service offert par le réseau de transports collectifs de l'agglomération messine est inférieur à celui des agglomérations de taille comparable (32,3 km/hab).

La vitesse commerciale du réseau est très faible et ne cesse de se dégrader, les bus étant généralement mélangés à la circulation générale. En effet, le linéaire de couloirs bus est aujourd'hui très limité et se localise essentiellement aux abords du centre-ville. L'une des propositions majeures du Plan de Déplacements urbains est la création d'un réseau de transports en commun en site propre (TCSP) nord – sud-est reliant Woippy à la Grange-aux-Bois, la FIM et le site de Mercy qui accueillera le centre hospitalier régional. Ce projet intègre trois parkings relais, l'un au nord sur la commune de Woippy, connecté directement à l'A31 par l'échangeur de La Maxe, le second « le parc Rochambeau », branché sur

l'échangeur A31 de Metz Nord et l'autre au sud à proximité de la F.I.M. (Foire Internationale de Metz) connecté à la rocade sud.

Cette première ligne de TCSP s'intègre aux projets urbains en cours de réalisation (GPV de Borny, requalification de la place de la République, quartier de l'Amphithéâtre, Mercy) et assure le lien entre les quartiers les plus peuplés de l'agglomération et le centre-ville et entre les trois pôles universitaires de la ville.

Le projet de TCSP est complété par la mise en place d' "axes aménagés", couloirs réservés à sens unique et d'aménagements ponctuels pour assurer la priorité des transports urbains aux carrefours.

Enfin, la mise en service de la première ligne de TCSP devra être accompagnée d'une restructuration partielle du réseau de transports urbains : suppression des parcours dissociés par sens, extension des plages horaires, optimisation de la desserte du centre-ville en déplaçant aux franges du plateau piétonnier 80% des bus qui y circulent actuellement, reconfiguration du réseau minibus, intégration de la desserte des parkings relais, définition d'éventuelles lignes de rocade....

Le réseau de transports collectifs urbains est équipé de bus "propres ", équipés de pots catalytiques et de filtres à particules. L'ensemble du parc est couleur "pierre de Jaumont", les derniers bus commandés sont équipés de la climatisation et de palettes rétractables permettant l'accès des personnes à mobilité réduite. Cette homogénéisation du parc, combinée à de nombreuses actions commerciales et à des campagnes de communication tend à améliorer l'image et l'attractivité des transports urbains auprès du public.

### *Transports urbains et interurbains*

La place de la République (en cours de réaménagement) est le principal point d'entrée de la clientèle du réseau urbain de transports collectifs mais aussi celui du réseau interurbain. C'est aussi le pôle d'échanges majeur entre ces deux réseaux. Proches des établissements scolaires et de l'université, les places du Roi George et du Saulcy constituent aussi des pôles d'échanges importants pour le réseau départemental « TIM ».

### *Le réseau ferroviaire et les dessertes*

La structure du réseau ferré forme une étoile à trois branches au cœur de l'agglomération. L'offre ferroviaire est à la fois internationale, nationale, régionale (à desserte cadencée) et locale. Deux gares messines sont desservies : Metz-centre (tous les trafics) et Metz-Nord (trafic régional – y compris Luxembourg - et local). Toutes les deux seront desservies par le futur TCSP programmé dans le Plan de Déplacements Urbains.

#### **Un redéploiement de l'offre**

Le TGV est-européen s'est arrêté pour la première fois en gare de Metz le 10 juin 2007. Le TGV relie désormais Metz à Paris-Est 10 fois par jour en 1H25 au lieu de 2H45 auparavant. 5 TGV sont prolongés vers Thionville et Luxembourg.

La gare Lorraine – TGV assure les liaisons quotidiennes vers Strasbourg (8 allers-retours), l'aéroport Charles de Gaulle et Lille (4), Nantes (2), Rennes, Bordeaux (chacune de ces lignes dessert les gares Champagne TGV et Marne-la-Vallée), Sarrebruck et Paris-Est. Strasbourg et Sarrebruck restent desservies par le réseau TER.

Au-delà de ces destinations, le TGV est-européen dessert Francfort via Sarrebruck, Stuttgart et Munich, Bâle et Zurich via Strasbourg, Londres via Lille et Bruxelles via Marne-la-Vallée.

Le succès est au rendez-vous : en un mois, le TGV est-européen a accueilli un million de voyageurs, la fréquentation journalière est de 33 000 voyageurs.

Les destinations méridionales restent assurées par des services traditionnels Corail (Metz- Nice direct) ou par correspondance à Lyon avec les lignes TGV Méditerranée.

## TER

La Région Lorraine est depuis mars 2002 l'autorité organisatrice des transports ferroviaires de voyageurs. Sous son impulsion, le réseau TER connaît une forte progression de l'offre de service, en particulier depuis décembre 2005 : augmentation des fréquences, baisse des tarifs, mise en service de nouveaux matériels plus confortables.

Avec désormais 46 allers et retours quotidiens avec Nancy, Thionville et Luxembourg, la gare de Metz bénéficie également de nombreuses liaisons régionales desservant notamment les pôles de Rémilly, Forbach (Sarrebriick), Sarreguemines, Sarrebourg (Strasbourg), Bitche, Longwy. Conflans, Bar-le-Duc ou Verdun.

La gare de Metz représente un véritable pôle d'échanges intermodal.

Mais à l'échelle de la Lorraine, les réseaux ferrés présentent déjà de réels problèmes de saturation qui entraînent aujourd'hui de nombreux retards dans les services TER.

En 1999, l'étude SEMALY/STRATEC concernant la saturation du réseau ferroviaire de l'agglomération montrait déjà une saturation à hauteur de 73% entre Metz Nord et Woippy et de 58% dans la partie sud de la ligne Metz-Nancy. Le seuil maximum de saturation admis étant de 75%, les marges de manœuvre étaient réduites en matière d'évolution de l'offre ferroviaire. La mise en service de la quatrième voie au niveau de Woippy et le contournement fret ont permis de réduire la saturation des infrastructures dans la traversée de l'agglomération.

Cependant, depuis l'élévation importante du niveau de service des TER en décembre 2005, la limite de capacité du réseau ferré est de nouveau atteinte. La mixité du trafic présent en 2007 sur les voies (TGV, TGL, TER) réduit encore la capacité de l'infrastructure.

### Des transports ferroviaires urbains ?

Un volet particulier du PDU approuvé en 2000 a montré que l'utilisation du réseau ferroviaire en service ou désaffecté n'était pas optimale pour répondre à la problématique de l'agglomération en terme de transports urbains. Les territoires irrigués par les voies en service ou désaffectées ne présentent pas les densités de population suffisantes pour la mise en place d'un service ferré spécifique. Toutefois, une étude devrait être lancée prochainement pour rechercher les potentialités de réutilisation « urbaine » du réseau ferré à l'échelle de l'agglomération.

## 5.4

## Les modes de déplacements doux

### *Les vélos*

Le schéma directeur vélo défini dans le PDU approuvé en avril 2006 constitue l'armature du futur réseau cyclable de l'agglomération messine. Il est articulé à partir d'un réseau structurant et d'un réseau secondaire. Le réseau structurant est défini à partir d'itinéraires continus et directs qui assurent les principales liaisons interquartiers et intercommunales (grandes concentrations de populations et d'emplois) et qui desservent les établissements scolaires et les pôles générateurs d'envergure. Ce réseau est constitué de quatre axes majeurs :

- **un axe nord-sud** : Woippy – Metz-nord (route de Thionville) – Saulcy (par la rue Belle-isle, desserte du campus du Saulcy) – centre-ville – Montigny-Frescaty (par l'avenue Ney) – Marly – Vallée de la Seille. Au droit du quartier Sainte-Thérèse, cet axe se double d'une antenne irriguant Montigny-centre, Moulins et Actisud ;

- **un axe sud-est** : Metz-centre - Plantières - Technopôle - Grange-aux-Bois - Mercy ; il correspond à l'itinéraire cyclable existant entre le centre ville et la Grange-aux-Bois par le Val de Cheneau. Le schéma directeur prévoit la prolongation de cet axe jusqu'au centre de congrès et foires expositions et à la zone de projet de Mercy ;
- **un axe sud** : Metz-centre - Quartier de l'Amphithéâtre - Sablon (zone de projet des coteaux de la Seille) - Magny - Pouilly ;
- **la véloroute** en berges de Moselle.

Tous ces axes sont interconnectés au droit du centre-ville de Metz .

Autour du réseau structurant, sont développés un réseau secondaire fonctionnel assurant les ramifications jusqu'aux centre bourg et les pôles générateurs de déplacements et un maillage d'itinéraires de loisirs s'appuyant d'une part sur la véloroute, d'autre part sur la carte des balades nature. Une charte vélo définissant les grands principes d'aménagement selon la fonction de la voirie qui accueille l'aménagement est annexée au projet de PDU.

Les itinéraires cyclables aménagés par la Ville de Metz forment aujourd'hui un linéaire de 35 km et constituent l'amorce du schéma directeur vélos arrêté dans le PDU. Trois axes majeurs continus en dessinent la trame principale :

- **un axe sud-est** entre le centre-ville et la Grange-aux-Bois, desservant Plantières et Borny par le val de Cheneau et le Technopôle ;
- **la véloroute** « Charles le Téméraire », aménagée en berges de Moselle entre le Ban-Saint-Martin et La Maxe ;
- **un axe sud** entre le centre-ville et Montigny par la Nouvelle Ville et desservant plusieurs établissements scolaires.

Le maillage cyclable de la Ville s'appuie par ailleurs sur le plateau piétonnier et les cheminements autour du plan d'eau qui sont accessibles aux cyclistes sous certaines conditions liées à la densité de la circulation piétonne. En outre, l'espace piétonnier du Pontiffroy est ouvert en permanence aux vélos, ainsi que le site propre (bus + vélos) qui dessert en boucle l'île du Saulcy.

Des cheminements spécifiques plus ou moins continus ont été mis en place dans le secteur gare : rue Clovis, rue Lasalle, passage de l'Amphithéâtre / rue des Augustins / rue d'Asfeld. Un itinéraire parcourt le parc de la Seille et sa connexion au quartier de Magny est à l'étude.

Des aménagements ponctuels ont aussi été réalisés à l'occasion de travaux de voirie ou d'opérations d'aménagement dans les quartiers du Sablon (Sente-à-My), Magny (rue au Bois), Borny (avenue Sébastopol), Vallières (rue de la Charrière), ou Devant-les-Ponts (rue de Lorry).

La pratique du vélo à Metz a été encouragée par « Metz-Vélocation », une initiative soutenue par la Ville qui propose ses services de location et de gardiennage de vélos en gare SNCF, et rue d'Estrées. Le nombre de location est en constante augmentation (environ 10 000 journées de location par an) et le parc de vélos représente aujourd'hui près de 200 unités.

### Le stationnement vélo

Plus de 850 places de stationnement sont aménagées à Metz pour recevoir le stationnement des vélos. 300 d'entre-elles sont situées à proximité immédiate du centre-ville et permettent de stationner les vélos dans de bonnes conditions de sécurité .

Afin de favoriser le stationnement des vélos au domicile, au lieu de travail comme au voisinage des équipements, le PDU définit des dispositions à prendre en compte lors de la révision ou de l'élaboration des PLU afin d'intégrer le stationnement des vélos pour toute opération de construction de bâtiment.

Ces dispositions devront être reprises dans le règlement du PLU.

## Les piétons

L'enquête ménages de 1992 avait montré que, tous motifs confondus, 30% des déplacements étaient assurés à pied. La marche à pied est une étape obligatoire à l'origine et à la fin de tout déplacement, elle reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne des déplacements.

La marche à pied est le mode de déplacement privilégié pour les liaisons domicile-école, le commerce de proximité ou les loisirs. Elle est pratiquée sur de courtes distances, à l'intérieur de chaque quartier, mais aussi entre le centre ville et des quartiers périphériques (les Iles, Nouvelle Ville, Bellecroix, Sablon...), et entre quartiers périphériques (Nouvelle Ville - Sablon, Nouvelle Ville – Montigny-centre...).

Le schéma directeur des aménagements piétons proposé en 2000 s'appuyait sur les aménagements existants : le plateau piétonnier, les promenades développées par la ville de Metz et les voies plantées. Son objectif était de desservir prioritairement les pôles d'enseignement supérieur, les équipements scolaires, les équipements d'agglomération et les centres de vie. Il se fondait sur le principe de continuité des itinéraires.

Dans le PDU révisé en avril 2006, le schéma directeur des aménagements piétons complète le schéma directeur initial en y intégrant les itinéraires de loisirs développés dans le cadre de la carte des balades natures de la CA2M. Il affirme ainsi dans le PDU le rôle des itinéraires de loisirs en accompagnement des cheminements fonctionnels ou d'utilisation quotidienne.

Une charte piéton est annexée au schéma directeur. Elle propose un ensemble de recommandations constituant une base de référence et des normes de qualité aux projets de création et de réaménagement de voirie ou de cheminement piéton sur le territoire de la CA2M.

## 5.5

### La sécurité routière

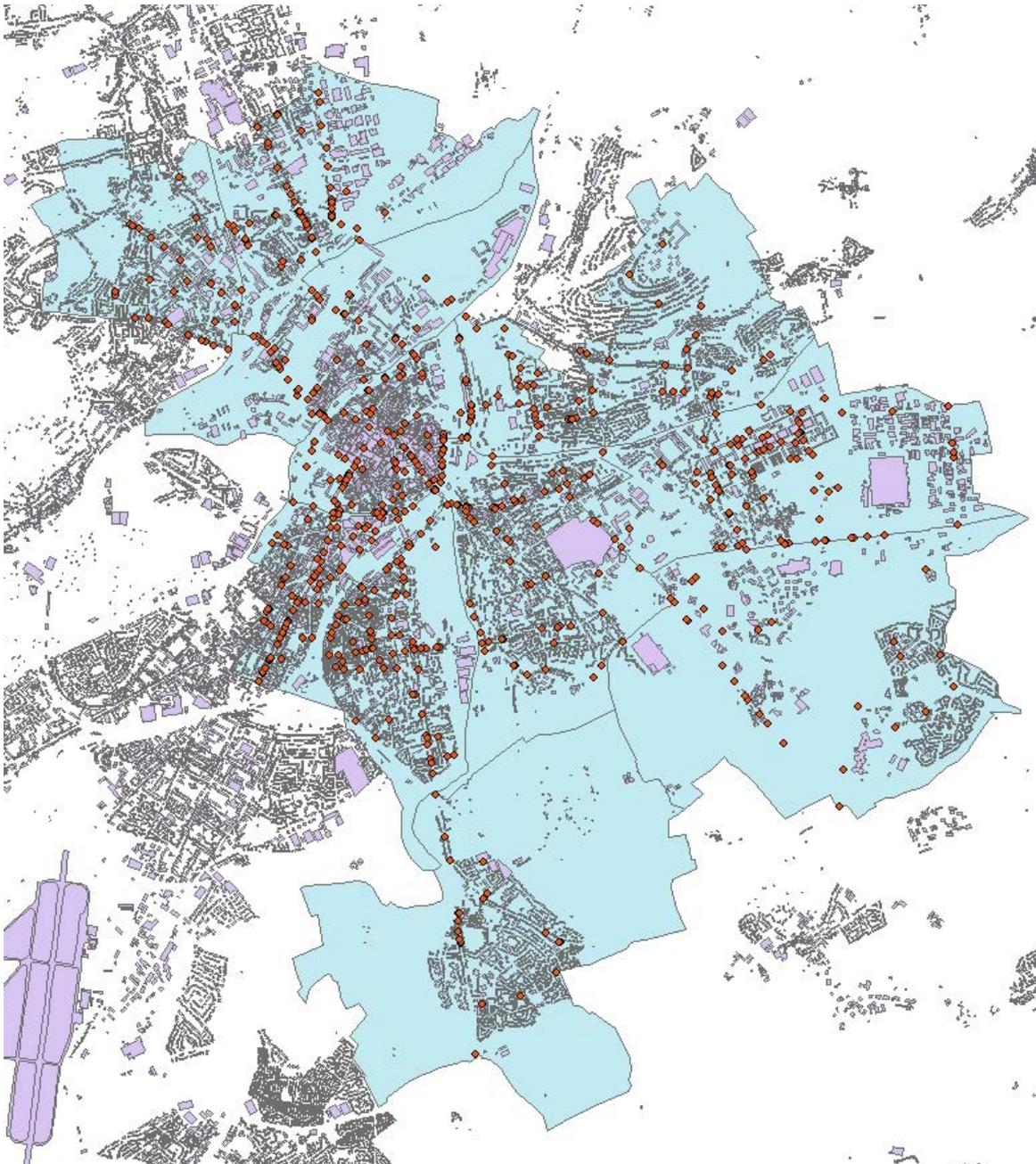
Le nombre d'accidents corporels sur le ban communal de Metz est en baisse régulière depuis 2002 : - 5,5% par an. En revanche, sur la même période, le taux de gravité est en hausse :

#### Evolution des accidents corporels sur Metz (source : service études Ville de Metz)

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'accidents	168	178	144	147	131
Accidents graves				60	40

#### Les impliqués

En moyenne sur les cinq dernières années, 91,4% des impliqués circulaient en voiture particulière, 32,8% étaient des piétons et 36,1% des utilisateurs de deux-roues dont 6,3% de cyclistes. Le nombre de piétons impliqués dans les accidents de circulation est en baisse régulière depuis 2002, celui des cyclistes en légère diminution, et le nombre de cyclomotoristes très fluctuant. Le nombre de véhicules légers impliqués tend à la baisse.

**Localisation des accidents corporels recensés sur la période 2002/2006**

20% des voies principales de l'agglomération (routes départementales principalement) concentrent 66% des accidents corporels recensés entre 1999 et 2003.

Sur le ban communal de Metz, les accidents corporels « deux roues » et piétons se concentrent essentiellement sur trois quartiers : le centre-ville, les Hauts de Blémonts et Nouvelle-ville.

Le quartier du Sablon recense également de nombreux accidents vélos.

# 6 > Les équipements et les services

## 6.1 Les équipements de proximité

Les quartiers messins disposent d'un niveau d'équipement proportionnel à leur poids de population. Ainsi un quartier comme celui de Borny (17 104 habitants en 1999) offre des équipements plus variés et plus nombreux que le quartier de Magny (5 905 habitants).

Les établissements scolaires sont présents dans tous les quartiers, avec des effectifs très disparates.

Il y a toutefois des différences entre les trois types d'établissements :

- Les établissements du premier degré (écoles primaires et maternelles) accueillent les enfants de leur entourage géographique immédiat, voire du quartier. Elles constituent un maillage serré sur l'ensemble du territoire. La ville de Metz compte 74 établissements publics d'enseignement primaire, soit une moyenne de 4 établissements par quartier, accueillant quelques 12 000 enfants.
- Les collèges ne sont déjà plus des équipements de quartier mais des équipements d'échelle communale voire d'agglomération. Leur aire de recrutement géographique est étendue à plusieurs quartiers, voire aux communes alentours. Metz compte 12 collèges publics.
- Les lycées, polyvalents ou professionnels ont quant à eux une ère de recrutement départementale voire régionale selon les filières spécifiques proposées et les possibilités d'hébergement offertes en internat. Metz compte 6 lycées polyvalents régionaux, et quatre lycées techniques régionaux.

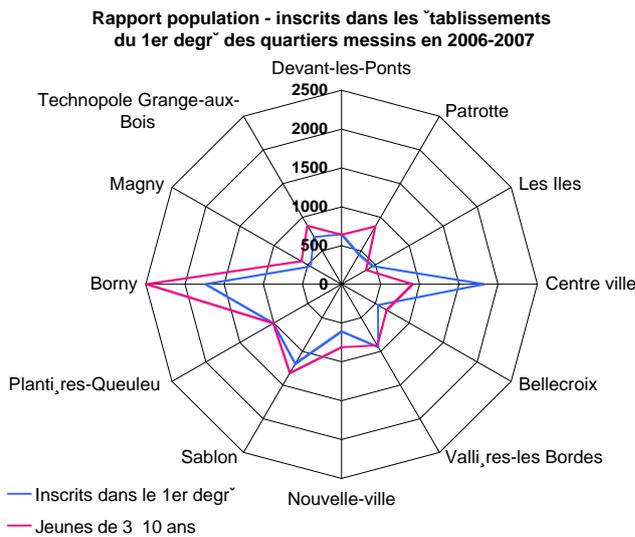
Les établissements scolaires du premier degré sont ceux qui participent le plus à la vie du quartier car ce sont des lieux de centralité pour les habitants qui y emmènent leurs enfants. Chaque quartier messin est doté de plusieurs écoles maternelles et primaires.

Si la majorité des jeunes sont scolarisés dans les établissements proches de leur domicile, un jeu de dérogations à la carte scolaire existe. Aussi les établissements n'accueillent-ils pas forcément tous les jeunes du quartier en âge d'y être scolarisé. Ces populations se reportent sur les établissements publics voisins, voire dans les établissements privés de l'agglomération.

### Répartition des effectifs scolaires par niveau et par quartiers en 2006-2007 :

	Devant-les-Ponts	Patrotte	Les Iles	Centre ville	Bellecroix	Vallières-les-Bordes	Nouvelle-ville	Sablon	Plantières-Queuleu	Borny	Magny	Technopole Grange-aux-Bois
<b>Enseignements maternelles</b>	<b>265</b>	<b>183</b>	<b>147</b>	<b>404</b>	<b>185</b>	<b>351</b>	<b>230</b>	<b>537</b>	<b>394</b>	<b>709</b>	<b>148</b>	<b>220</b>
dont établissements privés	0	0	92	796	0	0	0	0	386	0	0	0
<b>Enseignements élémentaires</b>	<b>381</b>	<b>262</b>	<b>316</b>	<b>1 418</b>	<b>352</b>	<b>582</b>	<b>376</b>	<b>646</b>	<b>610</b>	<b>1 029</b>	<b>307</b>	<b>485</b>
dont établissements privés	0	0	92	796	0	0	0	0	386	0	0	0
<b>Collèges</b>	<b>411</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 118</b>	<b>674</b>	<b>0</b>	<b>870</b>	<b>363</b>	<b>1 224</b>	<b>1 481</b>	<b>882</b>	<b>1 400</b>
dont établissements privés	0	0	0	369	0	0	0	0	672	0	0	0
<b>Lycées généraux ou technologiques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 935</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 162</b>	<b>0</b>	<b>533</b>	<b>2 244</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont établissements privés	0	0	72	151	0	0	0	0	533	0	0	0
<b>Lycées professionnels</b>	<b>0</b>	<b>972</b>	<b>642</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>585</b>	<b>82</b>	<b>372</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont établissements privés	0	0	642	0	0	0	0	0	82	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 057</b>	<b>1 417</b>	<b>4 040</b>	<b>3 091</b>	<b>1 211</b>	<b>933</b>	<b>4 638</b>	<b>2 131</b>	<b>2 843</b>	<b>5 835</b>	<b>1 337</b>	<b>2 105</b>
dont établissements privés	0	0	898	2 112	0	0	0	0	2 059	0	0	0

7. Les établissements du premier degré comprennent les écoles maternelles et élémentaires

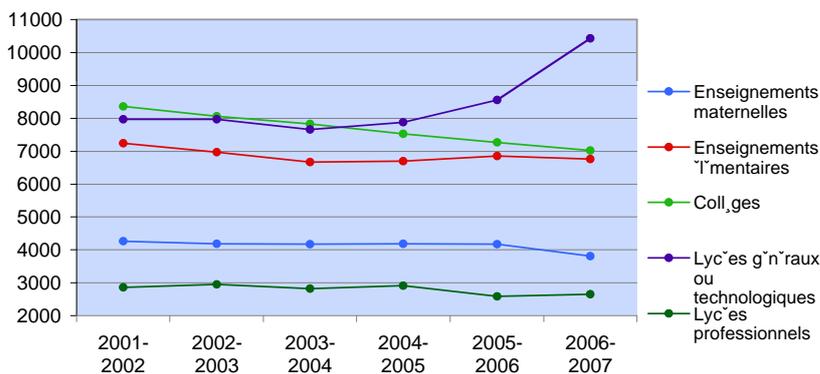


Enfin, il faut évoquer le cas particulier de l'enseignement privés. Celui-ci comprend les trois échelons cités ci-dessus, mais la zone de recrutement de chaque établissement est beaucoup plus large et dépasse très souvent le ban communal. Cela s'explique par le statut particulier de ces établissements qui demande une inscription volontaire des élèves pouvant provenir de tous horizons sociaux ou géographiques.

A Metz, la part de l'enseignement privé est de 10% de la population scolarisée, soit largement inférieur à la moyenne nationale (20%) et académique (15%).

Les 5 établissements primaires, les 3 collèges, les 4 lycées privés accueillent respectivement 10,7% des élèves du primaire, 7,9 % des élèves du secondaire, 5,6% des lycéens en filière générale et 21% des lycéens en filière technologique. Ce chiffre particulièrement élevé s'explique par les filières spécifiques proposées par les lycées messins. Trois institutions religieuses assurent l'intégralité de la scolarité des élèves du primaire jusqu'au bac : l'ensemble scolaire Anne de Méjanès, l'ensemble scolaire de La Miséricorde et l'Institution J.B de Lasalle.

A l'échelle de la ville de Metz au cours des six dernières années, l'évolution des effectifs scolaires dans les différents niveaux d'enseignement a été inégale. Alors que les effectifs des lycées généraux ou technologiques connaissent une progression, les inscrits dans les collèges, les lycées professionnels et les établissements du premier degré ont légèrement diminué. Constante dans les collèges, cette décline a été moins marquée dans les autres niveaux où les effectifs tendent à se stabiliser.



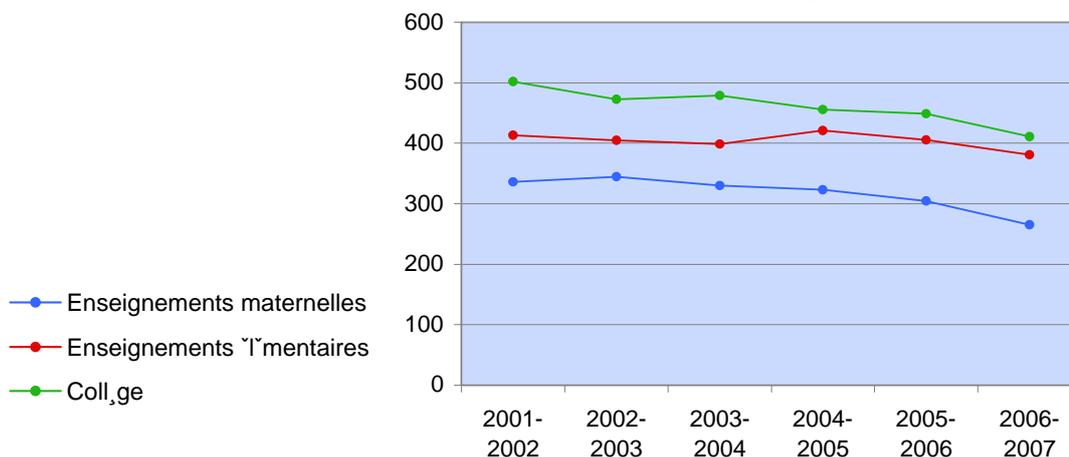
## Devant-les-Ponts

### Les établissements scolaires :

Cinq établissements scolaires sont présents dans le quartier de Devant-les-Ponts : deux écoles maternelles, une école élémentaire, le groupe scolaire les quatre bornes<sup>8</sup> (école maternelle et primaire) et un collège. Ces établissements scolarisaient un total de 1 057 élèves lors de l'année scolaire 2006-2007. Tous ces établissements sont publics.

Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
écoles maternelles	Le Trimazo	10 rue Notre Dame de Lourdes	113	5
	Les Quatre Bornes	11 rue Louis Bertrand	79	3
	L'Arbre Roux	20 rue René Paquet	73	3
écoles élémentaires	Château Aumiot 2	6 rue Notre Dame de Lourdes	244	11
	Les Quatre Bornes	11 rue Louis Bertrand	137	6
collège	Jean Rostand	2 place Saint-Fiacre	411	?

Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier de Devant-les-Ponts par niveau



### Les autres équipements de proximité :

Le quartier de Devant-les-Ponts concentre de nombreux équipements de proximité : une mairie de quartier, trois centres culturels, des équipements sportifs, ainsi que plusieurs structures d'accueil diverses. Ces équipements se répartissent en trois pôles :

- au nord du quartier, autour de l'ensemble scolaire des Quatre Bornes,
- à l'est du quartier, contigu au collège Jean Rostand,
- au sud du quartier, de part et d'autre de la rue de la Tortue.

8. Un groupe scolaire correspond à un établissement scolaire dispensant des enseignements de niveaux différents en un même site

	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
Services à la population	mairie de quartier	Mairie de quartier de Devant-les-Ponts, les Isles	15 chemin sous les vignes	
Structures d'accueil pour jeunes enfants	halte-garderie multi-accueils	Halte-garderie Le Chat Botté	72 rue de la Ronde	25
		Multi-accueil La Vigneraine	15 chemin sous les vignes	60
Equipements culturels	centre socio-culturel, MJC, centre social centre socio-culturel, MJC, centre social centre socio-culturel, MJC, centre social et salle d'exposition	Centre d'Animation Culturelle et Sportive Saint Denis de la Réunion	2 route de Lorry	
		La Famille Lorraine MJC des Quatre Bornes	74 rue de la Ronde 1 rue Etienne Gantrel	
Equipements sportifs	terrain de football terrain de football salle de sport court de tennis boulodrome aire de petits jeux plateau d'évolution plateau d'évolution plateau d'évolution plateau d'évolution	FC Devant-les-Ponts	rue Baron Dufour	
		FC Devant-les-Ponts	rue René Paquet	
		COSEC (Gymn. type C)	rue René Paquet	
		courts municipaux	rue Baron Dufour	
		boulodrome couvert	avenue Henri II	
		terrain de Football à 7	rue René Paquet	
		espace multisports	rue de la Ronde / rue des Framboises	
		plateau d'évolution de l'école ch. Aumiot I	chemin sous les vignes	
		plateau d'évolution de l'école ch. Aumiot II	rue N.D de Lourdes	
		plateau d'évolution du collège Jean Rostand	rue René Paquet	
plateau d'évolution de l'école des 4 Bornes	rue Louis Bertrand			
Structures d'accueil diverses	foyer de l'enfance accueil d'enfants et d'adolescents polyhandicapés	Centre Départemental de l'Enfance	137 route de Plappeville	210
		I.E.M Handas	18 rue du Coupillon	24
Etablissements de santé	établissement de soins longue durée	Félix Maréchal	1 rue Xavier Roussel	210

### Patrotte - Metz nord

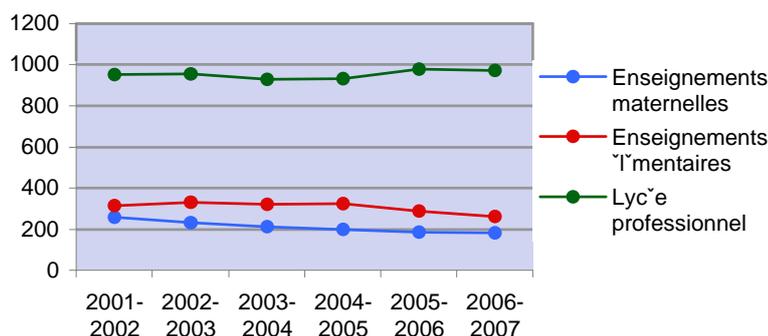
#### Les établissements scolaires :

Cinq établissements publics sont implantés dans le quartier de Patrotte-Metz nord : le groupe scolaire Michel Colucci, deux écoles maternelles, une école élémentaire et un lycée professionnel. En 2006-2007, les écoles maternelles et primaires du quartier scolarisaient 445 enfants. Ces élèves sont originaires du sud du quartier car les enfants résidant au nord dans le quartier social Boileau dépendent des écoles du quartier Prégénie attenant sur le ban communal de Woippy.

Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
écoles maternelles	La Flûte Enchantée	91 route de Woippy	66	3
	Michel Colucci	7 rue Yvan Goll	61	3
	Les Papillons	4 rue Théodore de Gargan	56	3
écoles élémentaires	Jean Moulin 1	4 rue Charles Nauroy	181	13
	Michel Colucci	4 rue Yvan Goll	81	5
lycée professionnel	René Cassin	2 rue René Cassin	972	?

Le lycée René Cassin a connu un effectif important en 2006-2007 (972 élèves).

Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier de la Patrotte par niveau



#### Les autres équipements de proximité :

Le quartier dispose d'un bon niveau d'équipement grâce à la présence de trois structures d'accueil pour jeunes enfants, de plusieurs équipements culturels, de nombreux équipements sportifs et de structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées. En terme de localisation de ces équipements dans le quartier, deux centralités se dégagent :

- à l'ouest de la route de Thionville, dans le secteur de la Patrotte
- à l'est de la route de Thionville, dans le secteur du Chemin de la Moselle.

	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
<b>Services à la population</b>	mairie de quartier	Mairie de quartier de la Patrotte	15 rue du Commandant Brasseur	
<b>Structures d'accueil pour jeunes enfants</b>	multi-accueils	Multi-accueil Centre de la Petite Enfance Bernard Chabot	87 route de Woippy	85
	halte-garderie	Halte-garderie Le Petit Poucet	95 rue Paul et Marie Curie	25
	halte-garderie	Halte-garderie Le Château Multi-services	74 route de Thionville	15
<b>Equipements culturels</b>	bibliothèque	Centre social et culturel	4 rue Paul Chevreux	
	centre socio-culturel, MJC, centre social	Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	6 rue Yvan Goll	
		Centre Culturel et Sportif Victor Desvignes	2 rue Paul Chevreux	
<b>Equipements sportifs</b>	terrain de football	terrain de Football	rue des Intendants Joba	
	salle de sport	Gymnase type B	rue Théodore de Gargan	
	salle de sport	Gymnase type C	rue des Intendants Joba	
	court de tennis	courts municipaux	rue Théodore de Gargan	
	boulodrome	boulodrome	rue Théodore de Gargan	
	aire de petits jeux	plaine de jeux	rue Y. Goll / rue P. Dassenoy	
	aire de petits jeux	plaine de jeux	rue P. et M. Curie	
	aire de petits jeux	espace multisports	rue P. et M. Curie	
	aire de petits jeux	plaine de jeux	rue Théodore de Gargan	
	aire de petits jeux	espace multisports	rue Théodore de Gargan	
	aire de petits jeux	espace multisports	avenue des 2 Fontaines	
	aire de petits jeux	panneau de Basket	rue du Père Thiriet	
plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école Jean Moulin	6, rue Charles Norroy		
plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école ch. de la Moselle	5/7, rue Yvan Goll		
<b>Structures d'accueil diverses</b>	foyer d'hébergement pour travailleurs migrants	A.M.L.I.	9 rue des Frères Fournel	150
	CHRS	FOMAL	44 Avenue des Deux Fontaines	34
<b>Etablissements de santé</b>	logement Foyer	Foyer Soleil	95 rue Pierre et Marie Curie	36
	unité de vie	Foyer Soleil	95 rue Pierre et Marie Curie	10

## Les îles

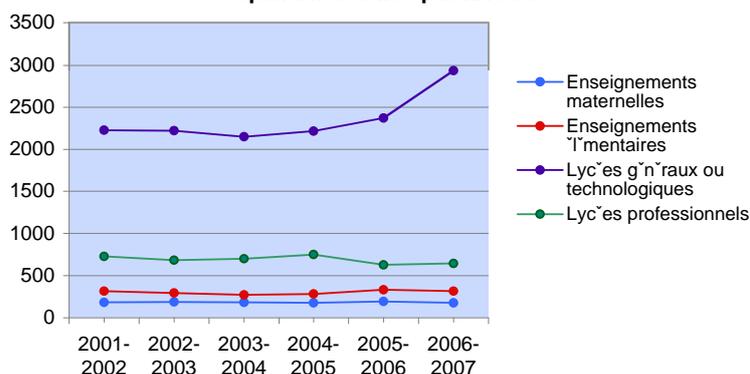
### Les établissements scolaires :

Le quartier des Iles dispose de cinq établissements scolaires : trois groupes scolaires (les Isles, Fort Moselle et Anne de Méjanès) et deux lycées (Fabert et Louis de Cormontaigne). L'établissement Anne de Méjanès a la particularité d'être privé et d'offrir un enseignement multi-niveaux (maternelle, élémentaire, lycée général et professionnel). Lors de l'année scolaire 2006-2007, 4 040 élèves étaient inscrits dans les établissements scolaires du quartier dont 806 dans le privé.

Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
Les Isles	13 rue Saint-Vincent	97	4
Fort Moselle	5 rue Rochambeau	50	2
Anne de Méjanès	3 rue Goussaud	30	2
Saint-Vincent - les Isles	13 rue Saint-Vincent	135	6
Fort Moselle - Quatre Saisons	5 rue Rochambeau	89	6
Anne de Méjanès	3 rue Goussaud	62	3
Fabert	12 rue Saint-Vincent	1701	?
Louis de Cormontaigne	12 place Cormontaigne	1162	?
Anne de Méjanès	3 rue Goussaud	72	?
Anne de Méjanès	3 rue Goussaud	642	?

Les établissements écrits en blanc sont privés

Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier des Iles par niveau



**Les autres équipements de proximité :**

Le quartier des Iles dispose d'un niveau d'équipement satisfaisant au regard de son poids de population. Il offre aux habitants des équipements culturels à proximité des lieux de vie mais aussi de nombreux équipements sportifs. Ces infrastructures quadrillent le quartier et offrent de nombreuses possibilités d'activités.

	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
<b>Structures d'accueil pour jeunes enfants</b>	Halte-garderie	Halte-garderie Les Rases-Mottes	1 Allée Médard	25
<b>Equipements culturels</b>	bibliothèque bibliothèque salle de spectacles salle de spectacles salle d'expositions centre socio-culturel, MJC, centre social centre socio-culturel, MJC, centre social	bibliothèque universitaire Médiathèque du Pontiffroy Petit Théâtre du Saulcy Le Relais Maison de la culture et des loisirs Auberge de Jeunesse de Metz MJC Sainte-Barbe	île du Saulcy 1 cour Elie Fleur île du Saulcy 36 rue Saint-Marcel 36 rue Saint-Marcel 1 allée de Metz-plage 1 rue Rochambeau	
<b>Equipements sportifs</b>	piscine terrain de football salle de sport salle de sport salle de sport salle de sport salle de sport court de tennis installation d'athlétisme aire de petits jeux aire de petits jeux aire de petits jeux aire de petits jeux aire de petits jeux plateau d'évolution plateau d'évolution plateau d'évolution plateau d'évolution cercle équestre base nautique	Luxembourg Complexe de l'Université Complexe de l'Université Centre socio-culturel Ste Barbe salle de sport salle de sport Gymnase type C Complexe de l'Université installation d'athlétisme buts de foot Complexe de l'Université espace multisports terrain de Basket terrain de Basket plateau d'évolution du lycée Fabert plateau d'évolution du lycée Cormontaigne plateau d'évolution de l'école St Simon Cercle équestre de Metz bassin de canoë-kayak	square du Luxembourg île du Saulcy île du Saulcy Metz les Iles Lycée Fabert Lycée Cormontaigne square du Luxembourg île du Saulcy Lycée Cormontaigne rue de la Piscine île du Saulcy rue de la Caserne allée de Metz-plage rue Rochambeau 12 rue Saint-Vincent 12 place Cormontaigne rue Rochambeau rue du Général Miollis digue de la Pucelle	
<b>Structures d'accueil diverses</b>	centre de rééducation professionnelle CHRS	Ecole de rééducation professionnelle Jean Moulin le Relais	11 place de France 1 Avenue de Blida	160 31
<b>Foyer d'hébergement</b>	foyer d'hébergement pour travailleurs migrants	A.M.L.I.	23 avenue de Blida	344

*Centre ville***Les établissements scolaires :**

Ce quartier concentre avec celui de Borny le plus grand nombre de structures d'enseignement. Douze au total se répartissent dans le centre ville : quatre groupes scolaires, trois écoles maternelles, trois écoles élémentaires et deux collèges.

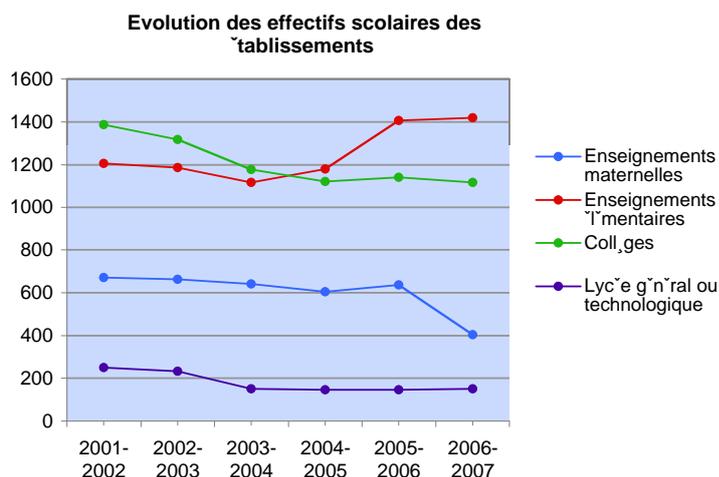
Deux groupes scolaires (Nathanel et la Miséricorde) et une école primaire (Institut de la Salle – Saint-Vincent) sont privés.

En 2006-2007, 3091 enfants étaient scolarisés dans les établissements scolaires du quartier dont près d'un tiers dans des établissements privés. Sur ces 3091 jeunes scolarisés 1 822 l'étaient dans le premier degré et 1 269 dans le second degré.

Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
écoles maternelles	Saint Eucaire	6 rue de l'Epaisse Muraille	113	4
	Saint Maximin	29 rue Haute Seille	75	3
	Chanteclair	31 Boulevard Paixhans	75	3
	Saint Martin	3 en Chandellerue	73	3
écoles élémentaires	La Miséricorde	11 rue des Récollets	387	5
	Inst. de la Salle-Fr St Vincent	5 rue des Augustins	386	4
	Debussy	31 Boulevard Paixhans	190	10
	Saint Eucaire	6 rue de l'Epaisse Muraille	183	11
	Gaston Hoffmann	12 rue de l'Abreuvoir	143	6
	Notre Dame	30 rue de la Chèvre	106	5
	Nathanel	39 rue Elie Bloch	23	3
collèges	Arsenal	rue du Général Fournier	395	?
	Taison	35 rue Taison	354	?
	La Miséricorde	11 rue des Récollets	347	?
lycée général ou technologique	Rabbi Guerschon	39 rue du Rabbin Elie Bloch	22	?
	La Miséricorde	11 rue des Récollets	151	?

**Les autres équipements de proximité :**

Le quartier du centre ville a la particularité de concentrer un panel d'équipements de proximité mais aussi des équipements d'intérêt d'agglomération voire régional. Les équipements de proximité sont disséminés sur l'ensemble du quartier avec une concentration toutefois sur la colline Sainte-Croix. Le quartier se caractérise par une forte représentation des équipements culturels mais aussi des structures d'hébergement pour personnes âgées et des structures d'accueil diverses.



	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
<b>Services à la population</b>	Hotel de ville		1 place d'Armes	
<b>Structures d'accueil pour jeunes enfants</b>	multi-accueils crèche collective Halte-garderie Halte-Jeux	Multi-accueil Maison de la Petite Enfance Les Récollets Halte-garderie Pomme d'Api Halte-Jeux Arc-en-Ciel	22 A rue du Wad Billy 10 rue des Récollets 25 rue Dupont-des-Loges 71 rue Mazelle	80 60 20 16
<b>Equipements culturels</b>	bibliothèque bibliothèque bibliothèque bibliothèque bibliothèque centre socio-culturel, MJC, centre social centre socio-culturel, MJC, centre social centre socio-culturel, MJC, centre social centre socio-culturel, MJC, centre social centre socio-culturel, MJC, centre social salle de spectacles salle de spectacles salle de spectacles salle d'expositions salle d'expositions salle d'expositions salle d'expositions salle d'expositions salle d'expositions	Bibliothèque pour tous Institut Européen d'Ecologie Chambre de Commerce et d'Industrie Bibliothèque sonore Grand Séminaire archives municipales Foyer Carrefour centre socio-culturel de Metz-Centre Maisons des jeunes Maison Rouge AMOL Maison de la culture et des loisirs Les Trinitaires Salle Robert Ochs Basilique St Pierre aux Nonnains Espace Faux Mouvement Chapelle des Templiers La cour d'or Carrefour des Arts Espace d'Art Contemporain des Trinitaires Saint-Pierre aux Nonnains Caves Ste Croix	25 rue du Cambout 1 rue des Récollets 10 avenue Foch 4 rue de la Monnaie 5 rue d'Asfeld 1 rue des Récollets rue Marchand 69 rue Mazelle place de la Comédie 1 rue du Coëtlosquet 26 rue Haute-Seille 36 rue Saint-Marcel 10 rue des Trinitaires rue des Trinitaires rue de la Citadelle 4 rue du Change rue de la Citadelle 2 rue du Haut Poirier 3 rue des Trinitaires 10 rue des Trinitaires rue de la Citadelle 5 rue du Haut Poirier	
<b>Equipements sportifs</b>	terrain de football salle de sport salle de sport salle de sport salle de sport court de tennis court de tennis aire de petits jeux aire de petits jeux plateau d'évolution plateau d'évolution plateau d'évolution base nautique mur d'escalade mur d'escalade	stade Arsenal COSEC (Gymn. type C) Gymnase type B Gymnase type C Salle de Sport type A UEM Transec panneau de Basket buts de Handball plateau d'évolution de l'école Jacques Prévert plateau d'évolution du collège Arsenal plateau d'évolution de la Tour aux Sorcières Régates Messines Foyer des Jeunes Ouvriers Foyer Carrefour	rue du Général Fournier rue des Remparts rue de l'Abbé Risse rue du Gal Fournier 29, bld Paixhans rue du Général Fournier rue du Général Fournier allée de la Tour aux Esprits allée de la Tour aux Esprits 29/31boulevard Paixhans rue des Remparts boulevard Paixhans quai des Régates rue de l'Abbé Risse rue Marchant	
<b>Etablissements de santé</b>	unité de vie Logement Foyer Logement Foyer Logement Foyer Logement Foyer Logement Foyer Logement Foyer maison de retraite maison de retraite	J.P David Résidence Haute Seille Résidence St Nicolas Résidence du Haut de Ste Croix Résidence DR R.Wolff Résidence Félix Maréchal Résidence Henri Vacher St Dominique Maison de retraite Israélite	6 rue de Père Potot 36 rue Haute Seille 6 rue de Père Potot 10 rue du Haut de Sainte Croix 52 rue Haute Seille 23 quai Félix Maréchal 2 rue d'Asfeld 19 rue Marchant 41 rue du Rabbïn Elie Bloch	12 50 46 27 26 19 14 80 39
<b>Structures d'accueil diverses</b>	Institut d'accueil de déficients visuels Institut d'accueil de déficients auditifs CAE CHRS CHRS CHRS CHRS CHRS maison d'enfants à caractère social maison d'enfants à caractère social	Ecole de déficients visuels Ecole de déficients auditifs Centre d'action Educative Maison d'accueil & de Réinsertion C.A.V.A Carrefour Armée du Salut Gîte des Hauts de Ste Croix Centre d'hébergement Carrefour foyer la résidence foyer Carrefour	6 rue de l'Epaisse Muraille 34 rue de la Chèvre 23 rue des Parmentiers 6 rue aux Ossons 3 rue des Trinitaires 15 En Nexirue 4 place Sainte Croix 3 rue des Trinitaires 6 rue Saint Ferroy 6 rue Marchant	18 7 49 109 48 45 44 36 30 24
<b>Foyer d'hébergement</b>	foyer de jeunes travailleurs foyer de jeunes travailleurs foyer d'hébergement pour travailleurs migrants	Foyer de jeunes ouvriers Foyer Carrefour SONACOTRA	7 rue de l'Abbé Risse 6 rue Marchant 15 place de Chambre	149 133 55

## Bellecroix

### Les établissements scolaires :

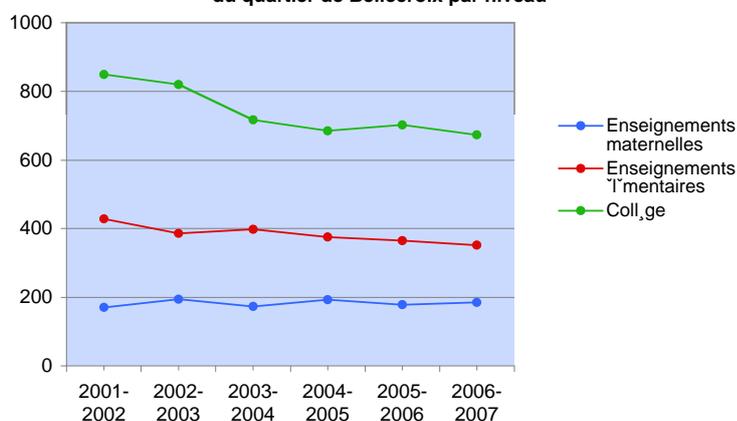
Six établissements scolaires publics sont présents dans ce quartier d'habitat social : deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires et un collège. Ces établissements scolarisaient en 2006-2007 un total de 1 211 élèves dont près de la moitié au collège Jules Lagneau.

Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
écoles maternelles	Clair Matin	7 rue de Périgueux	87	4
	la Volière	22 rue du 18 juin	68	3
	Le Pré Vert	2 rue de Stoxey	89	4
écoles élémentaires	Jean Monnet II	11 avenue de Lyon	174	10
	Bellecroix I	9 avenue de Lyon	163	10
collège	Jules Lagneau	3 rue Saint Vincent de Paul	674	?

### Les autres équipements de proximité :

Outre les équipements culturels et sportifs, le quartier de Bellecroix dispose d'une variété d'équipements de proximité : structure d'accueil pour jeunes enfants, mère-enfant, pour personnes âgées et foyer d'hébergement.

Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier de Bellecroix par niveau



	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
Services à la population	mairie de quartier	Mairie de quartier de Bellecroix	12 rue d'Anney	
Structures d'accueil pour jeunes enfants	Halte-garderie	Halte-garderie La Maison de Tom Pouce	13 rue de Toulouse	15
Equipements culturels	bibliothèque	Ludothèque	13 rue de Toulouse	
	centre socio-culturel, MJC, centre social, bibliothèque	Centre socio-culturel de Bellecroix	13 rue de Toulouse	
Equipements sportifs	terrain de football	COM Bellecroix	rue du CEF	
	terrain de football	COM Bellecroix	av. de Lyon	
	salle de sport	Gymnase type C	rue de Périgueux	
	salle de sport	Gymnase type B	avenue de Lyon	
	court de tennis	courts municipaux	rue du CEF	
	installation d'athlétisme	Stade de Bellecroix	avenue de Lyon	
	boulodrome	boulodrome	rue des Charentes	
	aire de petits jeux	buts de foot	allée St Urbice	
	aire de petits jeux	espace multisports	allée Saint Urbice	
	aire de petits jeux	terrain multisports	allée Saint Urbice	
	aire de petits jeux	panneau de Basket	rue du 18 juin	
	plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école Bellecroix 1	avenue de Lyon	
	plateau d'évolution	plateau d'évolution du collège Jules Lagneau	9, rue de Périgueux	
stand de tir	stand de Tir	rue du Général Metman		
piste de bicross	piste de bicross	Fossé des Remparts		
Etablissements de santé	Logement Foyer	Desiremont	4 avenue de Lyon	65
Structures d'accueil diverses	établissement d'accès mère-enfant	le nid maternel	50 rue des 3 Rois	25
Foyer d'hébergement	foyer de travailleurs	la Maison de Trèves	boulevard de Trèves	31

*Vallières - les Bordes***Les établissements scolaires :**

Sept établissements scolaires publics sont implantés dans le quartier Vallières-les-Bordes : deux groupes scolaires (Haut de Vallières et Les Peupliers – les Bordes), trois écoles maternelles et deux écoles primaires. Tous dispensent des enseignements du premier degré. Ces établissements comptaient 933 inscrits en 2006-2007 dont 1/3 en écoles maternelles et 2/3 en écoles élémentaires.

Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
écoles maternelles	Les Sources	24 rue Faulquenel	102	4
	Hauts de Vallières	10 rue des Carrières	101	4
	Les Peupliers & Les Bordes	12 rue Jeandelize	80	3
	Les Chardonnerets	49 rue Charlotte Jousse	68	3
	Hauts de Vallières	10 rue des Carrières	236	10
écoles élémentaires	La Corchade 1	23 rue Faulquenel	144	6
	Le Val 2	4 place Allmacher	107	5
	Les Peupliers & Les Bordes	12 rue Jeandelize	95	4

**Les autres équipements de proximité :**

Le quartier de Vallières-les Bordes se caractérise par ses équipements de proximité regroupés en quatre pôles :

- au nord dans le secteur des Hauts de Vallières
- au centre du quartier dans l'ancien village de Vallières
- à l'est dans le secteur de la Corchade
- au sud dans le secteur des Bordes.

	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
<b>Services à la population</b>	mairie de quartier	Mairie de quartier de Vallières - les Bordes	49 rue Charlotte Jousse	
<b>Structures d'accueil pour jeunes enfants</b>	Halte-garderie	Halte-garderie de Vallières	36 rue des Marronniers	20
<b>Equipements culturels</b>	bibliothèque	Association Familiale de Vallières	1 rue Charlotte Jousse	
	centre socio-culturel, MJC, centre social	Centre socio-culturel de la Corchade	37 rue du Saulnois	
	centre socio-culturel, MJC, centre social	Association des Hauts de Vallières	26 rue des Marronniers	
	centre socio-culturel, MJC, centre social, salle d'exposition	Centre socio-culturel Espace Corchade	90 rue de Vallières 37 rue du Saulnois	
<b>Equipements sportifs</b>	salle de sport	Gymnase type C	rue des Carrières	
	court de tennis	courts municipaux	rue des Frènes	
	aire de petits jeux	panneau de Basket	rue des Marronniers	
	aire de petits jeux	buts de foot	rue des Marronniers	
	aire de petits jeux	espace multisports	rue du Saulnois	
	aire de petits jeux	buts de foot	rue de Lorient	
	aire de petits jeux	buts de foot	rue des Frènes	
	aire de petits jeux	buts de foot	rue de Vallières	
	aire de petits jeux	panneau de Basket	rue de Lorient	
	plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école les Bordes	rue du Pr. Jeandelize	
plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école le Val	49/53, rue Ch. Jousse		
plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école Les Bordes	rue Jeandelize		
plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école la Corchade	23, rue Faulquenel		
plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école Hts de Vallières	10, rue des Carrières		
<b>Etablissements de santé</b>	maison de retraite	Petites Soeurs des Pauvres Ma Maison	56 rue des Petites Soeurs	76
	unité de vie	les Roses	30 rue des Marronniers	12
<b>Structures d'accueil diverses</b>	maison d'enfants à caractère social	fondation St Jean	6 rue du Général Metman	55
<b>Foyer d'hébergement</b>	foyer d'hébergement pour travailleurs migrants	SONACOTRA	30 rue du Général Delestraint	211
	foyer d'hébergement handicapés	foyer la Corchade	21 rue des Géraniums	55
	foyer d'hébergement handicapés	annexe foyer de Varize	12 rue des Jacinthes	4

## Nouvelle ville

### Les établissements scolaires :

Le quartier Nouvelle ville se singularise par sa concentration d'établissements du second degré. Ces derniers sont au nombre de quatre et accueillent en 2006-2007, 4 032 élèves sur les 4 638 scolarisés dans le quartier. Or ces élèves du secondaire résident pour la plupart dans les quartiers voisins, voire dans les communes de l'agglomération pour les lycées.

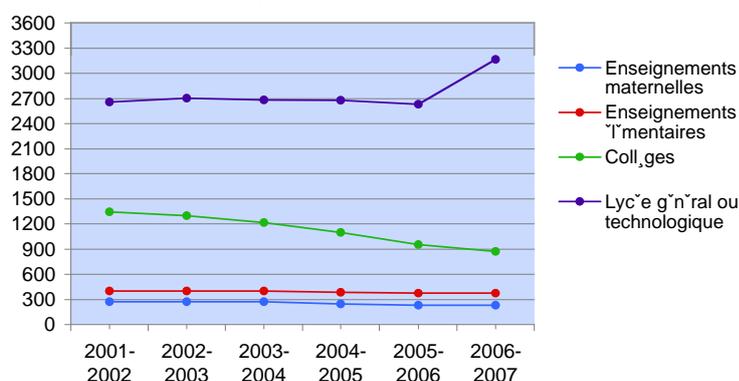
Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
école maternelle	Jean Morette	33 rue de Verdun	230	8
école élémentaire	Sainte Thérèse	10 rue du XXe Corps Américain	383	16
collèges	Barbot	2 avenue de Lattre de Tassigny	509	?
	Georges de la Tour	9 place du Roi Georges	361	?
Lycées généraux ou technologiques	Georges de la Tour	place Maud'huy	1873	?
	Louis Vincent	3 rue de Verdun	1289	?

### Les autres équipements de proximité :

Le quartier Nouvelle ville dispose d'équipements variés (une mairie de quartier, des équipements culturels, une structure d'accueil pour jeunes enfants, pour personnes âgées et un foyer d'hébergement) mais peu nombreux. Ainsi seul un équipement sportif est présent dans le quartier (la piscine Barbot) qui de plus n'est pas ouverte au grand public.

Cette pénurie d'équipements sportifs liée à la densité des constructions dans le quartier contraint les habitants de la Nouvelle-ville à se reporter sur les infrastructures des quartiers environnants.

Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier de Sainte-Thérèse et Nouvelle-Ville par niveau



	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
<b>Services à la population</b>	mairie de quartier	Mairie de quartier de Sainte-Thérèse et Nouvelle-ville	1 rue de Bouteiller	
<b>Structures d'accueil pour jeunes enfants</b>	multi-accueils	Multi-accueil Les Buissonnets	31 ter rue de Verdun	80
<b>Equipements culturels</b>	centre socio-culturel, MJC, centre social salle de spectacles salle de spectacles et d'exposition salle d'expositions salle d'expositions	MJC Metz-sud M.J.C Metz sud Salle Braun Association Danse Culture et Mouvement Maison de la Famille	87 rue du XXème Corps Américain 87 rue du XXème Corps Américain 18 rue Mozart 11 avenue Foch 1 avenue Leclerc de Hautelocque	
<b>Equipements sportifs</b>	piscine	Barbot	place du Roi Georges	
<b>Etablissements de santé</b>	maison de retraite	Résidence St Jean	31 rue Saint Jean	90
<b>Foyer d'hébergement</b>	foyer de jeunes travailleurs	foyer Mozart	16 rue Mozart	104

## Sablon

### Les établissements scolaires :

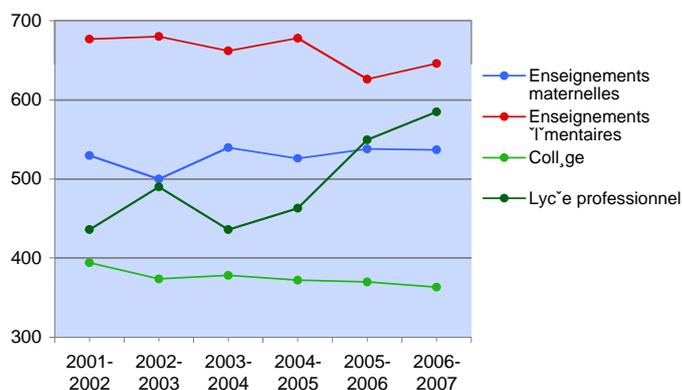
Neuf établissements scolaires publics sont répartis dans le quartier du Sablon. Ils scolarisaient un total de 2 131 élèves pour l'année scolaire 2006-2007.

Les établissements d'enseignement du premier degré sont les plus nombreux dans le quartier (quatre écoles maternelles et trois écoles élémentaires), ils comptaient un total de 1 183 élèves inscrits en 2006-2007.

Les établissements secondaires sont au nombre de deux (collège Rabelais et lycée professionnel Alain Fournier) mais ils scolarisaient 948 élèves au cours de la même période.

Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
écoles maternelles	Le Cavalier Bleu	19 rue Sente à My	167	6
	Le Pommier Rose	13 rue Christian Pfister	164	6
	Les Acacias	4 rue Eugène Jacquot	108	4
	Chemin des Plantes	2 rue André Theuriet	98	4
écoles élémentaires	La Seille	199 Avenue André Malraux	253	13
	Auguste Prost	33 rue Auguste Prost	224	11
	Le Graouilly	14 rue du Graouilly	169	7
collège	François Rabelais	27 rue Saint-Bernard	363	?
lycée professionnel	Alain Fournier	13 rue Emile Boivin	585	?

Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier du Sablon par niveau



### Les autres équipements de proximité :

Le Sablon est un quartier quadrillé par de nombreux équipements de proximité : mairie de quartier, équipements culturels, structures d'accueil diverses...

Le quartier est par ailleurs bien pourvu en équipements sportifs : parc de la Seille, palais omnisport des Arènes, piscine olympique, stades...

Les structures d'hébergement et d'accueil sont particulièrement bien représentées dans le quartier. Ainsi treize établissements y sont implantés : quatre établissements sont destinés à l'accueil des jeunes enfants (ils offrent une capacité totale de 131 places), quatre à l'accueil de personnes âgées (259 places) et cinq à l'accueil de populations diverses (651 places).

Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
<b>Services à la population</b>	mairie de quartier	Mairie de quartier du Sablon	4 rue des Robert
<b>Structures d'accueil pour jeunes enfants</b>	Halte-garderie	Halte-garderie Les Marmousets	13 rue Pioche
	Halte-Jeux	Halte-Jeux Tournicoti	175 avenue André Malraux
	multi-accueils	Multi-accueil Les Jardinet	12 rue André Theuriet
	multi-accueils	Multi-accueil L'Unis-vers d'Enfants	175 avenue André Malraux
<b>Equipements culturels</b>	bibliothèque	école de la Seille	avenue André Malraux
	centre socio-culturel, MJC, centre social	Complexe Municipal le Sablon	38 rue Saint-Bernard
	centre socio-culturel, MJC, centre social	Maison des Associations	1 rue de Castelneau
	centre socio-culturel, MJC, centre social, bibliothèque	Centre Culturel République	4 rue des Robert
	centre socio-culturel, MJC, centre social	Centre Social	13 rue Pioche
<b>Equipements sportifs</b>	piscine	piscine Olympique	rue Lothaire
	terrain de football	stade Emile Weinberg	complexe lothaire
	terrain de football	stade Jean Amos	complexe lothaire
	terrain de football	Lothaire IV	complexe lothaire
	salle de sport	Gymnase type C	199, av. A. Malraux
	salle de sport	Gymnase type B	rue de la Croix
	salle de sport	Complexe multisports	quartier de l'Amphithéâtre
	court de tennis	Gymnase type B	rue d'Hannoncelles
	boulodrome	courts municipaux	angle rues Jardinet/Plantes
	aire de petits jeux	boulodrome	place de l'Eglise St Fiacre
	aire de petits jeux	espace multisports	rue Lothaire
	aire de petits jeux	panneau de Basket	place du Souvenir français
	aire de petits jeux	panneau de Basket	rue Hannaux
	aire de petits jeux	espace multisports	rue de la Chapelle
	aire de petits jeux	butts de foot	rue Hannaux
aire de petits jeux	butts de foot	avenue A. Malraux	
plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école de la Seille	199, av. A. Malraux	
plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école Auguste Prost	33, rue d'Hannoncelles	
plateau d'évolution	plateau d'évolution du collège Rabelais	rue de Terquem	
<b>Etablissements de santé</b>	Logement Foyer	Résidence les Sablons	1 rue du Lavoir
	Logement Foyer	Vandemoot	14 rue Vandemoot
	Logement Foyer	Résidence du 3ème âge	125 avenue André Malraux
	maison de retraite	Ste Chrétienne	114 rue Saint-Pierre
<b>Foyer d'hébergement</b>	foyer de jeunes travailleurs	Résidence les Saules	76 rue Sente à My
	foyer de jeunes travailleurs	Foyer Sainte Constance	16 rue Gabriel Pieme
	foyer divers	Foyer SNCF	Passage du Sablon
	foyer divers	Foyer d'Accueil Service Départemental de Protection Judiciaire de la Jeunesse	27 rue Sente à My
	foyer d'hébergement pour travailleurs migrants	SONACOTRA	7 rue Dembourg

*Plantières - Queuleu*

**Les établissements scolaires :**

Neuf établissements scolaires sont implantés dans le quartier de Plantières-Queuleu : un groupe scolaire (l'Institut de la Salle), quatre écoles maternelles, trois écoles élémentaires et un collège (Philippe de Vigneulles). Ces établissements scolarisaient un total de 2 843 élèves en 2006-2007.

Tous les niveaux d'enseignements sont représentés dans le quartier. L'Institut de la Salle qui est un établissement privé assure à lui seul des enseignements de primaire, collège, lycée général ou technologique et professionnel. Il regroupe ainsi plus de la moitié des populations scolarisées (1 673 élèves).

Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
écoles maternelles	Les Petits Poucets	15 rue Macherez	146	5
	L'île aux Enfants	1 rue Louis Daville	138	5
	Les Roitelets	3 rue Lamartine	68	3
	Le Pigeonnier	1 rue des Déportés	42	2
écoles élémentaires	Institut de la Salle	2 rue Saint Maximin	386	15
	Camille Hilaire	17 rue Macherez	255	11
	Plantières	6 rue de la Croix de Lorraine	185	9
	Haut de Queuleu	10 rue A de Vigny	170	7
collèges	Institut de la Salle	2 rue Saint Maximin	672	?
	Philippe de Vigneulles	rue des Déportés	552	?
lycée général ou technologique	Institut de la Salle	2 rue Saint Maximin	533	?
lycée professionnel	Institut de la Salle	2 rue Saint Maximin	82	?

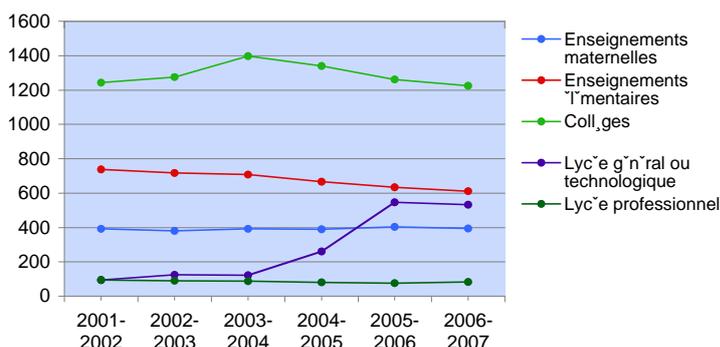
Les effectifs des classes de lycées généraux ou technologiques de l'Institut de la Salle ont connu une explosion des inscrits avec +461% entre 2001 et 2006.

**Les autres équipements de proximité :**

Le quartier de Plantières-Queuleu dispose d'un niveau d'équipements de proximité convenable par rapport à son poids de population.

Il se singularise par une forte offre en établissements de santé et en structures d'accueil pour personnes handicapées. Ainsi il héberge deux centres hospitaliers spécialisés dans la lutte contre les maladies mentales, sept structures destinées à l'accueil des personnes âgées et trois établissements d'accueil de personnes infirmes.

Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier du Plantières - Queuleu par niveau



	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
<b>Services à la population</b>	mairie de quartier	Mairie de quartier de Plantières, Queuleu et Tivoli	1 rue de Gournay	
<b>Structures d'accueil pour jeunes enfants</b>	Halte-garderie	Halte-garderie de Queuleu	12 rue des Vosges	20
<b>Equipements culturels</b>	centre socio-culturel, MJC, centre social, salle d'exposition	Espace Pilâtre de Rozier	2 rue Georges Durocq	
	centre socio-culturel, MJC, centre social	Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	2 rue Monseigneur Pelt	
	centre socio-culturel, MJC, centre social	Annexe du centre socio-culturel de Queuleu	1 rue de Tivoli	
	centre socio-culturel, MJC, centre social, bibliothèque, salle d'exposition	Centre socio-culturel de Queuleu	53 rue des Trois Evêchés	
<b>Equipements sportifs</b>	salle de sport	COSEC (Gymnase type C)	rue des Déportés	
	court de tennis	courts municipaux	rue Victor Hugo	
	court de tennis	Complexe sportif de l'ASPTT Metz	rue des Hauts Peupliers	
	parcours de santé	parcours de santé	Fort de Queuleu	
	aire de petits jeux	buts de foot	rue des Déportés	
	aire de petits jeux	espace multisports	rue des Déportés	
	aire de petits jeux	espace multisports	Promenade de la Cheneau	
	aire de petits jeux	panneau de Basket	rue Paul Claudel	
	aire de petits jeux	buts de foot	Fort Queuleu	
	aire de petits jeux	buts de foot	rue Georges Durocq	
	plateau d'évolution	plateau d'évolution des écoles Plantières I et II	rue Alcan	
	plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école Hts de Queuleu	rue Alfred de Vigny	
plateau d'évolution	plateau d'évolution de l'école Macherez	angle rues Macherez/ rue Liédot		
plateau d'évolution	plateau d'évolution du collège Ph. de Vigneulles	rue des Déportés		
<b>Etablissements de santé</b>	C.H.S Maladies Mentales	Foyer de postcure de Queuleu	24 rue de Tivoli	20
	C.H.S Maladies Mentales	Hopital de jour pour enfants	12 rue des Treize	15
	unité de vie	Résidence Ancillon	22 rue Ancillon	12
	logement Foyer	Résidence Bilaire	26 rue du Roi Albert	10
	maison de retraite	Résidence Grandmaison	2 rue des Déportés	55
	maison de retraite	les Cèdres	rue Maurice Bompard	68
	maison de retraite	Résidence Etienne Pierre Morianne	rue des Prés	80
	maison de retraite	Les Mirabelliers	rue du Haut Noyer	64
	établissement de soins longue durée	résidence Sainte Marie	2 rue Vieille Ville	80
<b>Structures d'accueil diverses</b>	atelier protégé	Association des Aveugles	4 rue de la Lorraine	17
	établissement d'accueil des déficients moteurs	I.E.M Queuleu	21 rue Baudouche	14
	I.M.E	I.M.P l'espérance	6 rue de la Croix de Lorraine	24
<b>Foyer d'hébergement</b>	foyer de jeunes travailleurs	Espace Pilâtre de Rozier	2 rue Georges Durocq	326

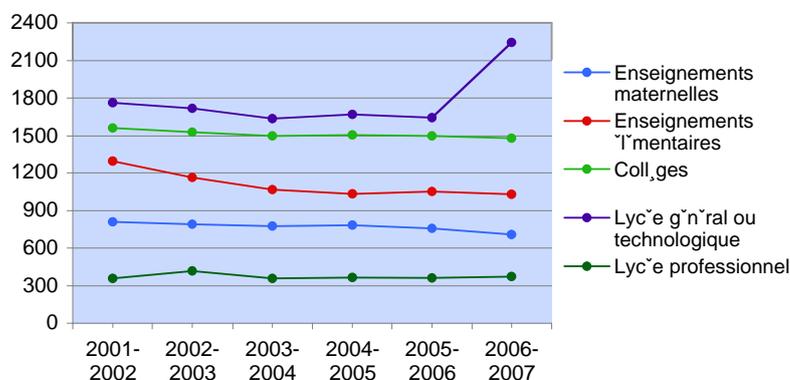
## Borny - Actipôle

### Les établissements scolaires :

Le quartier de Borny compte les effectifs scolaires les plus importants. Ainsi 5 835 jeunes étaient inscrits en 2006-2007 dans les 12 établissements installés dans le quartier. Ces établissements ont la particularité d'être tous publics et de dispenser tous les niveaux d'enseignements. Le collège et lycée Robert Schuman est l'établissement phare du quartier car il concentrait à lui seul près de la moitié des jeunes scolarisés avec ses 2 616 élèves inscrits.

Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
écoles maternelles	Arc en Ciel	4 rue Jules Michelet	138	6
	La Roselière	1 rue du Roussillon	117	5
	Les Joyeux Pinsons	9 rue du Dauphiné	114	5
	Les Myosotis	1 rue du Roussillon	114	5
	Le Domaine Fleuri	10 rue du Bon Pasteur	100	4
	Les Mésanges	9 rue du Dauphiné	80	4
	Les Primevères	57 boulevard d'Alsace	46	2
écoles élémentaires	Louis Pergaud	2 rue Jules Michelet	229	12
	Maurice Barrès II	3 rue du Roussillon	189	11
	Maurice Barrès I	3 rue du Roussillon	172	11
	Erckmann Chatrian II	9 rue du Dauphiné	171	11
	Erckmann Chatrian I	9 rue du Dauphiné	162	10
	Jules Verne	11 rue de Pange	106	5
	Paul Valéry	5 rue Paul Valéry	721	?
collèges	Les Hauts de Blémont	11 rue du Dauphiné	399	?
	Robert Schuman	2 rue Monseigneur Pelt	361	?
lycée général ou technologique	Robert Schuman	2 rue Monseigneur Pelt	2244	?
lycée professionnel	J.V Poncelet	7 rue Paul Valéry	372	?

Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier de Borny - Actipôle par niveau



### Les autres équipements de proximité :

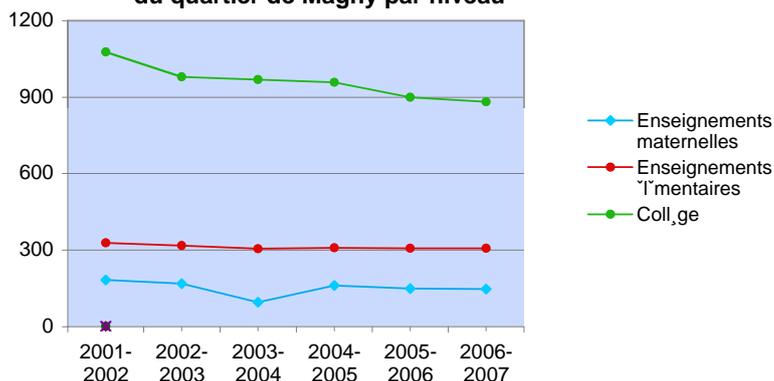
Le quartier de Borny abrite une variété d'équipements : mairie de quartier, médiathèque, équipements culturels de proximité, structures d'accueil pour jeunes enfants, maisons de retraite, structures d'accueil pour personnes handicapées...

Les équipements culturels sont nombreux mais ce sont surtout les équipements sportifs qui sont sur-représentés dans le quartier : trois piscines, plusieurs gymnases, des terrains de football, une salle d'escrime, plusieurs aires de petits jeux...

L'accueil des personnes âgées et handicapées est facilité à Borny-Actipôle grâce aux quatre maisons de retraite qui offrent 259 places et entre autres l'institut national des jeunes sourds qui peut accueillir jusqu'à 121 personnes.



Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier de Magny par niveau



**Les autres équipements de proximité :**

Le quartier de Magny possède un niveau d'équipement satisfaisant au regard de son poids de population : une mairie de quartier, une halte-garderie, un centre socio-culturel, une maison de retraite et plusieurs équipements sportifs.

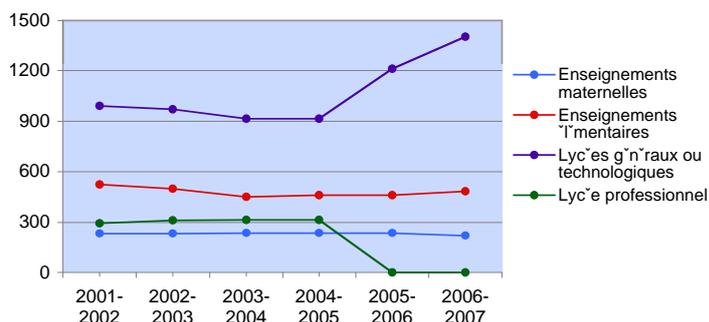
	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
<b>Services à la population</b>	mairie de quartier	Mairie de quartier de Magny	14 rue Jean d'Apremont	
<b>Structures d'accueil pour jeunes enfants</b>	Halte-garderie	Halte-garderie de Magny	71 bis rue des Roseaux	20
<b>Equipements culturels</b>	centre socio-culturel, MJC, centre social, bibliothèque	Centre socio-culturel	44 rue des Prêles	
<b>Equipements sportifs</b>	terrain de football salle de sport salle de sport court de tennis boulodrome aire de petits jeux aire de petits jeux aire de petits jeux plateau d'évolution plateau d'évolution plateau d'évolution	RS Magny Gymnase type A COSEC cours municipaux boulodrome buts de foot espace multisports panneau de Basket plateau d'évolution de l'école des Pensées plateau d'évolution de l'école de Magny la Plaine plateau d'évolution de l'école du collège Paul Verlaine	rue Martin Champ rue des Pensées rue du Bourdon rue du Bourdon rue des Prêles rue du Bourdon rue du Bourdon rue Martin Champ 5, rue des Pensées 14, rue Beausoleil 7 rue du Bourdon	
<b>Etablissements de santé</b>	maison de retraite	Résidence de la Pépinière	9 rue du Faubourg	61

*Technopôle - Grange aux Bois*

**Les établissements scolaires :**

2 105 enfants sont scolarisés dans les établissements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> degré présents dans le quartier Technopole Grange-aux-Bois. Le lycée de la Communication est l'établissement qui accueille le plus grand nombre d'élèves dans le quartier (839 en 2006-2007), suivi du le lycée hôtelier Raymond Mondon (561 élèves). Quant aux maternelles et élémentaires, elles accueillent respectivement 220 et 485 élèves en 2006-2007.

Evolution des effectifs scolaires des établissements du quartier Technopôle - Grange-aux-bois par niveau



Nature de l'établissement	Nom de l'établissement	Adresse	Effectifs 2006-2007	Nb de classes en 2006-2007
écoles maternelles	Symphonie	rue du Pâtural Barbet	120	4
	La Clairière	6 rue de Mercy	108	4
écoles élémentaires	Pilâtre de Rozier	rue du Pâtural Barbet	274	10
	Jean de la Fontaine	6 rue de Mercy	224	11
Lycées généraux ou technologiques	Lycée de la Communication	3 Boulevard Arago	839	?
	Raymond Mondon	1 Boulevard de la Défense	561	?

### Les autres équipements de proximité :

Ce quartier binaire offre un niveau d'équipement inégal.

Ainsi sa partie ouest, le Technopole, qui abrite essentiellement des bureaux, des entreprises de services et des structures d'enseignement supérieur, est dotée uniquement d'équipements culturels et sportifs.

Quant à sa partie est où se concentre la population, elle est mieux équipée : 2 centres socio-culturels, de nombreux équipements sportifs, une structure d'accueil pour jeunes enfants et une maison de retraite.

	Nature de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Capacités d'accueil
Services à la population	mairie de quartier	Mairie de quartier de Magny	14 rue Jean d'Apremont	
Structures d'accueil pour jeunes enfants	multi-accueils	Multi-accueil de la Grange-aux-Bois	1 bis rue du Bois de la Dame	30
Equipements culturels	bibliothèque bibliothèque centre socio-culturel, MJC, centre social centre socio-culturel, MJC, centre social salle d'expositions salle d'expositions	Logithèque du CESCO annexe bibliothèque universitaire centre socio-culturel Centre Social et Culturel Centre socio-culturel C.E.S.C.O.M	4 rue Marconi technopôle 86 rue de Mercy 1 rue du Bois de la Dame 1 rue du Bois de la Dame 4 rue Marconi	
Equipements sportifs	terrain de football terrain de football installation d'athlétisme terrain de rugby salle de sport salle de sport salle de sport court de tennis aire de petits jeux aire de petits jeux aire de petits jeux aire de petits jeux aire de petits jeux plateau d'évolution golf	terrain de Football terrain de Football installation d'athlétisme RC Metz SUPELEC salle de sport Gymnase type C courts municipaux panneau de Basket terrain de volley-ball buts de foot panneau de Basket buts de handball plateau d'évolution de l'école Gr. aux Bois I golf du Technopole	boulevard Arago rue au Crampa Metz-Technopôle Metz-grigy Metz-technopole rue Patural Barbet bid Arago rue de Mercy rue de la Falogne rue du Cuvion rue du Cuvion rue du Cuvion rue de la Falogne 6, rue de Mercy Metz-Technopôle	
Etablissements de santé	maison de retraite	MAPAD	21 rue de la Falogne	63



## 6.2 Les grands équipements

### Les équipements économiques existants :

#### • Le centre des congrès et la foire internationale de Metz

Intégrés au technopôle de Metz, le Centre International des Congrès et Foires Expositions sont le lieu d'accueil commun de Metz-Congrès et de la FIM. L'espace congrès propose 15 salles d'une capacité de 10 à 600 places, d'un foyer de 1 830 m<sup>2</sup> et d'un restaurant de 600 places, soit une superficie totale de 23 800m<sup>2</sup>. L'espace Foire Exposition se compose de plusieurs parties : le point de rencontre (5 300 m<sup>2</sup>), le grand hall (7 940 m<sup>2</sup>) et six halls hexagonaux de 1 760 m<sup>2</sup> chacun. Enfin, trois parkings de 4 500 places offrent des possibilités de stationnement aux visiteurs du site.

Le complexe vit au rythme des salons, foires et événements qui drainent un flux de 800 000 visiteurs par an. Parmi les manifestations les plus fréquentées :

- la Foire Internationale de Metz qui attire chaque année plus de visiteurs
- Le salon des travaux manuels CREATIVA
- Le salon des antiquaires
- Le salon Urbest dédié à l'espace urbain
- et les Puces (nombre de visiteurs non quantifiable car entrée libre)

## *Les équipements culturels :*

### **Les équipements existants :**

#### **• Les musées :**

##### **- Les musées de la Cour d'Or**

Fondés en 1839 sur les thermes antiques de la ville de Metz, **les musées de la Cour d'Or** regroupent en un même lieu le musée d'histoire et d'architecture, le musée des beaux-arts et le musée militaire. Au fil des salles d'exposition, le visiteur peut découvrir l'histoire de Metz et du Pays Messin, de l'antiquité gallo-romaine jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle. Des expositions temporaires sont hébergées ponctuellement dans les locaux de la Cour d'Or : Auguste Migette de décembre 2002 à avril 2003, la Lorraine en 2003, de la frontière au front de novembre à février 2004... Elles drainent un nombre de visiteurs non négligeable : 16 320 pour l'exposition la Lorraine, 15 283 pour l'exposition Auguste Migette et 8 459 pour l'exposition de la frontière au front.

#### **• Les salles de spectacle :**

##### **- L'Opéra-Théâtre**

L'**Opéra-Théâtre** est le plus ancien théâtre de France en activité. Installé dans un bâtiment du XVIII<sup>ème</sup> siècle, il dispose de 750 places et accueille opéras, comédies, ballets, opérettes, productions lyriques au rythme de plus de 60 représentations annuelles. Ce sont 80 personnes qui oeuvrent tout au long de l'année dans l'édifice. En outre, l'opéra-théâtre est l'un des derniers théâtres à posséder ses propres ateliers où sont réalisés décors et costumes. La saison 2006-2007 est ponctuée par 5 opéras, 4 opérettes, 2 ballets, 5 récitals, 2 spectacles Jeune Public et 6 pièces de théâtre. La saison lyrique de l'Opéra-Théâtre est assurée par l'**Orchestre National de Lorraine**.

##### **- L'Arsenal**

Ancien bastion stratégique pour la fabrication d'armes et de munitions, l'**Arsenal** est aujourd'hui le haut lieu de diffusion culturelle et de création d'œuvres dans le domaine de la musique, de la danse et des arts plastiques. Réhabilité sous la direction de Ricardo Bofill, le projet a conservé le classicisme du bâtiment militaire tout en y intégrant de la modernité. Inauguré en 1989, l'Arsenal se compose d'une grande salle d'une capacité de 1 354 places et dotée d'un volume de 13 000 m<sup>3</sup> ; d'une seconde salle, la salle de l'Esplanade d'une capacité de 352 places et d'un un volume de 3 800m<sup>3</sup> ; d'une salle d'exposition et de deux salles de réception.

Deux salles de réception complète l'équipement : l'Orangerie et la salle du gouverneur ainsi qu'une boutique. Deux monuments historiques sont rattachés à l'Arsenal et sont utilisés dans le cadre de certains spectacles et expositions : Saint-Pierre-Aux-Nonnains et la Chapelle des Templiers.

##### **- Les Arènes**

Ouvert en septembre 2001, le palais omnisports **Les Arènes** est, après le parc urbain de la Seille, la deuxième réalisation qui a vu le jour sur le site du nouveau quartier de l'amphithéâtre. Conçu par l'atelier d'architectures Paul Chemetov et Borja Huidobro, il a pour vocation d'accueillir comme son nom l'indique les manifestations sportives mais aussi des événements artistiques. La grande salle peut accueillir 3 543 spectateurs en configuration spectacle contre 4 303 pour les manifestations sportives. La société Vega gère l'équipement pour le compte de la ville de Metz et assure la promotion des différentes manifestations. Elle essaie d'assurer une programmation variée et complémentaire avec les autres salles messines.

#### **• Les salles d'exposition :**

##### **- Le Fond Régional d'Art Contemporain**

Le FRAC de Lorraine dispose depuis le 15 mai 2004 d'un espace pour exposer les œuvres qu'il a acquises depuis ses débuts. Installé sur la colline Sainte-Croix, il occupe le plus vieil édifice civil de la ville : l'hôtel Saint-Livier. Cet édifice a été réaménagé par l'architecte J.F Bodin et offre désormais au public des espaces extrêmement diversifiés :

- un point d'information et de consultation d'ouvrages
- une salle de conférence
- un centre de documentation
- 450 m<sup>2</sup> d'espaces d'expositions

Le lieu a été nommé **49° Nord 6° Est** en référence à ses coordonnées géographiques. Le FRAC de Lorraine y organise régulièrement des expositions temporaires d'œuvres de sa collection ainsi que des rencontres avec des artistes et des critiques d'art. Toutes les formes d'expression artistiques y sont présentés : vidéo, cinéma, musique, danse, littérature...

#### **- le théâtre du Saulcy**

Réalisé dans une architecture contemporaine, **le petit théâtre du Saulcy** est un équipement qui dépend de l'université de Metz. Inauguré en novembre 1998, il est doté de 144 places. Il est le lieu de répétition des filières théâtrales mais le petit théâtre est ouvert également à toutes les compagnies qu'elles soient amateurs et professionnelles. Cet équipement a pour but de rendre accessible aux étudiants la culture mais il reste ouvert au grand public lors des représentations. En moyenne quarante manifestations y sont organisées par an et elles ont une programmation variée : danse, théâtre contemporain, projections de films, vidéos, musiques nouvelles... Une manifestation de référence se déroule tous les ans au petit théâtre du saulcy : les rencontres européennes du court métrage.

#### **- les Trinitaires**

Depuis 1965 les Trinitaires sont un lieu d'expression privilégié de la musique, du jazz, du café-théâtre et de la chanson nouvelle. Suite au dépôt de bilan en novembre 2003 de l'association des Trinitaires qui gérait l'équipement depuis sa fondation, l'institution a été rénové et rééquipée par la ville de Metz puis remis à un nouveau délégataire de service public : la S.N.C les Trinitaires. L'équipement se compose désormais d'une chapelle, d'un **caveau** (200 places), du **petit théâtre** (98 places), **des bars du théâtre et du caveau, de deux salles d'exposition et d'un club entreprises.**

La programmation des Trinitaires est assurée par l'association culturelle des nouveaux trinitaires (A.C.N.T.). Cette dernière propose une programmation diversifiée s'articulant autour des musiques actuelles, des spectacles produits par des promoteurs locaux et la représentation des artistes références de la nouvelle scène française. L'année 2006 a été marquée par une programmation très dense puisque 220 événements y ont été organisés, ce qui représente une fréquentation totale de 26 000 spectateurs.

#### **- la médiathèque**

**La médiathèque de Metz** est implantée sur huit sites : dans le quartier du Pontiffroy pour son équipement principal, mais aussi à Borny, au technopôle sous la forme d'une logithèque, à Bellecroix, Magny, la Patrotte et au Sablon (deux bibliothèques dont l'une dans les locaux de l'école de la Seille). La médiathèque réalise plus d'un million de prêts par an : elle est la première bibliothèque publique de Lorraine. De plus, elle propose un panel de services : prêts de livres, CD et cassettes de musique, logiciels, cédéroms, revues ainsi que des collections anciennes et patrimoniales. Une partie des collections peut-être réservée en ligne grâce au site internet de la médiathèque. Enfin les sites essaient de diversifier leurs activités en organisant des expositions variées.

#### **• Les cinémas :**

Deux cinémas de quartiers tentent de faire face au Multiplexe Kinépolis implanté depuis mars 1995 à Saint-Julien-lès-Metz. Pour maintenir leur fréquentation, les deux équipements ont entrepris des travaux de rénovation.

- **Le Palace** qui été autrefois concédé par Gaumont est depuis 2000 un équipement dont les murs sont une propriété ville de Metz et dont la gestion est assurée par la société indépendante d'exploitation Cinécentre. La programmation proposée est toujours grand public et commerciale. Des travaux de rénovation des salles ont toutefois été entrepris entre avril et juillet 2003 afin d'améliorer l'acoustique, le son, l'image et le confort des salles.

- **Le cinéma Caméo Ariel** a été réhabilité pendant l'été 2000 et propose une programmation d'art et d'essai. Il est doté de quatre salles et de 748 sièges.

#### Les projets :

##### - **Le Centre Pompidou-Metz**

En 2009, le paysage culturel messin va être bouleversé par l'ouverture du premier site décentralisé du **Centre d'Art Contemporain Georges Pompidou** à Metz. Cet équipement de niveau international dotera Metz et son agglomération d'une offre conséquente dans le domaine des arts visuels modernes et contemporains. De plus, il permettra de faire connaître les collections du Centre Pompidou. Annoncée en janvier 2003 en accord avec le Ministère de la Culture et de la Communication, l'implantation du Centre Pompidou Metz sera l'équipement phare du nouveau quartier de l'amphithéâtre.

Un concours international d'architecte a été lancé pour la construction de l'édifice. Le jury a retenu le projet des architectes Shigeru Ban, Jean de Gastines et Philip Gumuchdjian. Shigeru Ban est notamment connu pour avoir réalisé le Musée du papier à Shizuoka et pour avoir été l'un des finalistes non retenu pour le concours de reconstruction en 2002 du nouveau World Trade Center de New-York. Le projet de cette équipe présente une architecture novatrice. En effet, l'édifice évoque un vaste chapiteau avec son toit en bois et en métal formant une grille hexagonale qui couvre trois galeries en forme de tubes parallélépipédiques.

- **Centre des congrès**
- **Salle de musiques actuelles**
- **Multimédiathèque**

#### Les équipements sportifs :

##### Les équipements existants :

##### - **Le stade Saint-Symphorien :**

Situé sur le ban communal de Longeville-lès-Metz, **le stade St-Symphorien** est un équipement municipal de la ville de Metz mis à disposition exclusive du FC Metz. Construit dans les années cinquante, il a subi des rénovations entre 1997 et 2001 afin de mettre en conformité les installations et offrir des places supplémentaires.

Le stade Saint-Symphorien dispose désormais de 26 900 places assises. Cette augmentation de la capacité d'accueil du stade est particulièrement appréciée lors des rencontres du FC Metz qui drainent toujours un public considérable.

##### - **Le palais omnisports Les Arènes :**

Outre sa vocation d'accueil d'événements artistiques, **le palais omnisports Les Arènes** est un équipement dédié aux manifestations sportives de haut niveau et aux entraînements des 13 clubs sportifs messins. D'une surface de 16 850 m<sup>2</sup>, il s'organise sur deux niveaux autour d'une « grande salle » et comprend plusieurs salles spécialisées. Le rez-de-chaussée bas compte la « grande salle » d'une capacité de 4 303 places, des locaux techniques de 1 870 m<sup>2</sup>, une salle d'échauffement de 1 200 m<sup>2</sup>, une salle de gymnastique artistique de 1 150 m<sup>2</sup>, une salle d'arts martiaux de 880 m<sup>2</sup>, une salle de gymnastique rythmique de 410 m<sup>2</sup> et une salle de danse et de kendo de 260 m<sup>2</sup>. Le rez-de-chaussée haut se compose d'un hall d'accueil de 750 m<sup>2</sup>, de locaux administratifs de 550 m<sup>2</sup>, d'une salle de musculation de 350 m<sup>2</sup>, d'une salle de baby-gym de 320 m<sup>2</sup> et d'un centre médico-sportif de 140 m<sup>2</sup>. Treize associations sportives se succèdent dans les différentes salles de l'équipement.

##### - **Le complexe sportif Saint-Symphorien :**

L'ancien palais des sports de l'île Saint-Symphorien à Longeville-lès-Metz, ravagé par un incendie en 1999, a été reconstruit et inauguré en 2002. D'une surface totale de 3 000 m<sup>2</sup>, **le complexe sportif Saint-Symphorien** se compose d'une grande salle de 1 200 m<sup>2</sup>, de deux salles annexes, d'une salle spécialisée de tennis de table ainsi que de salles destinés aux réunions. Ouvert aux clubs sportifs et aux

scolaires, il a été aménagé pour répondre de la manière la plus pragmatique à leurs attentes. Parmi les clubs qui l'utilisent on peut citer entre autres le club de tennis de table du SMEC.

**- Le garden golf de Metz :**

Implanté sur le technopole depuis 1990, le **garden golf de Metz** est géré depuis juin 2006 par la société Nouveaux Golfs de France (NGF). Cette société a entrepris de redynamiser l'équipement qui se distingue par l'originalité et la grande surface de son parcours. Ponctué de bassins triangulaires et de pyramides, il offre une surface de jeu de 5 774 mètres. Un parcours de 18 trous et un autre, compact de 6 trous permettent aux joueurs de tous les niveaux de s'adonner au golf.

**- la patinoire**

Accolée au complexe sportif Saint-Symphorien, la **patinoire** a échappé à l'incendie de l'ancien palais des sports en 1999. De gestion privée, ses locaux abritent un bar, un restaurant rapide, une piste de danse de 60m X 30m et une boutique. La patinoire est utilisée par le HCM (Hockey Club de Metz) et le club de patinage artistique de Metz pour leurs entraînements. Elle accueille également les rencontres du HCM dont certaines de ses catégories sont engagées en Championnat de Ligue de l'Est de Hockey sur glace. La patinoire enregistre ainsi plus de 120 000 entrées par an.

**- les piscines Lothaire, Belletanche et du Luxembourg.**

Trois piscines publiques sont implantées sur le ban communal messin. Elles offrent un total de 2 492m<sup>2</sup> de surfaces de bassin.

La **piscine de Belletanche** est la plus récente et la plus ludique. Située dans le quartier de Borny, elle a été inaugurée en juillet 1994. Des travaux de réfection ont été entrepris au cours de l'année 2001 et la piscine a rouvert ses portes depuis le printemps 2004.

Implantée dans le quartier du Sablon depuis octobre 1975, la **piscine olympique Lothaire** est la plus fréquentée avec plus de 310 000 entrées par an. Elle a fait l'objet de travaux d'embellissement en 2007.

La **piscine du Luxembourg** est la plus ancienne puisqu'elle date de 1935. Située dans le quartier des Iles à proximité du centre-ville de Metz elle reste peu fréquentée (110-130 000 entrées en 2003) malgré son décor attrayant. En effet en 2000 elle a subi des travaux de rénovation. Ils ont porté sur une amélioration des conditions d'accueil des usagers et sur l'esthétique du lieu.

Piscines	Caractéristiques	
<b>Metz</b>	Belletanche	bassin 25m x 12,50m bassin 15m x 10m bassin ludique de 387,50m?
	Lothaire	bassin 50m x 21m bassin 15m x 10m pataugeoire de 30m?
	Luxembourg	bassin 33m x 12,50m

**En projet :**

**- une halle d'athlétisme.**

Les installations d'athlétisme peu nombreuses à Metz devraient être enrichies à partir de mars 2008 par un nouvel équipement : la Halle d'athlétisme. Jouxant le complexe sportif de Hauts de Blémont dans le quartier de Borny, cet équipement couvert offrira une piste de 3 800 m<sup>2</sup> et une tribune de 500 places. Il sera destiné à l'entraînement des clubs sportifs locaux et à l'accueil des manifestations sportives d'envergure régionale, nationale ou internationale.

## Les équipements de santé :

### Les équipements existants :

L'agglomération messine est pourvue de 8 **établissements hospitaliers généraux** : deux établissements du Centre Hospitalier Régional (C.H.R de Metz-Thionville), cinq établissements sanitaires privés (l'hôpital Belle-Isle, l'hôpital Sainte-Blandine, la Maternité-Hôpital Sainte-Croix, l'hôpital Saint-André et la clinique Claude Bernard) et un hôpital d'instruction des armées (Legouest). Ils proposent un panel de spécialités :

- **l'hôpital Bon-Secours** (718 lits) : cardiologie ; centre de traitement des grands brûlés ; chirurgie esthétique, plastique et reconstructrice ; gynécologie-obstétrique ; hépato-gastro-entérologie ; maladies des glandes endocrines et de la nutrition ; neurologie ; odontologie ; oto-rhino-laryngologie ; pédiatrie ; oncologie ; unité de coordination et de prélèvements d'organes et de tissus ; radiologie et radiothérapie...
- **le centre Félix Maréchal** (129 lits) : cardiologie et gériatrie.
- **l'hôpital Belle-Isle** (305 lits) : chirurgie ambulatoire, infantile, orthopédique, thoracique ; évaluation et traitement de la douleur chronique ; pneumologie ; réadaptation et rééducation ; radiologie...
- **l'hôpital Sainte-Blandine** (269 lits) : Diabétologie ; Neurologie ; polyclinique ; unité de soins longs séjours...
- **la maternité Sainte-Croix** (182 lits) : lutte contre la stérilité ; chirurgie esthétique, plastique et reconstructrice ; génétique ; pédiatrie-néonatalogie ; hospitalisation pour adolescents ; radiologie...
- **l'hôpital Saint-André** (180 lits) : chirurgie digestive, viscérale et endocrinienne ; coelochirurgie ; chirurgie urologique ; hépato-gastro-entérologie ; gastrologie ; entérologie ; endoscopie digestive ; radiologie...
- **la clinique Claude Bernard** (255 lits) : cardiologie pédiatrique ; chirurgie cardio-vasculaire et thoracique ; imagerie médicale ; obstétrique et chirurgie gynécologique ; cancérologie ; pneumologie-allergologie, maladies de l'appareil digestif ; pédiatrie et réanimation néo-natale ; plateaux techniques d'endoscopie...
- **l'hôpital d'instruction des armées Legouest** (202 lits) : centre de traitement des blessés radiocontaminés ; centre des vaccinations internationales ; chirurgie maxillo-faciale et reconstructive ; dermatologie-venereologie ; imagerie médicale ; pathologie infectieuse et tropicale, pathologie digestive ; service d'oxygénothérapie et médecine hyperbare...

### Les projets :

#### - Le CHR de Metz-Thionville

La carte des établissements hospitaliers messins est en train de se déplacer vers l'est de l'agglomération avec le transfert du CHR de Metz-Thionville et de la maternité Sainte-Croix sur le site du château de Mercy.

Malgré des agrandissements successifs et la délocalisation de services du CHR, l'actuel hôpital Bon Secours souffre de l'exiguïté de son site en bordure du centre ville. Son conseil d'administration a donc décidé de racheter à l'armée un ancien domaine militaire. Situé le long de la route de Strasbourg (RD955) aux portes de la ville de Metz sur les communes d'Ars-Laquenexy et Peltre, le site de Mercy se constitue d'un casernement de 17,6 Hectares et comprend près de 40 bâtiments ainsi qu'un château imposant de grande qualité architecturale. Un nouvel hôpital y verra le jour en novembre 2009. Son concept architectural devrait trouver son identité entre « l'hôpital bloc » et « l'hôpital pavillonnaire ». Ainsi il se composera de quatre ensembles : un bâtiment médico-technique central (bloc, urgence, imagerie...), un pôle des fédérations médico-chirurgicales, une clinique neuromusculaire et cardiologique et une clinique d'hématologie, oncologie et pneumologie. Doté d'une capacité de 630 lits, il proposera les mêmes disciplines médicales et chirurgicales que celles de l'actuel CHR de Bon Secours. Le nouvel établissement accueillera également la direction générale du CHR, les laboratoires et l'annexe logistique des hôpitaux messins qui auparavant étaient dispersés sur la commune de Metz.

#### - La maternité Sainte-Croix

Quant à la maternité Sainte-Croix, après un projet de déménagement au sud du quartier de Metz-Queuleu elle devrait désormais s'installer à proximité du CHR de Metz-Thionville sur le site du château de Mercy.





# B.

## ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 > Les milieux naturels et les espaces verts urbains
- 2 > Le paysage urbain et le cadre de vie
- 3 > L'environnement urbain : ressources nuisances et risques

*B /* ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL  
DE L'ENVIRONNEMENT

# 1 > Les milieux naturels et les espaces verts urbains

## 1.1 Les caractéristiques géophysiques

### *Topographie et Géologie*

Trois grandes unités marquent la structure du site de développement de Metz :

#### **La côte de Moselle**

Au Nord-Ouest, la côte de Moselle constitue la toile de fond du paysage. Culminant à 358 m au mont Saint-Quentin, elle domine de plus de 180 m la vallée de la Moselle. Sur le ban communal de Metz, les basses pentes du Saint-Quentin, développées dans des formations argileuses, constituent les sites mamelonnés à l'ouest du quartier de Devant-les-Ponts, de part et d'autre du ruisseau de la Bonne Fontaine (Haut de Woicon – le Coupillon).

#### **Le plateau oriental**

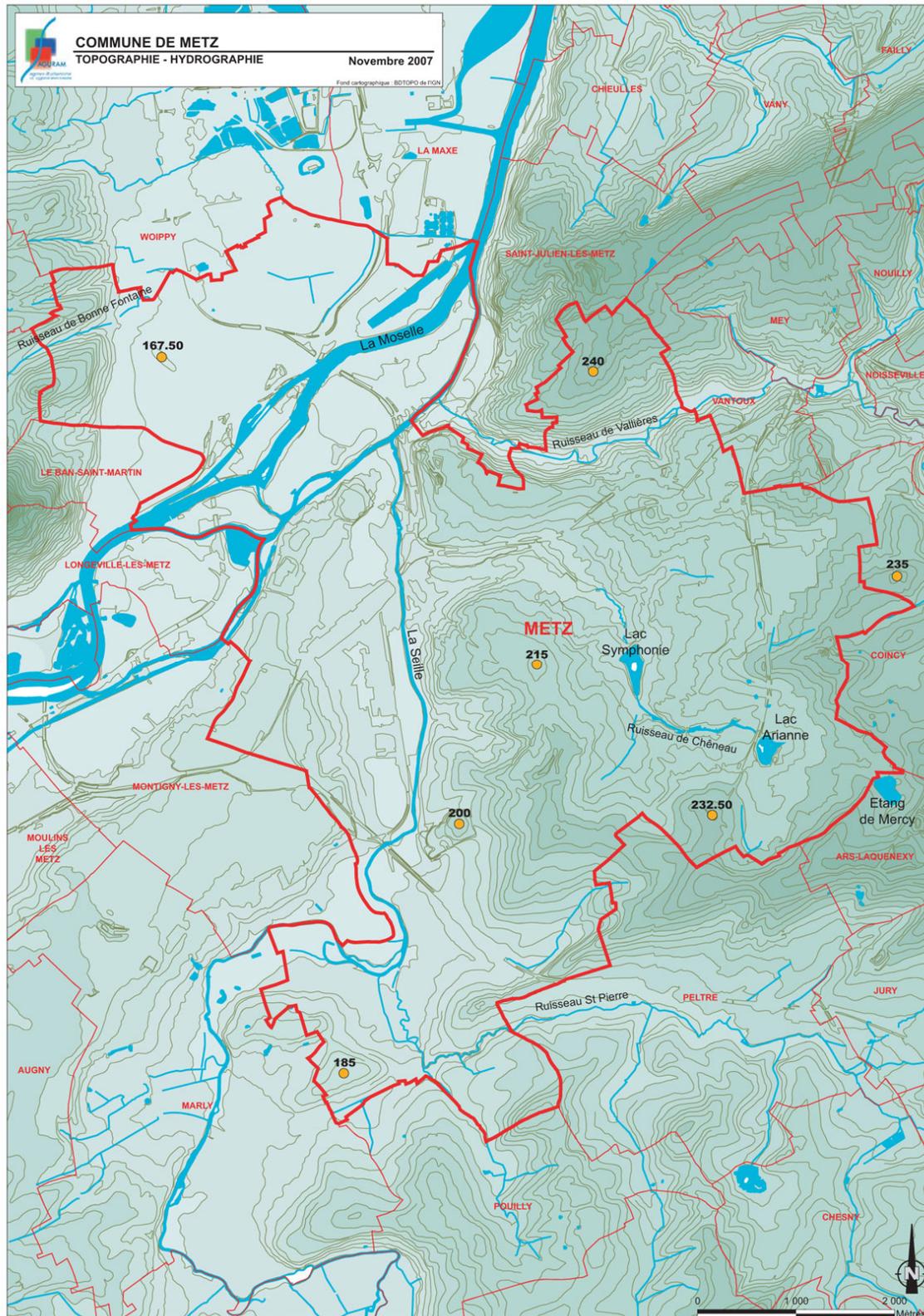
A l'Est de la Seille, un vaste plateau argilo-marneux, empâté de formations limoneuses qui en ont fait la richesse agricole, est entaillé par plusieurs ruisseaux d'orientation ouest - est : le ruisseau de Saint Pierre au sud de Magny et le ruisseau de la Cheneau entre Queuleu et Borny, affluents de la Seille, et le ruisseau de Vallières entre Bellecroix – Corchade et Vallières, affluent de la Moselle. Les points hauts de ce plateau sont marqués par l'implantation historique des forts (Saint Julien: 250m ; les Bordes et Queuleu : 220m).

#### **La plaine alluviale**

Entre ces deux unités, la confluence Moselle/Seille, qui a déterminé le site de développement de la ville, constitue la plaine alluviale. Sous une faible couche de limons sableux, elle est composée d'une masse puissante d'une dizaine de mètres d'alluvions récentes formées de sables et graviers d'origine vosgienne. Quatre secteurs peuvent être distingués:

- la vallée inondable de la Moselle au nord de la "grande Moselle" et à l'Ouest de l'A31. Elle concerne les quartiers de développement récent de Devant-les-Ponts et de la Patrotte - Metz Nord. Son altitude moyenne est de 170m ;
- le secteur des Îles qui, entre Saint Symphorien au Sud et le Nouveau Port de Metz au Nord, correspond aux territoires compris entre les bras de Moselle modifiés historiquement et les canaux aménagés (canal de Jouy et canal des Mines de fer). Secteur marécageux autrefois, il s'est progressivement trouvé inclus dans les enceintes historiques de la ville (île de la Préfecture, Saint Vincent, Pontiffroy, Fort Moselle) et constitue un lieu privilégié pour les multiples franchissements piétons, routiers et ferroviaires de la Moselle et de ses bras. Les développements plus récents sur l'île du Saulcy avec l'université et Chambière ont succédé aux fonctions de glacis de protection militaire conforté par le caractère inondable des îles ;
- la plaine alluviale de la Seille, étroite au niveau de sa confluence avec la Moselle entre le centre historique et Bellecroix, s'élargit au niveau du quartier du Sablon avant de prendre toute son ampleur à Magny ;

## B / ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



- entre Moselle et Seille, c'est "l'entre deux eaux" constitué par une haute terrasse d'alluvions anciennes déterminant un point haut, berceau de la ville antique au droit du site de la confluence : la colline Sainte Croix qui domine d'une vingtaine de mètres les vallées de la Moselle et de la Seille. Cette haute terrasse forme une croupe qui s'élargit au sud vers la Nouvelle Ville et le vieux Sablon.

## Le climat

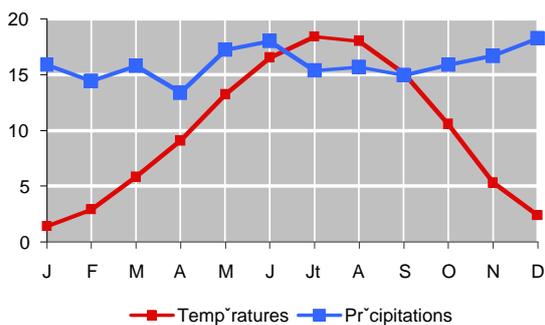
La région messine est au contact des influences océaniques dégradées et d'influences continentales qui lui imposent une alternance fréquente des types de temps, aux niveaux saisonnier, annuel et interannuel. Elle bénéficie cependant d'une relative protection des précipitations océaniques en raison de sa situation en contrebas des côtes de Moselle et de son éloignement relatif du massif vosgien.

La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 766 mm ; les moyennes annuelles extrêmes se situent à 476 mm pour l'année la plus sèche (1976) et 1045 mm pour l'année la plus humide (1981).

Les moyennes mensuelles observées montrent l'abondance des précipitations en décembre (maximum moyen de 73 mm) et juin (72 mm). Les mois de février et avril sont les moins arrosés (moins de 60 mm). Le nombre moyen de jours de précipitations est de 169 jours, dont 25 jours de neige, la durée moyenne d'enneigement étant de 19 jours.

Les mois de décembre à février enregistrent les températures moyennes les plus basses, inférieures à 3°C, les mois les plus chauds étant juillet et août (respectivement 18,4 et 18°C). Metz a battu son record de température en août 2003 : +39,5°C. Le nombre moyen de jours de gelée est de 72 jours, les risques de gel étant les plus fréquents de décembre à février.

La durée annuelle moyenne de l'ensoleillement est proche de 1600 heures, les mois de mai à août enregistrent une moyenne supérieure à 200 heures, les mois de décembre à janvier une moyenne inférieure à 50 heures.



QuickTime™ et un  
décompresseur TIFF (LZW)  
sont requis pour visionner cette image.

La rose des vents fait apparaître l'importance prépondérante des vents du sud-ouest (18,6% des vents), du nord-est (13,8%) et de l'ouest (11,7%). Il n'y a qu'en été que les vents d'ouest sont plus fréquents que les vents du nord-est.

## L'hydrologie

### L'hydrologie de surface

L'eau occupe à Metz une place prépondérante : 125,7 ha soit 3% du territoire communal. La ville est en effet irriguée par la Moselle, la Seille et leurs nombreux affluents et ponctuée de nombreuses pièces d'eau artificielles : le plan d'eau Saint-Symphorien, les lacs Ariane et Symphonie.

#### • La Moselle

La Moselle à Metz a un débit moyen de 110 m<sup>3</sup>/s. Ce cours d'eau descendu des Vosges, est sous la domination d'un régime pluvial océanique de plaine avec une répartition nette entre les hautes eaux de saison froide, de novembre à avril, et les basses eaux de saison chaude, de mai à octobre. La répartition des hautes et basses eaux de la Moselle tient plus à l'évapotranspiration qu'à des différences dans les précipitations.

La Moselle se compose de plusieurs éléments :

- La Moselle proprement dite ou « grande Moselle » : elle est équipée d'un ouvrage d'importance, le barrage de Wadrinau, qui a pour fonction de réguler son débit et de limiter les risques d'inondations. Il est couplé à une centrale hydro-électrique exploitée par l'UEM.
- Le bras mort : le bras adjacent à la colline Sainte-Croix et communément dénommé le bras de la Préfecture constitue l'axe fluvial historique. Le barrage de la Préfecture, qui régule le débit de la rivière et les seuils du Pontiffroy et de Chambière y interdisent toute navigation. La section du bras mort qui passe derrière l'Opéra-Théâtre est équipée du « Moulin des Thermes », aujourd'hui site protégé.
- Grâce à des aménagements sur la digue de la Pucelle, le bras de la Moselle séparant l'île du Saulcy du quartier Saint-Vincent est aménagé en descente de canoë-kayak.
- Le canal de la Moselle constitue la voie navigable actuelle, au gabarit européen (3 500 t). La grande Moselle n'est en effet pas navigable entre le barrage de Wadrinau et la sortie aval du canal. Le canal mène au port Mazerolles : c'est l'ancien port, construit en même temps que le canal des mines de fer de la Moselle entre Metz et Thionville pour desservir la sidérurgie mosellane. Spécialisé dans les céréales et les produits agricoles, il a enregistré en 2006 un trafic de 624 000 t. Avec la mise à grand gabarit de la Moselle en 1965, le port Mazerolles s'est avéré trop étriqué et un nouveau port a été réalisé.
- Implanté sur une darse artificielle à la sortie nord de la ville et ouvert sur la Moselle, le nouveau port a été mis en service en 1971. Étendu sur près de 75 ha, c'est le premier port fluvial céréalier de France (trafic annuel 2006 : 4 056 000 t), le 6<sup>ème</sup> port fluvial en termes de tonnage. 47% du trafic est assuré par la voie d'eau, 47% par la route (le port est desservi par l'autoroute A31, à proximité de l'échangeur avec l'A4) et 6% par la voie ferrée.
- Metz dispose aussi d'un port de plaisance, installé sur le plan d'eau Saint-Symphorien. Il est équipé de 60 postes d'amarrage, 17 postes de branchement en eau et électricité, de 2 blocs sanitaires, d'une station de dépotage et d'un espace de récupération des déchets. Classé "pavillon bleu" depuis 2007, il accueille environ 1000 bateaux par an.  
La ville de Metz a engagé en 2007 un vaste programme de modernisation de ses installations dans le cadre de la labellisation « pavillon bleu » : réfection des pontons, sécurisation des accès et mise en place de bornes individuelles pour la distribution d'eau et d'électricité, création d'une station de dépotage, ... Ces aménagements seront complétés par une extension du port (20 places) et la création d'une capitainerie, programmées en 2007 - 2008. Un projet de redynamisation du pôle nautique accompagnera ces travaux en 2008 – 2009 par la création d'une maison de la nature et des sports et la confortation du bassin d'eau vive.
- Le plan d'eau Saint-Symphorien est situé à la pointe est de l'île éponyme. Les matériaux extraits pour la création du plan d'eau ont été utilisés pour la construction en remblai de l'autoroute. L'échangeur de Metz-centre offre ainsi une « entrée de ville » prestigieuse avec une vue dégagée sur le plan d'eau.
- Entre Ars-sur-Moselle à l'amont et Metz, la Moselle est doublée en rive droite par le canal de Jouy, aujourd'hui désaffecté, qui conflue, après le passage des écluses de la Citadelle et de l'Esplanade, avec le bras mort. Cet ouvrage présente un intérêt certain pour les paysages, l'environnement et les aspects ludiques : pêche, promenade, jogging, vélo, plaisance...

#### • Les affluents de rive droite

**Le ruisseau de Vallières** trouve sa source dans la commune de Laquenexy, au sud-est de Metz, et se jette dans la Moselle à Saint-Julien, face à l'île Chambière. Il est alimenté par la nappe discontinue des calcaires à gryphée, très influencée par les conditions climatiques saisonnières ; son régime est essentiellement pluvial.

Le caractère peu perméable des formations superficielles drainées par le ruisseau fait que les pluies ont un effet direct sur son débit.

**La Seille** prend sa source sur le plateau lorrain, à la sortie de l'étang du Lindre. C'est l'un des affluents les plus importants de la Moselle. Autrefois utilisée pour le commerce du sel qui lui a donné son nom, elle n'est plus utilisée pour la navigation. Elle traverse la commune sur 7,6 km.

Canalisée à partir de Château-Salins, la Seille possède son propre régime hydraulique, indépendant de celui de la Moselle. Sa moyenne interannuelle de débit est de 8,2 m<sup>3</sup>/s. La rivière est très sensible à la pluviométrie du fait de l'étendue limitée de son bassin versant et du caractère peu perméable des formations superficielles qu'il concerne.

Rivière à régime hydrologique pluvial, caractérisé par des hautes eaux en hiver (20m<sup>3</sup>/s en janvier) et des basses eaux en été ( 2m<sup>3</sup>/s en août). Le débit maximal instantané de 34.8 m<sup>3</sup>/s a été enregistré le 26 février 1997 (crue cinquantennale)

La qualité des cours d'eau est classée de 1A à 3 (qualité excellente à médiocre).

A Metz, en amont de sa confluence avec la Moselle, la qualité de la Seille varie, ces dernière années, entre passable (2) et médiocre (3). L'objectif peu pénalisant qui lui est attribué n'est pas atteint systématiquement.

Le déclassement du cours d'eau provient essentiellement d'une DCO supérieure à 40mg/l. de plus, la salinité naturelle de cette rivière trouve son origine à l'amont au passage des terrains salins des marnes de Keuper dans le Saulnois.

La Seille a subi des travaux lourds de recalibrage et de gestion des débits depuis le Moyen-âge. La Ville de Metz a mis en place un programme de restauration et de renaturation de la Seille afin de protéger et mettre en valeur le cours d'eau. L'aménagement du Parc de la Seille a permis de développer des activités ludiques et sportives le long de la Seille en rapport avec la rivière et l'eau (jardins humides).

La Seille a deux affluents en rive droite : le ruisseau de Saint-Pierre et le ruisseau de la Cheneau :

- **le ruisseau de Saint-Pierre** prend sa source à Orny, au sud-est de Metz et se jette dans la Seille à Magny
- **le ruisseau de la Cheneau** trouve son origine au déversoir de l'étang de Mercy. Il a un petit affluent, **le ruisseau de Lignières**. Comme le ruisseau de Vallières et pour les mêmes raisons, son régime est essentiellement pluvial.

**Les lacs Ariane et Symphonie** ont pour but de collecter les eaux pluviales de la Grange-aux-Bois et du Technopôle afin de limiter les inondations en aval notamment de la route de Borny. Ces lacs sont reliés entre eux et se déversent dans le ruisseau de la Cheneau.

#### • Les affluents de rive gauche

**Les ruisseaux de Bonne Fontaine et de Woippy** prennent leur source sur la côte de Moselle. Le ruisseau de Bonne Fontaine arrose Devant-lès-Ponts ; il est busé sous la zone d'activités des Deux-Fontaines et conflue avec le ruisseau de Woippy qui lui même se jette dans la Moselle au niveau du nouveau port.

### *L'hydrologie souterraine*

Metz repose sur la formation aquifère de la Moselle. Cette nappe de type alluvial varie au même rythme que la Moselle. Entre les périodes de hautes et de basses eaux, le niveau de la nappe peut évoluer de plus de quatre mètres. La sécheresse de 2003 a eu pour conséquence un abaissement général de la nappe, ce qui démontre la fragilité de cette ressource. De plus, les transferts entre la Moselle et la nappe sont importants et rendent l'aquifère d'autant plus sensible aux pollutions.

## 1.2 Les milieux naturels

### *Le patrimoine naturel*

Sur un ban communal de 4180 ha, les zones naturelles représentent aujourd'hui 57% de la surface soit près de 2400 ha. Dans cet ensemble, le territoire agricole représente encore 540 ha soit 13 % de la surface totale et moins de 23% de la surface des zones naturelles.

Cette situation s'explique tant par l'histoire de la constitution de la commune de Metz et de son développement urbain que par sa géographie, fortement marquée par une topographie singulière et une importance corrélative du réseau hydrographique sur ce site de confluences.

La trame verte de la ville est héritée de l'histoire de la ville et de son identité naturelle. Du fait de sa position de place forte, le paysage aux abords de la ville était vide d'arbres afin de laisser le champs dégagé pour l'artillerie.

La densité et la richesse des boisements messins est un phénomène récent qui débute vers le milieu du XXème siècle comme le montre la jeunesse des boisements de la ville. Elle correspond pour sa grande majorité à l'abandon des fortifications de la ville qui se sont couvertes d'un boisement spontané ou à l'abandon des vallées dont les ripisylves se sont recouvertes de saules et d'aulnes.

Elle est aussi liée aux plantations réalisées le long des infrastructures routières ou à leur enrichissement.

Cette densité existe enfin par la volonté de la Ville, qui crée et entretiens les parcs et jardins publics, ainsi qu'aux habitants, qui entretiennent et cultivent jardins potagers ou d'agrément, mais délaissent les vergers des coteaux.

Aujourd'hui, la végétation s'insinue jusqu'au cœur d'une ville communément qualifiée de « ville jardin »

### **Les terroirs agricoles**

Les surfaces labourées couvrent 449 ha, soit 83% de la Surface Agricole et les prairies 68.5 ha, 23 ha étant consacrés aux cultures maraîchères et horticoles.

Trois terroirs agricoles distincts subsistent au voisinage des zones urbanisées :

#### ***Le secteur nord-ouest : (Fond de la vallée de la Moselle- Metz-Nord)***

Ce terroir développé dans la plaine inondable de la Moselle possède des sols sablo-limoneux. Très proche du centre historique de Metz, il a été très tôt mis à profit pour l'exploitation maraîchère puis horticole. Les exploitations forment quatre poches enclavées dans les quartiers de Metz-Nord et Devant-les-Ponts.

- Devant-lès-Ponts :
  - Entre la voie ferrée et la Route de Woippy (serres municipales et maraîchages)
  - Rue de la Ronde, à proximité du cimetière Saint-Simon,
- Metz-Nord :
  - Entre la rue des Intendants Joba et la route de Thionville à Metz-Nord
  - Entre l'avenue des Deux Fontaines et la route de Thionville

#### ***Le secteur sud-est :***

Ce terroir possède un sol riche, limoneux ou argilo-limoneux. Les grandes cultures traditionnelles en openfield y sont développées : céréalières (blé, orge, maïs) et oléagineuses (colza). D'importantes surfaces restent en herbe pour l'élevage et la pâture.

Il concerne la plaine alluviale de la Seille et se développe sur le plateau vers Grigy, l'avenue de Strasbourg marquant une coupure franche entre les espaces cultivés au sud et urbanisés au Nord. Dans le secteur prévu depuis la révision générale du POS pour l'extension future du Technopôle, l'agriculture constitue aujourd'hui un mode de gestion transitoire dans l'attente des développements urbains ultérieurs. Il en va de même pour les emprises agricoles résiduelles des secteurs des Coteaux de la Seille à Queueleu.

**Le secteur Nord-Est :**

Il s'agit du plateau et du versant situés en rive droite du ruisseau de Vallières, concerné par la zone de développement futur du quartier des Hauts de Vallières.

- sur le plateau en partie haute, est exploité pour les grandes cultures traditionnelles en openfield.
- sur la pente exposée au sud subsistent des vergers, majoritairement en friches, et quelques activités maraîchères en contrebas, à proximité du village de Vallières.

**Les principaux boisements :**

Il n'existe pas de grands bois ou de forêts sur le ban communal de Metz. Seuls subsistent les bois de Saint Clément et Leussiotte à Magny et le bois la Maccabée au Technopôle et à la Grange aux Bois. Il s'agit plus de reliques d'espaces ruraux peu à peu englobés dans l'agglomération. Leur richesse spécifique est faible et n'offre pas un grand intérêt naturaliste. Par contre, leur localisation dans un environnement urbain leur confère un intérêt paysager majeur.

Hormis dans les parcs et jardins de la ville, les autres boisements sont associés à des sites militaires pour la plupart désaffectés : forts de Queuleu, Bellecroix et Les Bordes, îles de Chambière (stand de tir).

**Fort de Bellecroix :**

Les boisements qui couvrent le fort de Bellecroix sont composés essentiellement d'une érablaie-frênaie plus ou moins rudérale assez pauvre dont l'entretien consiste dans une mise en sécurité par des abattages sélectifs. Les boisements sont assez jeunes : les plus gros arbres ont entre 60 et 80 cm de diamètre, ce qui leur donne une cinquantaine d'années environ. On n'y compte pas d'arbre remarquable. Il s'agit de boisements spontanés consécutifs à l'abandon du fort.

**Fort de Queuleu :**

La végétation du fort de Queuleu est plus complexe, plus riche en espèces que celle du fort de Bellecroix. On y trouve des lambeaux de pelouse à Brachypode des bois et des fourrés préforestiers à aubépines monogynes ; preuve que ces lieux n'ont pas toujours été boisés.

La composition de la strate arborée reflète aussi cette richesse spécifique plus grande : tilleuls, trembles, bouleaux, etc... Mais aucun arbre remarquable n'est à noter du fait de la jeunesse de ces boisements.

**Fort des Bordes :**

Le boisement du fort des Bordes est comparable à celui du fort de Queuleu. De taille beaucoup plus réduite, il présente néanmoins une densité végétale plus forte.

**Les ripisylves situés le long des lits mineurs des cours d'eau :**

L'eau est un élément primordial du paysage de Metz. Deux vues emblématiques de la ville montrent la cathédrale Saint-Etienne qui se reflète sur le plan d'eau, l'autre une vue du Temple protestant sur l'île du Petit Saulcy.

Les quatre rivières et ruisseaux principaux de la ville se signalent dans le paysage urbain par une série de formations végétales linéaires. Elle sont épaisses et se démultiplient le long des bras de la Moselle, donnant parfois l'impression qu'une « forêt galerie » traverse la ville. Plus fragiles le long du ruisseau de Vallières, de la Seille, de la Cheneau, et du ruisseau de Bonne Fontaine, elles n'en demeurent pas moins des éléments importants de rupture d'urbanisation, d'identité à l'échelle du quartier, et surtout des corridors écologiques importants.

**Berges de la Moselle**

La Moselle traverse Metz sans présenter de grosses discontinuités écologiques. Les zones rurales et naturelles au sud-est et au nord-ouest semblent assez bien connectées par un continuum de végétation plus ou moins boisée tout du long de la traversée de la ville.

Globalement, les berges ne présentent pas de dégradations majeures. Elles sont :

- Bétonnées (bras canalisé de la Moselle au centre ville).
- En palplanches acier (Canal de Jouy, abords des écluses).
- Ou plus ou moins empierrées.

Mais elles sont aussi majoritairement plus ou moins naturellement boisées avec empierrement partiel (îles Saint-Symphorien, du Saulcy, Chambrière partiellement, du Fort Moselle, Nouveau Port, etc...). Les berges plus ou moins naturelles, qu'elles soient accessibles ou non, aménagées pour la promenade ou non, ne montrent pas de grandes différences d'aspects. La végétation est majoritairement boisée par des essences locales. Les espaces aménagés tirent parti de ce qui poussait naturellement sur place. En ce sens, l'utilisation des espèces locales existantes est du point de vue écologique, une bonne chose. Le résultat dégage une impression de nature assez forte jusqu'au coeur du centre ville et participe certainement à ce que la Moselle reste un corridor biologique sans discontinuité lorsqu'elle traverse la ville.

Il peut toutefois se dégager un sentiment d'homogénéité et de banalité assez fort, car la pression anthropique est bien sûr très importante. Cette homogénéité de structure peut être vue comme un synonyme de pauvreté spécifique. Dans ces situations artificialisées, les espèces exogènes invasives trouvent en général un terrain favorable à leur prolifération. C'est le cas ici pour la Renouée du Japon, particulièrement présente sur les rives sud et nord du Fort Moselle. Quelques espèces arborées seulement (Erable sycomore, Erable plane, Frêne commun, Saule blanc principalement) dominent largement cette végétation classique en région calcaire sur sols alluviaux naturellement riches et artificiellement enrichis par la forte présence humaine (rudéralisation). La zone en contact avec l'eau du pied de berge, est souvent verticale, de quelques dizaines de centimètres à parfois un mètre ou plus (zone de battillage) selon l'activité érosive de la rivière. C'est ici que l'on peut trouver des empierrements plus ou moins visibles.

Au-delà, sur la berge, on peut observer :

- Soit directement un sommet de berge plat sur une plus ou moins grande largeur qui peut être aménagé pour la promenade et le jeu (île Saint-Symphorien, Metz-Plage) ou non (certains secteurs de l'île du Saulcy).
- Soit un talus parfois pentu de plusieurs mètres de haut, généralement très boisé (île Chambrière, aval du Fort Moselle). Dans tous les cas, ces configurations ne facilitent pas l'installation des héliophytes qui aiment les berges en pente douce pour avoir les pieds dans l'eau et les espaces ouverts non dominés par les arbres pour avoir la tête au soleil. A l'instar des espèces ligneuses, les espèces herbacées sont assez peu diversifiées.

### **Berges de la Seille**

La typologie des berges de la Seille est plus simple que celle de la Moselle. Sur tout son cours sur le ban communal messin, les berges sont de type semi naturel plus ou moins aménagé. Par la constitution de ses berges et la végétation rivulaire bien présente, la Seille constitue un corridor sans grandes discontinuités apparentes. Ceci permet l'intrusion d'une certaine naturalité jusqu'au centre de Metz et la connexion avec le "corridor Moselle". Le profil des berges et la végétation qu'elles portent sont très semblables à ce qui est décrit pour la Moselle, avec un degré de naturalité un peu plus important du fait de la moindre pression humaine. Cependant la végétation, tant dans les espaces plus ou moins entretenus (entre les ponts de Magny et la rue Lothaire par exemple) que dans ceux où la pression est encore moins forte (comme plus en amont vers la Grange aux Ormes par exemple), n'est pas plus diversifiée que pour la Moselle. L'aménagement récent du Parc de la Seille a donné à la rivière un statut particulier dans la ville.

### **Berges du ruisseau de Vallières**

Ce ruisseau coule la plupart du temps en fond de propriétés privées, depuis Vantoux jusqu'à sa confluence en rive droite du bras canalisé de la Moselle. Ses berges connaissent une urbanisation aléatoire et sommaire (murs de soutènement en fond de parcelles etc...) Il n'est pas rare d'avoir procédé par le passé à la couverture de ce type de petit cours d'eau. Par chance :

- L'enchâssement du ruisseau dans le tissu urbain de plus en plus prégnant se traduit par une inaccessibilité de plus en plus grande. En amont, l'emprise se relâche peu à peu et l'espace disponible a permis d'aménager des accès aux berges (rue Charlotte Jousse, rue des Chauffourniers, parc communal

de Ventoux). La logique urbaine n'a pas conduit à une telle extrémité. Sa situation devient plus précaire à mesure que l'on approche de la confluence avec le bras canalisé de la Moselle. Les berges sont stabilisées avec plus ou moins d'efficacité et d'esthétique par les riverains, lorsqu'ils ne tournent pas littéralement le dos au ruisseau dont le lit peut alors être souillé ou encombré.

- Qu'il soit enserré entre deux propriétés privées ou accessible dans un espace public, le ruisseau montre des berges assez végétalisées. On peut distinguer :
  - Une végétation naturelle herbacée aquatique des eaux courantes et riveraine des eaux calcaires (Cresson des fontaines, Ache faux-cresson, Cresson de cheval, etc...), voire de grands héliophytes sociaux des roselières (Iris des marais, Roseau commun, Baldingère, Joncs divers, etc...).
  - Une végétation plus ou moins boisée et mésophile type érable-frêne où l'Aulne glutineux peut prendre une certaine importance par secteur, traduisant un potentiel hydrique du sol et un profil de berge plus conforme à ce que l'on peut s'attendre à trouver en bord de cours d'eau.

### **Les parcs, jardins et promenades**

Les espaces verts publics de Metz couvrent une superficie de 512 ha dont 140 gérés par la Ville. Avec 40 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, Metz justifie son appellation de ville verte. Ces espaces verts se déclinent en parcs et jardins (plan d'eau Saint-Symphorien, Esplanade, parcs de Gloucester, de la Grange-aux-Bois, du Pas-du-Loup), promenades (la Cheneau, berges de Moselle et de Seille, abords des lacs Ariane et Symphonie), plaines de jeux, places et squares, sans oublier le golf du Technopôle (46 ha), le bois de la Macabée (27 ha), le bois Saint-Clément ou encore le parcours de santé du fort de Queuleu. Ces espaces boisés remarquables, reliques de la chênaie charmaie originelle, constituent par ailleurs, malgré la proximité des espaces urbains, des écosystèmes complets. Il n'est pas rare d'en voir sortir renards ou hérissons.

A noter la signature d'une convention entre la Ville de Metz et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) afin de préserver et favoriser la biodiversité du parc du Pas du Loup (20 ha) à Magny.

Le dernier espace vert réalisé par la ville de Metz est le parc de la Seille (15 ha), inauguré en 2002. Ce parc a été aménagé dans une perspective de développement durable : gestion des eaux pluviales (roselière et bassin de lagunage), maintien de la biodiversité (la végétalisation s'est faite à partir d'essences locales),....

Les espaces verts, ce sont aussi 31 000 arbres dont 21 000 dans les parcs et jardins et 9 000 arbres en plantations d'alignement. Tous les quartiers bénéficient de ce type d'aménagement : le centre-ville (avenue Foch, avenue Robert Schuman, axe des avenues Ney – De Lattre – Nancy...), le Sablon (avenue André Malraux, Sente à My, rue de Belchamps...), Queuleu (avenue de Strasbourg, rue Laurent Charles Maréchal...), Borny (boulevard d'Alsace...), Vallières (rue des Hêtres...), Devant-les-Ponts (route de Plappeville...), Magny (rue de Pouilly...).

Metz ville verte est aussi ville fleurie. La ville est lauréate d'une quatrième étoile au concours des villes et villages fleuris depuis 1992. Elle a par ailleurs déjà obtenu le Grand prix national (1993) et le grand Prix européen de fleurissement (1994).

Les espaces verts publics de la Ville de Metz suivent une trame principalement axée sur les cours d'eau à partir desquels elle a développé un réseau de cheminements piétons permettant de sillonner et découvrir la ville à l'écart de la circulation automobile : la promenade des jardins, les bords de Moselle et la promenade des remparts, les bords de Seille, de forts en lacs, du Technopôle à la Grange-aux-Bois

Le promeneur a l'habitude de croiser sur son chemin des espèces animales familières et emblématiques des plans d'eau urbains que sont les cygnes et les canards. Même les mouettes font désormais partie du paysage messin.

L'évocation de l'avifaune urbaine renvoie aux préoccupations de santé publique du fait du risque de contamination de ces espèces par le virus de la grippe aviaire. Par leurs fientes, le très familier pigeon biset, et l'étourneau (déclaré nuisible en Moselle par l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007) sont responsables de dégradations et nuisances sur les bâtiments, les automobiles et les passants.

## La trame végétale des infrastructures

### **Les arbres d'alignement :**

- Dans le quartier allemand : un patrimoine à préserver

Une des grandes qualités du quartier allemand aujourd'hui provient du plan de plantation d'arbres, prévu dans le plan d'urbanisation de 1902, et réalisé en accompagnement des espaces publics. Ces arbres sont âgés aujourd'hui de plus d'une centaine d'années, et s'ils ne présentent pas dans l'ensemble de signes de dépérissement rapide (champignons, descente de cime, branches mortes), ils se maintiennent dans un milieu urbain contraignant. Le renouvellement progressif de ce patrimoine arboré est envisagé.

- Le long des axes routiers :

Depuis les années 50, l'urbanisation et les différents travaux routiers visant au développement et à la mise en sécurité du réseau, ont eu raison des derniers arbres témoins des anciennes plantations d'alignement qui bordaient les routes. Quelques-uns sont encore présents le long de l'avenue de Strasbourg ou de la Route de Thionville. L'avenue des Deux Fontaines présente un terre plein central d'une dizaine de mètre de large, planté d'arbres de différentes essences. Dans tous les cas ils offrent une réelle qualité paysagère aux lieux traversés :

- ils constituent des filtres face à l'architecture industrielle,
- ils unifient des façades parfois hétéroclites,
- ils organisent le grand paysage et créent des « interruptions vertes » dans l'urbanisation.
- ils offrent du confort aux piétons et aux cyclistes.

### **Les plantations sur délaissés d'infrastructure :**

Les plantations des bords de voies ferrées et des infrastructures routières sont pour la plupart des plantations réalisées dans les années 60-70 sur des sols remblayés et souvent pauvres, ou de végétation spontanée laissée libre évoluant vers la friche. La palette végétale est hétérogène et aucune raison ne semble avoir motivé les choix ( pins noirs d'Autriche plantés sur certains les talus autoroutiers).

## 2 > Le paysage urbain et le cadre de vie

### 2.1 Le développement historique et contemporain de la ville

#### *Antiquité: les premiers âges de Metz*

##### **Un site défensif intéressant : la première implantation gauloise**

L'oppidum de la colline Sainte Croix est le berceau originel de Metz. Point le plus élevé d'une haute terrasse alluviale dominant d'une vingtaine de mètres le site de la confluence de la Moselle et de la Seille, elle était le lieu le plus propice au développement d'une ville. Cette situation correspond aussi à l'endroit où la vallée de la Moselle change de physionomie, passant au sud d'une vallée encaissée entre la côte de Moselle et ses avant buttes propices à la défense, à une large plaine favorable à l'agriculture mais très inondable.

Les découvertes archéologiques attestent d'une occupation de la colline Sainte Croix au 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ par les Médiomatriques, peuple gaulois dont le territoire s'étendait de l'Argonne au Rhin.

##### **Metz, Ville dès l'époque romaine.**

Au premier siècle de notre ère, suite à la conquête des gaules par les Romains, Divodorum Mediomatricus est intégrée à la gaule Belgique, dont la capitale est Reims.

La ville se trouvait à la croisée des voies romaines Lyon-Trèves et Reims-Strasbourg et a profité de l'importance de la croissance de Trèves pour connaître un grand développement. L'oppidum gaulois originel est vite débordé et la ville s'étend d'abord vers le sud, jusqu'au site actuel de l'Arsenal, puis vers le nord-Ouest sur l'île Chambière.

La période romaine a duré du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> siècle de notre ère et nous a légué un héritage encore bien présent de vestiges archéologiques et monumentaux, comme la Basilique Saint Pierre aux Nonnains (IV<sup>ème</sup> S ap JC), l'aqueduc de Gorze les thermes de la Cour d'Or ou les vestiges enfouis du grand Amphithéâtre.

Mais l'héritage romain est encore beaucoup plus présent dans l'organisation même de Metz, où l'on retrouve les traces d'un plan hippodamien :

- La rue Serpenoise reprend le tracé du Cardo, la Fournirue celui du Decumanus et l'ancien forum se situe à peu près au niveau de la place Saint-Jacques.

On peut également noter l'inflexion des rue Sainte-Marie et du Faisan, qui souligne l'ancien emplacement du théâtre romain.

Le legs romain se retrouve également dans l'organisation de grandes voies qui reprennent peu ou prou l'antique tracé des voies romaines: Avenue André Malraux, rue du XX<sup>e</sup> Corps américain, Avenue de Strasbourg, Pont des Morts etc...

Vers le III<sup>e</sup> ou le début du IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère, face à l'instabilité croissante de la région, la ville s'enferme dans une enceinte. La surface urbaine intra-muros est alors d'environ 55 ha. Au IV<sup>ème</sup> siècle, les documents ne parlent plus de *Divodorum* mais de *Mettis*, qui en 451 sera incendiée et pillée par les hunns.

## *La ville médiévale : Une urbanisation faite de faubourgs successifs*

### **Haut Moyen-Âge :**

Au Haut Moyen-âge, avec un certain retour à la paix, Metz connaît un épanouissement religieux, culturel et économique, devenant un carrefour routier et fluvial important.

Capitale du royaume d'Austrasie de 511 à 751, puis ville libre au sein du Saint Empire Romain Germanique, siège d'un évêché, Metz prospère et voit les édifices religieux se multiplier en ses murs et dans sa proche campagne. De nombreuses implantations monastiques ont lieu au sud de la ville, à l'emplacement de l'actuel Sablon (Saint-Symphorien, Saint-Arnoul, Saint-Pierre, Saint-Félix etc...) et de l'Outre-Seille (Saint-Eucaire, Saint-Maximin). Ces implantations monastiques formant autant de faubourgs. Quant à la ville elle-même, elle recommence à s'étendre hors de l'enceinte romaine, à l'ouest sur la rive droite de la Moselle (Saint-Ferroy) et l'île Chambière (Outre-Moselle, de l'autre côté du pont romain), au Nord avec le faubourg de Porte-Moselle autour de Sainte-Ségoleine, et à l'est avec le Neufbourg. Ces derniers faubourgs seront englobés dans la nouvelle muraille construite au X<sup>ème</sup> siècle.

### **Moyen-Âge central et bas Moyen-Âge**

Au XI<sup>ème</sup> siècle, la bourgeoisie messine, enrichie par le commerce et entendant prendre part à l'administration de la cité, fait disparaître l'administration comtale et chasse son évêque. Dès lors, Metz sera une république oligarchique dirigée par un collège d'échevins issus des grandes familles locales. Metz est alors une ville d'importance régionale située sur un grand axe de communication reliant les Pays-Bas à l'Italie et où se pratique le change (place Saint Louis construite au XII<sup>ème</sup> s.) et le commerce (Champ à Seille pour le cuir, place de Chambre pour le blé).

Dans ce contexte, la morphologie de la ville va beaucoup évoluer au XIII<sup>ème</sup> siècle. Des faubourgs se développent au pied de l'ancienne muraille: Porte-Moselle au Nord, Outre-Moselle à l'Ouest, autour de l'abbaye Saint Vincent et Outre-Seille à l'Est. Ce dernier quartier deviendra une île quand en 1230 une partie du cours de la Seille est déviée dans le Ru de Mazelle, un ruisseau coulant à l'emplacement du lit actuel de la rivière. La ville renforce son rôle de carrefour et se dote de trois ponts en dur: le Pont des Morts, le Moyen-pont, le Pont Thiffroy. Enfin, en 1220, la construction de la Cathédrale Saint Etienne est entreprise (elle s'achèvera en 1520).

Une nouvelle enceinte<sup>9</sup> sera construite au XIV<sup>ème</sup> siècle pour intégrer les nouvelles extensions urbaines. L'Etendue enclose abritera 30 000 personnes sur 159 ha.

Aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle, les bourgeois de Metz construisent de nombreux hôtels particuliers de style Italien (tours, murs écrans, étage noble...): Hôtel Saint-Livier, Hôtel de la Bullette, hôtel Perpignat, Hôtel des Heu, Hôtel de Gournay...

En parallèle, la ville de Metz, puissance agricole, se dote de greniers qui nous sont presque tous parvenus intacts: Grenier Municipal de Chèvremont, Grenier de la Commanderie des Antonistes rues des Piques, Grange du Saint-Esprit en Chaplerue.

## *Epoque moderne: Metz, ville fortifiée, Metz ville enfermée.*

Déjà largement affaiblie par les épidémies de la fin du Moyen-âge, la république messine va disparaître en 1552 sur un fond de guerre d'influences religieuses et de conflit entre Henri II de Valois et le très catholique Charles Quint. Henri II, nommé Vicaire d'Empire et protecteur des évêchés de Metz, Toul et Verdun par les princes allemands protestants au Traité de Chambord (janvier 1552), fait son entrée à Metz le 18 avril de la même année, après avoir fait plier les défenses de la ville. Pour laver cet affront fait à l'intégrité de son territoire, Charles Quint assiège la ville de Novembre 1552 à janvier 1553. Mais,

---

<sup>9</sup> Il reste encore des exemples visibles de cette enceinte, avec un beau pan de muraille, allée de la Tour Aux Esprits et de la Tour Au Diable, le long de la Seille, mais surtout avec la Porte des Allemands, pont fortifié construit en 1230 et remanié de nombreuses fois depuis.

défendue par le duc de Guise, cette dernière résista victorieusement et resta depuis lors dans le giron français comme capitale des trois Evêchés.

Metz paiera cher ce changement de domination: en préparation du siège, huit faubourgs, 14 abbayes et 21 églises furent rasés.

Des travaux de fortification pour faire de Metz la commerçante une place forte aux marches du Royaume de France furent entrepris et Metz ne connaîtra plus alors de croissance urbaine jusqu'aux premières années du XXème siècle.

La prise de poste du gouverneur militaire français en 1559 met fin à l'autonomie de la cité. Elle se concrétisera en 1564 avec l'édification d'une Citadelle à quatre bastions. Pour la construire, plus de 250 maisons, 2 abbayes, plusieurs monastères et la vieille porte Serpenoise sont rasés. Metz perd alors 15% de sa surface urbanisée et est tenue sous la garde des canons de deux bastions de la citadelle. De cette citadelle, seuls subsistent aujourd'hui le Magasin aux Vivres et la Chapelle des Templiers.

Les travaux de fortification ne s'arrêtent pas là : la réalisation du *Retranchement de Guise* entraîne l'arasement d'une partie du quartier de Porte Moselle. Les faubourgs adossés à l'enceinte sont démolis et un glacis de 3 km est aménagé vers le sud.

Un siècle plus tard, les conflits menés au Nord et à l'Est par Louis XIV vont remettre Metz en première ligne. De passage à Metz en 1676, Vauban détermine un nouveau plan de fortification. Ce dernier vise à renforcer le front sud de la Ville, où il fait relier la Moselle et la Seille par un fossé et bâtir une écluse permettant aux eaux de la Seille d'inonder le sud messin. Ces réalisations ne sont qu'une petite partie du plan, que le Maréchal n'aura pas le temps de réaliser complètement.

Louis de Cormontaigne, directeur des places fortes des évêchés (1728-1749) et élève de Vauban, l'achèvera. Les vieux remparts sont démolis, une nouvelle ligne de remparts est élevée sur le front Sud. Le fort de Bellecroix est élevé entre 1731 et 1740 pour doubler le front Est, tandis que le bras majeur de la Moselle est couvert par la double couronne du Fort-Moselle (1728-1731). METZ devient alors la principale place forte du Royaume de France, défendant les frontières de l'Est.

Une fois l'aménagement de la place forte réalisé, le Duc de Belle-Isle, nouveau Gouverneur de la province des trois Evêchés, fait réaliser de nombreux travaux urbains ayant pour objectif d'embellir la ville, de la rendre plus praticable pour les troupes et de la doter de bâtiments propres à rehausser le prestige du Roi.

De nombreuses rues sont élargies, certaines sont nivelées (rue Four du Cloître, rue du Chanoine Collin, en Fournirue, rue Fabert, place Saint Jacques), de nouvelles rues sont percées (rue des Jardins, rue d'Estrée, rue d'Asfeld).

Belle-Isle va même plus loin, dotant la vieille ville de places, tâche ardue tant l'espace y est rare. La place Saint Thiebault sera percée en 1739 et bordée par une fonderie de canons et la résidence du commandant de l'artillerie.

Il entreprend de construire à Metz une place monumentale, la Place d'Armes. Les travaux s'étalèrent de 1754 à 1771 et demandèrent la démolition des cloîtres cathédraux. La construction de la nouvelle place fut confiée à l'architecte Blondel. Celui-ci créa une place au style homogène, bordée par l'Hôtel de Ville, le Corps de Garde (actuel Office de Tourisme) et le Parlement de Lorraine.

Enfin, disposant de l'île du Petit Saulcy, îlot non bâti entre le Centre Ville et Outre-Moselle, Belle-Isle entreprend d'y construire entre 1733 et 1753 un ensemble architectural comprenant un théâtre et des résidences administratives.

Lorsque la Révolution Française éclata en 1789, de nombreux édifices venant juste d'être achevés changèrent d'affectation: le Palais du Gouverneur Militaire fut converti en palais de justice, la reconstruction du palais épiscopal fut stoppée et le bâtiment transformé en marché couvert en 1831 (affectation que tous deux conservent de nos jours). Quant à la Citadelle, vétuste et malcommode, sa démolition était à peine entamée. Elle durera plus de trente ans pour enfin libérer les espaces nécessaires à ce qui allait devenir en 1816 l'Esplanade et la place Royale, rebaptisée depuis place de la République.

### *L'époque contemporaine 1850-1950 : Metz s'affranchit du carcan de ses fortifications*

#### **1850-1900 : arrivée du chemin de fer et premiers bouleversements liés aux transports.**

Les tempêtes de la Révolution Française et de l'Empire ont réaffirmé le rôle de place forte aux marches de l'est qui était celui de Metz depuis trois siècles. A l'intérieur des remparts, l'espace était rare et occupé au quart par l'Armée. Après avoir suscité espoirs et spéculations, les terrains libérés par la destruction de la citadelle et qui ne servirent pas à la constitution de la place Royale et de l'Esplanade restèrent propriété de l'Armée, qui y fit ériger la Caserne du Génie (1832) et un nouvel arsenal (1860-1864).

Les évolutions urbaines se firent donc lentement, dans un espace étriqué, par la substitution d'édifices nouveaux à des constructions anciennes. Sur la période 1815-1870, la population messine augmenta très médiocrement. Passant de 41000 à 48000 habitants, Metz se classe de dixième à vingtième ville de France sur la même période.

L'arrivée du chemin de fer à Metz va radicalement changer la situation.

La première gare, simple arrêt en bois, fut édifiée en 1852 sur le glacis du front sud, à l'emplacement de l'actuelle place du Roi Georges. La desserte de cette gare en cul-de-sac nécessita le percement d'une porte nouvelle fortifiée dans le rempart, qui reprit le nom de porte Serpenoise. Le Glacis n'était plus inviolable.

Le chemin de fer va complètement bouleverser l'organisation des transports messins, mettant fin à plusieurs siècles d'organisation des transports autour de l'axe place de Chambre-Rue, rue de la Tête d'Or - place Mazelle. A l'image de l'ancien cardo romain, un nouvel axe Nord-Sud va se recréer. La municipalité, pour accompagner l'arrivée du Chemin de fer, fera rectifier au cordeau les rues Vieille Boucherie, Porte enseigne et Serpenoise pour créer l'actuelle rue Serpenoise, large de 11m. Ce qui n'était que jardins et arrières-cours d'hôtels particuliers vont rapidement être lotis et générer un nouveau front bâti de grande qualité le long de la nouvelle avenue Serpenoise, ouvrant sur la place Royale et les casernes du Génie. Seul le jardin de l'évêché ne recevra pas de constructions.

Outre-Moselle, la démolition des remparts du Front Saint Vincent permet à la municipalité de demander l'implantation de la Manufacture des Tabacs, l'une des deux seules implantation industrielle réellement importante sous le Second Empire avec les ateliers de Chemin de fer de Montigny.

L'utilité de ces vieilles fortifications est remise en cause par l'évolution de la portée de l'artillerie. Pour parer à cette dernière menace, l'édification d'une ceinture de forts détachés débute en 1866.

La montée des tensions franco-allemandes débouchant sur la guerre de 1870 va jeter Metz au cœur de la tourmente des sanglantes batailles de Mars La Tour, Gravelotte et Borny, en août 1870, suivi du siège de la place qui durera jusqu'en octobre avec la capitulation de l'armée de Bazaine.

Les Français défaits, une partie de la Moselle ainsi que l'Alsace sont rattachées à l'Empire Allemand en mai 1871 par le traité de Francfort. Toutefois, le choix est laissé aux habitants de rester français s'ils quittent les territoires avant le 1<sup>er</sup> octobre 1872. Commence alors une grande vague d'émigration vers la France pour près de 20 000 messins, soit près de 40% de la population de la ville, qui privera durablement la ville de ses forces vives.

A quelques kilomètres de la nouvelle frontière française, la ville restait plus que jamais une place stratégique de premier ordre. Les Allemands y entreprennent de gros travaux visant à moderniser une fois encore ses fortifications, achevant la première ceinture de forts commencée par les Français et en réalisant une seconde, plus moderne, à une quinzaine de kilomètres de la ville entre 1890 et 1910.

La militarisation de la ville va se faire à marche forcée et un vaste programme de construction de casernes débute à Metz et dans les communes alentour, afin de loger les 25000 hommes de la garnison allemande. Tous ces cantonnements seront reliés au centre-ville par des lignes de tramway, d'abord hippomobiles, puis électriques à partir de 1900. L'alimentation de ce réseau de tramways sera assurée par la nouvelle centrale électrique de Chambière, propriété de la régie municipale d'électricité de Metz, aujourd'hui UEM.

L'édification des casernes Prinz Friedrich Karl, à proximité de la gare, sur le glacis sud, servira de prétexte à la municipalité pour souligner l'inutilité et demander le déclassement de l'enceinte de Vauban qui étouffait la ville depuis deux siècles. Après une longue bataille contre l'administration militaire, la Ville de Metz obtient du Kaiser en 1898, contre paiement d'une forte indemnité, le déclassement des front Sud et Est de la place. Un ambitieux programme d'urbanisation peut alors débiter.

### **1898-1940 : La Neustadt et les premières extensions urbaines**

Lorsqu'en 1902, la démolition des remparts est achevée, la municipalité messine dévoile son ambitieux programme d'urbanisation, mis au point par le bureau municipal d'architecture dirigé par Conrad Wahn. Il s'agit ni plus ni moins d'une ville nouvelle de 36ha, appelée Neustadt, à laquelle il ne manque que l'autonomie administrative.

Le projet est révolutionnaire à plus d'un titre et s'appuie sur un plan directeur faisant la synthèse de tous les courants de la pensée urbaine de son époque. S'appuyant largement sur l'œuvre de l'urbaniste allemand Stübgen, il intègre également les réflexions de Sitte, des hygiénistes, des ingénieurs des transports ou des tenants des mouvements culturaliste ou romantique...

Ainsi, le plan directeur prévoit une division de l'espace en îlots. Les édifices publics sont ventilés dans la ville et les plus importants sont mis en valeur en occupant seul, l'ensemble d'un îlot. Des éléments anciens (tour Camoufle, porte Serpenoise) sont conservés et mis en scène pour en exalter le pittoresque. L'espace urbain comprend une dizaine de places de forme différentes, reliées entre elles par un réseau de voiries larges et hiérarchisées. Quatre artères principales orientées Sud-Ouest Nord-Est relient le centre-ville à sa périphérie, tandis qu'une voie semi-circulaire occupant l'emplacement des anciens remparts, le Ring, assure la jonction avec la vieille ville. Des voies de traverse plus petites quadrillent l'ensemble, toutes adoptant des angles variés permettant la création de perspectives urbaines ou architecturales.

Ce plan directeur est complété par un plan de zonage déterminant trois zones aux vocations distinctes : une zone mixte d'habitat et d'activité, une zone d'habitat et une zone de villas urbaines.

Enfin, un règlement architectural viendra compléter cet édifice réglementaire.

La nouvelle ville prendra en compte dès le départ l'implantation de la nouvelle gare de Metz, gare sur voie passante de plus de 300m de long à vocation civile et militaire voulue par le Kaiser et l'armée. Le nouvel édifice, de style néo-roman, sera achevé en 1908.

L'édification de la nouvelle ville durera jusqu'en 1940, en connaissant plusieurs phases d'arrêt dues à l'actualité internationale. Fait remarquable, le plan original ne sera que très peu retouché. Quant au centre-ville, il est peu remanié.

Pour des raisons sanitaires, le bras de la Seille est canalisé rue des Tanneurs. Des promenades sont aménagées le long des anciens remparts longeant l'Esplanade, un nouveau temple civil vient occuper l'angle ouest de l'île de la Comédie.

Après la fusion de Metz avec les communes de Plantières-Queuleu, Devant lès Pont et du Sablon, le territoire communal de Metz passe de 702 à 2200 ha à l'époque allemande. Toutefois, du fait des servitudes militaires inhérentes aux forts détachés, Metz ne gagna que peu en terrains constructibles. La commune du Sablon fait toutefois exception ; il a longtemps été une commune maraîchère, seule activité autorisée au pied des murailles. Deux facteurs déclancheront son urbanisation rapide au début du XXème siècle. Tout d'abord le mouvement d'urbanisation de la Nouvelle Ville va entraîner dans son sillage celui des territoires sablonnais limitrophes à l'opération. Par ailleurs, la restructuration de l'infrastructure ferroviaire avec l'implantation de la nouvelle gare, va fixer autour d'elle une importante population d'ouvriers et de cheminots et va entraîner l'urbanisation du secteur autour du passage du Sablon. Sa conséquence est d'enclaver l'actuel quartier du Sablon dans une ceinture ferroviaire franchissable en un nombre réduit de points.

### *L'explosion urbaine de l'après-guerre*

Le Retour de Metz à la France en 1918, hormis une intense "valse des statues", changea peu le visage urbain de Metz. De nombreux plans d'urbanisme furent élaborés pour moderniser la ville et briser la cohérence de la ville allemande, alors très mal perçue, mais aucun ne fut mis à exécution. Le plan Prost est de ceux-ci.

Il faudra attendre la fin du second conflit mondial pour que Metz, miraculeusement épargnée malgré un siège long de trois mois mené par les forces américaines, change radicalement de visage.

#### **1945-1960 : démilitarisation et rénovation de l'espace urbain.**

La paix franco-allemande rendra Metz à la vie civile, après avoir fidèlement servi l'Armée pendant plus de quatre siècles. Très peu touchée en ses murs, Metz conservait au lendemain de la dernière guerre un tissu ancien important couvrant plus de 250 ha. Largement insalubre, fragilisé par l'exode de 1870 et mal entretenu pendant les années de conflit, ce tissu ancien va être l'objet d'importantes opérations de rénovation urbaine.

Alors que l'espace messin se démilitarise peu à peu, la période 1950-1970 sera marquée par un fort mouvement de rénovation urbaine qui rayera des pans entiers dans les quartiers anciens.

##### **• Le début des cessions du patrimoine militaire**

La première vague de cessions de patrimoine militaire, limitée à quelques casernes et terrains, a lieu en 1946.

Il faut attendre 1954 pour que la première ceinture fortifiée (comprenant les fort de Bellecroix et de Queuleu) soit déclassée. La levée des servitudes non aedificandi associées, permet de libérer des centaines d'hectares.

##### **• La rénovation urbaine**

Les premières reconstructions ont lieu en 1946 au Fort Moselle, où 50 logements en immeuble collectif sont construits pour remplacer un îlot détruit lors du conflit. La reconstruction du fort Moselle se termine en 1957 avec l'achèvement de la tour Sainte Barbe.

Le centre-ville eut à subir des opérations beaucoup plus lourdes. De nombreux îlots étaient insalubres et le manque d'entretien du patrimoine fut dramatiquement souligné en 1948 lorsque, suite à de fortes pluies, un pan entier de la rue des Tanneurs s'est effondré, faisant de nombreuses victimes.

Ce dernier incident amena en 1950 le Conseil Municipal à désigner deux secteurs d'intervention prioritaires: l'îlot des Roches et le quartier Saint-Ferroy, sur les rives du bras mort de la Moselle.

Ces deux quartiers seront démolis en 1952. Saint-Ferroy sera reconstruit en 1961, dans un urbanisme de barres (avec une tour de 16 étages) tranchant radicalement avec son environnement; l'îlot des Roches et l'îlot des Piques resteront longtemps vides avant d'être achevés en 1976, dans un style architectural s'intégrant beaucoup mieux à son environnement urbain et monumental.

Les constructions bordant la place Coislin seront détruites en 1962 pour laisser place à un urbanisme de tours et de barres (1972). La même année, la rénovation de l'îlot Saint-Jacques est décidée, et un an plus tard c'est au tour du quartier du Pontiffroy. Ces deux dernières opérations sont sans doute les plus lourdes.

La rénovation du vieux quartier du Pontiffroy, ancien quartier commerçant très dégradé abritant majoritairement peuplé de travailleurs immigrés commence à partir de 1968, pour laisser la place à un quartier d'habitation collective conçu sur la base d'un urbanisme sur dalle privilégiant la séparation des circulations.

L'îlot Saint Jacques, quant à lui, laisse la place à un nouveau centre commercial. Son plan de masse, remanié afin de préserver les habitations de valeur bordant l'îlot, est approuvé en 1973. Il sera inauguré deux ans plus tard par le Président Giscard d'Estaing.

• **Premières créations d'habitat collectif hors de la vieille ville**

C'est également dans la décennie 1950-1960 que commence la première vague de construction d'habitat collectif hors des limites de la ville ancienne: opération des Hauts de Queuleu autour des rues Laurent Charles Maréchal et Joseph Henot (1958), opération de construction d'habitat social dans et autour du fort de Bellecroix, construction des immeubles du quartier de la Patrotte (environ 500 logements construits entre 1957-1963) et du Chemin de la Moselle.

**De 1960 à nos jours: l'aménagement des territoires du Nord et de l'Est.**

Le 4 décembre 1961, les communes de Borny, Magny et Vallières sont rattachées au ban communal de Metz. La superficie de la ville passe à 4195 ha. La logique veut alors que l'on ne soit plus obligé de démolir les quartiers de la vieille ville pour y construire de nouveaux logements. Cette manne foncière associée au déclassement des ouvrages militaires permet à la ville de Metz de s'étendre vers le Nord et l'Est en gagnant les hauteurs du plateau lorrain.

Le 6 janvier 1960, une zone à urbaniser en priorité est créée sur le territoire de Metz-Borny. L'architecte Jean Dubuisson est nommé urbaniste en chef de la zone. 6000 logements sont construits jusqu'en 1973.

Dubuisson sera également l'architecte de la ZAC intercommunale de Saint Julien lès Metz-Vallières, créée en 1970 et achevée en 1997. Cette ZAC de 140 ha est exemplaire pour son intégration dans le site et son organisation urbaine originale.

Les années 1960-1970 sont pour Metz une grande période de construction d'habitat collectif: -Vallières-La Corchade (660 logements), ZAC de la Brasserie Lorraine à Devant-les-Ponts (919 logements), urbanisation du Sud du Sablon...

En parallèle à la création de collectifs, la construction de lotissements de pavillons individuels explose littéralement sur tout le territoire: à Magny, Devant lès Ponts, Vallières, Queuleu etc...

À partir des années 70, la Ville de Metz décide de conserver la main sur son développement urbain par le biais du nouvel outil que sont les Zones d'Aménagement Concerté. Outre la ZAC Saint-Julien-Vallières, la ZAC de la Grange aux Bois est créée en 1974, sur 185Ha. Ce nouveau quartier d'habitation, articulé autour de la route départementale 999, verra ses orientations d'aménagement plusieurs fois remaniées pour coller au mieux à la demande de ses futurs habitants. On y trouve ainsi des équipements métropolitains (FIM) ou de proximité (écoles, supermarché), une diversité d'habitat et des espaces d'accueil pour les activités tertiaires.

D'autres ZAC ont été mises en œuvre depuis lors:

- Les ZAC Îlot de la Visitation (1990) et Îlot de Turmel (1992) en Outre-Seille et celle du GPV de Metz-Borny (2004) ont été créées pour permettre la rénovation et le renouvellement urbain de ces quartiers.
- Les ZAC des Portes du Sablon (1988) et Malraux-Sente à My (1994), des Hauts de Queuleu (1993) et des Côteaux de la seille (2006) à Queuleu et du Sansonnet à Metz Nord (2006) sont des ZAC à vocation d'habitat développées sur des terrains vierges.
- Les ZAC Amos (1996), René Cassin (1997) et Amphithéâtre (2000) sont des ZAC développées pour reconverter d'anciens sites industriels: Brasseries, dépôt d'autobus, gare de marchandise.
- Les ZAC Adjacente au Nouveau Port de Metz (1973) à Metz-Nord, Technopôle (1983), Petite Voëvre (1990) et Sébastopol (1997) sont des zones spécialisées dans l'accueil d'activités, d'équipements ou de services et développées sur des terrains vierges.

**Réaffirmation d'un rôle métropolitain:**

Enfin libérée d'une vocation militaire de quatre siècles, prégnante mais éphémère comparée à ses 2000 ans d'histoire, Metz entend jouer à nouveau un rôle majeur en Lorraine et dans l'espace transfrontalier auquel elle appartient.

• **Développement d'un important réseau de transports :**

Profitant de la réconciliation franco-allemande et de l'essor industriel de l'après-guerre, Metz est dotée des infrastructures modernes lui permettant de rejouer un rôle de carrefour fluvial, routier, aérien et ferroviaire important :

- La Moselle est canalisée en 1963, et le Nouveau Port de Metz, concédé en 1967 à la société du Nouveau Port de Metz, est mis à la disposition des usagers en 1971.
- Metz-Frescaty était le plus ancien aérodrome du Grand Est fondé par les Allemands en 1903 et base militaire française depuis 1919. La vocation civile pour les vols commerciaux qui lui fut adjointe à partir de 1972 est, depuis 1991, assurée par l'aéroport régional de Metz-Nancy-Lorraine.
- Les infrastructures routières de Metz ont été modernisées, avec la construction à partir des années 70 de deux autoroutes, l'A31 menant de Luxembourg à Lyon, l'A4 de Strasbourg à Paris, les deux se coupant à quelques kilomètres au nord de Metz.
- L'emprise de la voie ferrée Metz-Anzeling, déclassée en 1968, sera réutilisée par la RN 233, principale voie d'accès à Metz depuis l'est.
- Profitant des importantes infrastructures ferroviaires messines, un triage moderne comptant plus de 70 voies, est construit à Woippy,
- En 2007, Metz accueille en gare centrale le TGV Est, mettant la ville à 1h30 de la capitale.

**Développement d'infrastructures économiques**

Le développement de ces infrastructures de transport s'accompagne d'une politique de création de zones économiques :

- Proche d'un grand réservoir de main d'œuvre qualifiée, la Zone Industrielle Légère de Borny est aménagée en 1962 sur 75 ha. La qualité de cette dernière attire le groupe PSA qui y installe une usine dès 1968. Plusieurs fois étendue depuis lors, la zone fait actuellement 150 ha et est appelée Actipôle de metz-Borny.
- Deux autres zones industrielles sont réalisées dans la zone portuaire et à sa périphérie immédiate (Metz Deux-Fontaines), pour un total de 110 ha.
- En 1980, Metz est la première ville française à bénéficier de la télédiffusion par câble. En 1983, la création d'un parc d'activité baptisé "Technopôle Metz 2000" est décidée. Ce dernier se situe à la périphérie Est de la ville et a pour vocation d'accueillir des entreprises et des centres de recherche spécialisés en télématique et communication, dans un cadre aéré et verdoyant. Rapidement, ce dernier attire entreprises de pointes et grandes écoles (la première étant Supelec en 1985). A l'heure actuelle, plusieurs grandes écoles occupent le site du technopôle.

**Développement de grands équipements métropolitains**

C'est enfin à partir des années 70 que Metz se dotera de grands équipements civils faisant d'elle une véritable métropole régionale :

- Sur le plan de l'enseignement supérieur d'abord, Metz, qui ne possédait pas d'université, voit l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz se construire en 1960 sur l'île du Saulcy, jetant la base du futur campus de l'université de Metz qui ouvrira ses portes en 1970. Cette université a été complétée dans les années 90 par deux nouveaux campus, au Technopôle et dans les anciennes casernes Bridoux, à Metz-Borny.
- Sur le plan des instances décisionnelles, Metz devient avec la décentralisation de 1982 le siège du Conseil Régional de Lorraine qui en 1983 installe ses bureaux et sa salle d'assemblée dans l'ancien collège des jésuites de Saint-Clément au Pontiffroy
- Sur le plan culturel, Metz, ancienne ville militaire, outre l'opéra-théâtre, ne possédait pas d'autre équipement culturel. Cette lacune sera comblée par la transformation de l'ancien arsenal impérial, avenue Ney, en auditorium à très haute qualité acoustique. L'ensemble sera inauguré en 1989.
- Enfin, Metz, qui depuis 1839 possède ses musées (art, histoire naturelle, histoire), s'apprête à accueillir sur le Quartier de l'Amphithéâtre le Centre Pompidou-Metz, musée d'art moderne dépendant du centre parisien de Beaubourg.

## 2.2 Le patrimoine bâti

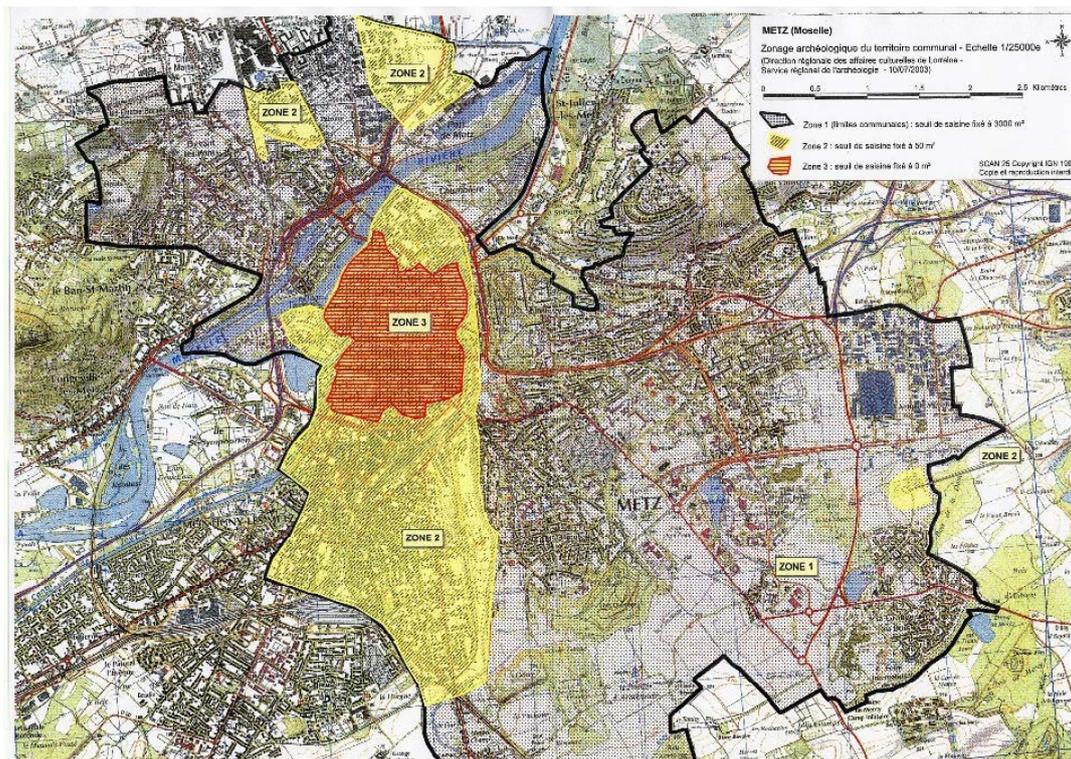
Sur les 2450 ha de ses zones urbanisées, Metz compte plus de 17 000 immeubles de toutes natures et bénéficie d'importantes zones protégées au titre de la législation sur les monuments historiques et les sites naturels et urbains.

### *Le patrimoine archéologique*

Le document d'évaluation du patrimoine archéologique consacré à Metz (Ministère de la Culture – CNAU ) montre toute l'importance et la grande diversité de ce potentiel. Révélée désormais principalement par l'archéologie préventive, cette richesse permet d'élargir et de préciser la connaissance scientifique de l'occupation humaine du territoire.

Un arrêté préfectoral du 31 juillet 2003, pris en application de la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, définit un zonage relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, tel que défini par le décret du 16 janvier 2002. Trois zones y sont représentées :

- **dans la zone de type 1**, tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir, et d'autorisation d'installations et travaux divers, ainsi que tous les dossiers soumis à déclaration (cf ancien article R 442-3-1 al.a et d) d'une emprise au sol terrassée supérieure à 3000 m<sup>2</sup> (y compris parkings et voiries), doivent être transmises au Préfet ;
- **dans la zone de type 2**, tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installation et de travaux divers, ainsi que tous les dossiers soumis à déclaration (cf ancien article R 442-3-1 al.a et d) d'une emprise au sol supérieure à 50 m<sup>2</sup> (y compris parkings et voiries), doivent être transmises au Préfet ;
- **dans les zones de type 3**, tous les documents d'urbanisme, ainsi que toutes les autorisations de travaux divers susceptibles d'affecter le sol ou le bâti ancien (antérieur au XX<sup>ème</sup> siècle), quelle que soit la surface concernée, devront être transmis au Préfet.



### *Le patrimoine protégé :*

#### **Un secteur sauvegardé**

Un secteur sauvegardé de 22 ha, a été créé le 29-09-1975. Il ne couvre qu'une petite partie du centre ancien : le site de la colline Sainte Croix, berceau historique de la ville. Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé en 1986 régleme les travaux touchant tant l'aspect extérieur que l'intérieur des bâtiments compris dans le périmètre. L'architecte des Bâtiments de France est chargé du contrôle des permis et déclarations de travaux qui sont soumis à son avis conforme.

Une étude de délimitation est en cours pour permettre une éventuelle extension de ce périmètre dans la vieille ville et dans le quartier de la nouvelle ville dans la perspective d'une demande de son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### **Les monuments historiques**

Avec plus de 90 édifices ou parties d'édifices classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques, Metz compte un patrimoine sauvegardé très important, principalement situé au centre ville et dans le quartier de la gare.

Le classement en monuments historiques concerne essentiellement les témoignages du patrimoine antique (thermes de la cour d'or, Saint pierre aux Nonnains), médiéval (greniers, hôtels particuliers, fortifications) religieux (cathédrale, églises et chapelles diverses) ainsi que les édifices les plus marquant de la Nouvelle Ville (Hôtel des corporations, gare centrale, grande poste...). Avec la protection de l'église de Bon Secours, le patrimoine contemporain plus récent commence à être reconnu.

La liste des immeubles protégés figure au tableau des servitudes d'utilité publique annexé au PLU, leur emplacement géographique étant repéré sur le plan des servitudes.

#### **Les sites protégés**

Il existe quatre sites protégés à Metz, dont trois ont une situation très urbaine et centrale dans la ville.

- Le fort de Queuleu (inscrit) désormais situé au contact des développements urbains de Queuleu et du Technopôle,
- La place Saint Jacques et les parcelles qui l'entourent (inscrit), aux abords immédiats du secteur sauvegardé et à proximité de la cathédrale.
- L'île du Saulcy ( en partie classé et en partie inscrit) : il s'agit de la frange sud de l'île.
- Le site des Thermes (site classé) qui concerne la plus grande partie de l'île de la Préfecture (Petit Saulcy).

### *Le patrimoine bâti non protégé du centre ancien*

L'histoire particulière de la Ville de Metz, sa fonction de place forte entourée de glacis jusqu'au début du XXe siècle, se reflètent dans son patrimoine bâti. Il se divise en plusieurs typologies de constructions assez aisément identifiables, appartenant à une époque historique donnée et ayant une localisation géographique déterminée.

Si l'on excepte les opérations de reconstruction et de rénovation de l'immédiat après-guerre, qui s'inspirent beaucoup des opérations de grands ensembles, on peut distinguer quatre grands types de constructions dans la ville ancienne (située à l'intérieur du Ring)

#### **La typologie médiévale :**

Contrairement à ce que laisserait penser le bâti messin au premier abord, la typologie médiévale n'est plus représentée à Metz que par quelques hôtels particuliers, les maisons bourgeoises de la place Saint Louis et de rares maisons plus modestes sur parcelles étroites.

Ces édifices présentent comme première caractéristique un mur de façade élevé, appelé mur-écran, parfois terminé par un couronnement crénelé, abritant un chéneau parallèle à la rue. Ce dispositif s'inspirerait des régions d'Italie du Nord, d'où étaient issus de nombreux marchands

La toiture à croupes a un faîtage perpendiculaire à la rue, avec des pentes faibles et des chéneaux latéraux portés par des murs privés séparatifs sont caractéristiques. La typologie médiévale messine ne comprend pas de murs mitoyens.

#### **Typologie messine :**

La typologie messine est la plus répandue dans le centre ancien et en Outre-Seille. Il s'agit d'une évolution du type médiéval ; elle concerne des édifices bâtis depuis la fin du Moyen-âge jusqu'au XVIIIe siècle et regroupe deux sous-types :

- L'habitat simple, bâti sur les parcelles longues et étroites typiques de l'ancien parcellaire rural, conserve des charpentes à croupes et un faîtage perpendiculaire à la rue.
- L'hôtel particulier, lui, est bâti sur des parcelles plus larges, ce qui implique une modification du sens des faîtages, qui deviennent parallèles à la rue.

Dans les deux cas, la toiture reste invisible de la rue et les combles ne sont pas habitables. La façade est le reflet de ces dispositions constructives, avec des fenêtres d'attique placées très haut, parfois juste sous le bandeau ou la corniche marquant le faîte du mur de façade. Des pierres cubiques en saillie, formant boîte à eau, signalent l'aboutissement des chéneaux latéraux.

Les bâtiments de style messin ont connu des évolutions jusqu'à nos jours. Certains ont été surélevés, faisant disparaître leur toiture traditionnelle ; d'autres ont vu leur façade amputée de un à deux mètres au gré des campagnes d'alignement. L'architecture classique a fait disparaître la tradition constructive messine dans les demeures aristocratique et bourgeoise. Elle a toutefois perduré dans l'habitat simple.

#### **Typologie moderne :**

Ce système constructif relève de l'architecture classique et non de la tradition messine. Sa généralisation à Metz s'explique par la meilleure adaptation de ce système aux parcelles larges issues de la réunion de parcelles anciennes, ou des suites du lotissement des grandes propriétés ecclésiastiques après la Révolution. Les murs de façade sont gouttereaux (portant ou situé sous une gouttière ou un chéneau ) et les combles, aménagés sous des toitures au faîtages parallèles à la rue, sont habitables et éclairés par des lucarnes.

#### **Trois sous-typologies existent :**

- l'hôtel particulier, remarquable par la hauteur de ses étages et ses décorations.
- L'immeuble de rapport, moins ostentatoire, apparu à partir de la fin du XVIIIe siècle.
- Les immeubles construits à proximité des fortifications pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, dont la hauteur est limitée par celle des ouvrages militaires voisins.

Cette typologie est apparue dès le XVIIe siècle, mais ne s'est développée qu'à partir du XVIIIe dans les hôtels particuliers. Elle prend le pas sur celui de la tradition messine à partir du XIXe S , lorsque des immeubles de rapport sont construits sur les anciennes propriétés ecclésiastiques vendues à la Révolution Française ou lors de l'essor de l'industrialisation au début du Second Empire. La construction d'immeubles de rapport perdurera jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Les bâtiments construits à proximité des fortifications ont vu leur évolution limitée voire rendue impossible tant que le rempart était en place. Une fois celui-ci démolé au début du siècle, ils ont été surélevés.

#### ***Le patrimoine bâti de l'époque allemande et de l'entre-deux-guerres :***

Les réalisations les plus remarquables de cette époque se trouvent en Nouvelle Ville, où elles sont mises en valeur par une composition urbaine de premier ordre. Mais on retrouve également des constructions à l'architecture plus modeste datant de cette époque Sablon ou à Queuleu.

#### **Trois grands types de constructions se remarquent :**

- Les immeubles en îlots fermés, que l'on trouve en Nouvelle Ville ou au Sablon, sont situés le long des voies principales et constituent de hautes façades urbaines continues. Très travaillées en Nouvelle ville, leurs façades sont plus modestes au Sablon. Leur hauteur est fonction de la largeur de la rue, afin de préserver l'ensoleillement. Dans la Nouvelle Ville ils n'excèdent pas 18 m.

- Les immeubles jumelés en îlots ouverts, que l'on trouve au Sablon ou à Queuleu. Il s'agit d'immeubles d'habitation assez modestes, construit entre le début du siècle et les années 40. Leurs façades sont souvent ornées de motifs géométriques ou floraux stylisés.
- Les villas. On trouve trois types de villas :
  - Les grosses villas le long du Ring, à l'architecture classique ou pittoresque, qui assurent le lien visuel et urbain entre la Nouvelle ville et le centre ancien.
  - Les grosses villas patriciennes, construite pour les officiers supérieurs ou les notables locaux, le long du canal de Jouy ou sur les coteaux de Queuleu.
  - Les villas plus modestes, que l'on trouve à l'arrière des rues principales de la Nouvelle Ville ou à Queuleu.

### *Le patrimoine bâti hors des quartiers centraux*

#### **Le patrimoine bâti villageois :**

Quatre villages du plateau Lorrain, limitrophes de Metz, ont été rattachés à Metz en 1961. Il s'agit, du Nord au Sud de Vallières, Borny, Grigy et Magny.

Le cœur historique de ces anciens villages est bien conservé et clairement identifiable.

Grigy est un hameau, où l'habitat traditionnel agricole lorrain est encore visible.

Magny, Borny et Vallières sont des villages-rues, parfois développés à la croisée de chemins. Leur patrimoine bâti est représentatif de l'habitat modeste des zones agricoles périurbaines : on n'y compte que quelques anciennes fermes possédant granges et usoirs, côtoyant des maisons de vigneron ou des habitations d'artisans ou de chausseurs.

#### **Les casernements :**

Metz étant une place forte de premier ordre, les allemands y construisirent de nombreuses casernes pour y loger leurs troupes. À l'exception du quartier de Lattre de Tassigny, aux constructions en briques rouges et à toit plat, les casernements allemands sont constitués de constructions imposantes, comptant de quatre à cinq étages. Leurs toitures sont hautes, aux pentes prononcées. Les façades sont enduites à l'image des constructions messines et souvent peintes dans des tons bicolores bien tranchés. Dans la grande majorité des cas, ces bâtiments s'articulent par groupes de trois ou quatre, ouvrant sur un espace central faisant place d'armes. On trouve de telles casernes en Nouvelle Ville (quartier De Lattre de Tassigny) à Devant-lès-Ponts (Quartier Devallières), sur les Îles (caserne Riberpray et Serré de rivière), à Queuleu ou à Borny (casernes Bridoux).

Après leur désaffectation, la qualité de ces ensembles immobiliers permet la réalisation de belles opérations de changement d'usage à des fins diverses (habitat, université ...).

#### **Les grands ensembles :**

Metz compte de nombreux grands ensembles bâtis entre les années 50 et 70. Ceux-ci sont répartis sur l'ensemble du territoire communal, tant au centre-ville (quartier Saint Ferroy, place Coislin) qu'en périphérie. Les opérations sont homogènes mais de qualité variable. Certaines, comme à Metz-Borny ou aux Hauts de Vallières, sont signées par des architectes de renom (Jean Dubuisson) et présentent une grande qualité urbaine et architecturale. Les opérations de réhabilitation et de transformation se poursuivent sur une partie de ce parc qui, par ailleurs, fait l'objet d'un renouvellement urbain.

#### **L'habitat pavillonnaire :**

L'habitat pavillonnaire s'est particulièrement développé à partir des années soixante, venant combler les espaces vierges de Metz-Nord ou du plateau. Les lotissements sont de qualité diverse et de tous types, et les constructions sont tantôt bourgeoises ou plus modestes, isolées sur leurs parcelles ou jumelées ou encore construites en bande.

Magny et Vallières ont connu les plus grandes vagues de lotissements. Une opération d'habitat individuel en bande très intéressante a été construite par Jean Dubuisson rue des Cèdres, rue des Frènes.

Devant-lès-Ponts également, mais dans une moindre mesure. On y trouve notamment une opération intéressante construite à l'époque du mouvement « Castors ».

## 2.3

# Les quartiers, l'habitat et la mixité urbaine

### *Le centre historique*

La paix franco-allemande devait placer au second plan la fonction militaire qui a profondément marqué la ville depuis le XVII<sup>e</sup> siècle: dans son développement spatial contraint par les fortifications de la place forte, dans son architecture sobre et rigoureuse, dans l'adaptation de son système viaire ou de ses espaces publics.

Très peu touchée dans ses murs, Metz conservait au lendemain de la dernière guerre un tissu ancien important couvrant plus de 250 ha à l'intérieur du "ring" aménagé à l'époque allemande.

#### • La vieille ville

La vieille ville hérite des caractéristiques de son site et de la République médiévale des Paraiges une structure en quartiers encore très sensible aujourd'hui.

Caractérisée par sa densité et son aspect très minéral, l'étroitesse de ses voies et la multiplicité de ses places, la vieille ville recèle un patrimoine monumental remarquable et dispose d'une cohérence architecturale à laquelle contribue l'utilisation de la pierre de Jaumont dont les qualités esthétiques sont mises en lumière au travers des opérations de ravalement.

Après avoir été l'objet de grandes opérations de rénovation touchant quelquefois l'ensemble d'un quartier comme au Pontiffroy, le centre ancien se recompose plus "en douceur" avec la réhabilitation des immeubles et la réalisation d'opérations complexes combinant réhabilitation et rénovation, préservant les éléments architecturaux remarquables et respectant les volumes, la trame et les hauteurs traditionnelles.

A cet égard, le potentiel archéologique très riche du sous-sol messin (qui n'est d'ailleurs pas une exclusivité du centre, ainsi que celui du bâti, constituent à la fois une richesse pour la connaissance de l'histoire locale et la mise en valeur de la ville d'art et d'histoire, et une contrainte économique forte dans le montage des opérations d'aménagement et d'urbanisme.

Le souci de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de la ville a été à l'origine de la création d'un secteur sauvegardé sur le site de la colline Sainte Croix. Mais la restauration des monuments (en particulier du patrimoine religieux très important à Metz), le réaménagement de nombre d'espaces publics, de places et la création du plateau piétonnier, la transformation de bâtiments anciens comme les Récollets, les Greniers de Chèvremont ou l'Arsenal concourent à l'action de mise en valeur du centre historique au même titre que l'aménagement des jardins depuis le site de l'ancienne citadelle jusqu'au plan d'eau Saint Symphorien, et la valorisation urbaine des sites de berges des cours d'eau.

#### • Le quartier de la gare

Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec la période allemande que la ville historique a véritablement pu s'étendre au delà des fortifications de Cormontaigne démantelées à cette époque.

La construction de la nouvelle gare aux proportions qui lui permettent d'accueillir le TGV, s'accompagne de la création d'un quartier nouveau suivant un plan d'urbanisme volontaire et rigoureux qui effectue une couture habile avec la vieille ville. Les rues sont larges et plantées d'arbres ; elles dégagent des espaces autour desquels sont mis en valeur une architecture monumentale et pittoresque où se côtoient des styles variés inspirés du néo-roman ou de la renaissance munichoise. C'est ici que s'ancre le développement du quartier de la "Nouvelle Ville" .

#### • Les îles

Espace de transition entre le centre et les développements urbains situés au nord de la grande Moselle, les îles regroupent des quartiers historiques qui étaient dans les murs. C'est en particulier le cas de Saint

Vincent qui a bénéficié d'une OPAH, du Pontiffroy, quartier de rénovation urbaine où subsistent des emprises non construites, qui accueille les sièges de la Région de Lorraine et du Département de la Moselle, et du Fort Moselle où se distinguent le tissu ancien de la rue de Paris, le secteur d'habitat collectif Pilâtre de Rozier, les grands établissements de la place de France et du Quai Richepance et la tour d'habitation Sainte Barbe.

Ces quartiers recèlent une grande diversité d'équipements et de services et la fonction militaire de Metz y est encore très présente avec la caserne Seré de Rivières à l'est du boulevard du Pontiffroy. Hors les murs, le glacis de protection militaire concernait l'île Chambièrè où l'armée est encore propriétaire de vastes emprises non urbanisées et l'île du Saulcy où a été développé, depuis le début des années 70, le premier site universitaire messin.

La Moselle joue un rôle important dans ces quartiers: par les contraintes que constituent les risques d'inondation, mais surtout par la diversité de sites de qualité qu'elle offre tant pour les constructions que pour l'aménagement d'espaces verts, de promenades et d'équipements ludiques.

Ces composantes de la ville historique forment, pour l'essentiel, le centre de Metz riche d'une diversité de fonctions administratives et de services, religieuses, culturelles, économiques qui en font l'attractivité, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes de fonctionnement liés en particulier à l'accessibilité, à la circulation et au stationnement mais aussi au devenir de la fonction d'habitat.

### *Les anciens faubourgs*

De tradition maraîchère, viticole et arboricole, fréquemment dévastés lors des sièges de la ville, les quartiers développés à l'emplacement des anciens faubourgs se sont constitués à partir d'un réseau de voies rayonnantes convergeant vers le centre de Metz. Ils se trouvent isolés de la vieille ville par les multiples coupures que forment la Moselle, les voies ferrées et les grandes infrastructures routières.

#### **• Au nord, Devant-les-Ponts et la Patrotte - Metz Nord**

Ces conditions se vérifient particulièrement au nord, dans la plaine inondable de la Moselle avec les quartiers de Devant-les-Ponts et la Patrotte – Metz-Nord. Caractérisés par l'hétérogénéité des formes urbaines (maisons de ville, habitat collectif et grands ensembles, habitat pavillonnaire) mais aussi par un bon niveau d'équipements et de services et une multiplicité d'activités économiques et commerciales, le développement de ces quartiers laisse subsister d'importantes emprises maraîchères et d'anciens vergers tandis que les installations militaires qui ont été à l'origine de leur équipement sont pour la plupart en cours de mutation.

La fonction résidentielle est particulièrement développée à Devant-les-Ponts qui bénéficie de sites adaptés et à la Patrotte où les ensembles d'habitat social réhabilités subissent les nuisances des grandes infrastructures.

Dans ces secteurs une restructuration des emprises occupées par les activités souvent peu compatibles avec l'habitat, est nécessaire.

A Metz Nord, le développement des activités à caractère commercial le long de la route de Thionville effectue la transition avec les grandes zones d'activités que constituent, au nord de l'autoroute, le pôle des Deux Fontaines et au sud, le Nouveau Port de Metz et sa zone adjacente à vocation agro-alimentaire.

#### **• A l'est, les quartiers résidentiels de Bellecroix et Queuleu - Pantières**

##### **• Bellecroix**

Le quartier qui se présente comme un promontoire faisant face à la colline Sainte Croix au droit de la Seille, se développe sur une croupe située entre la Cheneau et le ruisseau de Vallières.

Deux parties peuvent être distinguées:

- Une moitié ouest articulée sur les fortifications de Bellecroix : hormis l'ensemble des subsistances situé de part et d'autre du boulevard de Trèves qui va être transformée, la fonction militaire initiale a cédé la place à une fonction résidentielle.

A partir de la fin des années 50 et dans les années 60, s'est constitué un ensemble de grands immeubles barres implantés à proximité de vastes espaces verts arborés. Il offre plus de 1300 logements locatifs sociaux ainsi que les équipements de proximité nécessaires à la vie du quartier.

De 1983 à 1989, les opérations de développement social ont été le cadre de la réhabilitation de l'ensemble de ces logements, de la transformation d'usage de l'immeuble du Stoxey ainsi que de l'amélioration qualitative de nombre d'espaces publics et d'équipements.

La partie Est du quartier est constituée pour l'essentiel d'habitat pavillonnaire individuel. L'ancienne RN 3, le boulevard de l'Europe, de part et d'autre duquel sont développés ces secteurs d'habitat individuel, se distingue par les immeubles plus hauts d'habitat collectif qui le bordent, mais aussi par le fait que s'y sont installés commerces et services.

#### • **Plantières, Queuleu**

Situé immédiatement au sud-est du centre-ville dont il est coupé par la Seille et la voie ferrée, ce quartier se caractérise d'abord par sa topographie. La contrainte topographique d'une part, et l'histoire du développement du quartier d'autre part, ont conduit à la formation d'un réseau de voies urbaines qui connaît encore des discontinuités compensées par la subsistance d'un réseau de sentiers qui favorisent les cheminements piétons transversaux.

Bénéficiant de leur proximité du centre-ville et d'une topographie offrant des orientations variées, Plantières et Queuleu se sont principalement développés dans une fonction de quartiers résidentiels ponctués par la présence d'équipements de proximité :

- l'habitat pavillonnaire y domine, prenant diverses formes en fonction notamment de la période de construction : de grosses villas du début du siècle, quelquefois accolées, qui s'égrènent le long des rues pentues, des pavillons jumelés comme dans les secteurs rue Victor Hugo à Queuleu et rue de la Cheneau à Plantières, et de nombreuses maisons individuelles souvent construites dans le cadre d'opérations de lotissement (c'est une forme que l'on retrouve tant à Queuleu qu'à Plantières),
- des secteurs plus denses se sont organisés en bas de la rue de Queuleu, ainsi que le long des avenues de Plantières et de Strasbourg, voies les plus circulées le long desquelles se sont développées les activités commerciales et de services,
- il faut noter la présence de plusieurs ensembles d'habitat collectif dont d'anciens bâtiments militaires ayant fait l'objet d'une belle reconversion (c'est le cas de la rue des Frères Lacretelle et de la caserne Grandmaison), mais aussi les ensembles de la rue Bentayoux à Plantières et ceux des rues Georges Ducrocq, Joseph Hénot et René Bazin à Queuleu qui ont été réhabilités dans le cadre d'une procédure Habitat et Vie Sociale.

Plus récemment, la ZAC des Hauts de Queuleu s'est développée dans une fonction mixte d'habitat où se mêlent le locatif et l'accession et d'activités tertiaires.

Les fonctions du quartier s'enrichissent de la présence de quelques grands établissements: l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest qui vient de prendre une dimension régionale à l'échelle du grand-est, la caserne de Gendarmerie de la rue Bettanier et l'Institut de La Salle rue Saint Maximin.

Quartiers urbains, Plantières et Queuleu bien que proches du centre-ville, bénéficient d'importants espaces libres ainsi que d'espaces verts remarquables. Toutefois, les espaces verts privatifs jouent un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie de ce quartier.

#### • **Au sud, les quartiers plurifonctionnels de la Nouvelle Ville et du Sablon**

Ces quartiers ont en commun, outre leur proximité du centre, l'histoire de leur développement liée à l'ouverture de la ville à l'époque allemande et à la construction des installations liées à la création de la gare de Metz.

#### • **La Nouvelle Ville**

Structurée par deux grandes pénétrantes permettant d'accéder à Metz depuis le sud-ouest de l'agglomération et le long desquelles s'égrènent commerces et services, l'ex RN 57 rue de Pont-à-Mousson, avenue de Nancy, avenue de Lattre d'une part, rue du XXème Corps Américain, rue de Verdun, avenue Leclerc de Hauteclouque d'autre part, la Nouvelle Ville effectue, dans un tissu dense de "maisons

de ville" accolées constituant des îlots compacts, une liaison urbaine entre les quartiers centraux de Metz et le centre de Montigny-lès-Metz.

Cette structure qui s'aère notamment dans le secteur du canal avec les lotissements de grosses villas d'époque allemande, intègre de multiples fonctions accompagnant l'habitat. Les grands équipements tels que les lycées (Barbot, Georges de La Tour, Louis Vincent), l'hôpital Bon-Secours et les établissements militaires occupent des îlots entiers. Les quelques établissements industriels anciens tendent à disparaître comme la brasserie Amos qui fait place à des immeubles de logements et à un square.

La rareté des espaces verts publics en dehors de quelques squares et des promenades aménagées aux abords du canal, donne toute leur importance, dans le paysage urbain, aux plantations d'alignement des rues, au traitement en espace vert des "marges de jardinets" et à la végétation des espaces libres privatifs, particulièrement dans les quelques secteurs pavillonnaires.

#### • **Le sablon**

Très marqué par l'impact des emprises ferroviaires qui le cernent dans la structure des voies qui le desservent et ses rapports avec les quartiers riverains et en particulier le centre ville, le Sablon se caractérise par une diversité de formes urbaines correspondant aux différentes étapes de son développement.

Un grand tiers nord-ouest du quartier, formé au début du siècle et qui s'apparente au tissu de la Nouvelle Ville est composé essentiellement de maisons de villes jointives, de gros pavillons souvent accolés ou jumelés et d'immeubles collectifs implantés à l'alignement des voies.

C'est dans cette partie la plus ancienne du quartier que se retrouvent les principaux éléments de centralité avec l'église, la mairie de quartier, le centre socio-culturel, un collège et un parc urbain, mais aussi les rues commerçantes avec en particulier les rues Saint Pierre, rue de la Chapelle et rue Saint-Livier. Le commerce est également présent rue aux Arènes et ce secteur du quartier compte de nombreux équipements scolaires.

Les parties plus récemment urbanisées et transformées, que l'on peut localiser grossièrement entre la Sente à My et la voie ferrée à l'Est. Quatre secteurs peuvent être distingués :

- au sud, un secteur de lotissements pavillonnaires et d'immeubles d'habitat collectif social auquel est associé le groupe scolaire de la Seille,
- entre la rue Saint André et l'avenue André Malraux un tissu mixte de pavillons et d'opérations immobilières récentes sous forme d'immeubles collectifs implantés en recul par rapport aux voies.
- Des secteurs plus récents de mutation des zones maraîchères urbanisées dans le cadre de ZAC selon un plan d'aménagement plus rigoureux constituent des fronts de rue, des îlots et des espaces verts publics.
- Un secteur s'est développé en bureaux le long de l'avenue André Malraux, au nord de la rue Lothaire, à proximité de la gare de marchandises.
- Mais la principale actualité du quartier concerne la mise en œuvre, sur le site de l'ancienne gare de marchandises, du quartier de l'Amphithéâtre articulé sur la gare TGV et compris entre la Seille et l'Avenue André Malraux. Outre de grands équipements déjà réalisés tels qu'un parc urbain et le nouveau palais des sports des Arènes, le Centre Pompidou-Metz est en construction ainsi que son parking public, tandis que sont projetés l'implantation d'une nouvelle cité des congrès et d'une multi-médiathèque. Tous ces équipements s'inscrivent dans une opération complexe de renouvellement urbain prévoyant la construction de surfaces importantes de bureaux et de commerces, construits dans une mixité avec du logement.

### *Les anciennes communes rurales*

Depuis le début des années soixante, le développement spatial de la ville s'est principalement effectué dans cette couronne des quartiers est et sud correspondant aux bans d'anciennes communes rurales situées au delà des faubourgs de la ville. Il s'agit de Vallières, Borny et Magny.

### • Vallières, Les Bordes

L'élément déterminant dans la configuration de ce quartier est bien entendu le ruisseau de Vallières :

- enchâssé dans une vallée étroite et profonde, le ruisseau draine un bassin-versant qui s'étend bien au delà des limites communales en amont.
- le vieux village de Vallières sur la RD 69 (la rue Jean-Pierre Jean) s'est implanté en rive droite du ruisseau, au pied d'un puissant coteau dont le point culminant se situe au fort de Saint Julien, en limite communale de Metz.
- le secteur des Hauts de Plantières et les quartiers récents de la Corchade et du Saulnois occupent le versant en rive gauche du ruisseau.

Le quartier des Bordes, historiquement rattaché à Plantières, dont il est aujourd'hui isolé par la voie rapide-est, s'inscrit sur le versant en pente douce de la rive droite de la Cheneau.

En dehors du noyau villageois de Vallières où il existe quelques commerces et à l'exception des activités commerciales, artisanales et de service qui associées à des immeubles collectifs d'habitation, s'égrènent le long du Boulevard de l'Europe et de l'Avenue Metman, le quartier de Vallières - Les Bordes s'est développé dans une fonction quasi-exclusive d'habitat.

L'habitat individuel domine très nettement dans l'espace, mais revêt des formes d'implantation et d'organisation très différentes :

- les maisons villageoises profondes et accolées de Vallières,
- les villas déjà anciennes implantées le long des voies pré-existantes et qui disposent à l'arrière d'importants jardins (rue Jeanne Jugan, route de Vallières, rue de la Corchade, rue Charlotte Jousse, rue Henri Dunand). Ces espaces libres au coeur des îlots, occupés en jardins et vergers, participent avec les boisements et espaces libres du fond de la vallée du ruisseau de Vallières, à la qualité du cadre de vie du quartier.
- les opérations plus récentes organisées en lotissements ou opérations groupées de construction du secteur des Bordes, de la Corchade et du Saulnois. Ici apparaissent des formes plus denses de pavillons implantés sur de petites parcelles (soit au centre de la parcelle, soit groupés par deux, ou encore accolés en bande).
- enfin, dans la ZAC de Saint-Julien-Vallières où, dans le cadre d'un règlement d'urbanisme très précis, ont été développés deux formes principales : le pavillon isolé sur une parcelle plus ou moins vaste, l'habitat en bande adapté à la topographie: rue des Cèdres et rue des Frênes.

Outre ces formes d'habitat individuel, le quartier dispose également de plusieurs ensembles plus denses d'habitat collectif dont les plus structurés se trouvent :

- au Saulnois : avec les petits plots de la rue des Jacinthes et de la rue des Oeillets, ainsi que sur le plateau des Hauts de Vallières,
- dans la ZAC, où se développent plusieurs générations de formes urbaines avec la tour des Marronniers, les barres de la rue des Pins, les petits plots compris entre la rue des Pins et la rue des Tilleuls ;

Enfin, il faut noter que le quartier dispose d'importants espaces disponibles pour une urbanisation future, en particulier dans les secteurs en limite communale avec Vantoux, ainsi qu'à proximité du Fort de Saint-Julien.

### • L'ancienne commune de Borny

Trois quartiers aujourd'hui distincts ont été développés sur l'ancien ban communal de Borny : ceux de Borny, de la Grange aux Bois et de Grigy - Technopôle.

#### • Borny

Le village de Borny est constitué en grande partie par des constructions villageoises anciennes. Au nord, se greffent les équipements du parc du Bon Pasteur.

La ZUP, rebaptisée quartier des Hauts de Blémont et dont la création était décidée dès 1960, a vu son programme fluctuer entre 7000 et 10 000 logements. Une décision de 1974 devait arrêter le programme à 5 000 logements. Pour l'essentiel il s'agit d'immeubles collectifs locatifs à vocation sociale, mais il existe également un parc de grandes copropriétés non négligeable.

On peut y distinguer :

- un secteur nord, très structuré de part et d'autre du boulevard d'Alsace et comportant, à l'arrière des collectifs, un ensemble d'habitat individuel à proximité du parc urbain,
- un secteur sud, axé sur le boulevard de Guyenne, constitué le plus souvent de plots de hauteurs différentes, implantés au milieu d'espaces verts de proximité.

Des secteurs d'habitat individuel subsistent au milieu de ces ensembles d'habitat collectif ainsi que dans les secteurs nord-ouest, à proximité du quartier des Bordes.

Depuis 2001, le quartier est engagé dans une grande opération de renouvellement urbain désormais prise en considération par l'ANRU : le Grand Projet de Ville de Metz-Borny. Ce projet restructure le quartier par le désenclavement et la démolition des îlots de la partie nord-est de l'ancienne ZUP et le redéploiement d'une nouvelle mixité urbaine et d'habitat conjuguée avec le développement d'activités en particulier dans la ZAC Sébastopol ayant bénéficié des avantages d'un classement en zone franche urbaine.

Une zone de grands équipements se développe à l'ouest du quartier à partir du campus de Bridoux. Y sont implantés la Clinique C. Bernard, l'institut des jeunes sourds, le Lycée Poncelet, le Lycée Schuman le pôle de formation des Métiers et le Centre Balnéaire.

Les espaces verts ont leur importance avec trois sites majeurs : le parc de la Cheneau au sud avec ses promenades se prolongeant vers le Technopôle et la Grange aux Bois, le parc urbain de Gloucester et le massif boisé du fort des Bordes.

Le complexe sportif de Borny se trouve désormais désenclavé grâce à l'aménagement d'un nouveau carrefour giratoire sur la RN3. Il va ainsi pouvoir accueillir un nouveau grand équipement : la halle d'athlétisme.

#### • **L'Actipôle de Metz-Borny**

Situé à l'est de la RN 431, au droit de la ZUP, il constitue l'une des principales zones d'activités de Metz qui s'étend sur 150 ha et accueille 120 entreprises représentant plus de 6 000 emplois.

L'Actipôle est aujourd'hui occupé en quasi totalité, sans possibilité d'extension sur le ban communal de Metz, à l'exclusion du secteur de la Petite Vœvre (16 ha) et des emprises SOTRAMEUSE, situés au sud de la RD 4 et qui appartiennent au quartier de la Grange aux Bois.

#### • **La Grange aux Bois**

Quartier entièrement nouveau développé dans le cadre d'une ZAC créée en 1974 sur 189 ha, bordé au sud et à l'est par les masses boisées des bois de Mercy, du bois d'Aubigny et du bois la Dame, la Grange aux Bois offre deux fonctions principales, en plus de la foire internationale de Metz qui abrite également le Palais des Congrès :

- le logement qui se développe dans deux secteurs situés de part et d'autre de la RD 999 et de la grande coulée verte axée sur le ruisseau de la Cheneau et qui comporte la pointe sud du bois de la Macabée, les abords du lac Symphonie et le parc urbain.

Autour de noyaux d'habitat collectif associés aux équipements et services de quartier, se sont développés des formes diverses d'habitat individuel locatif ou en accession à la propriété.

Le long de la RD 999, articulée sur l'échangeur avec le contournement sud-est, une zone d'activités tertiaires de 7 ha est commercialisée à proximité de la FIM.

#### • **Grigy - Technopôle**

Créée en 1983 au sud du boulevard Solidarité, la zone d'aménagement concerté Technopôle Metz 2000 porte actuellement sur une emprise de 185 ha qui enveloppe le hameau de Grigy à l'est de l'avenue de Strasbourg.

Conçu comme un quartier nouveau effectuant la couture urbaine avec les quartiers limitrophes (Queuleu, Borny, Grange aux Bois) et le hameau de Grigy, le Technopôle Metz 2000 se développe dans un parti d'aménagement qualitatif de parc d'activités technologiques paysager.

Composé de plusieurs unités articulées de part et d'autre des aménagements et équipements verts axés sur le ruisseau de la Cheneau et le lac Symphonie, il accueille les entreprises, les services, les

équipements et les structures qui participent à sa fonction de pôle d'excellence de la communication. Un nouveau pôle universitaire et un centre d'affaires y ont été développés.

Mais la ZAC réservait également la possibilité d'accompagner l'hypermarché situé boulevard Solidarité par une extension de la fonction commerciale au droit de l'échangeur avec le contournement sud-est. Les dernières opérations sont en cours de réalisation dans ce secteur.

Le technopôle attend désormais son extension à l'ouest de l'avenue de Strasbourg.

• **Magny**

L'urbanisation de cette ancienne commune du Val de Seille dont le territoire est coupé par la voie ferrée de Metz à Strasbourg, s'est essentiellement développée au sud-ouest, à partir du noyau villageois implanté en rive droite de la Seille.

Principalement structuré par la RD 913 - route de Pouilly et la route de Peltre, le quartier urbain s'est considérablement étendu dans la période récente.

L'habitat individuel réalisé souvent dans le cadre de lotissements y domine très nettement; il est ponctué par quelques opérations d'habitat collectif, la principale étant située au sud de la rue au Bois.

Celle croissance urbaine, limitée au sud et à l'ouest par les secteurs inondables du ruisseau de Saint Pierre et de la Seille, a laissé subsister des enclaves occupées par des jardins familiaux qui participent à l'aération du tissu.

Les équipements scolaires et sportifs se distribuent au nord et au sud du quartier qui dispose également d'un équipement socio-culturel. Outre les commerces de proximité concentrés pour la plupart dans le vieux village, le quartier dispose de trois supermarchés et d'une surface spécialisée.

Magny dispose encore de très vastes espaces "naturels" non urbanisés.

Deux secteurs peuvent être distingués :

- à l'ouest et au sud, la limite étant constituée par le ruisseau de Saint Pierre, il s'agit d'un secteur agricole où dominent les grandes cultures,
- au nord-est de la voie ferrée :
  - le plateau compris entre le Bois de Saint Clément et le fort de Queuleu est également exploité par l'agriculture. Il est à signaler que ce site s'inscrit dans le prolongement de la grande masse boisée du bois de l'Hôpital et qu'il participe à ce titre à la définition de la grande coulée verte du sud de l'agglomération,
  - le versant de la Vachotte est principalement occupé par des vergers plus ou moins délaissés aujourd'hui.

En l'absence d'équipements suffisants, le secteur urbain amorcé en bas de la rue Bérourard ne s'est pas développé.

# 3 > L'environnement urbain : ressources, nuisances et risques

## 3.1 La gestion de l'eau

### *Objectifs de qualité des cours d'eau*

Au droit de la ville, l'agence de l'eau Rhin Meuse a classé la Moselle de mauvaise qualité physique. Cette dégradation du milieu est principalement due à un lit majeur complètement urbanisé et un lit mineur dégradé par la canalisation des cours d'eau. Concernant la qualité physico-chimique, les stations d'observation situées en amont (Ars-sur-Moselle) et en aval (Hauconcourt) ont relevé une eau de bonne qualité, la principale pollution de la Moselle étant une pollution saline. Sur une longue période d'observation, l'agence de l'eau note une évolution positive de la qualité globale de l'eau. Cette évolution est due à une meilleure captation des eaux usées et à l'augmentation des rendements épuratoires des usines de traitement des eaux usées.

La qualité générale de la Seille a été qualifiée de passable par l'agence de l'eau en 2005. Sur les dix dernières années, la qualité de la Seille n'a pas subi d'évolution notable.

### *Alimentation en eau et qualité de l'eau*

L'eau potable est produite et distribuée par la Société Mosellane des Eaux (SME) sur l'ensemble de la commune. La SME exploite trois ressources :

- le lac de Madine et le Rupt de Mad, qui constituent l'essentiel de la réserve en eau. La réserve en eau du lac de Madine est de 35 millions de m<sup>3</sup>. L'eau est traitée à l'usine de potabilisation de Moulins-lès-Metz ;
- le champ captant de la nappe alluviale, au nord de Metz, entre Woippy et Maizières-lès-Metz, et au sud (Moulins-lès-Metz) ;
- les sources de Gorze et de Lorry.

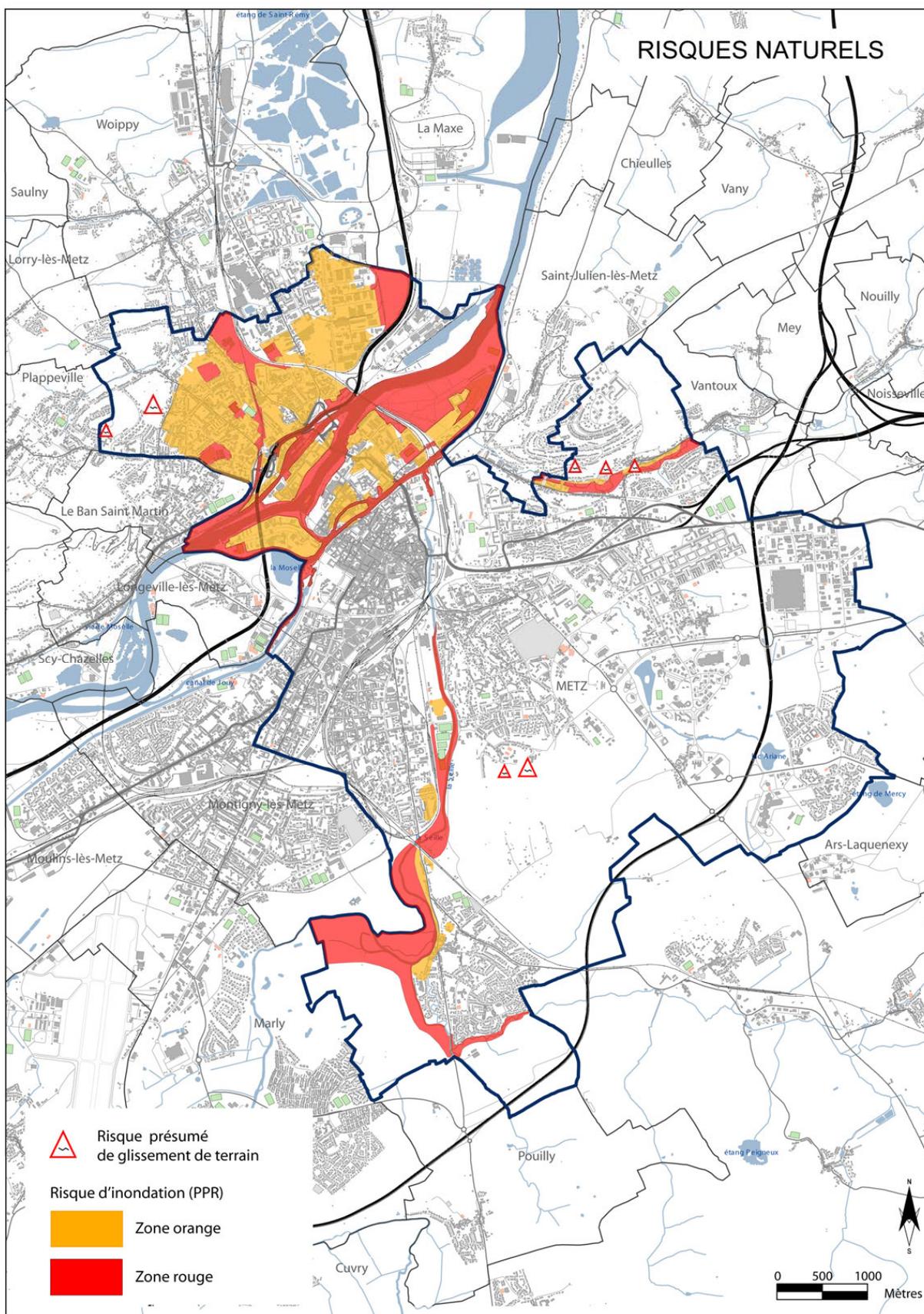
Afin d'assurer une régularité dans la distribution, la SME exploite plusieurs réservoirs, aériens ou enterrés qui constituent également une réserve d'eau en cas d'incendie.

### *L'assainissement des eaux usées*

La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole assure pleinement la compétence assainissement qui comprend l'exploitation et l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ainsi que le contrôle des ouvrages collectifs et l'exploitation des ouvrages pluviaux. Haganis, régie de la CA2M, en est l'opérateur.

Le réseau de collecte est principalement de type unitaire et couvre la quasi totalité du territoire. Les nouveaux quartiers, la Grange-aux-Bois, Borny, le Technopole, l'Actipole et Magny ont un réseau d'assainissement de type séparatif. Il subsiste quelques très petites zones ne bénéficiant pas d'assainissement collectif. Les eaux sont traitées à la station d'épuration installée sur le ban communal de La Maxe. D'une capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants, elle a traité 21,6 millions de mètres

## B / ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



cube d'eaux usées en 2005. Les industriels qui rejettent leurs eaux dans le réseau le font après avoir passé une convention de rejet avec Haganis.

### *La maîtrise des eaux pluviales*

L'aménagement des nouveaux quartiers de la Grange-aux-Bois et du Technopôle a eu pour conséquence d'imperméabiliser de grandes surfaces. Afin de limiter le risque inondation, les lacs Ariane et Symphonie ont été creusés afin de recueillir des eaux de pluie de ces quartiers. Ces lacs ont également un rôle épuratif pour les eaux de ruissellement. De la même façon, plusieurs bassins de rétention ont été réalisés sur la ZAC Sébastopol.

### *Les risques d'inondation*

Des pluies exceptionnelles et durables sur le bassin versant de la Moselle auxquelles s'ajoute la fonte des neiges sur le massif vosgien sont responsables des graves crues qu'a déjà connues la Moselle.

Les dernières grandes crues sont intervenues en décembre 1982 et avril/mai 1983. Ces inondations, et celles qui ont affecté la Seille en octobre 1981 puis en avril/mai 1983 ont justifié l'élaboration d'un PER (Plan d'Exposition aux Risques) « Inondations », approuvé par arrêté préfectoral n° 91009 du 11 avril 1991<sup>10</sup>.

Des PER « Inondations » ont été élaborés dans quasiment toutes les communes drainées par la Moselle. Toutefois, l'Etat a lancé un vaste chantier de révision de ces documents. Une première étape a consisté dans l'élaboration d'un atlas des zones inondables de la Moselle qui définit l'emprise des secteurs touchés par les crues de la rivière, ainsi que les aléas sur le territoire des communes concernées. Plusieurs arrêtés préfectoraux en date du 23 décembre 2003 ont prescrit l'élaboration d'un PPR « Inondations »<sup>11</sup> dans la vallée de la Moselle, et notamment à Metz. Le PPR de Metz a été approuvé le 28 juin 2005.

Le territoire communal est divisé en trois zones : la zone rouge estimée très exposée, la zone orange qui correspond à un risque inondation important ou modéré en zones bâties (elle-même découpée en sous zones Oa – territoires réservés aux activités économiques, et O, O1 et O2 – constructions et installations autorisées sous conditions) et la zone blanche dépourvue de risque prévisible.

La zone rouge, inconstructible, est très localisée le long de la Moselle : franges de l'île du Saulcy, du Fort Moselle ou du Pontiffroy. A l'exception de sa partie sud classée orange, l'île Chambièrre est inscrite en zone rouge. Quelques « poches » classées zone rouge peuvent être individualisées dans les quartiers du Pontiffroy, de Devant-les-Ponts et de Metz-nord. La rive gauche de la Moselle est très largement classée en zone orange, mais une partie du quartier Saint-Vincent, les hauteurs de Devant-les-Ponts et le nouveau port sont situés en zone blanche.

La zone rouge longe la Seille depuis la limite communale au sud jusqu'au pont de Magny ; elle englobe aussi les berges du ruisseau de Saint-Pierre . La zone orange couvre la plus grande partie du lit majeur de la Seille.

Les berges du ruisseau de Vallières sont longées par une zone rouge très localisée, bordée en rive droite par la zone orange.

---

**10** Les crues de référence sont les suivantes :

- Crue centennale : 30 décembre 1947 pour la Moselle, le ruisseau de Bonne Fontaine et le ruisseau de Woippy ; 15/16 octobre 1981 pour la Seille, le ruisseau de Vallières et le ruisseau Saint-Pierre. Le risque de submersion centennal est inexistant pour le ruisseau de la Cheneau.
- Crue décennale : 19 décembre 1982 pour la Moselle , le ruisseau de Bonne Fontaine et le ruisseau de Woippy ; avril/mai 1983 pour la Seille ; avril 1983 pour le ruisseau Saint-Pierre

**11** Aux termes de la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier relative à la protection de l'environnement, les PER sont remplacés par les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR).

## 3.2 Les autres risques naturels connus

Plusieurs sites de risques de mouvements de sols sont connus sur le territoire communal, mais n'ont jamais fait l'objet de la création d'une servitude de PPR. Ces sites concernent :

- À Metz Devant Les Ponts, la carte ZERMOS des zones exposées à un risque de mouvement de sol indique deux zones présentant des incertitudes sur les facteurs de stabilité des sols. Il s'agit des pentes sud du Haut de Voicon situées au nord du centre de Gériatrie et des pentes du lieu-dit Les Briey, à l'ouest du chemin Sous les Vignes.
- À Metz-Vallières, un affleurement géologique d'argiles concernant les secteurs de la rue Charlotte Jousse - rue des Chauffourniers et la rue de Vallières. En bordure du ruisseau de Vallières, il a produit des désordres notables dans le secteur du carrefour rue Jeanne Jugan, rue de Vallières.
- Des risques sont également pressentis aux Hauts de Vallières, sur la partie pentue des emprises messines qui jouxtent le fort de Saint Julien Lès Metz (terres de remblai/déblai liées à l'aménagement du fort).
- Des risques liés aux mêmes causes, auxquelles s'ajoutent une perturbation de la circulation des eaux souterraines est à noter aux abords sud-ouest du fort de Queuleu. Dans ce secteur, les abords du gymnase du collège Philippe de Vigneulles ont été confrontés à un éboulement.

## 3.3 Les nuisances atmosphériques et sonores

### *La qualité de l'air*

La surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération messine est assurée par AERFOM (Association pour l'Exploitation du Réseau de mesure de la qualité de l'air des vallées de la Fensch, le Orne et de la Moselle). AERFOM mesure heure par heure les polluants classiques issus principalement des industries, des chauffages urbains et domestiques et du trafic routier. Le secteur de Metz d'AERFOM comprend six stations de mesure : trois stations urbaines, situées au centre-ville, au Sablon et à Borny, deux stations de proximité industrielle, implantées à Saint-Julien-lès-Metz et La Maxe, et une station péri-urbaine à Scy-Chazelles.

Ces stations observent depuis une dizaine d'années une amélioration globale de la qualité de l'air. Les résultats de 2006 confortent cette tendance avec une qualité de l'air majoritairement bonne ou très bonne pendant 281 jours.

Ces bons résultats ne doivent pas occulter le fait que plusieurs pics de pollution ont été enregistrés au cours des épisodes caniculaires de 2003 et 2006. Située dans la vallée de la Moselle, fortement urbanisée et confrontée à d'importants flux automobiles, la ville de Metz subit les pollutions que les vents dominants ont tendance à rabattre vers l'agglomération.

### *Le Bruit*

L'article 13 de la loi sur le bruit du 31 décembre 1992 instaure le classement des voies bruyantes et les règles de constructions de bâtiments situés à proximité des voies existantes ou en projet. L'arrêté du 30 mai 1996, pris en application du décret du 9 janvier 1995, définit un classement en 5 catégories sonores pour les infrastructures en fonction du niveau de bruit de l'émission (les voies de catégorie 1 sont les plus bruyantes, celles de catégorie 5 sont les moins bruyantes). Il précise aussi les implications de ce classement vis à vis des constructions comme par exemple le respect des mesures d'isolation requises pour les bâtiments à construire dans ces secteurs.

Les propositions de classement des voies ferrées ont été faites par les services de la SNCF. Elles sont l'objet de l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2004. Hormis deux tronçons de centre-ville (Metz-Sablon – Metz-ville et Metz-ville – Bifurcation Strasbourg) classés en catégorie 2, tous les tronçons de voies traversant Metz sont classés en catégorie 1.

Les propositions de classement des voies routières départementales et nationales ont été réalisées par les services de l'Etat ; elles ont fait l'objet de l'Arrêté Préfectoral n° 99-2 du 29 juillet 1999. Ce classement intègre le type de profil et la rampe de la voie, les largeurs entre les façades, le trafic, la vitesse, « l'allure » de la circulation mais il ne prend pas en compte des mesures ou des aménagements particuliers qui pourraient être réalisés.

L'autoroute A31, voie de transit international, national et local, est la seule voie classée en catégorie 1.

La RN 431 (rocade sud), la RD 603 - ex RN 3 et RN 233 (voie rapide est), l'A 314 sur sa section dite Metz-Lauvillières sont classées en catégorie 2.

La majorité des autres grandes pénétrantes ou voies de contournement sont classées en catégorie 3 : RD 1 (boulevard de Trèves), RD 4 (boulevard Solidarité), RD 153Z (rue du Fort Gambetta), RD 913 (avenue André Malraux), RD 953 (route de Thionville), RD 955 (avenue de Plantières et avenue de Strasbourg), RD 999 (route d'Ars-Laquenexy).

Le classement des infrastructures routières de transports terrestres des communes du District de l'agglomération messine (le District de l'agglomération messine est l'EPCI antérieur à la CA2M, créé en 1975 autour de la ville de Metz et dissous en 2002) a fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2000.

130 voies communales messines environ sont classées au titre des voies bruyantes. Presque tous les quartiers sont concernés par ce classement, en particulier le centre-ville (40% des voies bruyantes), mais aussi la Nouvelle Ville, le Sablon, Queuleu-Plantières et Les Iles. A l'inverse, il y a peu ou pas de voies bruyantes à Vallières et Bellecroix.

La Fournirue et une partie de la rue du Pont des Roches sont classées en catégorie 2. Ce sont les seules voies communales de ce type. 24% des tronçons de voies sont classés en catégorie 3, presque tous situés au centre-ville ou dans le quartier de la Nouvelle Ville. La majorité a un profil en « U » : rue des Bénédictins, rue Charlemagne, rue Haute-Seille, rue des Jardins, avenue Leclerc de Hautesclocque, rue de Paris.... Les voies classées en catégorie 3 et caractérisées par un tissu ouvert sont l'axe Jean XXIII – Foch – Joffre (la rocade interne), l'avenue Ney, la rue Laurent-Charles Maréchal ou la rue Lothaire ; ce sont des voies de distribution ou des voies de liaison inter-quartiers. La majorité des voies qui répondent aux mêmes fonctions sont classées en catégorie 4 (63% des voies). 12% des voies enfin sont classées en catégorie 5.

Dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 et des textes de transposition en droit français (décret du 24 mars 2006 et arrêté du 4 avril 2006), la CA2M vient d'engager en 2007 l'élaboration d'une cartographie des bruits concernant les transports terrestres et aériens civils, ainsi que les industries. Sur la base de cette étude, un plan de prévention du bruit dans l'environnement sera élaboré, dont les documents d'urbanisme et donc le PLU devra tenir compte.

## 3.4 L'énergie et les déchets

### *L'organisation énergétique*

L'électricité est distribuée par l'Usine d'Electricité de Metz (UEM), régie municipale d'électricité. L'UEM présente la particularité de produire environ 15% de l'électricité qu'elle distribue (le reste est acheté à EDF), ce qui en fait l'une des plus importantes régies de France en terme de production. L'unité principale de production de l'UEM est la centrale de Chambière équipée d'une turbine à gaz et de quatre chaudières au charbon. L'UEM exploite également trois centrales hydroélectriques au fil de l'eau, sur la Moselle (Jouy-aux-Arches, Wadrinau et Argancy). Ces installations fournissent environ 3% de l'électricité distribuée par l'UEM.

La ville de Metz est desservie par deux importants réseaux de chaleur. Jusqu'en juillet 2007, le réseau ville (centre-ville, Nouvelle Ville, Les Iles, Patrotte – Metz-Nord et Bellecroix) était alimenté par l'UEM de Chambière et le réseau de Borny par la STEB. Depuis juillet 2007, les deux réseaux sont raccordés avec une alimentation principale par l'UEM et un appoint fourni par l'ex-STEB désormais exploitée par l'UEM. L'UEM pratique la valorisation énergétique en achetant la vapeur produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères de la CA2M afin d'alimenter son réseau de chauffage et produire de l'électricité.

La ZAC de l'amphithéâtre bénéficiera, en plus de l'extension du réseau de chaleur, d'une centrale et d'un réseau de froid.

### *La collecte et l'élimination des déchets*

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la CA2M possède la compétence "élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés".**

#### **La collecte**

La collecte des déchets ménagers revêt deux aspects : la collecte traditionnelle en porte à porte et la collecte sélective.

**Le service de collecte des déchets ménagers en porte à porte** est assuré par la CA2M. Le tonnage d'ordures ménagères collectées en 2006 sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération s'élève à 70 500 tonnes. Le taux de collecte moyen est de 309 kg/habitant.

Ce service est complété par un service d'enlèvement des encombrants à la demande, sur rendez-vous. Seules les ferrailles seront valorisées, le reste est incinéré.

**La collecte sélective** se pratique sous trois formes : la collecte sélective à domicile, les conteneurs d'apport volontaire pour le verre et les journaux - magazines et les déchetteries.

- La collecte sélective à domicile est une collecte des déchets recyclables en porte-à-porte dans des sacs transparents. Ce service a été mis en place à Metz à partir de 1992 et l'ensemble des quartiers en a bénéficié en 1998. Il est assuré par la société d'économie mixte locale Somergie. 6 100 tonnes de déchets ont ainsi été collectées en 2006.
- 166 conteneurs pour le verre sont répartis sur l'ensemble des quartiers messins. Ces conteneurs sont pour la quasi-totalité insonorisés. 13 sont enterrés, remédiant ainsi en partie aux problèmes du bruit et de l'intégration paysagère. Le verre collecté (2 700 tonnes en 2006) est entreposé sur une plate forme exploitée par Somergie sur la zone d'activités de la Petite Voëvre avant d'être acheminé vers une verrerie pour être recyclé.

Les conteneurs pour le papier sont moins répandus. Cependant, 93 conteneurs (dont 11 enterrés) sont disponibles dans les quartiers messins. Le papier est acheminé vers une papeterie pour être recyclé.

- La collecte sélective est enfin assurée par les déchèteries ou centres d'apport volontaire. Sept équipements de ce type sont ouverts dans l'agglomération messine dont trois à Metz : zone d'activités de la Petite Voëvre, Metz-nord (rue de la Houblonnière) et Magny (rue Monceau).

Les déchèteries relèvent de la compétence de la CA2M et leur exploitation est assurée par Somergie. Les déchetteries de Metz ont permis de recueillir près de 21 000 tonnes de déchets en 2006.

Parmi les déchets récupérés, ferrailles, papier-carton, verre et huiles de vidange sont recyclés et les gravats transportés sur un site de remblai agréé. Les déchets toxiques sont acheminés vers le centre de traitement des déchets industriels Cédilor à Malancourt-la-Montagne. Les déchets divers incinérables sont amenés au Centre de Valorisation des Déchets et les déchets non incinérables sont admis en centre d'enfouissement technique.

Les déchets verts sont centralisés sur la plate forme de compostage de la Petite Voëvre inauguré fin 1994. Cette plate-forme traite annuellement près de 16 000 tonnes de déchets en provenance des déchèteries mais aussi des services municipaux des communes de l'agglomération. Le compost est revendu aux particuliers et aux professionnels et mis à disposition des communes pour leurs aménagements floraux et les projets de revégétalisation d'espace.

Les déchets issus d'une activité industrielle ou artisanale aussi que les déchets d'activité de soin font l'objet d'une convention avec un prestataire qui se charge de leur collecte et traitement. Les coûts engendrés sont à la charge du producteur.

### **Le traitement**

Les déchets ménagers sont acheminés vers le Centre de Valorisation des Déchets (CVD) situé avenue de Blida, exploité par Haganis, et plus particulièrement à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) où ils seront brûlés.

L'UVE est en service depuis le 27 septembre 2001. 91 000 tonnes de déchets ménagers et déchets banals augmentés des refus de tri ont été incinérées en 2005. L'incinération a permis la production de 281 000 tonnes de vapeur à haute température livrée à l'Usine d'Électricité de Metz. Cette vapeur est soit utilisée pour produire de la chaleur pour le réseau de chauffage urbain, soit pour produire de l'électricité en cas de surproduction de vapeur par rapport aux capacités d'absorption du réseau de chaleur. Le raccordement des réseaux permet de mieux valoriser les flux de vapeur en provenance de l'UVE.

Le produit de la collecte sélective à domicile est acheminé vers l'Unité de Tri des Matériaux recyclables (UTM) du Centre de Valorisation des Déchets. L'UTM a été mise en service industriel le 1er mars 2001. 11 600 tonnes de déchets des collectes sélectives ont été réceptionnées en 2005. Leur traitement a permis la livraison de 7 600 tonnes aux filières de recyclage et la valorisation énergétique de 3 800 tonnes de refus de tri.

## 3.5 Les risques technologiques et sanitaires

### *Les installations classées*

La prévention des risques industriels se fait à travers la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). 24 ICPE sont implantées sur le territoire de la ville de Metz. Le risque est principalement dû aux activités de production d'énergie et de stockage. Les établissements classés sont situés pour moitié dans les zones d'activités et relativement isolées des populations, et notamment au Nouveau Port (6 établissements dont 5 de stockage de céréales) et sur l'Actipôle (5 établissements dont PSA Peugeot-Citroën et la STEB, désormais rattachée à l'UEM...). Les autres établissements se répartissent entre différents quartiers, en particulier les Iles (usine d'électricité, usine d'incinération, manufacture des tabacs...).

Il n'y a aucun établissement soumis à la directive SEVESO 2 (elle concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses) sur le territoire communal (pas plus que sur le territoire de l'agglomération) mais un établissement implanté sur le Nouveau Port est classé Séveso seuil bas. Il s'agit d'un dépôt d'engrais à base de nitrates.

### *Sites et sols pollués*

Du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, un site pollué est susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Les sites qui suivent sont identifiés à Metz dans la base de données du fichier national BASOL.

5 sites ont été traités, mais des restrictions d'usage s'imposent. 3 sites sont en cours d'évaluation ou de travaux.

#### **Devant les Ponts**

*SIGHI - GRANDS MOULINS DE STRASBOURG* – 5 et 9b, route de Lorry (propriétés Ville de Metz)

Le site SIGHI exploité pour une activité de récupération des huiles usagées a été racheté par la DDE en 1995 puis par la Ville, qui a effectué une dépollution par le biais de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) en 2006.

Les bâtiments du site des Grands Moulins de Strasbourg ont été démolis en 2005.

Puisque les hydrocarbures et les métaux lourds résiduels (sur SIGHI et Grands Moulins) n'ont pas d'impact sur les eaux, la dépollution résiduelle ne sera effectuée que lorsqu'un projet d'aménagement aura été étudié sur ces sites.

*MARCHAL* - 13, route de Lorry (propriété Ville de Metz)

Cet ancien dépôt de ferrailles a été dépollué par l'exploitant en 2000.

Mais une pollution résiduelle au plomb a été identifiée.

Puisque les hydrocarbures et les métaux lourds résiduels n'ont pas d'impact sur les eaux, la dépollution résiduelle ne sera exécutée que lorsqu'un projet d'aménagement aura été étudié sur ce site.

*SOCIETE NOUVELLE DE FONDERIE DE ZINC* - 29, route de Lorry (propriété privée)

Sur cette ancienne fonderie de zinc, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a été chargée par le Ministère de l'Ecologie d'évacuer les 1600 tonnes de crasses et de poussières présentes sur le site. Cette intervention est prévue en janvier-mars 2008.

*ZILLARDT ET STAUB* - route de Woippy (propriété La Poste)

Ce site hébergeait une installation de production d'asphalte et d'émulsion de bitumes jusqu'en 1987. Il a été racheté par la ville de METZ en 1995. Après dépollution (hydrocarbures et métaux lourds), la Poste y a construit en 2006 un Centre de Tri.

*BP TOTAL* - route des Alliés (propriété Ville de Metz)

Après dépollution (hydrocarbures) par BP Total en 2000-2001 de cet ancien dépôt d'hydrocarbures, une servitude d'utilité publique prévoyant des restrictions d'usage est en cours d'instauration. Une fois inscrites dans le PLU de la Ville de Metz, cette servitude aura pour but d'assurer la protection des personnes et de l'environnement.

*FABERT – SOFFAB – 70* route de Woippy (propriété privée)

La société SOFFAB est spécialisée dans le négoce de produits pour la peinture et l'hygiène (white-spirit, trichloréthylène et huile de lin...). Suite à « l'inertage » de certaines cuves en 2001, des analyses réalisées par l'exploitant ont mis en évidence une contamination des sols (hydrocarbures, solvants chlorés et métaux). L'exploitant a mis en place plusieurs piézomètres et la dépollution de la nappe lui a été prescrite par arrêté préfectoral.

### **Les Iles**

*ANCIENNE USINE D'INCINERATION* – avenue de Blida

L'ancienne usine d'incinération a été exploitée par le SIVOM de l'agglomération messine de 1970 à 2001. La cessation d'activité et le démantèlement des installations ont eu lieu en 2002.

Suite aux différentes études menées par l'industriel, des pollutions ont été identifiées notamment dans les sols et dans les eaux. Une Evaluation Détaillée des Risques sera menée par l'industriel pour évaluer l'impact du site sur les eaux souterraines.

Un arrêté préfectoral du 14 août 2007 pour la réalisation d'une surveillance des eaux souterraines, l'aménagement d'une couverture étanche sur l'ancienne zone d'exploitation a été prescrit à HAGANIS.

### **Nouvelle Ville**

*FRANCE TRANSFO* - 7,9 et 11 rue Clotilde Aubertin (propriété privée)

Dans les bâtiments de la société France Transfo, la fabrication de transformateurs au pyralène a engendré une pollution par les « PolyChloroBiphényles » plus connus sous le sigle « PCB ». La zone polluée a été confinée depuis 1993. France Transfo a pour obligation de faire une surveillance trimestrielle, par un réseau de piézomètres, pour vérifier l'efficacité des dispositions prises.

### **Grange aux Bois**

*SOTRAMEUSE* (propriété EPFL)

Ce site a été exploité par la société Sotrameuse (groupe Geodis BM) jusqu'en 1990 pour du stationnement, de l'entretien, de la réparation de camions et du lavage de citernes de camions. L'EPFL, propriétaire du terrain, a déjà procédé à la démolition de hangars industriels.

Une poche d'hydrocarbures résiduelle sera évacuée en 2008.

### *Le Transport de matières dangereuses (TMD)*

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Selon le Dossier Départemental de Risques Majeurs (DDRM), la ville de Metz est exposée au risque TMD pour chacun de ces modes.

- la voie d'eau : la Moselle canalisée ;
- le transport ferroviaire : ce type de risque est concentré sur la gare de triage du Sablon. En effet, les wagons qui y sont organisés peuvent contenir des matières dangereuses mises en attente avant réexpédition ;
- Le transport routier : la traversée de la commune par l'autoroute A31 est un facteur de risque important d'autant qu'il s'agit d'une des autoroutes les plus fréquentées de France avec un trafic de près de 80 000 véhicules jour entre les échangeurs de Metz Centre et La Maxe et qu'elle traverse une zone urbaine dense.
- Les canalisations souterraines : le sud de la commune est traversé par deux gazoducs à haute pression. Les secteurs les plus exposés sont le Technopole, l'Actipole et la Grange-Aux-Bois.

*B /* ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL  
DE L'ENVIRONNEMENT

*B /* ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL  
DE L'ENVIRONNEMENT

# C.

## JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLU ET MOTIFS DES CHANGEMENTS APPORTÉS

- 1 > La prise en compte des dispositions qui s'imposent au PLU
- 2 > Explications des choix retenus pour établir le PADD
- 3 > Les dispositions réglementaires du PLU et les évolutions par rapport au POS
- 4 > Les emplacements réservés et la politique foncière

C / JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLU  
ET MOTIFS DES CHANGEMENTS APPORTÉS

# 1 > La prise en compte des dispositions qui s'imposent au PLU

## 1.1 Les dispositions générales en matière d'urbanisme

Les dispositions générales des articles L.110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme, encadrent la prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Elles sont donc fondatrices des choix retenus pour établir le PLU et tout particulièrement le PADD.

Les principes d'équilibre, de diversité et de respect de l'environnement sont ainsi définis à l'article L. 121-1 :

« Les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer :

- 1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;
- 2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;
- 3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

## 1.2 Les dispositions d'un SCoT

Metz appartenait au périmètre du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme « SDAU Nord Métropole Lorraine » qui avait été approuvé en 1974. N'ayant pas été maintenu en vigueur après la loi SRU, ce SDAU est devenu caduque le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le SCOT de l'Agglomération Messine dont le périmètre a été fixé par arrêté préfectoral du 31 décembre 2002, est le nouveau document de planification urbaine qui intéressera Metz. Il concerne 151 communes regroupées dans 11 EPCI : la Communauté d'Agglomération de Metz- Métropole et 10 communautés de

communes, auxquelles il faut ajouter une commune isolée. Ce périmètre regroupe une population totale de 373 368 habitants sur 113 633 ha.

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM, créé par arrêté Préfectoral du 20 octobre 2006, a été installé le 19 mars 2007. Par délibération du 27 juin 2007, il a prescrit l'élaboration du SCOT de l'Agglomération Messine et défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable. Un projet de SCOT devrait être finalisé en 2012.

En l'absence d'un SCOT applicable, la définition des objectifs du PLU de Metz s'est faite en conscience des dispositions de l'article L. 122-2 qui dispose que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones peut être interdite et soumise à dérogation.

## 1.3 Le PLH d'agglomération

Par délibération de décembre 2002, le conseil de communauté de la CA2M a décidé d'approuver le PLH de l'agglomération messine.

Le PLH a pour objet « de définir pour une durée au moins égale à cinq ans, les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ». Le représentant de l'Etat s'assure que ces objectifs répondent à une diversité de l'habitat et à une répartition équilibrée des différents types de logements.

Le PLH de l'agglomération messine retient pour objectifs d'une part, la mise en œuvre d'outils de connaissance du marché immobilier, d'autre part, la diversification et le rééquilibrage géographique de l'offre de logements enfin, la reconstitution des conditions nécessaires à la fluidité résidentielle des habitants présents ou futurs de l'agglomération.

Chacune de ces trois grandes orientations est déclinée en un programme d'actions précis qui répond à des préconisations de base:

- La mise en place d'outils d'amélioration de la connaissance du marché du logement doit couvrir l'ensemble des thématiques inhérentes à l'habitat (le foncier, les loyers, les transactions dans l'ancien, la demande sociale, l'état des copropriétés...).
- Pour assurer la diversification de l'offre de logements au sein de l'agglomération, le PLH exprime le souci de développement du logement aidé dans le cadre d'une meilleure répartition, qu'il soit privé ou public. Il préconise la mise en œuvre d'une politique foncière dynamique tout en conservant un patrimoine immobilier de bonne qualité.
- Les conditions nécessaires au parcours résidentiel sont traitées à travers un développement d'une offre en logements aidés d'intégration, la pérennisation ainsi que la création d'un parc de logements privés à vocation sociale, la définition et la mise en application d'une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération, l'encouragement de l'accès et du maintien au logement des ménages et l'accompagnement à l'accession sociale très sociale à la propriété.

**Important :** Il est à noter que le PLH est actuellement en cours de révision.

### **Quantification des besoins en logements**

Globalement, le PLH souligne la nécessité de créer 1 000 à 1 500 nouveaux logements par an pour satisfaire aux besoins de la population de l'agglomération messine. Cette projection prend en considération l'évolution des constructions passées, de même que les fluctuations de la population, les changements sociétaux (décohabitation, diminution de la taille des ménages...) ou encore, les programmes de démolitions de logements.

L'estimation chiffrée n'est pas répartie géographiquement par commune, toutefois, il est certain que Metz devra être un partenaire actif dans la CA2M.

En ce qui concerne le logement locatif social, du fait de son caractère stratégique au sein du marché immobilier de l'agglomération messine, une territorialisation plus précise est avancée. En effet, il apparaît clairement que l'offre est insuffisante et la demande sans cesse grandissante. L'évolution relevée, augmentation du rythme de destructions dans le GPV de Metz-Borny et diminution constante depuis quelques années de la construction de logements locatifs sociaux sont révélateurs des difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux au cœur d'une agglomération attractive.

Or, le PLH de l'agglomération messine prévoit la création d'au moins une centaine de logements locatifs sociaux par an sur la ville centre ; leur spatialisation demeurant souple bien qu'elle prenne en considération l'implantation actuelle de l'habitat social.

### **Caractéristiques et localisation des logements futurs**

Une approche qualitative du logement montre la faible diversité proposée en terme d'habitat à l'échelle des quartiers messins. Cela conduit à des déséquilibres démographiques avec des quartiers centraux qui concentrent une population de célibataires jeunes ou de personnes âgées et d'autres, périphériques, présentant des familles avec enfants. En fait, l'offre de l'ensemble des segments immobiliers n'étant pas homogène au niveau infra communal, le parcours résidentiel s'en trouve restreint en particulier dans le choix géographique.

C'est dans ce contexte qu'ont été définies les grandes orientations préconisées par le PLH pour la ville de Metz.

#### **• Statut d'Occupation :**

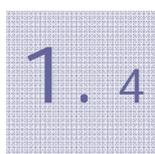
Le locatif est le statut d'occupation majoritaire de tous les quartiers si l'on excepte Vallières-Les Bordes et Magny. Aussi, si l'on part du postulat que la diversification des statuts d'occupation concourt à la mixité sociale, il paraîtrait intéressant d'y favoriser l'accession. Quant à Vallières, il présente un rapport location/propriété occupante équilibré, ce qui ne se retrouve pas à Magny où la propriété est largement surreprésentée.

#### **• Typologie des logements :**

En fonction de la typologie actuelle du patrimoine immobilier, les quartiers messins n'offrent pas toujours un éventail diversifié de logements permettant d'offrir à tous les types de familles (monoparentales, nombreuses...), un logement adapté.

#### **• La vacance :**

La vacance est un phénomène concentré géographiquement. Elle concerne de manière très spécifique (et au-delà du seuil incompressible) trois quartiers messins, ceux de l'Ancienne Ville, de la Nouvelle Ville, et du Sablon.



## 1.4 Les autres dispositions

Ils sont rappelés ici à titre indicatif car ils font l'objet de développements dans d'autres parties du rapport de présentation.

- le SDAGE
- le PDU de l'Agglomération Messine

## 2 > Explications des choix retenus pour établir le PADD

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), constitue une pièce importante du dossier du PLU de Metz.

Les développements qui suivent visent à expliquer les choix retenus pour établir ce document, étant rappelé que les orientations du PADD ont fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 26 janvier 2006.

Les orientations proposées lors de ce débat résultaient :

- de la prise en compte des éléments qui s'imposent au PLU, portés à la connaissance de la commune par le Préfet ou par d'autres personnes publiques associées à son élaboration ;
- des échanges intervenus lors des réunions organisées avec les personnes publiques associées à l'élaboration du PLU,
- des conclusions des études menées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic pris en compte dans les exposés du présent rapport de présentation,
- des réunions de concertation préalables avec la population organisées dans tous les quartiers et avec les professionnels de l'habitat, de l'aménagement et du développement économique.

### 2.1 La prise en compte des principes du développement durable

#### 2.1.1 *Le principe d'équilibre*

Dans le cadre de la révision générale du POS en Metz en forme de PLU, le projet urbain de la ville n'a pas été fondamentalement modifié et l'équilibre actuel entre développement urbain et protection des espaces naturels reste sensiblement le même.

Le choix a été fait de contenir globalement le développement urbain dans les limites qui étaient fixées au POS en y intégrant les zones d'aménagement concerté déjà créées.

La seule nouvelle extension urbaine projetée concerne la partie située la plus à l'ouest du Technopôle II, dans des emprises de près de 48 ha. Elle est « compensée » par l'intégration en zone naturelle d'une grande partie de l'île Chambière concernée par un risque élevé lié aux inondations de la Moselle.

Par ailleurs, plusieurs zones d'urbanisation future ont été réduites par rapport à leur emprise au POS, pour mieux tenir compte de l'évolution de la connaissance des risques naturels. Deux zones à urbaniser de Devant les Ponts sont dans ce cas : la zone 2AU2 rue Xavier Roussel (ancienne 2NA2 au POS) en raison des risques d'instabilité des sols et la zone 2AU3 ZAC du Sansonnet (ancienne 2NA3) dont les emprises situées en zone rouge du PPRI ont été reclassées en zone naturelle.

Les besoins en développement suscités par la desserte de Metz par le TGV Est-Européen ou certains plans nationaux (hospitalier par exemple) doivent pouvoir être satisfaits dans ce cadre. Cela est possible tout d'abord grâce à la politique de réserve foncière menée de longue date par la Ville, qui lui assure la possibilité aujourd'hui, notamment grâce à l'appui de l'opérateur foncier EPF Lorraine, de s'engager pleinement dans l'urbanisme opérationnel.

Mais cela nécessite également de mettre en place une gestion plus économe de l'espace en favorisant le renouvellement urbain et en reconsidérant trois aspects dans la définition des opérations nouvelles : la densité, la diversité des fonctions et la mixité de l'habitat.

En raison de l'importance du territoire communal de la Ville de Metz et de la subsistance de potentialités notables de développement spatial, cette situation est susceptible d'évoluer après que les grands projets d'équipements structurants, en matière d'organisation des déplacements notamment, auront pu être arrêtés. Mais les réflexions menées dans le cadre du SCOT qui débiteront en 2008 pourraient également jouer un rôle décisif.

### *2.1.2 Le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale*

Il a été convenu d'assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité dans l'habitat en intervenant dans trois directions :

- en les garantissant dans la mise en œuvre des nouvelles opérations d'aménagement maîtrisées par la puissance publique dans le cadre des ZAC, ce qui représentera l'essentiel des nouvelles opérations d'urbanisme importantes. Pour les opérations d'habitation, le principe d'y atteindre une proportion de 20% de logements sociaux sera pris en compte dans les opérations de développement initiées par la Ville.
- à travers les opérations de restructuration ou/et de renouvellement urbain concernant à la fois les quartiers sensibles, les friches urbaines et militaires ; leur nouvelle vocation sera déterminée selon les cas par les contraintes d'environnement et le souci de satisfaire à la nature des besoins de mixité et/ou de diversité mis en évidence dans les quartiers concernés.
- enfin, le règlement du PLU définira des conditions favorables au développement d'une diversité des fonctions dans les zones urbaines d'habitation en y acceptant les équipements, les services et les activités compatibles avec la fonction d'habitat.

Par ailleurs, ce sont les fonctions métropolitaines que Metz souhaite particulièrement développer : activités de recherche et de haute technologie, pôles universitaires, hospitaliers, centres administratifs et de décision. En matière d'équipements, une priorité est donnée à la diversification et au renouvellement des équipements de ce niveau pour conforter l'attractivité de la ville et de l'agglomération messine. Dans cet esprit, un rôle moteur est attendu de l'implantation du Centre Pompidou Metz dans le quartier de l'Amphithéâtre.

En outre, la consolidation des centralités de services et d'équipements de proximité dans les quartiers, qui permet de limiter les besoins en déplacements et favorise l'intégration sociale des populations dans leur diversité, constitue l'un des grands objectifs que prend en compte le PLU.

### *2.1.3 Le principe du respect de l'environnement*

Le PLU contribue aux objectifs de protection et de valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville.

Les éléments structurants du paysage, qu'ils soient liés à la topographie ou au réseau hydrographique qui déterminent la trame primaire du réseau vert et des corridors d'intérêt biologique sont révélés dans le zonage. Leur mise en valeur est préparée dans la définition des possibilités d'aménager et de gérer les espaces concernés.

Les zones touchées par les risques naturels tels que les zones inondables, très étendues dans la vallée de la Moselle, seront mises à profit pour sauvegarder les principaux corridors écologiques rejoignant en cela les dispositions du SDAGE qui prescrivent un contrôle strict des extensions de l'urbanisation dans les zones inondables.

Pour réduire les nuisances sonores et atmosphériques et pour améliorer les conditions de la circulation, les dessertes et la sécurité, il convient de structurer la mobilité et d'organiser les déplacements et les transports. C'est le rôle du PDU et le PLU tire les conséquences de ses dispositions dans la définition des modalités du développement et du renouvellement urbain.

Parallèlement, le PLU favorise la mise en œuvre des opérations déjà arrêtées par le report au règlement graphique des emplacements réservés nécessaires en particulier pour les transports urbains et les parcs de stationnement.

Enfin, le projet tient compte du souci de la Ville de veiller à une utilisation économe des ressources naturelles et de l'énergie, intégrant une organisation adaptée de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets.

## 2.2

### La nécessité pour Metz de renforcer sa position

Siège du Conseil Régional de Lorraine, Metz veut promouvoir son inscription dans une métropole transfrontalière en devenant s'insérant dans la Grande Région : LELA+. Elle est par ailleurs animatrice d'une démarche de coopération transfrontalière, le Quattropôle, et partenaire du réseau de villes du Sillon Lorrain. Metz est aussi la ville centre de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) qui rassemble aujourd'hui 40 communes et 230 000 habitants.

Sa situation géographique proche des frontières belges, allemandes et luxembourgeoises, et sur l'axe mosellan au droit de la confluence avec la Seille, en avait fait de Metz une place forte stratégique. Aujourd'hui, cette même situation lui permet de valoriser sa position de principal carrefour lorrain des grandes voies d'échange d'Europe continentale.

Demain, grâce à la modernisation de sa desserte par les infrastructures de déplacement et au terme des efforts de développement des réseaux interconnectés du haut débit, elle bénéficiera des moyens de communication les plus performants.

Car le principal enjeu pour Metz, au cœur de son agglomération, consiste à promouvoir son attractivité aux nouvelles échelles de l'économie. Il lui faut mettre en valeur ses qualités fondamentales ainsi que son dynamisme, à travers une image empreinte de toute la modernité des actions qu'elle engage ou qu'elle suscite.

Ainsi, la desserte de la gare de Metz par le TGV Est-Européen, effective depuis juin 2007, a conduit la Ville de Metz et la CA2M à conjuguer leurs efforts pour faire éclore un grand quartier d'affaires, de commerces et d'habitat, greffé sur le nouvel accès sud de la gare, le Quartier de l'Amphithéâtre. Véritable extension vers le sud des fonctions centrales de la ville, cette opération-phare est un lieu privilégié pour la mise en œuvre des nouvelles technologies, de la haute qualité environnementale, ainsi que de la qualité architecturale et urbaine.

La position de Metz au cœur d'un système urbain dense, qu'il soit transfrontalier, régional ou d'agglomération, incite la ville à consolider son attractivité par une démarche globale de révélation de sa personnalité et de transformation de son image. Cela se traduira notamment par :

- la création, avec l'appui de la CA2M, de nouveaux équipements métropolitains comme le complexe multisports des Arènes, le Centre Pompidou Metz, la nouvelle cité des congrès et la création de nouveaux espaces d'activités et d'habitat ;
- La mise en valeur du patrimoine naturel et urbain, de la qualité architecturale et de celle des paysages dans tous les actes d'aménagement aux différentes échelles (plan de paysage, plan lumière, campagnes de ravalement, nouveau secteur sauvegardé et valorisation de la Nouvelle Ville) ;
- La prise en compte du développement durable, de la haute qualité environnementale et plus globalement de la qualité de vie émanant de la qualité de la ville ;
- L'élaboration d'un PLU patrimonial va être engagé sur certains secteurs stratégiques définis par l'étude de délimitation du secteur sauvegardé.

## 2.3

### La volonté de placer dynamisme et qualité au service d'un fort potentiel économique

L'une des caractéristiques de la ville, dans son environnement régional et national tient dans son dynamisme démographique et économique. Pour être assuré de sa permanence, ce dynamisme doit être consolidé par la création d'une offre de logements suffisante. Au minimum, 400 à 500 logements devraient être construits chaque année.

Cette offre s'inscrit dans un objectif de mixité sociale s'appuyant :

- sur des opérations de renouvellement urbain (Borny, quartier de l'Amphithéâtre, friches militaires et friches industrielles ...)
- sur des zones de développement encore disponibles sur le territoire de la ville de Metz (Coteaux de la Seille, Grigy, Hauts de Vallières ...)

Le développement de nouvelles zones d'activités devra permettre de capter à Metz les initiatives des secteurs industriels, tertiaires et de service les plus en pointe sur divers sites : quartier de l'Amphithéâtre, Technopôle II, extension d'Actipôle. La création de bureaux devrait avoisiner 5 000 m<sup>2</sup> par an.

Un redéploiement de l'offre en surfaces pour l'accueil de nouvelles activités ou de logements sera opéré dans le cadre d'une intervention globale qui intégrera :

- la requalification de certains quartiers comme Metz-Nord ;
- le renouvellement urbain opéré à Borny et dans l'ORU de Metz-Nord-Woippy ;
- la transformation de friches industrielles et militaires telles que le boulevard de Trèves, le quartier Desvallières, l'ancien dépôt des essences, l'arsenal III, la route de Lorry ;
- le changement d'usage de certains ensembles immobiliers (tri postal, hôpitaux, poste centrale).

Parallèlement à la mise en œuvre du plan de déplacements urbains, un programme d'actions permettra au centre-ville de conserver son attractivité et d'étendre son rayonnement. La ville poursuivra l'embellissement de son espace public. Ainsi le réaménagement de places telles que la place Saint-Etienne, la place Saint-Louis, la place Saint-Martin, la place de Chambre, la place Saint-Vincent, la place Mazelle et la place de la République sont réalisés, en cours ou prévus.

Un redéploiement de l'offre de stationnement de centre-ville accompagnera cette intervention sur l'espace public : extension du parking esplanade, création d'un parking en ouvrage place Mazelle, nouvelles capacités de stationnement public dans le Quartier de l'Amphithéâtre.

Par ailleurs, l'ensemble de la production publique et privée en matière d'aménagement, d'urbanisme et de construction s'inscrit dans une démarche de qualité architecturale et urbaine dans laquelle les dispositions du PLU ont un rôle essentiel à jouer, en matière de cohérence urbaine notamment.

Pour chaque opération d'importance, il sera fait appel à un urbaniste. Les maîtres d'œuvre des grands projets d'équipements publics et d'aménagement seront recrutés par concours. Les demandes d'autorisations et de permis de construire feront l'objet d'une étude attentive par un architecte conseil de la Ville. Enfin les ravalements et la publicité feront l'objet d'un examen particulier.

Toutes ces démarches visant à l'embellissement de la ville sont de nature à renforcer son attractivité.

## 2.4

# Les intentions d'aménagement pour les quartiers

Issues du diagnostic de l'aménagement des quartiers et des discussions engagées sur les enjeux définis pour chacun d'eux, notamment dans la première phase de la concertation préalable, les orientations d'aménagement ont été définies pour chacun des quartiers suivants. Les dispositions du PLU tiennent compte de ces orientations.

### 2.4.1 Devant les Ponts

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Equilibre, environnement	Protection de secteurs naturels d'intérêt paysager	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haut de Voicon,</li> <li>chemin de Marquis Fontaine</li> </ul>
Equilibre, environnement	Protection en zone naturelle de secteurs touchés par des risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Serres municipales route de Woippy,</li> <li>zone inondable inconstructible de la ZAC du Sansonnet,</li> <li>terrains instables, du coteau Sous les Vignes</li> </ul>
Environnement	Préservation des corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection et mise en valeur du ruisseau de Bonne Fontaine</li> </ul>
Equilibre, diversité, environnement	Couture urbaine, densification, renforcement de la centralité, structuration de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>ZAC du Sansonnet intégrant le prolongement du Chemin sous les Vignes vers la route de Woippy</li> </ul>
Equilibre, diversité, environnement	Densification, renouvellement urbain, traitement de friches urbaines, reconversion de sites pollués	<ul style="list-style-type: none"> <li>secteur sud route de Lorry/chemin Noir</li> <li>site militaire Arsenal III rue Nicolas Yung</li> <li>site militaire Lambinet route de Woippy</li> </ul>
Equilibre diversité, (environnement ?)	Reconversion de site militaire, densification	<ul style="list-style-type: none"> <li>quartier Desvallières</li> </ul>
Environnement	Structuration de la mobilité, hiérarchisation du réseau permettant une limitation des nuisances	<ul style="list-style-type: none"> <li>avenue de Metz-nord (PDU)</li> </ul>
Environnement	Structuration de la mobilité, création d'une liaison interquartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Franchissement de la voie ferrée dans le prolongement du Chemin sous Les Vignes entre la Route de Woippy et la rue de Meric.</li> </ul>
Environnement	Sécurité des franchissements, structuration de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>mise en sécurité du passage à niveau de la Patrotte</li> </ul>
Environnement	Structuration de la mobilité, trame tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>liaison rue des Mésoyers, rue René Paquet</li> </ul>

### 2.4.2 Metz-Nord, La Patrotte

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Diversité	Politique de la Ville, développement social, renouvellement urbain	• ORU de Metz-Nord- Woippy
Diversité, environnement	Politique de la Ville, développement social, renouvellement urbain, gestion des nuisances et des risques	• restructuration du quartier de la Patrotte • questionnement sur l'avenir du quartier du Chemin de la Moselle
Environnement	Structuration de la mobilité par l'amélioration de la desserte par les transports en commun urbains	• aménagement de la branche nord du TCSP
Environnement	Structuration de la mobilité, création d'une liaison inter quartiers	• Franchissement de la voie ferrée dans le prolongement du Chemin sous Les Vignes entre la Route de Woippy et la rue de Méric.
Equilibre, diversité, environnement	Densification, renouvellement urbain, traitement de friches urbaines, reconversion de sites pollués	• restructuration de la zone d'activités de la rue de Méric • reconversion de la friche militaire du dépôt des essences • restructuration des anciens dépôts BP Total rue des Alliés
Equilibre, diversité	Densification des sites de développement et de restructuration bénéficiant d'une bonne desserte par les transports en commun	• îlot sud rue René Cassin • arrière de la route de Thionville, au sud de la rue des Intendants Joba
Equilibre, diversité, environnement	Favoriser une évolution plus urbaine des entrées de ville	• maîtriser la restructuration de la route de Thionville dans le cadre de l'aménagement du TCSP
Equilibre, diversité, environnement	Densification des sites de développement bénéficiant d'une bonne desserte par les transports en commun, dans le respect des contraintes d'inondation	• ancienne zone maraîchère comprise entre la route de Thionville et l'avenue des Deux Fontaines, au sud de la rue Boileau
Equilibre, diversité, environnement	Amélioration, valorisation et redynamisation des zones d'activités existantes	• pôle d'activités de Metz deux Fontaines
Environnement, diversité	Favoriser l'évolution de certains secteurs urbains vers des fonctions mieux adaptées	• préparation de la mutation du port Mazerolles vers des fonctions plus urbaines.

### 2.4.3 Les Iles

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Equilibre, environnement	Protection en zone naturelle des sites présentant un intérêt paysager et des risques (inondations) ; protection des corridors biologiques	• berges de la Moselle et de ses bras, berges du canal • intégration de l'île Chambière aux zones naturelles
Environnement	Structuration de la mobilité par l'amélioration de la desserte par les transports en commun urbains	• aménagement de la branche nord du TCSP
Equilibre, diversité	Densification des sites centraux	• achèvement de la rénovation urbaine du Pontiffroy, square Paille Maille
Environnement	Sauvegarde du patrimoine archéologique	• protection d'un ancien cimetière juif avenue de Blida
Environnement	Réaménagement des places et de l'espace public	• place Saint Vincent
Environnement, diversité	Favoriser le renouvellement urbain ou le changement d'usage dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une restructuration d'équipements transférés sur d'autres sites	• hôpital Belle Isle

#### 2.4.4 Plantières-Queuleu

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Environnement	Protection et mise en valeur des points forts dans le paysage de la ville	• fort de Queuleu
Environnement	Protection et mise en valeur des parcs et jardins urbains	• Parc de la Cheneau
Environnement	Structuration de la mobilité par l'amélioration de la desserte par les transports en commun urbains	• aménagement de l'axe sud est du TCSP avenue de Plantières et route de Strasbourg
Environnement	Structuration de la mobilité , amélioration des relations inter quartiers	• boulevard intercommunal sud dans le prolongement des rues de Queuleu et Jean Giraudoux
Equilibre, diversité	Développement des capacités de construction pour la satisfaction des besoins	• achèvement de la ZAC des Hauts de Queuleu
Equilibre, diversité, environnement	Couture urbaine, densification, renforcement de la centralité, structuration de la mobilité	• opération des Coteaux de la Seille
Environnement	Risques naturels	• prendre en compte les risques d'instabilité du sol au nord-ouest du fort de Queuleu

#### 2.4.5 Bellecroix

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Environnement	Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine , préservation des sites et paysages naturels ou urbains	• mise en valeur du fort de Bellecroix et maîtrise de la végétation qui l'accompagne • réouvertures des points de vue sur la ville • protection des boisements du flanc nord de la colline de Bellecroix
Environnement	Structuration des déplacements : favoriser les modes doux de déplacement	• diversification et mise en sécurité des cheminements piétons vers le centre-ville
Environnement	Structuration des déplacements : donner des caractéristiques plus urbaines aux grandes voiries	• restructurer le boulevard de Trèves
Diversité, environnement	Favoriser une évolution plus urbaine des entrées de ville	• maîtriser l'évolution urbaine du Boulevard de l'Europe
Equilibre, diversité, environnement	Renouvellement urbain, traitement de friches urbaines, reconversion des sites militaires	• reconversion des subsistances militaires du boulevard de Trèves
Equilibre, diversité, environnement	Politique de la Ville, développement social, renouvellement urbain,	• préparer une action concertée d'intervention sur le quartier d'habitat social de Bellecroix. dans la perspective d'une densification et d'une plus grande mixité de ce quartier proche du centre-ville

### 2.4.6 Vallières

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Equilibre, environnement	Protection en zone naturelle de secteurs touchés par des risques naturels, préservation des corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>protection de la coulée verte du ruisseau de vallières</li> </ul>
Equilibre, environnement	Protection de secteurs naturels d'intérêt paysager	<ul style="list-style-type: none"> <li>abords du fort de Saint Julien</li> <li>fortes pentes aux abords du cimetière de Vallières</li> </ul>
Environnement	Préservation et amélioration du traitement paysager aux abords des grandes voiries	<ul style="list-style-type: none"> <li>A314</li> <li>voie rapide-est</li> </ul>
Environnement	Structuration de la mobilité par l'amélioration des relations inter quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>prolongement du boulevard Delestraint</li> </ul>
Environnement	Structuration de la mobilité, évitement de la traversée des villages	<ul style="list-style-type: none"> <li>restructuration des rues de Génivaux et du Saulnois (RD 69b)</li> </ul>
Equilibre, diversité, environnement	Extension urbaine contribuant à la diversité urbaine, la mixité sociale et la qualité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hauts de Vallières</li> <li>route de Bouzonville</li> </ul>
Diversité, environnement	Favoriser une évolution plus urbaine des entrées de ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtriser l'évolution urbaine de l'avenue du Général Metman</li> </ul>

### 2.4.7 Borny

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Environnement	Protection et mise en valeur des parcs et jardins urbains, protection des corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parc de la Cheneau</li> <li>parc de Gloucester</li> <li>fort des Bordes</li> </ul>
Environnement	Préservation et amélioration du traitement paysager aux abords des grandes voiries	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voie rapide-est</li> <li>boulevard de la défense</li> <li>boulevard Solidarité</li> <li>RN 431</li> </ul>
Environnement	Structuration de la mobilité par l'amélioration de la desserte par les transports en commun urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>aménagement de l'axe sud est du TCSP</li> </ul>
Environnement	Structuration de la mobilité, création d'une liaison inter quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>aménagement d'un nouvel accès sur la RN3 en vue du désenclavement de la partie est du quartier ainsi que de l'amélioration et de la sécurisation des accès vers le complexe sportif</li> </ul>
Diversité	Implantation de grands équipements sportifs dans les quartiers en recherche de mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>implantation d'une halle de sports sur le complexe sportif des Hauts de Blémont</li> </ul>
Equilibre, diversité, environnement	Politique de la Ville, développement social, renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre du Grand Pojet de Ville dans le cadre de l'ANRU</li> <li>réalisation de la ZAC GPV de Metz-Borny</li> </ul>
Equilibre, diversité,	Accueil de nouvelles activités et de nouveaux logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>achèvement de la ZAC Sébastopol</li> </ul>

### 2.4.8 Grigy-Technopôle

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Environnement	Protection et mise en valeur des points forts dans le paysage de la ville	• fort de Queuleu
Environnement	Protection et mise en valeur des parcs et jardins urbains, protection des corridors écologiques	• coulée verte de la Cheneau avec le lac Symphonie et le golf
Environnement	Protection des boisements	• Bois la Maccabée
Environnement	Permanence d'un traitement paysager aux abords des grandes voiries	• boulevard de la défense • boulevard Solidarité • RN 431
Environnement	Structuration de la mobilité, améliorations des voies d'intérêt régional	• aménagement à 2x2 voies de la RD 955
Environnement	Structuration de la mobilité par les transports en commun urbains	• aménagement de l'axe sud est du TCSP vers la FIM et le nouvel hôpital de Mercy • parc relais de la FIM
Equilibre, diversité, environnement	Accueil de nouvelles activités	• achèvement de la ZAC Technopôle Metz 2000
Equilibre, diversité, environnement	Extension urbaine contribuant à la diversité des fonctions, la mixité sociale et la qualité environnementale	• extension du Technopôle à l'ouest de l'avenue de Strasbourg

### 2.4.9 Grange Aux Bois

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Environnement	Protection et mise en valeur des parcs et jardins urbains, protection des corridors écologiques	• coulée verte de la Cheneau avec le lac Ariane et le parc de la Grange Aux bois
Environnement	Protection des boisements	• lobe sud du Bois la Maccabée
Environnement	Paysage : protection en zone naturelle des seuils de paysage	• crête des réservoirs de la Falogne • boisements en limite sud de la Grange Aux Bois
Environnement	Structuration de la mobilité par les transports en commun urbains	• aménagement de l'axe sud est du TCSP dans la Grange Aux Bois
Environnement	Structuration de la mobilité, hiérarchisation du réseau des voiries	• prolongement de la déviation d'Ars Laquenexy
Diversité	Extension urbaine contribuant à la diversité des fonctions et à la mixité sociale	• achèvement de la ZAC d'habitation et tertiaire de la Grange Aux Bois • achèvement de la ZAC d'activités de la Petite Voëvre
Equilibre, diversité, environnement	Traitement des friches urbaines	• reconversion du site Sotrameuse

### 2.4.10 Sablon

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Environnement	Protection et mise en valeur des parcs et jardins urbains, protection des corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coulée verte de la Seille</li> <li>• parc urbain de la Seille</li> </ul>
Environnement	Structuration de la mobilité par les transports en commun urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aménagement de l'axe sud est du TCSP vers Borny à travers le quartier de l'Amphithéâtre</li> <li>• aménagement d'un axe prioritaire évolutif avenue Malraux vers Magny</li> </ul>
Environnement	Structuration de la mobilité, hiérarchisation du réseau, désenclavement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ZAC Quartier de l'Amphithéâtre</li> <li>• aménagement de l'avenue de la Seille</li> <li>• prolongement de la rue de Bellechamps jusqu'à la rue Louis le Débonnaire</li> <li>• restructuration de la place Camille Hocquard</li> </ul>
Equilibre, diversité, environnement	Renouvellement urbain contribuant à la diversité des fonctions, la mixité sociale et la qualité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ZAC quartier de l'Amphithéâtre</li> </ul>
Equilibre, diversité, environnement	Favoriser l'évolution de certains secteurs urbains vers des fonctions mieux adaptées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• site des services municipaux de la propreté rue Charles le Payen</li> </ul>

### 2.4.11 Magny

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Equilibre, environnement	Protection en zone naturelle de secteurs touchés par des risques naturels, préservation des corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• protection de la coulée verte de la Seille</li> <li>• protection du corridor du ruisseau Saint Pierre</li> </ul>
Environnement	Protection des boisements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bois de Saint Clément</li> <li>• bois Leussiotte</li> </ul>
Equilibre, environnement	Protection et mise en valeur des points forts dans le paysage de la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fort de Queuleu</li> </ul>
Environnement, équilibre	Protection des jardins familiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• protection des secteurs de jardins familiaux enclavés dans le tissu urbain</li> </ul>
Equilibre	La préservation des espaces affectés aux activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vallée de la Seille hors zones inondables</li> </ul>
Environnement	Paysage : protection en zone naturelle des seuils de paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• hauteurs du Poirier d'Armenstein et de la Haute Bevoye</li> </ul>
Equilibre, diversité, environnement	Structuration de la mobilité, hiérarchisation du réseau, désenclavement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Berouard : résolution des questions relatives aux grandes voiries : boulevard intercommunal sud , tracé et jonction de l'avenue de la Seille sur la RN 431.</li> </ul>
Diversité, environnement	Ouverture à l'urbanisation conditionnée par la réalisation préalable d'un projet de voirie structurante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• secteur de Martin Champ</li> </ul>

### 2.4.12 Nouvelle-ville-Gare

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Equilibre, environnement	Protection en zone naturelle des sites présentant un intérêt paysager et des risques (inondations) ; protection des corridors biologiques	• berges du bras de Moselle, berges du canal de Jouy
Environnement	Sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti	• étude d'extension du secteur sauvegardé dans le quartier impérial
Environnement	Structuration de la mobilité par les transports en commun urbains	• aménagement des axes sud et sud-est du TCSP vers Sainte thérèse • aménagement des sites prioritaires évolutifs vers Montigny les Metz (avenue de Nancy, rue du XXème Corps Américain.
Environnement, diversité	Favoriser le renouvellement urbain ou le changement d'usage dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une restructuration d'équipements transférés sur d'autres sites	• hôpital Bon Secours et école d'infirmières • centre de tri postal rue Clotilde Aubertin
Environnement	Amélioration des pôles d'échanges intermodaux de transports	• adaptation de la gare à l'accueil du TGV Est-Européen

### 2.4.13 Centre-ville, centre ancien

Principes L. 121-1	Orientation	Localisation
Equilibre, environnement	Protection en zone naturelle des sites présentant un intérêt paysager et des risques (inondations) ; protection des corridors biologiques	• berges des bras de Moselle, berges du canal de Jouy jardins et espaces verts du plan d'eau • coulée verte de la Seille, promenade des Remparts
Environnement	Protection et mise en valeur des parcs et jardins urbains	• jardin des amours • jardin des tanneurs • esplanade et jardins de la citadelle, jardin Boufflers • square galliéni et square Giraud
Environnement	Structuration de la mobilité par les transports en commun urbains	• aménagement du TCSP nord sud-est dans la traversée du centre-ville • aménagement de l'axe prioritaire évolutif République – Saint Julien Lès Metz
Environnement	Structuration de la mobilité et organisation du stationnement	• extension du parking de l'Esplanade • création d'un nouveau parking public place Mazelle • création d'un nouveau parking public à proximité de la Maison du Bâtiment
Environnement	Réaménagement des places et de l'espace public	• place de la République • place de Chambre • place Saint Louis, • place Saint Martin • place Mazelle
Environnement, diversité	Favoriser le renouvellement urbain ou le changement d'usage dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une restructuration d'équipements transférés sur d'autres sites	• hôpital Sainte Croix • hôpital Sainte Blandine

# 3 > Les dispositions réglementaires du PLU et les évolutions par rapport au POS

## 3.1 Un nouveau cadre pour l'élaboration du PLU

### *3.1.1 Une nouvelle définition des zones est prévue par la loi SRU*

En application de l'article R. 123-4, le PLU délimite 4 grands types de zones : les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières et fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones.

**U** : Les zones urbaines sont dites "zones **U**". Sont classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions autorisées.

**AU** : Les zones à urbaniser sont dites "zones **AU**". Peuvent être classés en zone à urbaniser, les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.

- **1AU** : Une zone est classée 1AU lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à sa périphérie immédiate, ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone. Le règlement écrit et graphique, ainsi que, le cas échéant, les orientations d'aménagement, définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone. Dans une zone 1 AU, les constructions sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone, prévus par les orientations d'aménagement et le règlement.
- **2AU** : Une zone est classée 2AU lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à sa périphérie immédiate n'ont pas une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone. L'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme (et le cas échéant à une dérogation au titre de l'article L.122-2 du CU).

**A** : Les zones agricoles sont dites "zones **A**". Sont classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A. Est également autorisé, en application du 2° de l'article R. 123-12, le changement de destination des bâtiments agricoles identifiés dans les documents graphiques du règlement.)

**N** : Les zones naturelles et forestières sont dites "zones **N**". Sont classés en zone naturelle et forestière les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Des constructions peuvent être autorisées dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.

### *3.1.2 Une réflexion sur les conditions de la cohérence du règlement*

Globalement, l'évolution des dispositions du PLU résulte des démarches suivantes :

- la prise en compte des dispositions de la loi SRU et des lois et décrets subséquents. Le fait d'accorder la même valeur juridique au règlement écrit et au règlement graphique a été une incitation forte pour réexaminer la cohérence du document notamment du fait de l'intégration des ZAC.
- l'évaluation des dispositions du POS issues de la révision générale approuvée en 1994 et des adaptations ultérieures,
- l'intégration et la transcription au PLU des dispositions d'urbanisme relatives aux ZAC, en les adaptant en tant que de besoin, dans un souci de cohérence d'ensemble ;
- la prise en compte de dispositions nouvelles ou qui ont évolué telles que Plan de Prévention des Risques (PPR), Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Messine (PDU), Programme Local de l'Habitat (PLH).
- l'étude préalable de l'aménagement des zones à urbaniser

La délimitation des zones a été totalement réexaminée pour élaborer les nouvelles dispositions du PLU :

- en évaluant la réalisation des objectifs des dispositions du POS, certains paraissent n'avoir pas été remplis.
  - l'insuffisante maîtrise des tissus mixtes des entrées de ville, trop ouverts à des incohérences urbaines liées à la juxtaposition de fonctions plutôt qu'à leur intégration ;
  - l'insuffisante maîtrise des opérations réalisées sur les unités foncières de plus de 5 000 m<sup>2</sup> en zone urbaine ;
  - l'absence d'effet des dispositions qui voulaient promouvoir le développement des activités tertiaires de bureau en accordant des dispositions plus favorables (hauteur, COS) ;
  - la prise en compte insuffisante de la diversité des morphologies urbaines existantes, dans la délimitation des zones urbaines.
- en tirant un bilan de la gestion quotidienne des demandes d'autorisation, pour tenter d'améliorer la cohérence et la compréhension des dispositions retenues.
  - avec l'intégration au PLU du règlement des ZAC notamment, une trop grande diversité de règles de détail concernant des tissus urbains identiques, injustifiable et mal comprise par les pétitionnaires devait être corrigée (l'exemple le plus représentatif est celui de la réglementation des clôtures dans les zones pavillonnaires).
- en identifiant, à la lumière de la nouvelle définition juridique de chaque type de zone, les évolutions qu'il serait nécessaire d'opérer :
  - cela concerne notamment la nouvelle définition des zones à urbaniser ;
  - le fait que les zones naturelles ne se confondent plus nécessairement, comme dans le POS, avec les zones de risques et de nuisances, a nécessité un réexamen de ces zones, en particulier sur cet aspect,
  - le fait de mettre au même niveau règlement écrit et règlement graphique n'en est pas le moindre.

- en intégrant les éléments du « porter à connaissance » et les informations nouvelles relatives notamment aux risques et aux nuisances et plus globalement aux données en matière d'environnement, pour préciser les adaptations à prendre en compte et les délimitations à définir :
  - cela concerne principalement le PPR inondations ;
  - mais aussi les secteurs affectés par des risques (risques technologiques, transport de matières dangereuses ...);
  - ou encore les sites et sols pollués ;
- en intégrant les orientations et les dispositions du PLH et du PDU pour localiser et définir les dispositions relatives aux zones de restructuration et de renouvellement urbain ainsi qu'aux zones à urbaniser.
  - en particulier dans les nouvelles ZAC
  - mais plus globalement dans la définitions des zones concernées.
- en utilisant le résultat des études préalables qui ont été menées sur les zones urbaines ou suivantes : 1AUD2 rue René Cassin, 1AUP au Pontiffroy, 1AUS Boulevard de Trèves, 2AU1 Chemin des Frières, 2AU2 rue Xavier Rousset, 2AU3 ZAC du Sansonnet, 2AU8 rue de la Charrière, 2AU9 rue Rochambeau, 2AU10 ZAC des Coteaux de Queuleu, 2AU13 avenue de Strasbourg.

## 3. 2

### Le zonage du PLU et les évolutions par rapport au POS

La progression de l'aménagement et de l'urbanisation depuis l'approbation du POS ainsi que les changements intervenus dans la définition des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles, ont conduit à opérer des actualisations et à prendre en compte ces évolutions dans le zonage du PLU.

Par ailleurs, le PLU offre des possibilités complémentaires de délimitation ou de traduction graphique de certaines règles.

#### *3.2.1 Les évolutions dans la délimitation des zones*

##### **Ont été intégrées aux zones urbaines :**

- les zones nouvellement équipées et construites dans les secteurs précédemment classés en zone d'urbanisation future, ainsi que dans les ZAC ou parties des ZAC concernées.
- en conséquence du diagnostic réalisé dans le cadre du plan de paysage, ont également été reclassés en zone urbaine les abords des emprises de certaines grandes voiries pour lesquels un traitement plus urbain a été préconisé, le plus souvent en lien avec l'évolution envisageable du statut desdites voiries (boulevard Sébastopol, ancienne RN3, voie rapide Est, RN 431 au droit de Borny).
- les équipements verts des ZAC et des zones de renouvellement urbain.

##### **Ont été classés en zone à urbaniser AU :**

- les parties en cours d'aménagement et de construction des ZAC créées ont été classées dans une zone 1AU ;
- les zones à urbaniser pour lesquelles des orientations ou des dispositions d'aménagement ont été définies ont également été classées en zone 1AU;
- les ZAC créées mais ne disposant pas encore d'orientations ou de dispositions d'aménagement ont été classées en zone 2 AU ;

ont par ailleurs été classées en zone 2AU, toutes les autres zones à urbaniser dont l'ouverture à l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLU.

**Ont été classés en zone agricoles A**

- les zones agricoles (de Magny) qui étaient définies au POS, à l'exclusion de la ferme de la Haute Bevoye qui a perdu sa vocation agricole ;
- le maraîchage existant entre la rue de la Petite Ile et de la rue de la Ronde à Metz Devant Les Ponts, qui était classé en zone 2NA au POS est reclassé en zone agricole car il n'est pas urbanisable en raison des dispositions du PPR inondations, qui le classe en zone rouge inconstructible.

**Ont été classés en zone N**

- le maillage principal du réseau vert d'agglomération structuré par le réseau des rivières et ruisseaux
- les principales masses boisées et les sites des anciens forts (Queuleu, Bellecroix, Bordes) ;
- les espaces naturels accompagnant les grandes infrastructures routières : A 31, A 314, RN 431,
- les secteurs stratégiques pour la qualité du grand paysage : points hauts aux abords des côtes de Moselle et du Mont Saint Quentin, coteau du fort de Saint Julien, pentes du coteau de Vallières
- le secteur stratégique de Bérrouard à Magny.

### *3.2.2 Les autres délimitations et règles graphiques*

En application des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme, d'autres éléments réglementaires doivent ou peuvent faire l'objet d'une délimitation ou d'une définition au règlement graphique, parmi lesquels les suivants qui figurent dans la légende du PLU de METZ. Toutes ces possibilités ne sont pas encore utilisées, mais elles figurent d'ores et déjà dans la légende car elles pourraient être utilisées ultérieurement dans la gestion du PLU. Celles qui ne sont pas encore utilisées figurent en caractères italiques.

**L. 123-1**

- Identification et localisation des éléments de paysage et délimitation les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou archéologique, en définissant le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur protection.
- emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts ;
- *secteurs dans lesquels la délivrance du permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants sur le terrain où l'implantation de la construction est envisagée ;*

**L. 123-2**

Dans les zones urbaines ou à urbaniser du PLU :

- localisation prévue et caractéristiques des voies et ouvrages publics ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par les équipements.
- *délimitation des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements locatifs qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale.*

**L. 123-3**

Dans les ZAC :

- la localisation et les caractéristiques des espaces publics à conserver à modifier ou à créer ;
- la localisation prévue pour les principaux ouvrages publics, les installations d'intérêt général et les espaces verts.

**R. 123-9**

- l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- *l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives*

**R.123-12**

Dans les zones urbaines :

- *les terrains cultivés à protéger et inconstructibles délimités en application de l'art. L. 123-1 ;*
- *les périmètres de servitude interdisant les constructions pour une durée de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global ;*
- *les servitudes d'emplacement réservé en vue de la réalisation de programmes de logements définis, dans le respect des objectifs de mixité sociale ;*

Dans les zones urbaines et à urbaniser :

- les secteurs pour lesquels un plan de masse coté à trois dimensions définit des règles spéciales.

Il convient d'y ajouter :

- les espaces boisés classés ;
- la délimitation des secteurs de plantation à réaliser.

### *3.2.3 La nomenclature des zones du PLU de Metz*

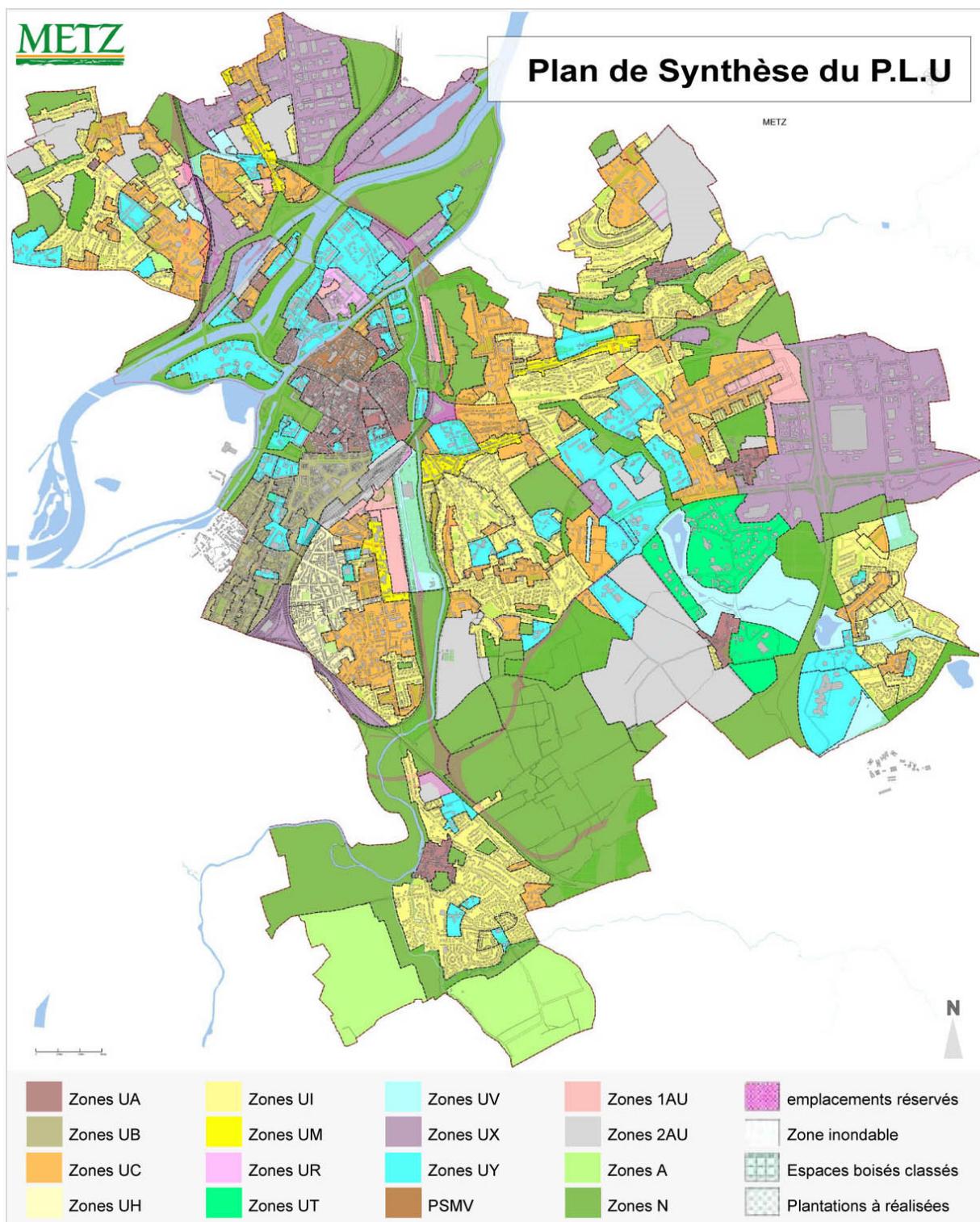
Dans le PLU de Metz, l'appellation des zones et des secteurs a été défini de la façon suivante :

- en premier lieu, par le type de zone : **U, 1AU, 2AU, A, ou N** ;
- ensuite, par une lettre qui identifie le caractère de la zone : **UA, UB, UC, UY, ...**

dans les zones, peuvent être distingués des secteurs caractérisés par des spécificités tenant soit à une vocation spécifique, soit à des caractéristiques morphologiques particulières. Cette particularité est distinguée par une nouvelle lettre identifiant un secteur de zone : **UCA, UCB, UCC ...**

- il est fréquent que des caractéristiques urbaines identiques se retrouvent en différents emplacements géographiques sur le territoire communal. C'est pour donner à chaque secteur un identifiant géographique qui l'individualise (associé à un nom de rue), qu'il est, le plus souvent, affecté d'un numéro : **UCC1, UCC2, UCC3 ...**
- enfin, lorsqu'une zone ou un secteur de zone urbaine ou à urbaniser 1AU, est affecté par la zone rouge inconstructible du plan d'exposition aux risques d'inondations, ce risque est rappelé dans un indice « **i** » qui termine l'intitulé de la zone ou du secteur de zone.

L'organisation générale du zonage du PLU, résulte de la combinaison d'une analyse morphologique renouvelée et actualisée de la ville, et des stratégies d'intervention urbaine résultant des orientations du projet d'aménagement et de développement durable. Elle conduit à identifier les zones suivantes qui ont fait l'objet d'un tableau et d'un plan de synthèse.



Les zones urbaines

ZONE	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	SECTEUR	PRINCIPAUX MOTIFS DE DIFFERENCIATION DES SECTEURS
UA	Quartiers patrimoniaux constitutifs du centre ancien, caractérisés par une grande cohérence architecturale, une unité dans l'emploi des matériaux constructifs, une forte densité urbaine et un paysage à dominante minérale. Diversité des fonctions urbaines	UAA à UAC UAE UAV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• hauteurs autorisées entre R+2 et R+4</li> <li>• Tanneurs : hauteurs autorisées à R+6</li> <li>• noyaux des anciens villages – hauteur R+1</li> </ul>
UB	Quartiers constitutifs de la « Nouvelle ville », caractérisés par un urbanisme volontaire et une architecture remarquable, formant un ensemble patrimonial exceptionnel qu'il convient de protéger et de mettre en valeur. Diversité des fonctions urbaines.	UBA à UBD UBV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• hauteurs autorisées entre R+2 et R+5</li> <li>• quartiers des villas – R+2</li> </ul>
UC	Quartier, ensemble urbain ou opération d'habitat collectif. Ces zones peuvent également recevoir différentes formes d'habitat intermédiaire. Dans ces zones, il convient le plus souvent de diversifier les fonctions urbaines.	UCA à UCE UCV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• hauteurs autorisées entre R+2 et R+5</li> <li>• Hauteur R+1</li> </ul>
UH	Ensembles urbains constitués de maisons de ville ordonnancées par rapport à l'espace public. Si la fonction première est l'habitat, elle s'ouvre également sur des activités de services telles que du commerce de proximité, des activités libérales ou de bureau et des équipements.	UHA UHB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• hauteurs autorisées à R+2</li> <li>• hauteurs autorisées à R+3</li> </ul>
UI	Quartiers, ensembles ou opérations d'habitat individuel de diverses générations. Ces zones peuvent le cas échéant accueillir des petits immeubles collectifs et de l'habitat intermédiaire. Dans ces zones, il convient le plus souvent de diversifier les fonctions urbaines	UIA UIG UIL UIV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur de maisons individuelles « libres », implantées à distance des limites séparatives</li> <li>• Opérations d'habitat individuel groupé implanté sur un parcellaire étroit</li> <li>• Zones pavillonnaires dans lesquelles les constructions peuvent être implantées sur une limite latérale</li> <li>• Zone des « villas » de Queuleu. Des grosses villas et des petits collectifs sont implantées sur un site en pente.</li> </ul>
UM	Entrées de ville à restructurer. Zones et linéaires urbains denses où se mêlent des fonctions actives variées dont il faut maîtriser l'intégration dans la morphologie urbaine.	UMB UMG UMD1 UMD2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Route de Thionville</li> <li>• Avenue Malraux</li> <li>• Avenue de Plantières</li> <li>• Boulevard de l'Europe</li> </ul>
UR	Zone de rénovation urbaine du Pontiffroy		
UT	Technopôle de Metz		• ZAC
UV	Espaces verts publics aménagés, équipements verts pouvant accueillir la construction ou l'aménagement de certains équipements publics ou d'intérêt collectif.		• localisation géographique
UX	Zones d'accueil pour des activités diverses susceptibles de générer des nuisances pour la fonction d'habitat	UXD UXF UXP UXR UXZ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones d'activités diverses</li> <li>• Zone spécialisée, réservée aux activités ferroviaires</li> <li>• Zone spécialisée, réservée aux activités portuaires</li> <li>• Zone à vocation d'activités diverses, à restructurer</li> <li>• Zone d'activités présentant des risques et des nuisances</li> </ul>
UY	Zone tertiaire de bureaux, de services et d'équipements	UYA et UYB UYE UYM UYT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone d'équipement en quartier patrimonial</li> <li>• Zone d'équipements publics</li> <li>• Zone spécialisée, réservée aux activités militaires</li> <li>• Zone tertiaire, de bureaux et de services</li> </ul>

### Les zones à urbaniser

ZONE	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	SECTEURS	PRINCIPAUX MOTIFS DE DIFFERENCIATION DES SECTEURS
<b>1AUA</b>	Quartier de l'Amphithéâtre. Partie de la ZAC située à l'ouest des voies ferrées de Metz-Marchandises. Développement d'un grand projet urbain intégrant diversité des fonctions, mixité de l'habitat, équipements métropolitains	<b>1AUA1</b> <b>1AUA2</b> <b>1AUA3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accueil du Centre-Pompidou Metz</li> <li>• diversité des fonctions rue des Messageries</li> <li>• pôle multimodal de la gare sud</li> </ul>
<b>1AUB</b>	Zone de renouvellement urbain du GPV de Borny visant à une plus grande diversité des fonctions et un renouvellement dans la typologie de l'offre en logements.		
<b>1AUD</b>	Zone de restructuration urbaine vouée à une diversité des fonctions et à une mixité de l'habitat ;	<b>1AUD1</b> <b>1AUD2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partie Lambinet de l'Arsenal III</li> <li>• îlot Cassin sud : mixité de l'habitat</li> </ul>
<b>1AUP</b>	Partie de la zone de rénovation urbaine du Pontiffroy réservée au développement des activités tertiaires : services de la Région de Lorraine.		
<b>1AUS</b>	Subsistances militaires du boulevard de Trèves : restructuration et changement d'usage dans le cadre d'une diversification des fonctions		
<b>2AU</b>	Zones réservées pour l'urbanisation future, dont la vocation n'est pas précisée. L'ouverture à l'urbanisation de ces zones se fera dans le cadre d'une modification ou d'une révision du PLU.		

### Les zones agricoles et naturelles

ZONE	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	SECTEURS	PRINCIPAUX MOTIFS DE DIFFERENCIATION DES SECTEURS
<b>A</b>	Sont classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.		
<b>N</b>	Sont classés en zone naturelle et forestière les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.	<b>NE</b>  <b>NJ</b>  <b>NP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone naturelle à protéger en raison de la qualité de ses sites et paysages dans laquelle certains équipements publics peuvent être autorisés, à condition qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.</li> <li>. Zones naturelles à préserver dans leur fonction de zone de jardins familiaux</li> <li>• Zone naturelle à préserver de toute construction, en vue de la préservation du paysage et des perspectives paysagères.</li> </ul>

## 3.3

# La nouvelle définition des règles écrites

### *3.3.1 Une redéfinition des dispositions générales du règlement*

Trois types de modifications majeures ont été intégrées dans les dispositions générales du PLU :

- Des modifications liées à l'évolution de la loi. Elles concernent principalement :
  - l'évolution du champ territorial d'application du PLU, qui continue de couvrir l'ensemble du territoire communal de la Ville de Metz, mais à la seule exception du Secteur Sauvegardé. Désormais, les ZAC ne font plus exception et le PLU est applicable à l'intérieur de leur périmètre.
  - l'évolution du Règlement National d'Urbanisme, issue du Décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, et des dispositions qui restent applicables y compris dans le cas d'un PLU applicable.
- La définition de certains termes ou expressions techniques utiles pour préciser l'interprétation juridique qui doit en être faite pour l'application du règlement du PLU de Metz.

### *3.3.2 La prise en compte de certaines dispositions nouvelles du code de l'urbanisme dans la rédaction du règlement de chaque zone*

- La nouvelle articulation des articles 1 et 2 de chaque zone qui conduit à :
  - définir en premier lieu les occupations et utilisations du sol interdites,
  - puis ensuite les occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières,
  - étant entendu que ce qui n'est ni interdit, ni autorisé sous conditions spéciales est autorisé.
- L'énumération limitative de ce que peuvent être les destinations des constructions réglementées par le PLU : les constructions sont destinées à l'habitation, à l'hébergement hôtelier, aux bureaux, au commerce, à l'artisanat, à l'industrie, à l'exploitation agricole ou forestière ou à la fonction d'entrepôt. En outre, des règles particulières peuvent être applicables aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.
- Enfin, des règles d'implantation des constructions doivent obligatoirement être fixées dans chaque zone : « Les règles ... relatives à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et par rapport aux limites séparatives, qui ne sont pas fixées dans le règlement, doivent figurer dans les documents graphiques ».

### *3.3.3 Le renforcement ou le renouvellement de certains principes fondamentaux du dispositif réglementaire*

- **Maîtriser la relation entre espace public et espace privé :**
  - Dans les zones urbaines, les modalités traditionnelles d'implantation des constructions à l'alignement des voies ou en léger recul (marge de jardin) sont respectées ;
  - Dans les zones urbaines plus récentes les règles graphiques viennent renforcer les dispositions écrites pour assurer une implantation cohérente des immeubles par rapport aux voies afin de garantir la qualité des perspectives urbaines et paysagères ;
  - Dans ces zones la limitation des hauteurs des immeubles, en relation avec la largeur de l'espace public, vise à maintenir un éclaircissement et une respiration suffisants du tissu urbain ;
  - Dans les zones à urbaniser, les dispositions sont adaptées au cas par cas selon les caractéristiques du projet, sa situation par rapport aux tissus existants et les qualités propres qui veulent lui être données dans lesquelles entrent les préoccupations climatiques, environnementales et énergétiques ;
  - Une attention particulière est apportée au traitement paysager de la marge de recul comprise entre l'espace public et la façade sur rue de la construction ;
  - En dehors des zones inondables la hauteur des constructions est le plus souvent fixée par rapport au niveau altimétrique de la rue qui la dessert en zone urbaine dense ou au terrain naturel avant terrassement dans les autres zones ;
  - La réglementation des clôtures s'applique ;

- Dans les zones agricoles et naturelles les dispositions sont plus en relation avec les préoccupations de paysage, de sécurité et de prise en compte des servitudes.
- **Protéger les cœurs d'îlots et les relations avec les fonds voisins :**
  - La technique de la bande de constructibilité par rapport à l'espace public est globalement généralisée dans les zones à dominante d'habitat de façon à garantir une préservation des cœurs d'îlots. Sur ce point, l'exception qui était faite pour les opérations réalisées sur des unités foncières de plus de 5000 m<sup>2</sup> est abrogée. Elle avait engendré des initiatives totalement irrespectueuses de cet esprit.
  - Pour éviter les murs pignons aveugles sur les constructions principales, l'obligation est faite d'implanter en priorité les nouvelles constructions sur ces murs pignons. Par ailleurs, le comblement de « dents creuses » dans des alignements urbains et la construction d'immeubles situés à l'angle de deux voies bénéficient de règles assouplies en matière d'emprise au sol notamment. Enfin, pour permettre une densification des tissus conforme à l'esprit de la SRU, la possibilité d'implanter les nouvelles constructions sur une limite séparative est élargie.
- **Favoriser la diversité des fonctions**
  - Le commerce, les services, les bureaux, les professions libérales et l'artisanat sont autorisés dans les zones à dominante d'habitat, mais sont généralement soumis à des conditions particulières.
  - En quartier patrimonial de centre ancien, les destinations autres que l'habitat ne peuvent occuper que certains niveaux et doivent assurer le maintien ou la restitution des accès aux étages d'habitation des immeubles.
  - Dans les autres zones, les activités doivent s'implanter dans des volumes et sur des alignements cohérents avec les caractéristiques morphologiques de la zone qui les accueille. Dans tous les cas, ces activités ne peuvent s'implanter que sous réserve qu'elles soient compatibles avec le caractère résidentiel des secteurs dans lesquels elles se situent.
  - Le Quartier de l'Amphithéâtre constitue une opération expérimentale qui cherche à retrouver cette diversité des fonctions non seulement à l'échelle du quartier ou de l'opération, mais même à l'échelle de l'immeuble, pour retrouver une stratification comparable à celle vers laquelle ont évolué les tissus centraux anciens.
- **Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère**
  - L'ambition du règlement est entièrement tournée vers la cohérence urbaine qui découlerait de ses dispositions.
  - Dans cet esprit, la suppression des COS (coefficient d'occupation du sol), en particulier dans les zones urbaines résulte d'une maîtrise accrue des morphologies urbaines à travers la complémentarité des règles écrites et graphiques. La maîtrise de la combinaison de règles d'implantation des immeubles, d'emprise au sol, de hauteur, d'obligations en matière d'espaces libres ne rend plus nécessaire la fixation d'un COS. Ils ont donc pratiquement disparu dans le PLU de Metz, alors qu'ils étaient quasi systématiques au POS. C'est une façon de promouvoir des règles qualitatives plutôt que normatives.
  - Si la règle peut assurer la cohérence urbaine et la pertinence de certaines dispositions techniques, elle est mal adaptée pour promouvoir la qualité architecturale. C'est pourquoi les dispositions relatives à l'aspect extérieur des constructions donnent un cadre très général, sans aller dans le détail. Mais les dossiers de déclarations de travaux ou de demande de permis de construire font l'objet d'un examen très attentif par des hommes de l'art.

## 3.4 Les dispositions particulières du PLU

Outre le règlement graphique et le règlement écrit, d'autres dispositions particulières conditionnent la mise en œuvre des projets urbains.

### 3.4.1 Les orientations d'aménagement

Conformément aux dispositions de l'article R.151-6 du code de l'urbanisme : "Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville".

Ainsi et conformément aux orientations du PADD, le PLU de Metz comporte des orientations d'aménagement relatives :

- au secteur de la ZAC de Bon Secours, dont la réalisation participe à la reconversion d'une friche hospitalière en plein cœur de ville et à la revitalisation du quartier de Nouvelle Ville avec la création d'un cœur de quartier;
- au secteur de la ZAC du Parc du Technopôle, dont les premières phases d'aménagement prévoient la réalisation d'habitations en lien avec le village existant de Grigy. Ces aménagements participent à l'objectif de mixité du secteur et à celui de mise en valeur des entrées de ville.

Ces OAP sont complétées par un schéma qui précise graphiquement les grands principes d'aménagement retenus.

Les éléments contenus dans ces parties du PLU constituent des principes d'aménagement avec lesquels les opérations d'aménagement doivent être compatibles. Les dispositions de ces orientations d'aménagement par secteur viennent compléter le règlement quant à l'encadrement des droits à construire.

### 3.4.2 Les secteurs de plan de masse

Dans les zones U et AU, il peut être produit un plan de masse coté à trois dimensions pour définir des règles spéciales dans un secteur délimité (R. 123-12 4°) . Il s'agit là d'un règlement graphique complémentaire au règlement graphique cadre du PLU et au règlement écrit, qui définit plus finement certaines règles, en particulier d'implantation et de hauteur.

L'utilisation de l'outil du plan de masse répond au souci de maîtrise des gabarits du bâti d'un projet urbain déjà bien défini.

Deux secteurs de plan de masse sont annexés au règlement du PLU de Metz. Ils concernent :

- la zone 1AUP de rénovation urbaine du Pontiffroy, square Paille Maille ;
- la zone 1AUS de restructuration et changement d'usage des anciennes subsistances militaires du boulevard de Trèves.

### 3.4.3 La servitude de projet d'aménagement global prévue au a) du L. 123-2

L123-2 : « Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le plan local d'urbanisme peut instituer des servitudes consistant :

a) A interdire, sous réserve d'une justification particulière, dans un périmètre qu'il délimite et pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement ; les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes sont toutefois autorisés ; ... »

Cette servitude n'a pas actuellement été mise en œuvre dans le PLU de Metz.

## 3.5 La superficie des zones du PLU et l'évolution par rapport au POS

*Les surfaces des zones dans le PLU*

		ZONE	SURFACE ha
<b>PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR</b>		<b>PSMV</b>	<b>162,77</b>
	Toutes zones urbaines	<b>U</b>	<b>2322,695</b>
<b>URBAINES</b>	Zones patrimoniales	UA	46,2
		UB	64,525
	Zones mixtes	UC	436,89
		UH	53,014
		UI	636,918
		UM	44,270
		UR	12,967
		UT	95,026
		UV	139,473
	Equipements verts	UX	478,889
		UY	314,516
<b>A URBANISER</b>	<b>AU</b>	<b>368,546</b>	
	1AU	139,553	
	2AU	228,993	
<b>AGRICOLES</b>		<b>A</b>	<b>170,073</b>
<b>NATURELLES</b>	<b>N</b>	<b>1 157,342</b>	
	NE	630,252	
	NJ	12,303	
	NP	514,785	
		<b>TOTAL</b>	<b>4 181,426</b>

**EVOLUTION DE LA SURFACE DES ZONES ENTRE LE POS ET LE PLU**

POS			PLU			EVOLUTION en %
ZONES	SURFACES ha	%	ZONES	SURFACES ha	%	
Secteur sauvegardé	22	0,5	Secteur sauvegardé	22	0,5	0
U	1905	45,6	U	2452	58,6	+13
1NA	85		1AU	57		
2NA	287		2AU	307		
Total zones NA	372	8,9	Total zones AU	365	8,7	-7
ZAC	537	Pour mémoire				
Total zones urbanisables U+NA+ZAC	2836	67,8	Total zones urbanisables U+AU	2839	67,9	+3
NC	183		A	170		
ND	1161		N	1171		
Total des zones naturelles	1344	32,1	Total des zones A +N	1341	32,0	-0,1

## 4 > Les emplacements réservés et la politique foncière

### 4.1 Les emplacements réservés

Conformément à l'article L 123-1 8° du CU, le PLU peut fixer des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts.

Une annexe au règlement du PLU récapitule et définit la liste des emplacements réservés figurant aux documents graphiques du règlement, conformément à l'article R 123-11 du code de l'urbanisme.

Les emplacements réservés ont fait l'objet d'un balayage général qui a permis de toiletter la liste en fonction de l'état de réalisation des emplacements réservés figurant précédemment au POS et en intégrant les emplacements nouveaux déterminés par le projet urbain du PLU.

Au total, les emplacements réservés concernent principalement des projets relatifs aux voiries existantes ou prévues en particulier dans le PDU approuvé. Concernant ces dernières, les emplacements réservés s'appuient sur des études souvent anciennes et ils ont été repris en l'état dans l'attente de disposer d'études ou de projets plus actuels. Cela concerne notamment l'avenue de Metz Nord, l'avenue de la Seille et le boulevard intercommunal sud ainsi que le projet de TCSP

### 4.2 La politique foncière

La Ville de Metz instaure le droit de préemption urbain visé à l'article L 211-1 du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de son PLU approuvé, à l'exception des zones couvertes par une zone d'aménagement différé (ZAD). Cette stratégie est identique à celle qui était adoptée dans le POS.

Pour l'avenir, la Ville de Metz envisage d'intégrer les principaux sites d'enjeux pour sa politique foncière dans une convention-cadre à intervenir au niveau de la communauté d'agglomération (CA2M) avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

**D.**

**EVALUATION DES  
INCIDENCES SUR  
L'ENVIRONNEMENT**

- 1 > Les incidences des orientations du plan sur l'environnement
- 2 > La prise en compte de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement

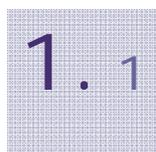
# 1 > Les incidences des orientations du plan sur l'environnement

Les orientations du plan local d'urbanisme ont été établies dans une perspective de développement durable alliant des préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Leur traduction dans les dispositions du PLU est plus ou moins développée selon que le PLU est plus ou moins directement impliqué dans la mise en œuvre de ces orientations.

C'est la raison pour laquelle les incidences des orientations du plan sur l'environnement apparaissent globalement positives.

Les orientations du PLU sont par ailleurs cohérentes avec la démarche AGENDA 21 qui, depuis le 26 janvier 2006 a engagé la Ville dans l'élaboration d'un programme d'actions en faveur du développement durable. Dans ce cadre, six grandes orientations stratégiques ont été retenues : lutter contre le réchauffement climatique, participer à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, améliorer l'environnement urbain et le cadre de vie, prendre en compte le développement durable dans le développement urbain et le développement économique, renforcer le lien social et les solidarités, faire de Metz une ville exemplaire.



## 1.1 Renforcer l'attractivité de Metz pour favoriser le développement économique de l'agglomération

### • Le choix de la qualité dans les actions et opérations d'aménagement

Le fait de disposer de documents d'urbanisme adaptés (PLU, plan de sauvegarde et de mise en valeur) contribue à assurer une cohérence dans l'action d'aménagement, ce qui est un gage de qualité. Metz y ajoute la réalisation des études préalables et préopérationnelles indispensables pour les opérations de restructuration, de renouvellement ou d'extension urbaine, ainsi qu'un suivi architectural précis des demandes de permis de construire.

### • Assurer la protection et la mise en valeur des ensembles urbains et des sites remarquables

La mise en valeur du patrimoine est assurée à plusieurs niveaux d'action.

En complément du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, le PLU distingue dans son zonage deux zones patrimoniales faisant l'objet de dispositions spécifiques. Par ailleurs, les zones naturelles du PLU complètent les sites qui bénéficient d'une protection au titre de législations spécifiques.

Mais des actions d'aménagement sont par ailleurs mises en œuvre par la Ville : OPAH, campagnes de ravalement, plan lumière, plan paysage qui concourent à la mise en valeur de ce patrimoine.

C'est particulièrement dans le domaine social que les dispositifs de valorisation du patrimoine sont susceptibles d'avoir un impact à maîtriser. C'est la raison pour laquelle le conventionnement des logements est recherché dans les opérations de réhabilitation. Dans le cadre de l'étude en cours sur l'opportunité d'étendre le périmètre du secteur sauvegardé, le quartier Outre-Seille qui continue de receler

un parc de logements privés ayant un caractère social de fait, susceptible d'être menacé par le classement en secteur sauvegardé, fait l'objet d'une attention particulière.

- **Favoriser l'implantation au centre-ville et à proximité de la gare TGV de grands équipements porteurs de manifestations de haut niveau**

Dans cette perspective, le complexe des Arènes a déjà été réalisé et le Centre-Pompidou-Metz est en cours de travaux, tandis qu'une nouvelle cité des congrès devrait trouver sa place à l'arrière de la gare.

Dans ce cadre, les principales questions qui se posent en matière d'environnement ont été examinées dans le cadre de la création de la ZAC Quartier de l'Amphithéâtre et se sont traduites, en matière de déplacements, dans le programme des équipements publics de la ZAC en terme de voiries, parc publics de stationnement et de desserte par les transports en commun et les circulations douces. Ces dispositions sont traduites dans le règlement de la zone concernée du PLU.

- **Capitaliser et développer les acquis en matière d'enseignement supérieur, de formation et de recherche**

Cette orientation concerne aussi bien les capacités de redéploiement et de développement des sites que la capacité de la ville à accompagner la vie étudiante, en particulier en matière de mobilité et de logement.

En affirmant son souhait d'accompagner la vie étudiante, la ville intègre une mesure essentielle pour prendre en compte les impacts de cette orientation.

- **Appuyer le développement économique sur des projets phares**

Deux grands projets portés conjointement par la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole et la Ville de Metz concernent d'une part le quartier de l'Amphithéâtre qui est un site de renouvellement urbain et d'autre part Le Technopôle II de Grigy qui est un quartier nouveau, déjà en partie prévu au POS.

Mais le développement économique sera également assuré par la reconquête de friches urbaines et en particulier des friches militaires ainsi que des sites pollués inaptes à recevoir d'autres usages tels que l'habitation ou les loisirs.

Les grands projets d'intérêt d'agglomération seront menés dans le cadre juridique de zones d'aménagement concerté dont le dossier de création comporte une étude d'impact sur l'environnement, qui précise les dispositions particulières à mettre en œuvre pour limiter les impacts négatifs.

La reconquête des friches et des sols pollués se fait en respectant des précautions encadrées par la législation, qui prennent en compte notamment les risques pour la santé. Et au final, ces territoires sont réintégrés dans le fonctionnement de la ville et contribuent à une gestion économe de l'espace.

## 1.2

## Tendre vers un équilibre global entre démographie, emploi et une offre diversifiée en logements, en activités et en équipements

- **En prenant en compte les évolutions sociétales**

La prise en compte de la démographie et de ses évolutions telles que le vieillissement de la population, la diminution de la taille des ménages se répercute sur toutes les composantes de l'aménagement. Offrir des commerces et des services de proximité constitue une réponse aux besoins de la population générale, et tout particulièrement aux personnes âgées.

Favoriser le développement d'activités à proximité ou à l'intérieur des zones d'habitat est de nature à limiter les migrations pendulaires.

Cette orientation de principe d'équilibre, de nature à améliorer la qualité de vie et à limiter les besoins en déplacements, ne peut avoir que des effets positifs.

• **En saisissant tous les moyens permettant de garantir un équilibre durable de la population dans les quartiers**

Trois thèmes principaux sous-tendent cet objectif : la mixité urbaine, la diversité de l'offre en logements et la capacité des quartiers à se renouveler à travers le traitement des friches urbaines, les opérations de renouvellement urbain ou les actions de restructuration des tissus inadaptés.

Cette orientation à caractère général peut selon les cas avoir un impact plus ou moins notable sur l'environnement. Une opération d'importance comme l'opération de renouvellement urbain de Borny dans le cadre de l'ANRU a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, dans le cadre de la création de la ZAC GPV de Metz-Borny. En milieu déjà urbanisé, les principaux enjeux restent des enjeux sociaux. Les autres incidences sur l'environnement, outre la prise en compte des éventuelles servitudes et pollutions, concernent surtout les questions de déplacements ainsi que la gestion des eaux, en particulier pluviales. Mais le règlement du PLU prend des dispositions pour que les nouvelles activités nuisantes ou dangereuses ne se situent pas en contact ou intégrées aux zones d'habitation.

• **Développer des réponses diversifiées pour satisfaire les importants besoins en logements**

Le PLU dégage un certain nombre de zones de développement (1AU, 2AU), susceptibles de répondre à cet objectif. Outre sur les opérations déjà citées de type OPAH et ORU dans les quartiers existants, la Ville souhaite porter son effort sur une politique foncière volontaire située bien en amont des opérations, conjuguée avec celle que la CA2M mettra en place dans le cadre du nouveau PLH.

En dehors des opérations déjà engagées, les nouvelles opérations d'importance variée telles que les Coteaux de la Seille, les Hauts de Vallières, l'extension de Grigy au droit du Technopôle II et le Sansonnet seront réalisés dans le cadre de ZAC. Parce que toutes ces zones préexistaient dans le POS, la Ville a utilisé les outils qui lui permettent d'être présente au niveau de la propriété foncière (ZAD, DUP, DPU, acquisitions amiables sur la base du zonage POS). Et toutes ces opérations feront l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

L'objectif de créer 20% de logements sociaux dans les nouvelles opérations concourt à répondre à l'objectif de diversification.

• **Adapter le niveau d'équipement et de services aux ambitions de la ville et aux nouveaux besoins de ses quartiers**

Les grands équipements ont été abordés plus haut. L'objectif d'une adaptation des équipements et services de proximité aux besoins locaux des quartiers ou généraux des personnes à mobilité réduite ne peut avoir que des incidences positives, sous réserve que la préoccupation de l'intégration dans l'environnement paysager et urbain soit prise en compte.

## 1.3

# Orienter résolument l'aménagement et la gestion de l'espace vers la qualité urbaine, la qualité environnementale et le développement durable

### • Le souci d'une gestion économe de l'espace

La réhabilitation de l'habitat, la requalification des anciennes zones d'activités, le traitement des friches urbaines, et les opérations de renouvellement urbain contribuent à répondre à cet objectif.

Plus directement issues du règlement du PLU, les dispositions annulant la règle de COS dans les zones urbaines et celles qui permettent une densification de l'urbanisation, en particulier au niveau des entrées de ville, de certaines zones à restructurer et des secteurs de développement les mieux desservis par les transports en commun participent de ce souci de gestion économe de l'espace.

### • Les principaux développements urbains nouveaux se feront dans un cadre concerté

La Ville souhaite accueillir un développement à la dimension des ambitions de l'agglomération et plusieurs des grandes opérations en particulier économiques qui sont prévues dans le PLU, présentent un intérêt communautaire (Quartier Amphithéâtre, Technopôle II).

Par ailleurs, les grandes opérations menées sur le territoire de Metz sont mises en œuvre dans un cadre concerté (ZAC) et épaulées par une intervention foncière préalable de la puissance publique.

Ces orientations répondent à des enjeux d'économie de l'espace, de compacité et de solidarité de l'agglomération, de maîtrise des coûts d'aménagement et de qualité urbaine.

### • Préserver les espaces naturels en leur assurant une gestion pérenne

Les zones agricoles maintenues au PLU sont celles qui peuvent être assurées d'une pérennité en raison de la qualité de leurs sols et de leur situation stratégique tant par rapport aux enjeux économiques environnementaux et paysagers que par rapport aux perspectives du développement urbain. Cela permettra aux agriculteurs d'investir en toute sécurité dans ces zones.

Les zones naturelles concernent les principales masses boisées souvent associées à des ouvrages militaires, les zones inconstructibles en raison de risques naturels liés aux inondations ou aux glissements de terrain, les espaces libres de constructions occupant les zones humides en bordure des cours d'eau, le cœur de certains îlots urbains comportant des jardins à protéger ainsi que les zones de transition topographique qui jouent un rôle important dans la perception du grand paysage.

La gestion pérenne est recherchée, soit à travers une gestion municipale directe par l'intégration au réseau des espaces verts de la ville, soit par la création ou la pérennisation de cheminements qui permettent d'assurer un parcours public de ces espaces privés, soit encore par l'intégration de ces espaces aux opérations d'aménagement en vue de la création d'espaces verts communs à vocation de loisirs ou de jardins.

Une réflexion particulière concerne l'impact de la colonisation des forts par la végétation sur la conservation des ouvrages, ce qui a conduit à modifier la protection des boisements qui existaient au POS sur les principaux sites de Bellecroix et Queueleu.

• **Promouvoir une gestion durable des ressources et mieux intégrer les préoccupations de santé**

Dans le domaine de l'eau et compte tenu des bonnes conditions d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, le principal enjeu des dispositions du PLU concerne la gestion des eaux pluviales. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre de techniques alternatives permettant une meilleure infiltration et une limitation des volumes et des débits des eaux qui sont rejetées dans les émissaires naturels et le réseau public d'évacuation de ces eaux.

En matière d'énergie, l'UEM satisfait aux besoins de l'agglomération en fourniture d'électricité, distribue la chaleur à Metz et s'apprête à distribuer le froid dans le quartier de l'Amphithéâtre. Les dispositions du PLU permettront une optimisation de la prise en compte de l'éclairage, du climat et de la mise en œuvre des énergies renouvelables.

Dans le domaine de la santé, le PLU intègre les dispositions relatives à la protection contre le bruit des infrastructures de transport. L'intégration des objectifs du PDU et des projets découlant de sa mise en œuvre concourent à limiter la pollution de l'air.

En affichant lisiblement le site des installations génératrices de risques technologiques, le PLU joue un rôle d'information et de prévention que traduit le règlement applicable dans certains secteurs ayant fait l'objet de dispositions qui s'imposent au PLU.

• **Maîtriser les déplacements, réorganiser le stationnement et procéder à l'intégration urbaine des infrastructures**

Le PDU d'agglomération est approuvé, mais les projets qu'il sous-tend n'ont pu être transcrits au PLU qu'à proportion de leur avancement. Cela vaut pour l'ensemble des projets opérationnels évoqués dans le document. L'intégration des projets au PLU reste donc incomplète. Elle demandera un travail complémentaire, le moment venu.

En matière de transports urbains les sites propres étudiés par la CA2M ne peuvent à ce stade être intégrés que par le maintien de certains emplacements réservés préexistants qui seront nécessaires (mais peut-être pas suffisants) pour la réalisation des ouvrages retenus.

Dans le domaine de la hiérarchisation du réseau des voiries, la difficulté a pour origine le désengagement de l'Etat des projets routiers. Mais consécutivement, le Conseil Général de la Moselle, lui aussi, remet en cause sa maîtrise d'ouvrage sur certains projets figurant au POS de Metz et indispensables au regard de l'organisation générale de la voirie.

Dans le domaine des circulations douces, les traductions dans le PLU concernent principalement les cheminements piétons et cyclables liés à la promenade, ceux concernant l'irrigation des quartiers nouveaux et la préservation des chemins ruraux qui parcourent certains quartiers comme Queuleu ou Devant les Ponts.

L'intégration urbaine des grandes infrastructures reste un objectif qui concerne les infrastructures nouvelles à créer comme le TCSP ou l'avenue de la Seille ; mais il porte également sur les infrastructures existantes au premier rang desquelles s'inscrivent l'A31 et la voie rapide Est, mais aussi l'infrastructure ferroviaire dans son ensemble. Sur ce point, le maintien ou non de la gare de triage du Sablon au vu des études de danger en cours, représente un enjeu environnemental majeur pour Metz et l'agglomération.

## 2 > La prise en compte de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement

### 2.1 Milieux et espaces naturels

#### • *Les zones qui protègent les espaces naturels*

##### **Les zones naturelles N et les zones UV**

Le PLU délimite des zones naturelles et forestières dites « zones N », à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

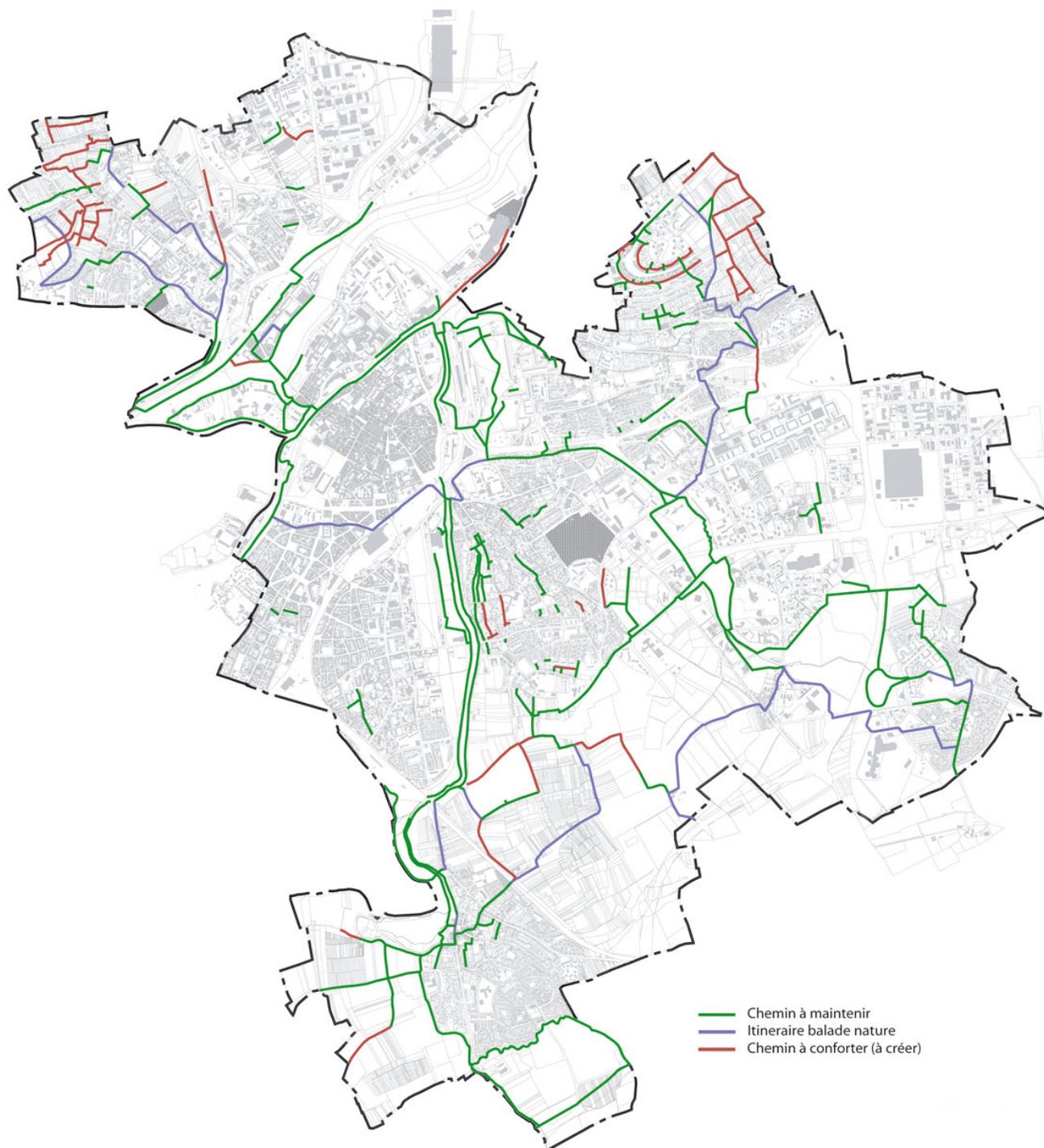
Des constructions peuvent être autorisées dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages. Dans le PLU de Metz, les zones ainsi délimitées sont intitulées « zones NE » : zones naturelles pouvant accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif.

Il convient d'associer aux zones NE les zones d'équipements verts urbains dites « zones UV », le plus souvent héritées d'opérations d'aménagement concerté (ZAC), dans lesquelles les mêmes équipements sont autorisés.

Ces zones N et UV irriguent le territoire communal en un réseau :

- qui s'appuie sur les coulées vertes déterminées par les fonds humides ou inondables des principales vallées : de la Moselle et de ses bras délimitant des îles, de la Seille et du ruisseau de Saint Pierre et de la Cheneau aménagée de Plantières et Borny jusqu'à la Grange Aux Bois, du ruisseau de Vallières, et de l'amont du ruisseau de Bonne Fontaine à Devant-les-Ponts.
- ces coulées englobent, débordent ou conduisent sur les parcs et jardins de la ville : de l'Esplanade au plan d'eau, du jardin des Tanneurs aux promenades de la Seille et au Fort de Bellecroix, du parc de la Seille au parc du Pas du Loup et au Fort de Queuleu, du parc de la Cheneau au fort des Bordes et au parc de Gloucester, au lac Symphonie, au golf public et au bois la Maccabée, au lac Ariane et au parc de la Grange Aux Bois.
- ils sont complétés par des sites protégés pour leur sensibilité dans la perception du grand paysage, en particulier à Devant les Pont (Haut de Voicon, Sous les Vignes, Marquis Fontaine), et à Magny (Bérouard- Haute Bévoye), à Vallières (Volo, Fort de Saint Julien).
- enfin, des jardins situés en secteurs urbains sont protégés par ce zonage au Sablon, à Magny, à Queuleu et à Devant-les-Ponts.

### Chemins et sentiers



AGURAM - Septembre 2007-

## **Les zones agricoles A**

Les zones agricoles, dites « zones A » concernent les secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ces zones étant aussi celles qui peuvent recevoir les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, les emprises agricoles situées hors zone urbanisée et concernées par le plan de prévention des risques d'inondation, ainsi que celles qui correspondent à des sites sensibles dans le paysage, ont été exclues de la zone A.

À Metz, seul le secteur sud de Magny (hors zone rouge du PPR inondation), ainsi qu'une exploitation maraîchère de Devant-les-Ponts qui, elle, est classée en zone rouge du PPRI et ne pourra pas avoir un avenir urbain, restent classés en zone agricole.

## *Les boisements, éléments de paysages et plantations protégées*

### **Les espaces boisés classés**

Dans le POS, les « espaces boisés classés à conserver ou à créer » ont principalement concerné des espaces boisés existants dont le maintien ou la régénération était souhaitable dans le but de conserver leur qualité paysagère à certains sites urbains. Les espaces publics parmi les plus prestigieux de la ville se trouvaient affectés, en tout ou partie, par des espaces boisés classés.

Or, la législation sur les espaces boisés classés ainsi que la jurisprudence qui lui est associée, a montré le caractère très limitatif des aménagements qui peuvent être opérés dans ces emprises. Dans la plupart des cas, cette législation est incompatible avec l'usage effectif, les aménagements et l'entretien qui doivent y être faits et qui nécessitent souvent des travaux non autorisés.

C'est la raison pour laquelle les espaces boisés classés n'ont pas été maintenus sur un grand nombre d'espaces publics arborés. Ils ont été remplacés par une trame de « plantations à réaliser », plus adaptée.

Les espaces boisés classés ont donc principalement été maintenus ou développés sur le domaine privé pour protéger des petites masses boisées jouant un rôle important dans le paysage général de la rue ou présentant un intérêt particulier.

Au total, le PLU de Metz dénombre 83 espaces boisés classés, représentant une superficie de 107 ha 56 a.

### **Les plantations à réaliser**

Cette trame représentant les emprises dans lesquelles des plantations sont à réaliser constitue l'un des principaux outils mis en œuvre dans le PLU de Metz pour assurer la protection des paysages. Elle figure principalement à l'emplacement de secteurs déjà plantés d'arbres et signifie dans ce cas, que les arbres qui devraient être abattus pour diverses raisons, dont des raisons sanitaires, doivent obligatoirement être remplacés.

La définition des droits et obligations attachés aux emprises affectées par cette trame figure dans les dispositions générales du règlement écrit. Au total, les secteurs de plantations à réaliser (environ 300) repérés au PLU, représentent une superficie de 271 ha 82 a.

## *Les autres éléments de protection*

Les PLU peuvent (L. 123-1 7° du C.U.) : « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ». Cette protection n'a été utilisée que pour préserver les vestiges d'un cimetière juif situé dans la zone UYEG, avenue de Blida.

Le PLU de Metz n'a donc pas largement mis en œuvre dans un premier temps la possibilité offerte par cet article, alors que l'étude du plan de paysage donnait des orientations qui auraient pu être reprises sous cette forme. La raison en est double :

- les zones à protéger sont soit situées dans des zones urbaines ou à urbaniser qui couvrent une partie importante du territoire, soit des zones naturelles à protéger de façon stricte,

- l'absence de souplesse liée à ces dispositions qui, pour être modifiées ou adaptées, doivent nécessairement faire appel à une procédure de révision du PLU (cf. art. L. 123+13 du C.U.).

Le recours au zonage N ainsi qu'à la trame de plantations à réaliser ont donc été préférés pour protéger notamment les secteurs d'intérêt paysager.

## 2.2 Patrimoine et paysage urbain, cadre de vie

### *Le Patrimoine bâti*

Un périmètre du secteur sauvegardé protège un ensemble urbain de 22 ha qui constitue le berceau historique de la ville : le site de la colline Sainte Croix.

Une « étude de délimitation du secteur sauvegardé » est en cours. Elle préconisera les outils à mettre éventuellement en œuvre pour étendre la protection à de nouveaux ensembles urbains dans la vieille ville et dans la Nouvelle Ville, au besoin en étendant le secteur sauvegardé.

C'est notamment la raison pour laquelle l'article L. 123-1, 7° du C.U n'a pas encore été mis en œuvre concernant le patrimoine bâti. Il est prévu d'élaborer un PLU patrimonial sur certains secteurs qui n'auraient pas fait l'objet de l'extension du secteur sauvegardé.

Dans l'attente que des dispositions soient prises dans ce sens, le PLU distingue deux zones d'intérêt patrimonial qui sont la zone UA, correspondant au centre historique et aux noyaux villageois des quartiers, et la zone UB englobant les quartiers de la Nouvelle Ville développés depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

De façon générale, c'est la définition des règles concernant l'implantation des constructions, leur volume et leur hauteur, leur rapport aux constructions existantes, leur aspect extérieur qui est chargée de garantir le maintien du patrimoine existant dans un ensemble urbain cohérent.

Les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions ne sont précisées que lorsque la qualité des constructions peut être mise en rapport direct avec une disposition ou un ensemble de dispositions précises. Par ailleurs, il faut faire une place à la création architecturale contemporaine et permettre l'adoption des nouvelles technologies, et particulièrement de celles liées au développement durable, à la haute qualité environnementale et à la performance énergétique.

Enfin, outre la protection des immeubles classés ou inscrits qui sont soumis à permis de démolir, la ville de Metz a adopté un périmètre à l'intérieur duquel les démolitions sont soumises à autorisation. Cette mesure contribue à protéger le patrimoine existant d'intérêt historique, artistique ou architectural.

### *La nature dans la ville*

Sur ce point, les dispositions du PLU sont multiples et sont transcrites soit dans le règlement graphique, soit dans le règlement écrit, ou encore dans les orientations d'aménagement..

Sur le règlement graphique, apparaissent les espaces boisés classés ainsi que les espaces de plantations à réaliser dont il a déjà été question plus haut. Dans le périmètre de certaines ZAC notamment, d'autres éléments apparaissent qui peuvent concerner :

- le traitement de certains espaces en espace vert privé ou public aménagé,
- la nécessité de traiter certaines marges de recul en espace vert,
- le principe de l'aménagement de plantations d'alignement le long de certaines voies nouvelles à créer,
- l'obligation du maintien ou de la création de chemins et de liaisons douces permettant de parcourir et de liaisonner par un réseau maillé, les quartiers et d'accéder aux espaces verts et bleus récréatifs et zones naturelles périphériques.

Dans le règlement écrit, apparaissent généralement les principes suivants dans les zones urbaines ou à urbaniser :

- la nécessité de replanter en remplacement de tout arbre de haute tige existant qui n'aura pas pu être maintenu lors de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement ou de construction ;
- l'obligation de traiter un pourcentage de la surface de la parcelle en espace vert de pleine terre (20% à 30%) et de planter cet espace vert à raison d'un arbre de haute tige pour 100m<sup>2</sup> d'espace vert).
- dans les zones d'habitation de plus de 5000 m<sup>2</sup>, l'obligation de réaliser un espace vert commun d'un seul tenant d'une surface minimale de 5% de l'unité foncière ;
- tout parking doit être planté d'arbres de haute tige à raison d'un arbre pour 6 emplacements.
- le plus souvent, l'obligation est faite de traiter les marges de recul diverses par rapport aux voies en espace vert.

### *Polarité et mixité dans les quartiers*

La réglementation mise en place dans le centre ancien préserve une fonction d'habitation par diverses dispositions : limitation des activités à certains niveaux, obligation de maintien des accès aux étages d'habitation depuis les rez-de-chaussée commerciaux. Cela va à la fois dans le sens d'un accueil des fonctions diverses qui font l'attractivité du centre-ville, et du maintien d'une fonction d'habitat qui évite une tertiarisation trop importante d'un ensemble de quartiers qui doivent conserver un caractère vivant.

Le nouveau découpage opéré dans les zones urbaines reflète la diversité des fonctions et leur juxtaposition : zone urbaine mixte, zone tertiaire, zone d'équipements, zone d'activités etc... Le repérage des principaux équipements publics dans des zones spécifiques UY a notamment pour objectif de maîtriser l'évolution éventuelle de la destination de ces équipements et des emprises concernées, en particulier pour s'assurer de la pérennité de leur rôle dans la polarité des quartiers.

À l'intérieur des zones mixtes ou d'habitat, sont autorisés les commerces, services et équipements de proximité utiles à la vie des habitants, en excluant les activités nuisantes incompatibles avec la fonction d'habitat.

Dans les zones à urbaniser et principalement dans les ZAC, la localisation de l'emplacement de certains équipements de proximité ou de grands équipements d'intérêt d'agglomération peut être indiquée (exemple du quartier de l'Amphithéâtre).

Cette polarité est renforcée par le traitement qualitatif de l'espace public et des entrées de ville (zones UM en particulier). À ce titre, la réalisation d'un certain nombre de projets d'aménagement, de restructuration et de rénovation d'espaces publics est engagée au centre-ville et se poursuivra dans les quartiers notamment en lien avec la mise en œuvre des axes prioritaires évolutifs de transports en commun.

## 2.3 Environnement urbain, ressources et risques

### *L'eau*

Le règlement de chacune des zones précise que l'assainissement des eaux domestiques usées, la collecte et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que l'évacuation, l'épuration et le rejet des eaux résiduelles industrielles, doivent être assurés dans des conditions conformes aux règlements en vigueur.

Par ailleurs, il stipule que toute nouvelle construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement.

Le fait que les principales opérations de renouvellement ou de développement urbain se feront dans le cadre de zones d'aménagement concerté présente l'avantage de concevoir de façon cohérente et globale les systèmes d'assainissement pluvial et les dispositifs de rétention pour l'ensemble de chacune de ces zones (et non, opération par opération).

La préservation d'une surface minimum des parcelles aménagée en espace vert de pleine terre vise à limiter le volume des eaux pluviales à évacuer.

### *Déplacements et qualité de l'environnement*

La mise en œuvre du plan de déplacements urbains devrait améliorer l'environnement directement (diminution des gaz à effet de serre) par un développement des modes alternatifs à la voiture.

Par ailleurs, la hiérarchisation du réseau qui doit permettre de soulager du trafic de transit, les voies de desserte interne des quartiers, doit limiter à la fois le bruit, la pollution et améliorer la sécurité dans ces voies de desserte. Les projets « avenue de la Seille, place Hocquard, avenue des Frères Lacroix », « Boulevard Intercommunal sud », « avenue de Metz Nord », et « prolongement du boulevard Delestraint » participent à la mise en œuvre de cette hiérarchisation.

### *Bruit et qualité de l'air*

« Lorsqu'elles sont situées dans les zones de bruit des infrastructures de transport repérées au document graphique du PLU, les constructions à usage d'habitation ne sont admises que si elles respectent les dispositions des arrêtés préfectoraux pris en application de l'article L571-10 du code de l'environnement ». Cette disposition est applicable dans toutes les zones concernées.

Le PLU s'attache également, dans son règlement et dans la délimitation des zones, à écarter des zones d'habitation les activités nuisantes.

Ainsi « sont interdits la création, l'aménagement, la réhabilitation, l'agrandissement ou la transformation de constructions ou installations, ainsi que les changements de destination d'immeubles, de locaux ou d'installations soumis ou non à permis de construire, qui par leur destination, leur importance ou leur aspect seraient de nature à générer des nuisances incompatibles avec le caractère résidentiel de la zone ».

Et « les installations classées soumises à autorisation ou à déclaration ne sont admises que sous réserve qu'elles constituent un service nécessaire aux usagers et habitants du quartier, qu'elles soient compatibles avec le caractère résidentiel de la zone et que des dispositions soient prises pour en limiter les nuisances ».

### *Risques naturels*

Le PLU prend en compte le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) révisé de diverses façons :

- à titre informatif, les zones concernées par le risque d'inondation sont représentées par une trame légendée au document graphique du PLU.
- la plus grande partie des zones rouges inconstructibles est intégrée aux zones naturelles du PLU ;
- dans les zones urbaines, les parties inconstructibles du fait de la présence d'une zone rouge du PER sont indicées « i ».
- certaines règles comme la règle des hauteurs connaissent des adaptations en zone inondable, pour pouvoir prendre en compte cette contrainte.
- le dossier du PPRI approuvé est annexé au dossier du PLU au titre des servitudes d'utilité publique.

Bien que certains secteurs localisés soient affectés par des risques de glissements de terrains plus ou moins bien connus, aucun PPR d'instabilité des sols n'a été instruit. Les secteurs recensés ont néanmoins été classés en zone N. Ils concernent :

- le secteur compris entre le chemin de Relaumont et le fort de Queuleu dans le secteur de la rue Jean Giraudoux,
- le secteur du Haut de Voicon
- le secteur situé à l'ouest du chemin sous les Vignes à Metz Devant-les-Ponts,
- le secteur situé aux abords immédiats du fort de Saint-Julien au nord de la route de Bouzonville,
- et le secteur de la rue de Vallières à proximité de la boucle du ruisseau de Vallières faisant face au carrefour de la rue Jeanne Jugan.

### *Risques technologiques et industriels*

Les emprises concernées par ce type de risque, portées à la connaissance de la commune et qui n'ont fait, à ce jour, l'objet d'aucune disposition légale sont considérées comme des « secteurs particuliers d'application de l'article L. 111-2 du C.U. ». Cette disposition concerne :

- la gare de triage du Sablon qui fait actuellement l'objet d'une étude de dangers concernant le transport de matières dangereuses,
- les silos du nouveau port de Metz.

Dans ces périmètres, la DRIRE doit être consultée sur les demandes d'occupation du sol.

Les usines UEM de Chambières et de l'Actipôle de Borny génèrent des périmètres de protection Z1 dans lesquels les locaux d'habitation sont interdits et Z2 dans lesquels sont interdits les établissements recevant du public.

Au port Mazerolle, la compagnie Mosellane de stockage de céréales génère une zone d'isolement qui interdit les installations fixes occupées par des tiers.

Le site de France Transfo 7-9-11 rue Clotilde Aubertin génère sur le site et à ses abords une réglementation spécifique intégrée au règlement de la zone concernée du PLU.

### *Sites et sols pollués*

Les sites suivants, lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet de l'institution d'une servitude d'utilité publique, sont susceptibles de générer une application particulière de l'article L 300.2 du code de l'urbanisme lors de toute demande d'occupation ou d'utilisation du sol.

#### **Devant les Ponts**

- *SIGHI - GRANDS MOULINS DE STRASBOURG* – 5 et 9b, route de Lorry (propriétés Ville de Metz)
- *MARCHAL* - 13, route de Lorry (propriété Ville de Metz)
- *SOCIETE NOUVELLE DE FONDERIE DE ZINC* - 29, route de Lorry (propriété privée)
- *ZILLARDT ET STAUB* - route de Woippy (propriété La Poste)
- *BP TOTAL* - route des Alliés (propriété Ville de Metz)
- *FABERT – SOFFAB* – 70 route de Woippy (propriété privée)

#### **Les Iles**

- *ANCIENNE USINE D'INCINERATION* – avenue de Blida

#### **Nouvelle Ville**

- *FRANCE TRANSFO* - 7,9 et 11 rue Clotilde Aubertin (propriété privée)

#### **Grange Aux Bois**

*SOTRAMEUSE* - Boulevard Solidarité (propriété EPFL)

### *Les déchets*

Le PLU aborde la question de l'élimination des déchets à travers l'annexe du document qui y est consacrée. Mais les dispositions du PLU, outre certaines règles favorisant l'accès des véhicules des services de ramassage des ordures ménagères n'ont que très peu d'incidence sur cette question.